



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



RAPPORT TECHNIQUE

Optimiser la production
des biens et services
par les écosystèmes
boisés méditerranéens
dans un contexte de
changements
globaux

Avril 2016



**Améliorer la gouvernance des
espaces boisés méditerranéens à
travers la mise en oeuvre de
démarches participatives**

Parc National de Chréa - Algérie

Ce rapport a été rédigé dans le cadre du projet « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux » financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) sur la période 2011-2016, sous la maîtrise d'ouvrage du Plan Bleu et du Secrétariat du Comité Silva Mediterranea (FAO).



Ministère Algérien de l'Agriculture et du Développement rural

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée (Plan Bleu) ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part du Plan Bleu ou de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimés dans ce produit d'information sont celles de(s) l'auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Plan Bleu ou de la FAO.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du copyright, à condition de faire mention de la source. Le Plan Bleu serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications qui ont utilisé ce matériel comme source. Il n'est pas possible d'utiliser la présente publication pour la vente ou à toute autre fin commerciale sans demander au préalable par écrit l'autorisation du Plan Bleu.

ISBN 978-92-5-209421-0 (FAO)

© Plan Bleu, 2016

Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée.

Crédit photo : Nelly Bourlion

AUTEUR DU RAPPORT

Zoubir Sahli, Expert national, Universitaire/Consultant à l'Université de Blida I

Contact : sahlizbiir@gmail.com

EQUIPE NATIONALE

Abdelmalek Abdelfettah, Point focal, Directeur d'étude chargé de la coopération internationale à la Direction générale des forêts

Contact : a_abdelfettah@hotmail.com

Ramdane Dahel, Référent thématique, Directeur du Parc national de Chréa

Contact : dahelramdane@hotmail.fr

APPUI TECHNIQUE

Magali Maire, Expert Forestier, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Département Forêt, Division des Politiques et Ressources Forestières (FOA), Italie - (Appui technique depuis 2015)

Contact : magali.maire@fao.org

A également contribué :

Dr. Fabrice Gouriveau, Expert régional, Équipe de Coopération Internationale (Direction des Affaires Internationales) au Centre de Recherche Forestière de Catalogne (CTFC), Espagne

Contact : fabrice.gouriveau@ctfc.es

COORDINATION ET MAITRISE D'OUVRAGE

Nelly Bourlion, Chargée de programmes Écosystèmes forestiers, biodiversité, Plan Bleu. France

Contact : nbourlion@planbleu.org

CITATION

Sahli Z. (2016). *Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives, Parc National de Chréa, Algérie*. Plan Bleu, Valbonne.

Cette publication est téléchargeable sur les sites web du Plan Bleu et de la FAO : www.planbleu.org - www.fao.org

Les méthodes et analyses utilisées ainsi que les résultats et conclusions exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement le point de vue des experts impliqués dans ce projet et engagent seulement l'auteur.

Table des matières

Auteur du rapport.....	2
Equipe Nationale.....	2
Appui technique et relectures.....	2
Coordination et maitrise d'ouvrage.....	2
Citation.....	2
Table des matières	3
Figures et tableaux.....	5
Acronymes.....	6
Résumé exécutif.....	7
Rappel du Contexte.....	9
Contexte de l'étude.....	9
Description du site pilote.....	10
Le site pilote du Parc Chréa.....	10
Objectifs de gestion et enjeux du site pilote.....	24
Instruments de gestion et d'aménagement en place sur le site et acteurs impliqués.....	25
La démarche participative pour une gouvernance améliorée.....	30
La démarche participative dans le site pilote.....	30
Objectif de la démarche participative dans le site pilote.....	30
Les nouvelles structures de gouvernance à envisager.....	30
Identification des différences par rapport à la structure prévue dans la méthodologie.....	35
Identification des acteurs impliqués.....	38
Phases de la démarche participative.....	40
Diagnostic, définition des choix stratégiques de développement et gestion des ressources.....	45
Organisation des ateliers/rencontres et modalités de mobilisation et concertation avec les acteurs (Voir Synthèse Ateliers participatifs en annexe N°3).....	45
Ressources et choix stratégiques identifiés.....	46
Axes, orientations stratégiques et objectifs de développement du territoire identifiés par les acteurs et la gestion spécifique des ressources.....	50
Planification participative et plan d'actions.....	52
L'arbre à solutions.....	52
Pour un plan d'action réaliste et cohérent.....	52
Intégration de la démarche participative.....	55
Valeur ajoutée de la démarche participative FFEM.....	56
Présentation des synergies	58
Synergies avec les autres composantes du projet.....	58
Synergies avec les programmes et les projets du secteur forestier.....	58
Synergies avec les différentes composantes du projet FFEM.....	58
Analyse critique de l'approche participative.....	60
Apports et limites de l'étude.....	60
Les apports de l'étude.....	60
Les limites de l'étude.....	61
Difficultés rencontrées et recommandations/solutions trouvées.....	61
Les principales difficultés rencontrées.....	61
Les principales leçons tirées de cette étude.....	62
Valorisation et réplique de la démarche participative.....	64
Comment cette étude va être valorisée/utilisée au niveau national et/ou régional ?.....	65
Cette étude va-t-elle être répliquée dans d'autres sites ?.....	65

Conclusion.....	66
Bibliographie.....	67

Figures et tableaux

Figure 1 : Situation géographique du Parc de Chréa.....	10
Figure 2 : Limites du Parc de Chréa.....	11
Figure 3 : Plan de situation du Parc de Chréa.....	11
Figure 4 : Carte d'occupation des sols et de situation des agglomérations à l'intérieur et à la périphérie du Parc de Chréa.....	12
Figure 5 : Localisation des secteurs du parc de Chréa.....	12
Figure 6 : Schéma de l'occupation forestière du Parc de Chréa.....	14
Figure 7 : Biodiversité – Le Parc de Chréa : Un réservoir phytogénétique.....	14
Figure 8 : Quelques espèces animales vivant dans le parc.....	15
Figure 9 : Carte hydrographique du parc national de Chréa.....	15
Figure 10 : Equipements touristiques du Parc de Chréa.....	22
Figure 11 : Répartition des salariés du Parc national de Chréa.....	27
Figure 12 : Organigramme du PNC.....	28
Figure 13 : Processus de constitution et d'animation des PPDRI.....	31
Figure 14 : Montage institutionnel des PPDRI.....	31
Figure 15 : Exemple d'une structure de gouvernance pour la gestion participative des ressources naturelles.....	33
Figure 16 : Organigramme (à prévoir) des structures de gouvernance du PNC.....	34
Figure 17 : Cartographie des acteurs du site pilote PNC avant le projet.....	36
Figure 18 : Simulation - Cartographie d'acteurs du site pilote PNC après le projet.....	37
Photo 1 : Panorama des principales formations forestières.....	13
Photo 2 : Aperçu sur les sources d'eau dans le parc de Chréa.....	16
Photo 3 : Affluence touristique pendant les vacances d'hiver.....	21
Photo 4 : Paysage et lieu de détente et de tourisme populaire le long de l'oued El Harrach (Commune de Hammam Mélouane).....	22
Tableau 1 : Synthèse Tableau AFOM N°1.....	16
Tableau 2 : La production animale durant l'année 2012 au niveau de la commune de Hammam Mélouane.....	19
Tableau 3 : La production végétale durant l'année 2012 au niveau de la commune de Hammam Mélouane.....	19
Tableau 4 : Synthèse Présentation du Parc national de Chréa.....	20
Tableau 5 : Le Corps technique : 25.....	28
Tableau 6 : Synthèse de l'identification des acteurs du site du PNC.....	38
Tableau 7.....	40
Tableau 8.....	41
Tableau 9.....	42
Tableau 10 : Phases et activités de la démarche participative : identification des différences par rapport à la méthodologie prévue initialement.....	43
Tableau 11 : Synthèse des enquêtes opinions : État des lieux, disponibilité et impact sur les usagers des biens et services par commune.....	47
Tableau 12 : Tableau AFOM N°3. "Ressources humaines, économiques et sociales".....	49
Tableau 13 : Relations entre facteurs d'analyse «AFOM».....	54

Acronymes

PC : Assemblée populaire communale (municipalité)
APW : Assemblée populaire de wilaya (Conseil d'élus – niveau wilaya : département)
CARC : Cellule d'animation rurale communale
Daïra : Circonscription administrative – sous préfecture- Arrondissement
DGF : Direction Générale des Forêts - DSA : Direction des services agricoles
Douar : agglomération rurale, regroupement plusieurs fractions de tribus ou familles
FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations
FEM : Fonds mondial de l'environnement
INA : Institut national agronomique
MAB: Programme UNESCO « Man And Biosphere »
MADR : Ministère de l'agriculture et du Développement rural
MDDR : Ministère délégué au Développement rural
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
ML Mètre linéaire
FDRMVTC Fonds de développement rural et de mise en valeur des terres en concessions
PCD Plans communaux de développement
PSD Plans sectoriels de développement
PNC : Parc national de Chréa
PCD : Plans communaux de développement
PPDRI : Projets de proximité de développement rural
PNAED : Plan national de l'environnement et du développement durable
PG : Plan de gestion
PNDF : Plan national de développement forestier
RADP : République algérienne démocratique et populaire
SAU : Surface agricole utile
SNDRD : Stratégie de développement rural durable - RR : Politique de Renouveau rural
SNAT : Schéma national d'aménagement du territoire
SRAT : Schémas régionaux d'aménagement du territoire
USTHB : Université des sciences et des techniques Houari Boumediene

Résumé exécutif

L'approche participative est une démarche qui conduit à une gestion concertée des solutions retenues en vue de répondre à des besoins et à des attentes. Dans le cadre de programmes de développement des espaces boisés, elle suppose aussi la promotion d'un mode de gouvernance qui donnerait plus de poids et plus de responsabilités aux structures et acteurs locaux. L'enjeu de l'approche participative est donc fondamental pour les sites forestiers protégés. Il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions visant d'une part la protection et la conservation de leurs ressources et, d'autre part, la promotion de l'auto-développement des communautés vivant en leur sein.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du projet FFEM intitulé «**Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés Méditerranéens dans un contexte de changements globaux** » et de sa composante 3 («**Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives**»), qui a pour objectif général de soutenir et améliorer les modèles de gouvernance des écosystèmes boisés afin de promouvoir au niveau local des stratégies de réduction des pressions anthropiques sur ces écosystèmes, tout en garantissant aux usagers que les biens et services dont ils dépendent pourront être maintenus sur le long terme. C'est un rapport portant sur le fonctionnement et la gestion d'un espace boisé, le Parc national de Chréa (PNC), Algérie. C'est un travail de diagnostic et de réflexion prospective qui aborde successivement l'évaluation de l'état des lieux de l'existant, les atouts, ainsi que les contraintes et les enjeux en termes de potentiels et de risques, mais aussi en termes de gestion et de gouvernance. Il est réalisé dans un site pilote, classé comme réserve de Biosphère, riche en ressources végétales et animales et dans un territoire humanisé formé de petites agglomérations, abritant une population vivant d'activités diverses (agriculture de subsistance, élevage familial, mais surtout d'activités tertiaires). C'est aussi un site sensible et fragile subissant un afflux de visiteurs (plus de 2 millions de touristes-visiteurs par an en moyenne). Ce qui suppose une large prise de conscience et un défi à relever, celui qui consiste à mettre fin à sa sur fréquentation. Le choix du site a été aussi orienté vers l'opportunité qui serait offerte par les multiples possibilités en matière de valorisation de ses biens et services, en favorisant l'implication et la participation des acteurs locaux.

Les acteurs et les parties prenantes au niveau de ce site sont certes multiples et variés, mais sa gestion et son organisation ont été toujours le fait des acteurs institutionnels. Le parc est géré par une administration publique disposant de prérogatives officielles, de moyens et d'un système de gestion et d'organisation (Conseils d'orientation, conseil scientifique, secteurs de conservation, plans de gestion, schéma directeur d'aménagement, etc.) ; les activités de gestion, d'observation et de contrôle s'effectuent cependant en collaboration avec diverses institutions relevant de différents secteurs (forêts, agriculture, hydraulique, tourisme, environnement, aménagement du territoire, jeunesse et sport, etc.), et impliquant des collectivités locales (APC – mairies, APW), et parfois avec le milieu universitaire et les associations.

Ce travail a permis de mettre en place diverses techniques à caractère participatif, avec des enquêtes de terrain, ainsi que des ateliers d'animation, de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs locaux, comme il a ouvert la voie vers l'identification des rôles et des choix de gouvernance devant être opérés par les principaux acteurs intervenant au niveau du site. Les outils de la gouvernance participative utilisés sont essentiellement des modèles de cartographie d'acteurs et de leurs systèmes d'organisation, des formes adaptées de prise de contact avec les différents acteurs et des méthodes d'organisation des séances et ateliers d'information et de sensibilisation aux questions des risques et des enjeux liés aux espaces boisés fragiles comme le PNC, et à l'intérêt de leur conservation et de la valorisation de leurs ressources pour le bien de la communauté.

Le projet a permis d'apporter de nouvelles idées et d'introduire une nouvelle conception de gestion des espaces boisés, de faire ressortir les besoins et les attentes (d'une partie importante des acteurs consultés) en matière de résolution des risques et de valorisation des atouts, d'identifier et de confirmer l'existence de cadres de discussion et de dialogue (Conseil d'orientation, conseil scientifique, comités intersectoriel et CARC) et d'identifier et de cibler divers projets et diverses actions à caractère participatif.

Pour favoriser la participation des acteurs, le projet a permis la mise en place des conditions nécessaires pour expérimenter la démarche participative, l'engagement de différentes approches pour impliquer, former, animer, sensibiliser et convaincre divers acteurs et diverses organisations « parties prenantes » de l'importance du projet et de la nécessité d'une démarche participative, l'identification partagée des ressources, l'identification des visions et des attentes des acteurs. Le projet a permis aussi l'identification et la caractérisation collective des risques, des menaces, des atouts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. En matière de valorisation participative des biens et services du parc et dans le cadre de la synergie avec la composante 2, des propositions ont été faites pour : - élaborer des cartes d'identification des principaux biens, ressources naturelles et services du parc; -d'établissement des contrats avec les cueilleurs, et ce dans un cadre organisé et participatif.

En termes de résultats ayant un caractère stratégique, avec le projet il ya eu a une certaine prise de conscience quant à l'intérêt de la démarche participative et la nécessité d'une nouvelle configuration du système de gouvernance du site, avec l'identification d'organes de gouvernance participatifs (la CARC renforcée, le Comité de gouvernance locale, les groupes de travail thématiques).

Notre étude a permis enfin quelques recommandations et leçons à retenir pour l'avenir, soit :

- une certaine prise de conscience collective qui pourrait constituer un levier important et un argument de poids pour engager des programmes de sensibilisation à grande échelle et pour dégager des moyens importants ;
- la notion de participation qui n'est pas souvent bien comprise et qui devrait nécessiter beaucoup d'efforts en matière d'information, de renforcement des capacités des acteurs et de décentralisation des pouvoirs de décision ;
- la confrontation des idées (souvent contradictoires) entre différents acteurs ayant différents intérêts qui a permis d'opter pour une structure de gestion participative viable et obtenant le consensus général (le comité local de gouvernance), ce comité devant être techniquement et juridiquement renforcé ;
- la démarche participative qui doit être soutenue et renforcée par plus d'études et plus de moyens (notamment en guides, « succès stories », expertises locales, échanges d'expériences entre sites, entre régions et pays, entre experts, etc....).

Rappel du Contexte

CONTEXTE DE L'ETUDE

La gestion des territoires boisés s'inscrit dans le contexte de la multifonctionnalité (fonctions écologiques, production de produits ligneux et non ligneux, paysages, espaces récréatifs, etc., dont les usages peuvent être concurrents et à l'origine de situations conflictuelles), de problématiques de préservation de l'environnement et de développement socio-économique qui dépassent le secteur forestier. La dépendance des populations locales vis-à-vis des services fournis par les écosystèmes boisés, qu'ils contribuent parfois à dégrader est un facteur important qu'il convient également de considérer. Ce type de gestion qui ne peut être seulement administratif et technique se doit d'être largement de type participatif. Les démarches participatives qui seront développées et diffusées à travers des projets qui visent la réhabilitation et le développement des espaces boisés comme le site du Parc national de Chréa en Algérie ont ainsi pour objectif de répondre à d'importants défis, parmi lesquels la lutte contre toutes les formes de dégradation ainsi que le développement durable et local de toutes les potentialités naturelles et humaines et ce, en encourageant les approches systémiques. Pour ce faire, il est nécessaire de faciliter la concertation et la participation de l'ensemble des acteurs vivant au sein et à la périphérie de ces territoires aux décisions de gestion de ces espaces et à leur mise en œuvre. Impliquer les multiples usagers d'un territoire dans sa gestion et son aménagement permettra à la fois de prendre en compte les besoins de ces usagers en termes de biens et de services fournis par les écosystèmes, et de sensibiliser les usagers à la vulnérabilité de l'écosystème dont ils peuvent dépendre. Ces démarches participatives permettront également de renforcer le dialogue et la collaboration entre le secteur de la conservation des espaces boisés et les autres secteurs (eau, agriculture, énergie, tourisme, environnement, aménagement du territoire, etc.).

Les démarches participatives incluront aussi une dimension prospective afin d'amener les multiples acteurs à appréhender la gestion de leur territoire avec une vision de long terme, et de comprendre et anticiper au mieux les impacts de facteurs exogènes (changement climatique par exemple) ou de décisions endogènes (modes de gestion forestière et activités humaines impactant les forêts) sur l'écosystème et les services qu'il fournit, apportant ainsi un éclairage précieux pour orienter les choix stratégiques vers la durabilité.

Ce type de démarches a été d'ailleurs agréé et mis en perspective dans le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)¹ et les schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT), dans le Plan national de l'environnement et du développement durable (PNAED)², dans la Stratégie nationale d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières³, comme ils ont été les éléments constitutifs du *Plan national de Développement forestier (PNDF)* dont les contours ont permis de mettre en place des *Plans d'aménagement* et des *typologies par zone spécifique* (zones sylvicoles, zones agro-sylvicoles, zones agro-sylvo-pastorales, parcs nationaux et aires protégées). Plus récemment, c'est la Politique de Renouveau rural⁴, mise en œuvre par le MADR et étendue à l'ensemble du monde rural et, plus particulièrement, aux zones montagneuses et aux massifs forestiers, qui a pris à son compte la nécessité d'implication des acteurs locaux dans la conduite des nouveaux projets de proximité de développement rural (PPDRI)⁵, et de consacrer la gestion participative comme nouvelle démarche favorisant la conservation et l'aménagement des espaces boisés.

¹ Loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et développement durable. Ligne directrice n°1 : Vers un territoire durable qui vise la conservation des sols et la préservation des écosystèmes

² PNAED, Rapport général, MATE, janvier 2002

³ Projet PCT/ALG/3101 (A). Stratégie nationale d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières – Analyse diagnostique du secteur forestier. FAO/DGF, Alger, décembre 2006

⁴ MADR/MDDR ; Politique de Renouveau rural, Rapport général, Alger, 2003

⁵ PPDRI. Projets de proximité de développement rural intégré, destinés à prendre en charge les besoins de développement des zones rurales, MADR, 2003

DESCRIPTION DU SITE PILOTE

Le site pilote du Parc Chréa

Historique de création du parc national de Chrea

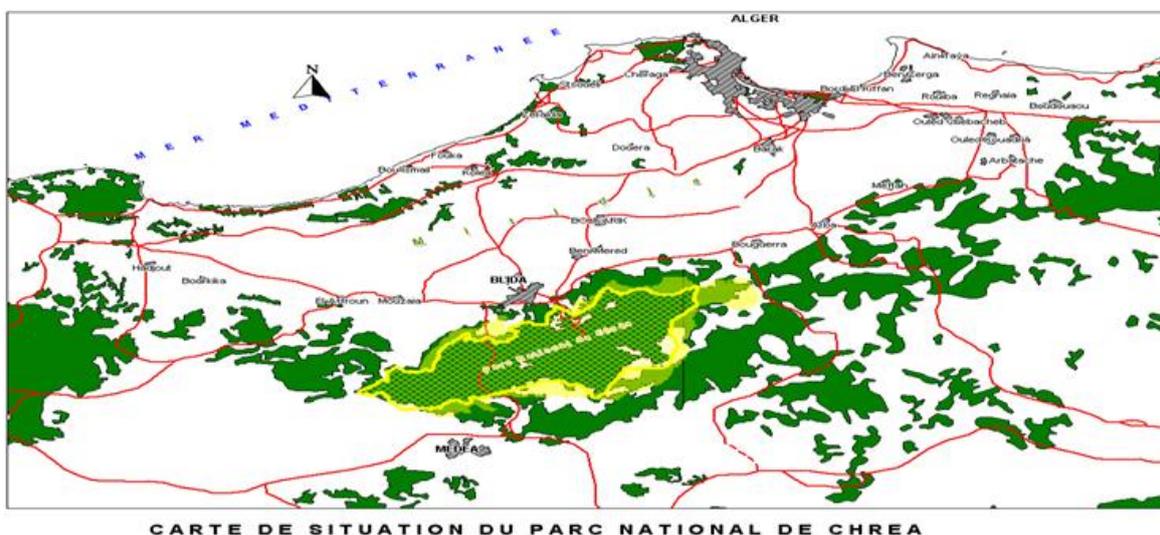
C'est en 1912, sous l'impulsion de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord, que fût projetée l'idée de création du Parc National de Chréa (PNC). Le parc fut créé autour de la station estivale de Chréa fréquentée par une population importante de visiteurs en quête de repos, de loisirs et de détente. Le 03 Septembre 1925, le Parc National de Chréa est constitué par arrêté gouvernemental pris en application de l'arrêté général du 17 Février 1921 fixant le statut type des Parcs Nationaux en Algérie. Il renfermait alors l'ensemble de la forêt de Cèdre, couvrant près de **1.351 ha**. Après l'indépendance et en application du décret n° 83 - 458 du 23.07. 83, portant statut-type des Parcs Nationaux en Algérie, le Parc national de Chréa est de nouveau créé par décret n° 83-461 du 23.07.83. Il porte sur une superficie de **26.507 ha** dégagée d'après une étude réalisée par le Bureau National des Etudes Forestières (BNEF).

Description du site pilote

Le Parc National de Chréa (PNC) s'étend sur 26.587 ha, le long des parties centrales de la chaîne de l'Atlas Tellien. Il est situé dans la région Nord-Centre de l'Algérie, à mi-distance entre le chef lieu de deux grandes villes, la capitale Alger dans la wilaya d'Alger et la ville de Blida dans la wilaya de Blida. Il chevauche également les wilayas de Blida et de Médéa, selon le nouveau découpage territorial datant de 1984⁶.

Le climat du Parc est généralement de type méditerranéen humide, à hiver pluvieux doux et étés chauds et secs où l'ambiance montagnarde domine bien la vie et les paysages. C'est un climat conditionné par l'altitude, l'exposition des versants et l'orientation des reliefs (Nord-est, Sud-est, Sud-ouest), captant toutes les influences maritimes chargées d'humidité. De par sa situation biogéographique, le Parc national de Chréa est par ailleurs un lieu où co-évoluent deux ambiances climatiques engendrant, l'une sous l'influence maritime et l'autre sous l'influence présaharienne, une distribution végétative très diversifiée, répartie dans l'espace du Parc selon une zonation altitudinale.

Figure I: Situation géographique du Parc de Chréa



Source : (PNC)

⁶ cf. (Journal officiel de la RADP). Loi n° 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays modifiée et complétée) et le décret n°9-36 du 24 Aout 1991

Figure 2 : Limites du Parc de Chréa

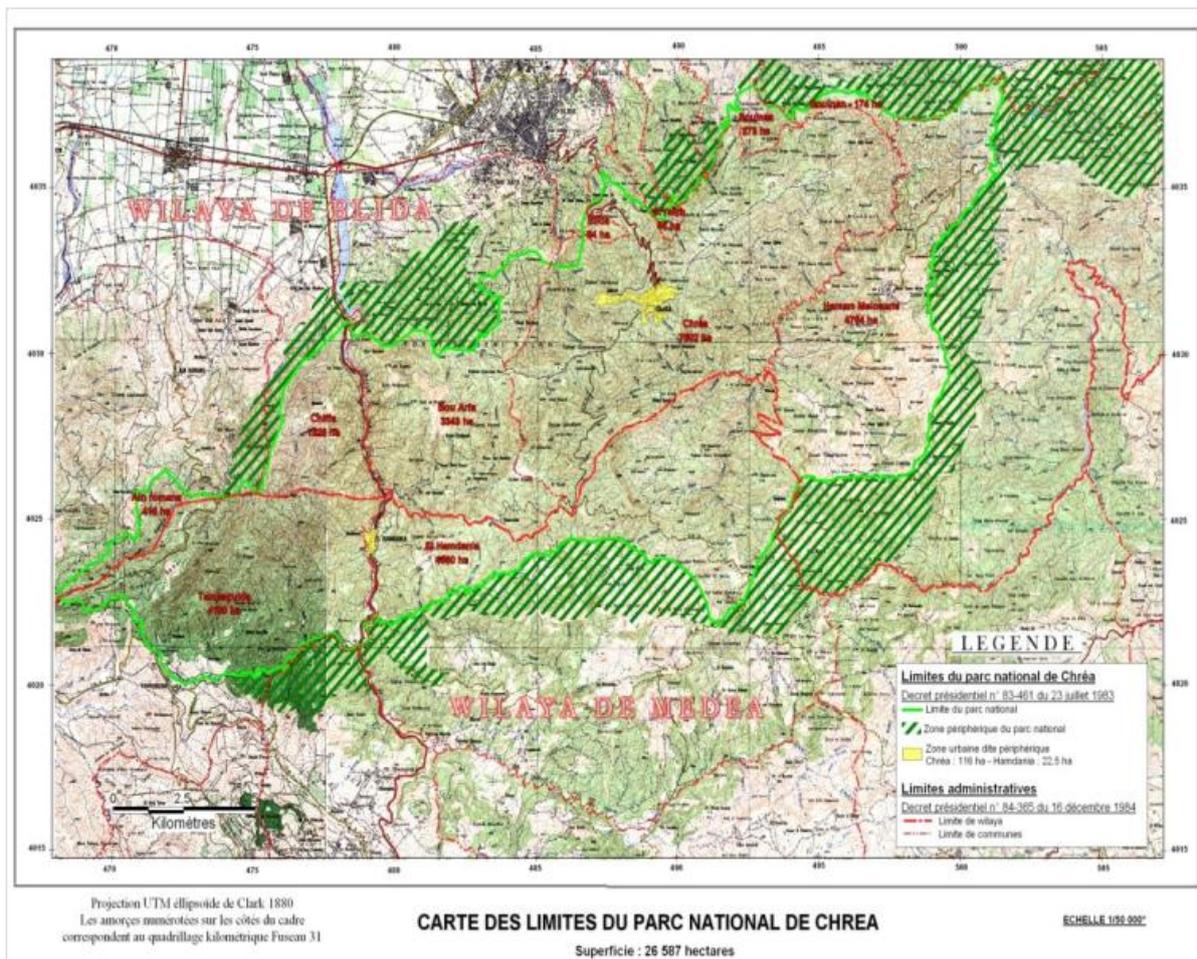


Figure 3 : Plan de situation du Parc de Chréa



Source : (PNC)

Figure 4 : Carte d'occupation des sols et de situation des agglomérations à l'intérieur et à la périphérie du Parc de Chréa

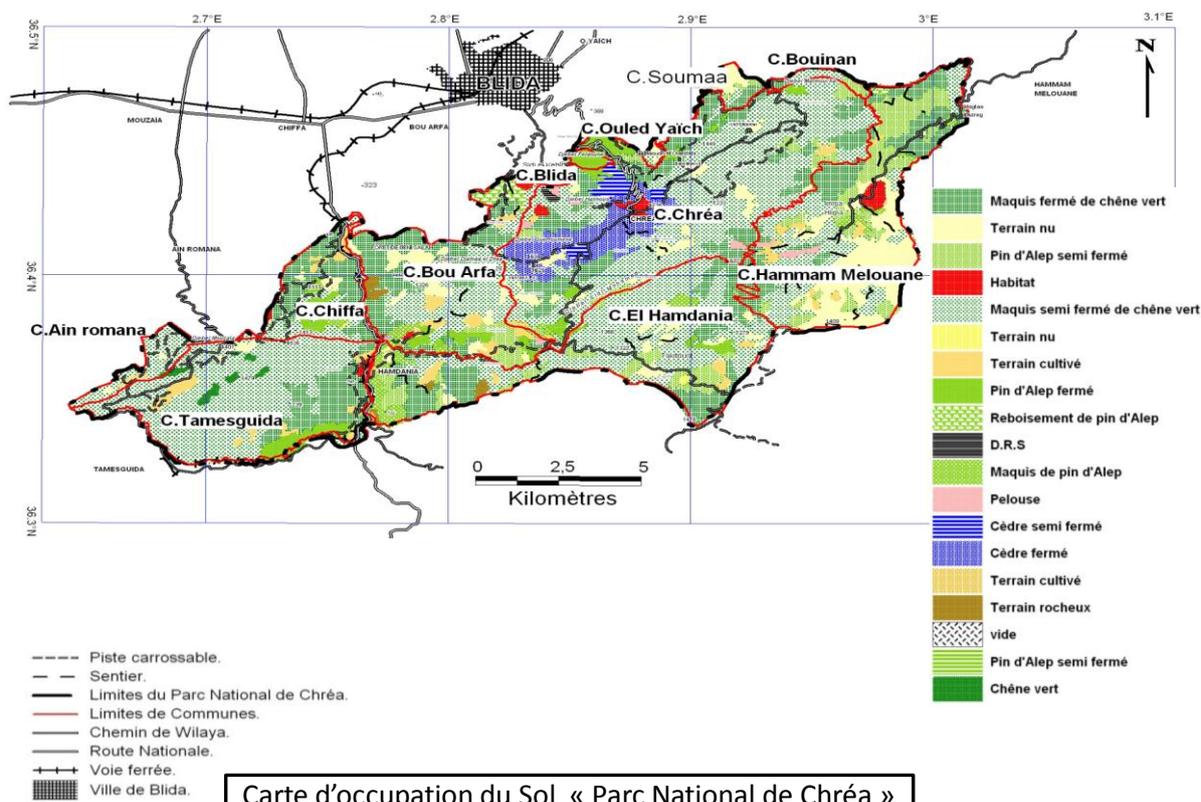
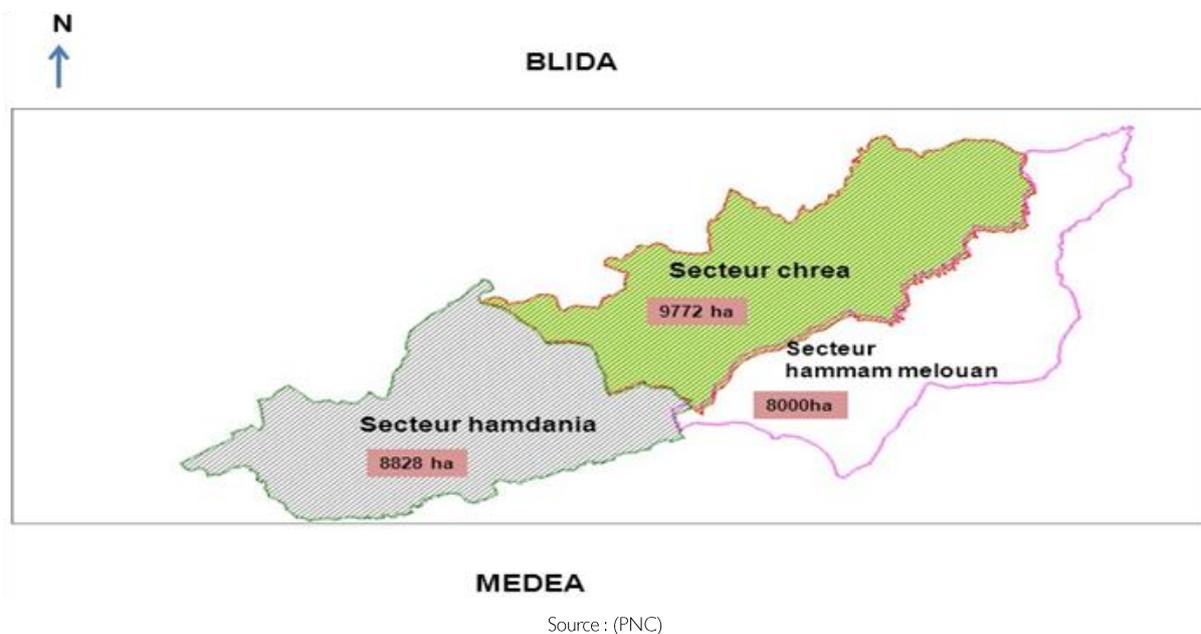


Figure 5 : Localisation des secteurs du parc de Chréa



Les ressources naturelles⁷:

- L'écosystème forestier les ressources végétales :

Le Parc national de Chréa (PNC) est un ensemble d'écosystèmes boisés de grande importance. Cette situation particulière se reflète sur le plan écologique et botanique par l'existence d'une diversité biologique à grande valeur écologique. Il abrite ainsi de nombreuses espèces végétales à grande valeur écologique estimées à plus de 1.600, avec des peuplements de cèdres (*Cedrus atlantica*) sur près de 1.200 ha. Cette formation forestière emblématique de la région offre un microclimat particulier qui constitue le poumon de la région centre. Les 29 espèces de lichens recensées sur le territoire attestent par ailleurs de la pureté de son air, ajoutant à tout cela la richesse de sa biodiversité, qui renferme un grand nombre d'espèces protégées.

Photo 1 : Panorama des principales formations forestières



Source : (PNC)

Quantification et inventaire des ressources végétales :

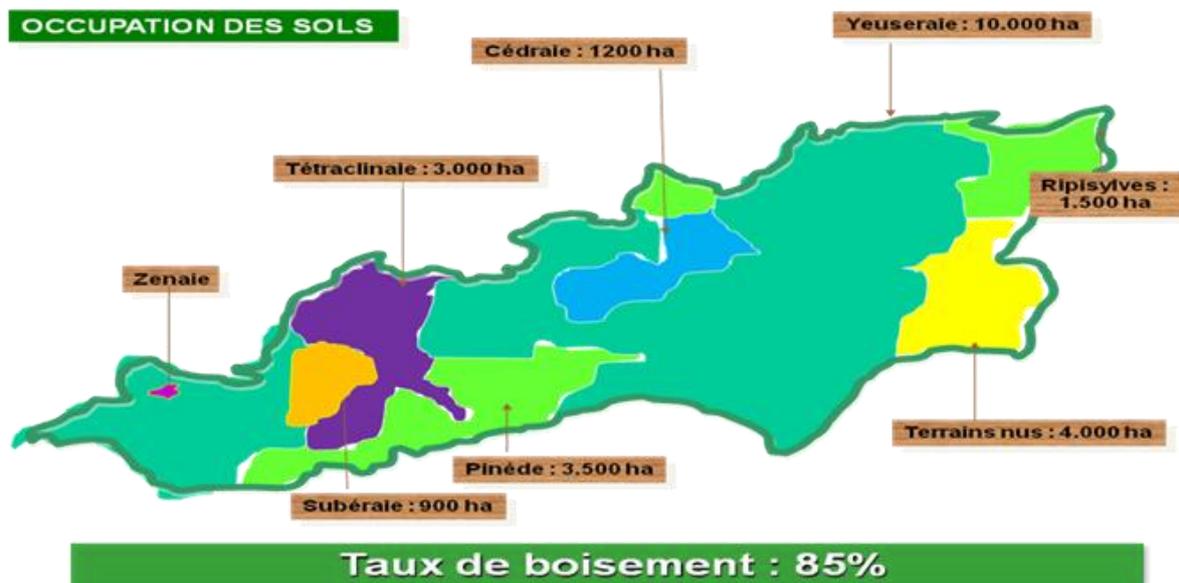
- Superficie totale du site : 26 587 ha
- Superficie forestière du site : 22 673 ha
- Superficie du site concernée par la composante 3 : 26 587 ha
- Superficie forestière du site concernée par la composante 3 : 22 673 ha

Principaux types d'écosystèmes :

- Écosystème forestier (Cédraie, yeuseraie, tetraclinaie, suberaie, pineraie, zenaie)
- Écosystème pré forestier (maquis, garrigue, pelouses)
- Écosystème aquatique (oueds, lac, ripisylves)-Écosystème rupicole (terrains rocheux, grottes)

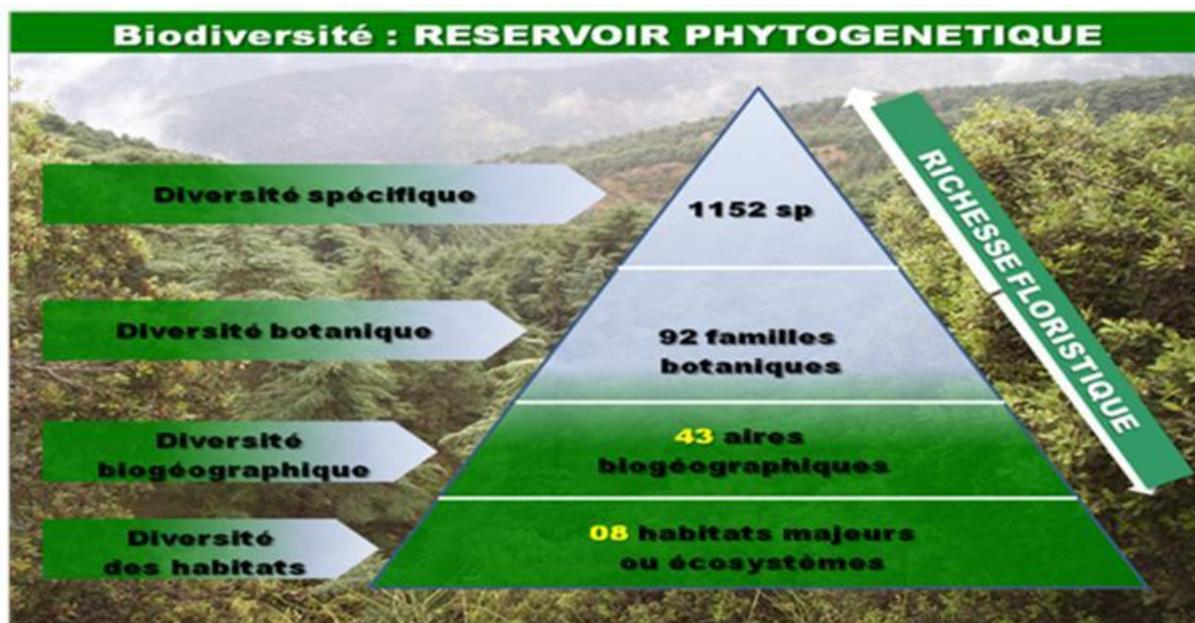
⁷ Source : PNC, 2012

Figure 6 : Schéma de l'occupation forestière du Parc de Chréa



Source : (PNC)

Figure 7 : Biodiversité – Le Parc de Chréa : Un réservoir phylogénétique



Source : (PNC)

Les ressources animales :

L'inventaire faunistique a permis de compter 686 espèces représentant 25 % de la richesse nationale évoluant dans des habitats naturels et représentant des refuges et des gîtes de nourrissage et de reproduction. La faune du parc national de Chréa compte 31 mammifères, la majorité de ces espèces sont recensées au niveau de l'habitat à chêne (64 %), dont le singe magot qui constitue la principale espèce au niveau des gorges de la Chiffa où évoluent actuellement 07 groupes, ainsi que certaines espèces rares et endémiques comme l'hyène. D'autres espèces animales vivent aussi dans le parc où l'on a recensé plus de 130 espèces d'oiseaux appartenant à 35 familles différentes.

- Actualisation de l'inventaire faunistique du parc est passé de 564 à 689 espèces :- Mammifères de 25 à 31 - Reptiles de 9 à 13 - Amphibiens de 8 à 11 - Insectes de 364 à 470 - Oiseaux 121 à 129

Figure 8 : Quelques espèces animales vivant dans le parc

TAUX PAR RAPPORT A LA RICHESSE FAUNISTIQUE NATIONALE

MAMMIFERES	25
OISEAUX	121
INSECTES	423
MYRIAPODES	6
MOLLUSQUES	11
REPTILES	9
POISSONS	5
CRUSTACES	2
AMPHIBIENS	7
ANNELIDES	1
TOTAL	612

⇒ **21,40%**

Source : Parc national de Chréa

Source : Direction Générale des Forêts

Source : (PNC)

Les ressources hydriques :

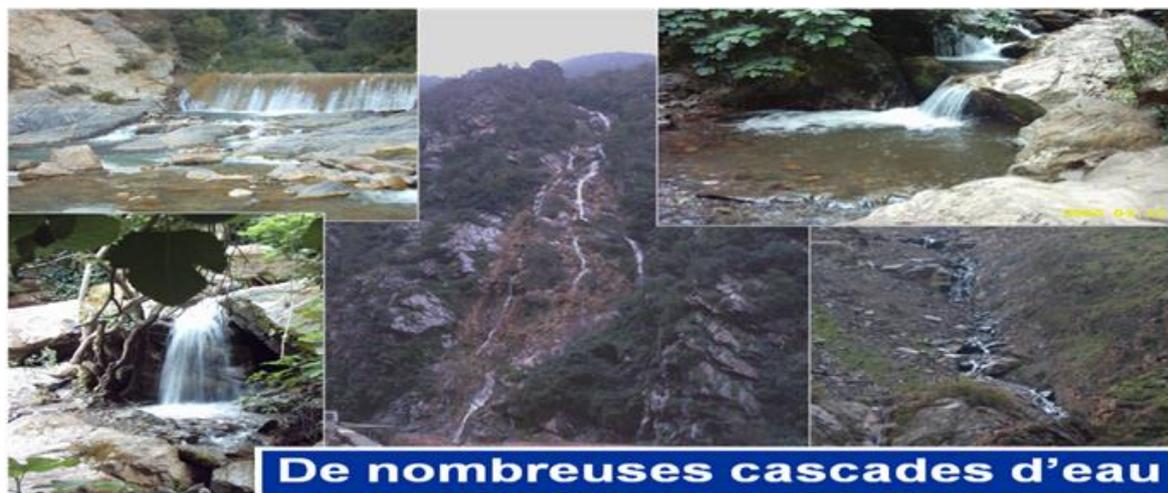
Le Parc national de Chréa totalise une longueur de chevelu hydrographique évaluée à 657 km linéaire, soit une densité hydrographique de 24,71 ml/ha. Il contribue de la sorte au ressourcement continu de la nappe phréatique de la plaine de la Mitidja à son aval, avec près de 01 milliard de m³ par an, et à l'alimentation en eau potable des agglomérations situées dans la zone de contact et dans la zone de plaine. La position géographique du site en fait donc un régulateur le plus important du cycle de l'eau dans la région centre du pays et par conséquent un réservoir hydrique vital pour cette dernière.

Figure 9 : Carte hydrographique du parc national de Chréa



Source : Direction du PNC

Photo 2 : Aperçu sur les sources d'eau dans le parc de Chréa



Source : (PNC)

Richesse paysagère et offre en biens et services :

L'espace occupé par le parc est riche en biodiversité. La beauté du paysage et la diversité biologique permet ainsi une offre abondante de services quasiment gratuits (sentiers de randonnées, infrastructures de détente et de loisirs, eaux de source).

Tableau I : Synthèse Tableau AFOM N°1

Points Forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Cèdre: Espèce emblématique du PNC - Cédraie d'un seul tenant sans discontinuité - Richesses floristiques et faunistiques à haute valeur patrimoniale - Diversités protégées (éco systémiques, botaniques, biogéographiques) - Fonctions écologiques maintenus - Poumon du secteur Algérois, Centre des asthmatiques, colonie de vacances - Station de tourisme vert (estivale et hivernale) - Barrière climatique contre les vents du Sud (sirocco) - Château d'eau régional - Richesse paysagère avec les gorges de la Chiffa et ses cascades ; la réserve du singe magot ; l'aire de détente et de petit commerce artisanal de poterie, au niveau d'El Hamdania ; le lac de haute altitude de Tamesguida et l'aire de détente « quatre bancs » (Chréa-village) - Laboratoire scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone intégrale traversée par la RN 1 - Existence d'un périmètre urbain en plein centre de la cédraie (Chréa) - Une cédraie qui subit des pressions anthropiques dues en partie à l'existence d'une collectivité humaine formée par des résidents et des visiteurs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle loi sur les aires protégées - Nouveau statut des parcs nationaux algériens - Grandes potentialités en matière de valorisation des Plantes Aromatiques et médicinales 	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes sujets dépéris - Infestations par la processionnaire du pin et le bombyx disparate - Des risques de dégradation des ressources naturelles

Les Ressources humaines et socio-économiques

La population :

Le PNC est un territoire humanisé abritant une population résidente et non résidente qui participe à la fois à son utilisation (à travers divers usages agricoles ou autres) et à sa sauvegarde (à travers les interventions importantes des agents du parc et de la protection civile). C'est un ensemble humain formé par de petites agglomérations, abritant une population vivant d'activités diverses (agriculture de subsistance, élevage familial, mais surtout d'activités tertiaires : petit commerce, petit artisanat traditionnel, restauration et hébergement pour touristes).

Le territoire choisi est constitué de 3 communes incluses à l'intérieur d'un ensemble de 11 communes (les 3 communes de Hammam Mélouane à l'est, Chréa-village au centre et El Hamdania à l'ouest) ; il forme l'essentiel des sites dans lesquels vit une population estimée actuellement à près de 6.000 habitants et à laquelle il faudrait ajouter une partie des anciens villageois résidents temporaires.

En fait, le recensement de la population (RGPH) de 2008 a révélé l'existence d'une population résidente de près de **12.000 habitants, dont 8.117 habitants** résidant spécialement dans les communes intra-parc. Mais il faut signaler que dans cette région, *la population rurale a dû subir les effets néfastes du terrorisme au cours des années 90 et début 2000 ; un évènement douloureux qui a obligé de nombreuses familles de paysans à fuir la région et à pratiquer un exode forcé en direction de la vallée de la Mitidja ou des villes et villages avoisinants (Blida, Médéa, Chiffa, Mouzaia, Soumaâ, etc..)* Seule une petite partie des résidents des localités agglomérées (Chréa, Hamdania, Magtaa Lazreg dans la commune de Hammam Mélouane) est restée sur place et subvient à ses besoins à partir d'une agriculture de quasi-subsistance et des emplois hypothétiques dans le secteur tertiaire.

Le regroupement des habitants se répartit en trois zones :

- L'agglomération chef-lieu (ACL) : 2.978 personnes, représentant 36,68 % de la population.
- Les agglomérations secondaires (AS) : 4646 personnes, représentant 57,23 % de la population.
- Les zones éparses (ZE) : 489 personnes, représentant 06,02 % de la population.

Les principales agglomérations :

- **Le village de Chréa (au centre du parc) :** Chef-lieu de commune depuis 1984, il regroupe 925 habitants, une population géographiquement très proche du milieu forestier. Mais les principales activités y ont essentiellement un caractère tertiaire : travail dans la fonction publique (collectivités locales, administration du parc, protection civile, PTT...), dans le secteur militaire et/ou dans les activités de services (gardiennage des chalets, hôtellerie,, colonies de vacances) . On trouve cependant au sud de cette commune, une population rurale encore attachée à la terre et habitant partiellement les zones éparses ou les agglomérations secondaires. Il faut signaler que les populations et les infrastructures de cette commune ont souffert de l'arrêt des activités touristiques, *ce qui a entraîné un accroissement du taux de chômage et a poussé une partie de la population à se livrer à la cueillette illicite de champignons et de lichens et autres produits de la forêt, notamment à l'intérieur des peuplements de cèdre.*
- **Le village de Magtaa Lezrag, commune de Hammam Mélouane (à l'est du parc) :** C'est un petit village assez enclavé, abritant une population d'environ 500 habitants, vivant de produits et revenus provenant d'activités traditionnelles (agriculture de subsistance, élevage bovin et caprin, petits élevages, activités de cueillette...).
- **Le village d'El - Hamdania :** C'est le Chef lieu de la commune d'El Hamdania, village excentré dans la partie nord-ouest du parc et traversé par la Route nationale N°1 qui constitue un des principaux axes routiers reliant le Nord au Sud du pays. Ce village est considéré comme un point de halte par la majorité des utilisateurs de cette route. Ce qui a eu pour conséquence la prolifération d'un commerce de restauration rapide. Une partie de la population de cette commune s'adonne aussi à des activités d'agriculture de montagne, ce sont les propriétaires des terrains situés dans le parc.

Les activités économiques :

- **Le Foncier agricole et le parc de Chréa :**

L'avènement de la colonisation française, dès 1830 et surtout dès 1860 avec la loi du Senatus Consulte et dès 1871 avec la loi Wamier, a entraîné un vaste processus d'expropriation des terres algériennes (dites « indigènes ») à l'intérieur et à la lisière du Parc (notamment sur les zones de piémonts) appartenant traditionnellement à des communautés rurales (terres essentiellement « melkia » - propriétés privées familiales), à des organisations religieuses et caritatives (terres « houbous » ou « waks »). Ces terres étaient expropriées essentiellement pour utilité publique au profit du domaine forestier. Ainsi « même si certains terrains occupés par certaines familles ont bénéficié de titres de propriété, une grande

partie des familles résidentes n'ont pas fait l'objet d'affectation d'actes de propriété en bonne et due forme. Ces familles ont d'ailleurs définitivement perdu leurs droits sur les terres à partir de 1907, après d'importantes crues qui ont gravement endommagé la ville de Blida ». Actuellement, on assiste à la situation complexe suivante :

- La plupart des familles résidentes et celles qui occupent actuellement les terres agricoles n'ont pas de titres de propriété et les anciens titres attribués provisoirement par l'administration coloniale ne sont nullement reconnus par l'administration algérienne, notamment lorsqu'il s'agit de terres situées à l'intérieur ou à la lisière des forêts, déclarées domaines public de l'Etat.
- Les terrains cultivés par les familles en place sont pour plus de 90 % des terrains de moins de 1 ha.
- La plupart de ces terrains cultivés est en indivision et a très rarement fait l'objet d'une régularisation en bonne et due règle.
- Les terrains sont rarement mécanisables et demandent par conséquent un très fort appel à la main d'œuvre du printemps à l'automne.

Au niveau de ces trois communes rurales, malgré un exode rural forcé et une instabilité de la population, une grande partie des chefs de familles possède et/ou « occupe » encore des terrains à vocation agricole à l'intérieur du parc (qui relève du domaine forestier et donc domaine public de l'Etat). Ces derniers, à travers leurs représentants, posent le problème de l'appropriation définitive des terrains occupés et réclament des titres de propriétés en bonne et due forme. Ce qui pose des problèmes fonciers complexes qu'il est difficile à résoudre à l'état actuel des régimes fonciers en Algérie. D'où un certain nombre de conflits avec l'administration des forêts.

En fait la question du foncier, et notamment du foncier agricole (notamment celui relevant du domaine public et forestier), est très complexe et sensible. Elle cristallise toutes les contradictions des politiques foncières depuis la colonisation française à ce jour d'une part, et les relations historiques paradoxales des populations montagnardes et riverains des forêts avec les sites forestiers (notamment les sites protégés), d'autre part.

Cette question complexe et difficile à résoudre a focalisé l'attention de la majorité des représentants des populations rurales résidentes définitives ou partielles du parc ayant participé aux ateliers et aux enquêtes organisés au cours de cette étude. La plupart de ces participants ont privilégié cette question et ont considéré que le non règlement de la question foncière et l'absence de titres de propriété sont les causes essentielles de l'exode des populations et leur non implication dans les actions de protection et de conservation du parc, la non valorisation des ressources naturelles et la faiblesse de la production agricole.

Pour les collectivités locales (en particulier dans la commune de Chréa), cette question rend difficile, voire impossible, le dégagement d'assiettes foncières pour des projets d'habitat rural, voire la non réalisation de projets d'investissements agricoles et touristiques. Cette question rend par ailleurs difficile le dialogue entre les représentants des populations et des agriculteurs d'une part et les différents compartiments de l'administration, d'autre part.

- **L'activité agricole :**

La situation liée à l'exode rural partiel ou total (du fait de l'insécurité et de la période de terrorisme au cours des années 90-2000) et à la complexité du foncier font que les occupations des terres agricoles ou assimilées sont relativement faibles comparées aux potentialités permises par le territoire du Parc. Les terrains occupés dans les espaces utiles représentent à peine une surface de **4.779 ha**. Cette surface est d'ailleurs peu utilisée réellement puisqu'il est recensé à peine **1.003 ha** qui sont mises à profit de l'agriculture, soit 3,7 % de la superficie totale du Parc. Ces terres sont occupées par tous les bocages et jardins vivriers, ainsi que par toutes les pelouses naturelles à forte pression pastorale utilisés par les populations de petits paysans.

Si l'on examine la situation par zone potentielle, on a la configuration suivante :

- **La zone de Chréa dans la partie centrale du Parc** est une zone touristique et forestière et dont la SAU ne dépasse pas les 80 à 100 ha, on y trouve une minorité de familles paysannes pratiquant une agriculture vivrière et de subsistance, basée essentiellement sur l'arboriculture de montagne, les cultures de saison, ainsi que l'apiculture.
- **La zone d'El Hamdania dans la partie ouest et sud-ouest du Parc**, qui est une zone montagneuse à forte densité forestière, est relativement pauvre en terres agricoles ; celles-ci sont constituées de quelques minuscules parcelles, difficiles à travailler et fortement menacées par les effets de l'érosion. Sur une superficie totale de 13.900 ha, on compte moins de 3.000 ha de terres agricoles (soit 20,5 % de la surface totale), des terres de statut privé, appartenant en totalité à des familles de petits paysans. Mais si 70 % de la surface est utilisée, les pratiques restent assez archaïques, avec un apport faible en moyens de production. C'est en fait, la céréaliculture et, à un moindre degré, les cultures fourragères, qui dominent avec 87 % d'occupation des terres.

Dans ces deux zones, l'occupation des terres et la production y sont assez faibles et les familles ne tirent qu'une partie de leurs revenus de la pratique agricole, le reste est acquis grâce à des activités extra-agricoles. *On a affaire ici à l'exemple type de petits paysans pluriactifs développant des stratégies familiales de diversification des activités et de recherche de revenus hors de la zone et hors du secteur agricole.*

- La zone de Hammam Mélouane dans la partie est et sud-est du Parc : C'est la zone la plus active et celle où l'on trouve le plus de dynamisme en matière de développement et de diversification de la production agricole. La superficie totale des terres agricoles est de 2.058 ha, avec une surface irriguée de 709 ha. Le nombre de producteurs agricoles est de 334 (14 dans le secteur public et 320 dans le secteur privé).

La production agricole est réputée pour être dynamique. Elle est certes destinée en partie à la satisfaction des besoins des familles des petits paysans locaux, mais elle est surtout destinée au marché local. On a alors affaire ici à un autre type de petits paysans, assez dynamiques et assez versés dans le domaine de la production agricole, même si les plus jeunes s'adonnent aussi, et de plus en plus, à des activités extra-agricoles. .

Tableau 2 : La production animale durant l'année 2012 au niveau de la commune de Hammam Mélouane

Activité	bovins	ovins	caprins	aviculture	apiculture
Production /an	138 têtes	700 têtes	264 têtes	7200 poules 171000 œufs	39 quintaux du miel

Source : Subdivision agricole de Guerouaou, 2013

Tableau 3 : La production végétale durant l'année 2012 au niveau de la commune de Hammam Mélouane

Produit	Espèce	Quantité	Surface
Arbres fruitiers	Abricot – grenadine –figue Néflier – prune – pomme	1150 quintaux	35 ha
Cultures maraîchères	Légumes	590 quintaux	5,5 ha
Autres		3800 quintaux	14 ha

Source : Subdivision agricole de Guerouaou, 2013

Ainsi malgré leurs faiblesses en termes de production, les activités agricoles semblent encore dominer chez les populations encore résidentes. Les sites agricoles du Parc font tout de même vivre une population de souche paysanne ; ils demeurent encore une base agraire qui permet une variété d'agro-écosystèmes, producteurs de patrimoine et des produits de terroir. Le modèle le plus en vue est celui d'une agriculture familiale de polyculture-élevage où il est question surtout de valorisation des produits de terroir, typiques de la région et qui pourraient faire l'objet d'un processus de labellisation (produits de l'arboriculture rustique : figues, raisins de table, grenades, amandes, châtaignes ; lait de chèvre et fromage de chèvre, fromage de brebis, miel de montagne , poulet fermier, viande de lapins...).

Mais ce type d'espace montagneux et forestier est aussi synonyme de faiblesse des niveaux de vie et de pauvreté si bien que les populations qui y vivent rencontrent une situation économique et sociale des plus difficiles et de nombreux problèmes.

D'ailleurs, la problématique foncière, fortement liée aux cas fréquents d'absence de titres de propriété, le morcellement des terres et l'indivision dans l'appropriation des sols agricoles, ont réduit les efforts en matière d'intensification de la production agricole. Par ailleurs, les groupes voulant réoccuper leurs espaces et investir au niveau de leurs terres trouvent souvent des difficultés face à des situations de blocage de type juridique (problèmes d'actes de propriétés non reconnus) et administratif (faiblesse du soutien en matière d'aide à l'habitat rural et à l'investissement agricole et touristique).

Tableau 4 : Synthèse Présentation du Parc national de Chréa

Superficie	Zone bioclimatique	Types d'Ecosystèmes	Principales activités	Population	Usagers
Sup. T : 25 587 ha	Versant nord/Ouest Humide frais,	<u>Ecosystème forestier</u> : Cédraie, yeuseraie, tetraclinaie, suberaie, pineraie, zenaie	Agriculture vivrière Arboriculture de montagne Apiculture -Petits élevages bovins, ovins	Population totale estimée : 6 000 habitants	Petits agriculteurs et éleveurs disposant de parcelles de terres privées mais en indivision (30 % des terres recensées)
Sup forestière du site : 22 673 ha	Centre+Est : Subhumide doux	<u>Ecosystème pré forestier</u> : maquis, garrigue, pelouses	Artisanat	Population des agglomérations : près de 1 200 habitants	Usagers des espaces boisés du site : 4000 habitants + 2 millions visiteurs par an en moyenne
Superficie du site concernée par la composante 3 : 26 587 ha	Versant sud/Ouest : Subhumide froid	<u>Ecosystème aquatique</u> : oueds, lac, ripisylves	Activités tertiaires : petit commerce, tourisme-hôtellerie,		
Superficie forestière du site concernée par la composante 3 : 22 673 ha	Centre + Est : Humide doux	<u>Ecosystème rupicole</u> : terrains rocheux, grottes	Activités de cueillette de produits ligneux et non ligneux		

Le territoire du parc situé dans la wilaya de Blida compte près de 17.857 Ha (67,1 % de la superficie totale). Il regroupe principalement les reliefs septentrionaux des djebels Mouzaia, Guerroumane et Ferroukha situés successivement dans les communes de Ain Romana, Chiffa, Bouarfa, Blida, Ouled Yaïch, Bouinan, Soumaâ, Hammam Melouane et Chréa qui est totalement englobée dans le territoire du Parc national de Chréa. La commune de Chréa est totalement englobée dans le territoire du parc.

Elle couvre 7.602 ha soit 42,38 % de la superficie totale du parc, couverte par la wilaya de Blida et 28,60 % de la superficie totale du Parc National de Chréa. Dans la même wilaya de Blida, on trouve aussi la commune de Hammam Melouane qui couvre 4.764 ha, soit 26,56 % de la superficie totale du parc couverte par la wilaya de Blida et 17,92 % de la superficie totale du Parc National de Chréa. Ensemble, ces deux collectivités couvrent près de 68.94 % de la superficie totale du Parc.

La wilaya de Médéa, compte près de 8.650 ha, soit 32,53 % de la superficie totale du parc national de Chréa. Elle regroupe en particulier les reliefs méridionaux des djebels Mouzaia, les versants nord et sud et adrets des djebels AzrouMouch, de Sidi Mohamed, ainsi que toutes les topographies de Koudiat El Kalàa, Koudiat Alloua, et Koudiat El Guettara.

Il est à noter que la commune d'El Hamdania est totalement englobée dans le territoire du Parc. Les 8.650 ha que totalise la wilaya de Médéa sont répartis entre les communes de Tamezguida, et El Hamdania. Elle couvre toute la partie méridionale du Parc national de Chréa qui repose avec sa zone périphérique, sur un milieu épars fortement ponctué par une anthropisation rurale.

Les autres activités : des activités rudimentaires en voie de développement

Bien qu'elle soit une activité traditionnelle et une pratique identitaire et typique à la région, l'activité artisanale est très réduite. Le commerce et les activités de transport sont également réduits à leur plus simple expression.

Le tourisme semble se développer peu à peu. On a constaté un certain retour du tourisme de détente et de loisirs, notamment au niveau des parties centrales (Chréa-village), occidentale (El Hamdania) et orientale (Hammam Mélouane). L'affluence touristique y est surtout due à la richesse paysagère, faunistique et floristique des sites du parc. Par ailleurs et dans le cadre d'une politique d'éco-tourisme, la direction du PNC a mis en place des équipements de détente et de loisirs, ainsi que des actions d'information et de sensibilisation. Le secteur de Chréa est par exemple une station climatique qui draine chaque année une importante population touristique, fréquentée à longueur d'année par de fortes

contingences de visiteurs en quête de détente en montagne, de sports d'hiver, d'évasion et d'isolement en nature, et de découverte des curiosités naturelles.

Dans le secteur de Chréa, près de 01 million de visiteurs s'y rendent chaque année (citoyens, scolaires, sportifs, délégations étrangères, chercheurs, scientifiques).

Dans le secteur de Hammam Mélouane, la présence d'eaux thermales, de ressources hydriques et de sites naturels à fonction détente-nature, attribue au secteur des fonctions touristiques qui attirent chaque année un nombre important de visiteurs

En fait, malgré ses faibles potentialités économiques, le parc peut toujours compter sur ses secteurs agricole et touristique. Les différents sites du parc semblent de nouveau intéresser les résidents actuels et les anciens résidents. Le parc semble constituer pour eux un enjeu important, notamment en matière de possession et d'usage des espaces, *ce qui se traduit souvent par des revendications persistantes des terres et des ressources forestières (juridiquement propriété du domaine public de l'État).*

Cet état de fait rend toutefois difficiles et hasardeuses les tentatives d'implication des populations locales dans la dynamique participative.

Photo 3 : Affluence touristique pendant les vacances d'hiver



Photo 4 : Paysage et lieu de détente et de tourisme populaire le long de l'oued El Harrach (Commune de Hammam Mélouane)

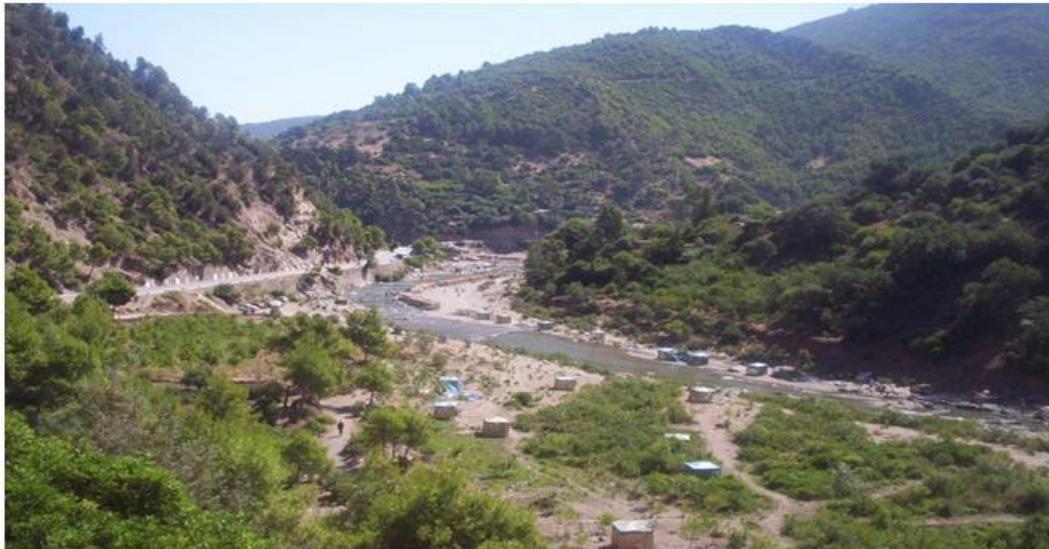
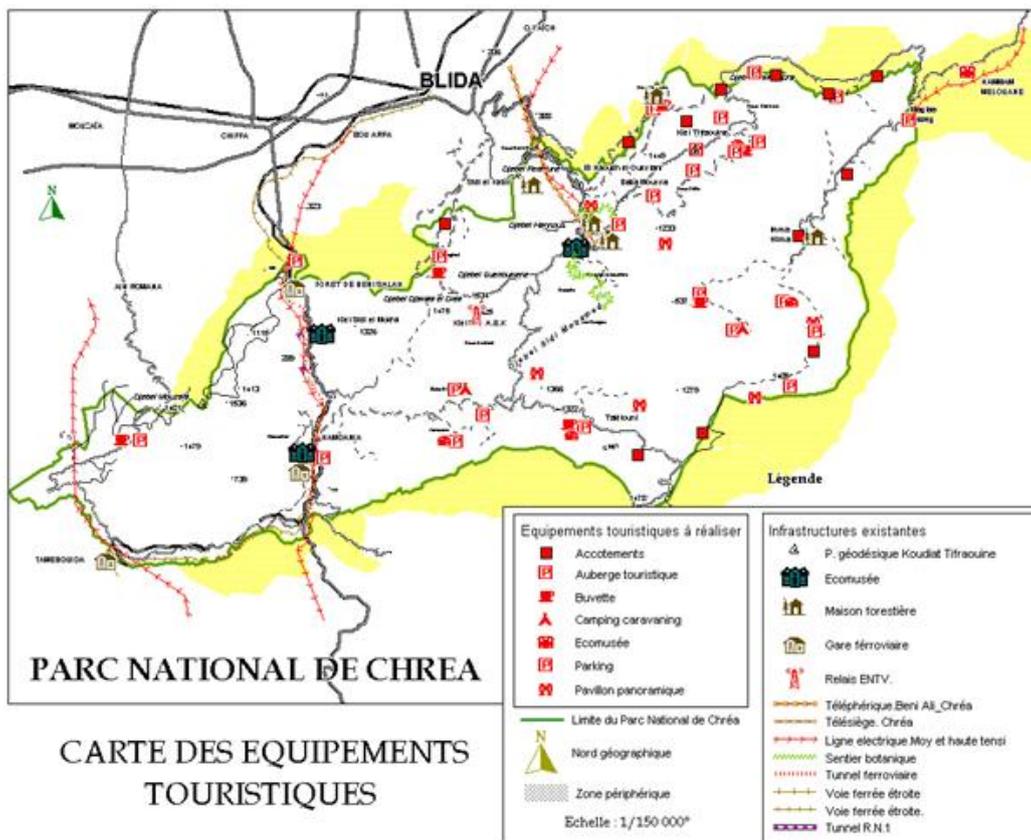


Figure 10 : Equipements touristiques du Parc de Chr ea



Source : PNC

Contraintes, risques et enjeux

Le Parc de Chréa est aussi un site sensible et fragile subissant des pressions anthropiques intenses qui se traduisent essentiellement par des formes visibles de dégradation des ressources naturelles. Tout cela se fait sous les effets intenses imposés essentiellement par l'afflux touristique (*sur fréquentation*) pendant au moins six mois par an (plus de 2 millions de visiteurs par an en moyenne). Il est noté également d'autres formes de risques qui peuvent nuire à l'évolution des écosystèmes du parc : augmentation des formes de déprédation due à l'augmentation des cas de cueillettes ou de prélèvements illicites ou non organisés des plantes et des animaux (lichens, champignons et autres plantes aromatiques et médicinales, petits animaux, etc.), mais aussi d'autres formes comme les incendies de forêts et, plus récemment, par une certaine forme de pollution par les déchets solides.

Principales contraintes identifiées (voir arbre à problèmes en annexe N°7) :

1. Des risques de dégradation des ressources naturelles : la zone du parc est fortement influencée par le caractère instable du climat et par la configuration du relief ; ses ressources naturelles fragiles subissent de fortes pressions humaines, une augmentation des formes de déprédation.^{2°} Des difficultés et contraintes relevées au niveau du parc concernant les aspects de préservation des ressources naturelles et de la richesse paysagère.
2. Des insuffisances en matière de connaissances scientifiques concernant les ressources ainsi que la dynamique socio-économique du parc.
3. Des contraintes structurelles liées en grande partie à la question foncière au niveau des enclaves agricoles du parc.
4. Une situation de faible implication – participation – organisation des populations locales : une situation qui rend compliqué et difficile l'engagement de projets participatifs.
5. Les institutions à caractère associatif sont encore floues et commencent à peine à s'ébaucher ; les groupements sociaux arrivent difficilement à s'organiser, faute d'informations, de réseaux de communication et de soutien matériel.

Ce type de contraintes a souvent parasité, sinon retardé la mise en place d'une véritable dynamique organisationnelle apte à promouvoir et à développer la participation.

Il est alors :

- nécessaire d'intégrer les activités économiques et sociales ;
- temps d'engager une dynamique participative.

Ce qui nécessite donc :

- une meilleure connaissance et de bonnes informations sur l'état réel de l'écosystème du PNC et sur les conditions de son usage par les différents acteurs ;
- une meilleure appréciation du contexte socio-économique ;
- et la mise en œuvre d'un ensemble d'actions visant l'implication des différents acteurs, selon une démarche basée sur l'amélioration de la gouvernance et la mise en œuvre d'une gestion participative.

Les raisons qui ont motivé le choix du site pilote

- Le Parc de Chréa est un ensemble d'écosystèmes boisés d'importance nationale, régionale et mondiale. Son immense couverture verte et la richesse de sa flore et de sa faune en font un site original comparé aux autres parcs nationaux (sa spécificité écologique, l'existence d'une belle collection de cèdres, notamment), et une réserve naturelle constituant un rempart utile aux changements climatiques en cours.
- Le parc constitue un site pilote d'étude et d'action en matière de protection et de conservation, comme il devient un site privilégié pour concevoir et appliquer sur le terrain de véritables plans de gestion favorisant, en parallèle et de façon équilibrée, une gestion cohérente et participative.
- Le site est sensible et fragile subissant un afflux de populations et des pressions intenses mettant en danger les formations végétales et les richesses faunistiques locales, ce qui suppose une large prise de conscience et un défi à relever qui consiste à mettre fin à sa *sur fréquentation*, induite par un afflux important de visiteurs.
- Le parc est habité et situé dans un milieu rural encore dynamique, ce qui le distingue comme un territoire utile. Sa situation stratégique dans la région Nord-Centre de l'Algérie, non loin des grandes infrastructures, en fait également une destination touristique, sportive et de détente privilégiée.
- Le choix du site a été réfléchi et choisi aussi eu égard à l'opportunité qu'il offre en matière de valorisation de ses biens et services, en favorisant l'implication et la participation des acteurs locaux.

Objectifs de gestion et enjeux du site pilote

Rappel des objectifs de gestion et de développement sur le site pilote

1. **Lutter efficacement contre la perte de la biodiversité émanant des pressions anthropiques et naturelles** : les fortes pressions anthropiques et l'évolution vers des risques et des menaces sérieux sur l'espace et les ressources naturelles du parc impliquent la conception et la mise en place d'une véritable stratégie de lutte pour la conservation et la protection de ses ressources naturelles et de ses paysages.
2. **Sortir de la problématique du tourisme de masse** : le PNC devient depuis une vingtaine d'année une destination prisée par les populations urbaines et semi-urbaines, ce qui suppose une forte affluence et une pression considérable sur les ressources naturelles et les infrastructures. C'est une situation devenue intolérable et qui ne peut durer. D'où la nécessité de réduire la dynamique dangereuse du tourisme de masse (notamment le weekend et lors de la saison d'hiver) et de mettre en place, de façon raisonnée, un plan d'action visant le développement et la promotion d'activités d'écotourisme.
3. **Valoriser les biens et services fournis par le site et tirer profit de leurs avantages** : à travers des activités d'exploitation raisonnée des ressources naturelles (plantes aromatiques et médicinales, produits de la forêt, etc.) et des potentialités locales, dans le cadre d'une démarche de développement agricole durable et intégrée. Les ressources naturelles disponibles, l'agriculture familiale ainsi que les activités artisanales et touristiques dans le parc ne contribuent actuellement pas au développement et à la fixation des populations. Dès lors se pose la question de savoir comment valoriser économiquement les ressources d'une telle zone et tirer profit de ses avantages.

Éléments de comparaison des objectifs de gestion et des enjeux du site pilote avec les enjeux de gestion des forêts méditerranéennes (autres sites pilotes) étudiées dans le projet FFEM.

De prime abord, nous constatons que les objectifs de gestion et les enjeux du site du PNC sont globalement similaires avec les objectifs affichés et les enjeux de gestion des différents sites pilotes étudiés dans le projet FFEM (sites de : - *la forêt de la « Maamora » au Maroc* ; - *du bassin versant de « Barbara » en Tunisie* et à un moindre degré du site de *« Jabal Moussa » au Liban* et du site pilote de *« Düzlerçami » en Turquie*).

1. *« Lutter contre la perte de la biodiversité émanant des pressions anthropiques »* ; pour cela, il est nécessaire : d'analyser les menaces, d'agir et de mettre en place les conditions et les moyens pour réduire les risques de dégradation des ressources naturelles.
2. *« La protection et la réduction de la pression anthropique »* ainsi que les enjeux auxquels ils font référence
3. *« La gestion durable des sites, et ce afin d'assurer la conservation de la biodiversité, du paysage et des ressources naturelles, tout en améliorant les conditions de vie des populations locales et d'intégrer les besoins économiques ».*
4. *« Sortir de la problématique de masse et développer des activités d'écotourisme ».*
5. *« Valoriser – de manière participative – les biens et services fournis par le site et tirer profit de leurs avantages, à travers des activités de développement rural durable et intégré ».*

Mais il existe des différences puisque d'autres objectifs et d'autres enjeux – différents de ceux développés dans le cadre du site de Chréa – sont présentés :

- *« Apporter un soutien pour le développement d'opportunités économiques pérennes pour les acteurs locaux »* dans le cas du site de Jabal Moussa (Liban).
- *« Développer collectivement un modèle économique permettant la valorisation des produits forestiers non ligneux »* dans le cas du site de Maamoura (Maroc).
- *« Développer des outils de cogestion des ressources forestières avec la population forestière »* dans le cas du site du Bassin versant de Barbara (Tunisie).
- *« Communiquer et informer les parties prenantes sur le changement climatique »* (site pilote de Düzlerçami, Turquie) ; des problématiques nouvelles qui ne sont pas encore abordées dans le cas du site de Chréa.

Instruments de gestion et d'aménagement en place sur le site et acteurs impliqués

Organisation de la gouvernance des forêts dans le pays

Le domaine forestier en Algérie est un domaine public, géré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) à travers une Direction générale des forêts (DGF).

1. Le système de gouvernance

- Au niveau national : la Direction Générale des Forêts (DGF),
- Au niveau régional (wilaya) : les Conservations des Forêts,
- Au niveau local ou provincial : les Circonscriptions et les secteurs forestiers.

A ce système de gouvernance, toujours dépendant du MADR, on trouve une autre organisation pour gérer :

- les Parcs nationaux⁸
- les réserves naturelles⁹
- et une Agence nationale de protection de la nature (ANN).

2. La stratégie et les objectifs

La nouvelle politique du secteur forestier en Algérie se base sur une meilleure gouvernance pour protéger les espaces forestiers. Elle définit également les objectifs en termes d'utilisation et de développement de ces espaces de préservation des ressources naturelles (eau, sol, végétation, faune). Cette politique définit également un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations en ciblant en priorité les catégories les plus vulnérables vivant dans la précarité dans les zones forestières et de montagne.

La fonction de la Direction Générale des Forêts, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'État en matière de gestion des forêts et les actions entreprises pour la conservation des ressources forestières, a pour objet : - d'administrer, protéger et valoriser le domaine forestier national qui s'étend sur 4,1 millions d'hectares ; - de contribuer au développement des zones de montagne menacées par l'érosion physique sur 12 millions d'hectares ; - de valoriser les terres à vocation forestière ; - d'inventorier, préserver et développer la faune et la flore des zones naturelles et conserver la biodiversité notamment dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ; - de promouvoir les formes d'organisation nécessaires à l'association des populations riveraines à la protection et au développement des forêts et d'élaborer et proposer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs aux forêts et à la protection de la nature¹⁰.

Le secteur des forêts est conçu ainsi comme un instrument de mise en œuvre de la politique de développement des zones montagneuses, des massifs forestiers et des espaces boisés. Ce secteur participe aussi à la promotion et au renouveau du monde rural.

Les principaux axes sur lesquels se base la nouvelle politique forestière sont :

- **L'inventaire forestier** : Une opération révisée dès l'an 2000.
- **L'aménagement forestier** : Selon la dernière étude sur « la stratégie de développement des ressources forestières et alfatières » (FAO et DGF, 2006), l'aménagement des forêts doit viser :
 - la généralisation des plans d'aménagement à toutes les forêts tout en les situant dans le cadre plus global de l'aménagement de l'espace rural
 - la promotion et la consolidation de modèles participatifs d'aménagement et de gestion des forêts
 - et une meilleure prise en charge de l'interface forêt/agriculture dans les plans d'aménagement.

⁸ 11 parcs nationaux dont 8 au Nord du pays d'une superficie totale de 1 653 362 ha, qui relèvent de l'administration forestière il s'agit du Djurdjura, Chréa, El Kala, Gouraya et Taza classés en Réserve de la Biosphère (MAB) ainsi que le Belezma, Theniet El Had et Tlemcen. - 1 en zone steppique, le parc national de Djebel Aïssa d'une superficie de 24 500 ha, dans la wilaya de Nâama classé en 2003 par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ; - 2 dans le grand sud : le parc national du Tassili et le parc national de l'Ahaggar classés en Réserve de la Biosphère (MAB).

⁹ 6 sites sont proposés pour le classement en réserves naturelles : lac de Reghaïa (Alger), Site de Mergoub (M'sila), Massif des Babors (Sétif), Forêts de Béni Salah (Guelma), Marais de la Macta (Oran, Mostaganem, Mascara), Site de Ain Ben Khéilil (Naama)

¹⁰ Stratégie forestière, Projet PCT/ALG/3101 (A). Stratégie nationale d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières – Analyse diagnostique du secteur forestier: FAO/DGF, op.cité, et projet FOSA.FAO/DGF, 2002

Les principaux instruments encadrant l'utilisation des forêts et la gestion des ressources naturelles

1. **La législation forestière :** *La loi 84-12 du 23 juin 1984 portant Régime Général des Forêts* est la base juridique du mode de fonctionnement du secteur forestier. Cette loi fut promulguée afin d'atténuer un vide juridique sans toutefois le combler totalement, mais il s'est avéré nécessaire de la revoir et de réviser tous les textes de loi régissant le secteur forestier pour les adapter aux nouveaux enjeux et défis afin de tenir compte :

- des préoccupations des autorités nationales et locales et celles des populations concernées,
- de l'intégration des riverains à la gestion des forêts,
- du rôle des forêts au développement économique et social, et de la valorisation de leurs biens et services.

La nouvelle politique forestière souligne donc « *la nécessité d'adopter des approches de gestion intégrées, multifonctionnelles et participatives des ressources naturelles faisant appel à toutes les parties prenantes afin d'assumer leur rôle et responsabilité dans la conservation et le développement des ressources* »¹¹ « *Les populations riveraines des forêts, les collectivités locales, les ONG et l'Administration forestière œuvreront à assurer la protection et la conservation des ressources forestières et alfatières en s'attaquant aux causes de dégradation à travers des actions de sensibilisation, de coordination et de collaboration de tous les acteurs et les riverains des forêts. Les mesures nécessaires et adéquates seront prises pour mieux gérer les zones de parcours et de montagne rationnellement dans un cadre organisé. En l'an 2030, les causes d'origine anthropique de dégradation des forêts et de la nappe alfatière notamment les feux, le surpâturage, les défrichements, la surexploitation seront réduites considérablement ou auront disparu* »¹².

Le nouveau Code forestier (en voie de finalisation) devrait le confirmer.

2. **Les principaux outils de conception et de mise en œuvre de la Stratégie forestière :**

- **Le Plan National de Développement Forestier (PNDF).**
- **Le Plan national de Reboisement**, s'étalant sur la période 2000 à 2020 et comptant réaliser plus de 1,2 million d'hectares de plantations (un taux de boisement de 13 % contre 11 % actuellement).
- **Le Schéma National de Gestion des Aires Protégées -SNGAP- (MADR 2008) ou Schéma Directeur des Espaces Naturels et des Aires Protégées** qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en matière d'aménagement et de développement durable du territoire et qui regroupe diverses structures à savoir la Direction Générale des Forêts (DGF) (sous tutelle du MADR, l'Agence Nationale pour la conservation de la nature (ANN) (sous tutelle du MADR), le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE), et enfin le Ministère de la culture.
- **Le Plan national de Gestion des Aires Protégées (spécifique au secteur des forêts)** qui vise la conservation de la biodiversité forestière dans le cadre des parcs nationaux et des réserves naturelles.

3. **Les institutions et les acteurs impliqués dans la protection et la gestion des ressources forestières :**

- **Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) avec :**
 - la **Direction Générale des Forêts (DGF)** chargée entre autres de la mise en œuvre de la Politique Forestière Nationale
 - l'**Agence nationale de la Protection de la Nature (ANN)**
 - et les administrations des **Parcs Nationaux** (structures relevant du MADR).
- **Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** qui a une fonction transversale par rapport aux autres départements impliqués dans la gestion des ressources forestières et de la diversité biologique.
- **Les Départements de l'Intérieur (collectivités locales et protection civile, notamment), du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Énergie, de Travaux publics et de l'Éducation** devront être associés à la mise en œuvre de la stratégie forestière.

La plupart des organismes publics et des directions techniques locales appartenant aux différents ministères cités sont membres de l'exécutif de wilaya ; ils sont donc impliqués dans ce qui touche aux risques et aux problématiques de préservation des milieux forestiers (particulièrement celles liées aux incendies de forêts et à la sécurité) ; on peut penser qu'ils coopèrent entre eux¹³.

¹¹ MADR/DGF. « Politique forestière nationale et stratégie d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières », document provisoire - DGF/FAO, Alger, Aout 2007, p.8

¹² Idem

¹³ Le dernier Conseil d'orientation du PNC a été consacré entièrement à la problématique des incendies de forêt et aux programmes et mesures à prendre pour y lutter contre les incendies sur les sites et les versants de l'Atlas blidéen dont fait partie le parc de Chréa

- Le **secteur privé** qui intervient essentiellement dans le domaine des exploitations et de la réalisation de travaux forestiers qui lui sont confiés. **A l'heure actuelle, le rôle joué par le secteur privé dans la gestion forestière est marginal.**
- Les **communautés locales dont le rôle dans la gestion des forêts et des aires protégées est malheureusement faible**; ces communautés et leurs représentants sont appelés à s'affirmer et à s'étendre dans le cadre de la recherche constante de la participation des citoyens à travers la définition d'un cadre plus approprié à une gestion participative.
- Les **organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile** en général qui ne sont pas encore visibles sur le terrain. Cependant, leur rôle et leur influence ne seront que bénéfiques sur les politiques forestières. Les principales activités où elles peuvent développer leurs interventions sont l'information, l'éducation, la communication, la formation, la vulgarisation, les études, l'appui/conseil et l'animation

État des lieux de l'organisation de la gouvernance dans le site pilote avant la mise en place du projet (diagnostic territorial)

En Algérie, la question de la gestion et l'organisation d'un site naturel comme le PNC a été toujours le fait des acteurs institutionnels. **Sur le plan institutionnel, le parc est géré par une administration publique, érigée en direction nationale (Direction de PNC).**

Cette administration dispose de prérogatives officielles¹⁴, de moyens pour gérer le parc et d'un système de gestion et d'organisation (Conseils d'orientation, conseil scientifique, secteurs de conservation, plans de gestion, schéma directeur d'aménagement, etc.). Le travail de gestion, d'observation et de contrôle s'effectue cependant en collaboration avec diverses institutions administratives (relevant de différents secteurs, i.e., forêts, agriculture, hydraulique, tourisme, environnement, aménagement du territoire, jeunesse et sport, etc.), collectivités locales (APC – mairies, APW), universités et centres de recherche et associations.

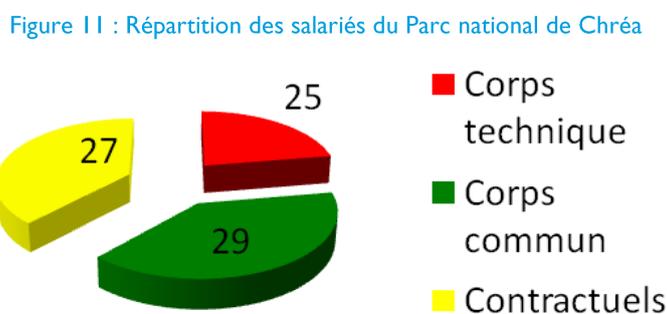
La structure de gouvernance existante au niveau du Parc est composée de trois instances principales : la direction du PNC, le Conseil d'orientation et le Conseil scientifique.

L'administration du PNC :

Le Parc National de Chréa est un établissement public à caractère administratif, sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) et doté de l'autonomie financière. Il a été institué en **1983 par décret de réactualisation n° 83.461 du 23/07/83**, avec pour but de conserver la nature et de préserver ses sites et ses ressources biologiques contre toute atteinte et dégradation. La direction est chargée de la gestion du parc dans l'ensemble de ses composantes techniques, matérielles, humaines et organisationnelles. Elle est composée de 25 cadres et divers personnels de maîtrise (dont plus de 60 % de femmes cadres). Le récent organigramme et le schéma des « secteurs de conservation » (ci-après) nous donnent la répartition suivante :

Le Parc national de Chréa comptait au 31.12.2013 un effectif budgétaire de 82 salariés répartis comme suit :

- Corps technique : 25 ;
- Corps commun : 27 ;
- Contractuels : 30 ;
- Personnel d'exécution.



Source : PNC, 2013

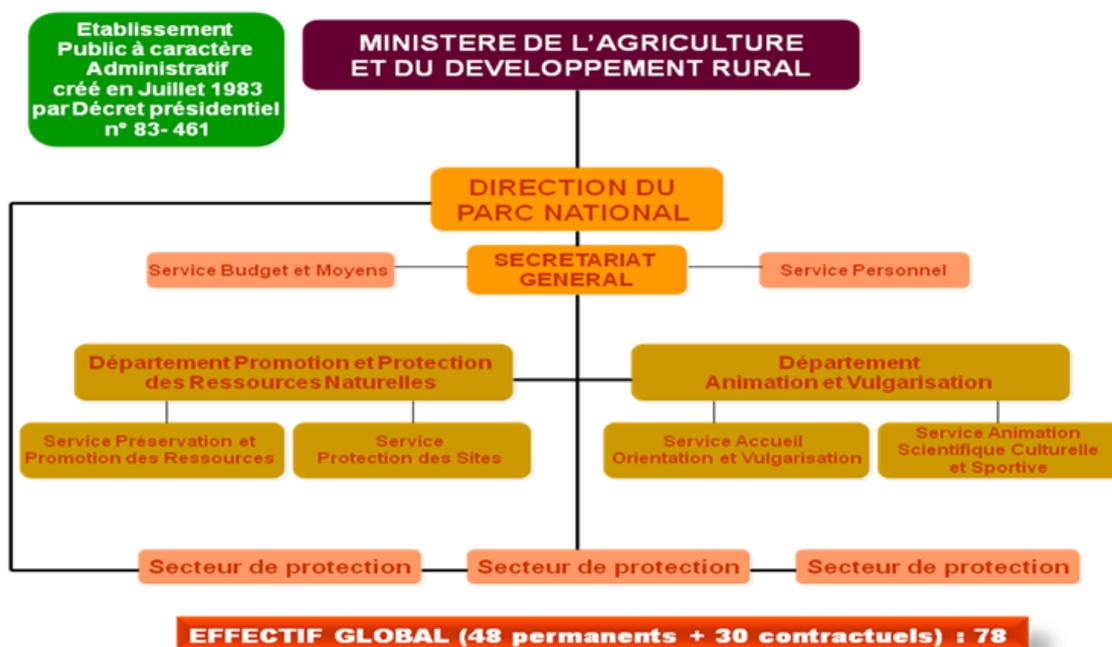
¹⁴ Pour « veiller sur la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, des eaux, de l'atmosphère, des gisements de minéraux et de fossiles, et de tout milieu naturel présentant un intérêt particulier à préserver ; préserver ce milieu contre toutes les interventions artificielles et les effets de dégradation naturelle susceptibles d'altérer son aspect, sa composition et son évolution ; initier et de développer, compte tenu des grandes capacités bioécologiques existantes, toutes activités de loisirs et sportives en rapport avec la nature et ce, en relation directe avec les autorités et organismes concernés ; implanter, toujours en relation avec les autorités et organismes concernés, les infrastructures touristiques nécessaires dans la zone périphérique ; observer et étudier le développement de la nature et l'équilibre écologique en général »

Tableau 5 : Le Corps technique : 25

N°	Désignation	Effectif réel au 31.12.2013	Affectation			
			Blida	Chr�a	Hamdania	Hamam Melouane
01	Directeur	01	01			
02	Secr�taire g�n�ral	01	01			
03	Chef de d�partement	02	02			
04	Chef de service	03	03			
05	Conservateur g�n�ral des for�ts	01	01			
06	Conservateur principal des for�ts	03	01	01		01
07	Conservateur divisionnaire des for�ts	08	07	01		
08	Inspecteur principal des for�ts	02	01		01	
09	Inspecteur des for�ts	03	02		01	
10	Brigadier des for�ts	02		01	01	
11	Agent des for�ts	04		02	01	01
12	Inspecteur v�t�rinaire	01			01	
13	Docteur v�t�rinaire	01			01	
TOTAL		25	12	05	06	02

Source : PNC, 2013

Figure I2 : Organigramme du PNC



L'administration du PNC collabore d'autre part avec diff rentes structures techniques et administratives, ainsi qu'avec les collectivit s locales repr sentant les deux wilayas (Blida et M d a) et les onze communes qui les composent. Le Parc dispose pour cela de moyens mat riels et humains (voir organigramme et secteurs de conservation du PNC en annexe N 1).

Ces derni res ann es, la direction du parc a  t  charg e, en partenariat avec d'autres structures (DGF, Conservations des for ts, directions et subdivisions de l'ex cutif de la wilaya (agriculture, hydraulique, travaux publics, ... etc.), de concevoir et d'accompagner les divers programmes et projets de gestion des parcs naturels et de d veloppement rural local (notamment dans le cadre des PPDRI). L'administration compte aussi deux d partements techniques et trois secteurs d'activit s dans les trois communes du parc.

Instances et organes officiels :

1. **Le Conseil d'orientation (voir composition en annexe)** : c'est un organe consultatif mis en place pour discuter de la situation du parc et pour faire des propositions à caractère réglementaire, technique et économique. Il est créé par arrêté ministériel (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural) et est présidé par le représentant du MADR ou par le Directeur général des forêts (DGF) ou son représentant. Il est composé des différentes structures ministérielles (agriculture, forêts, ressources en eau, aménagement du territoire et environnement, santé, jeunesse et sport..., etc.), des collectivités locales, ainsi que des représentants d'autres corps (armée nationale- ANP, services de sécurité, universités, centres de recherche, associations, etc.), des acteurs des domaines de l'environnement, du tourisme, des activités sylvicoles, et partenaires scientifiques et techniques. Ce conseil propose généralement des recommandations et émet des avis sur les questions liées à l'orientation et à la mise en œuvre du Plan d'actions, des Plans de gestion et à l'élaboration des politiques, par le biais de réunions périodiques.

Ce conseil pourrait évoluer en un Comité de pilotage ayant pour mission d'orienter et de décider des actions du PNC. Ses recommandations pourraient alors avoir force de loi.

2. **Le Conseil scientifique**¹⁵: conformément aux dispositions du décret exécutif N°13-374 du 09 novembre 2013 fixant le statut-type des parcs nationaux relevant du Ministère chargé des forêts, il est créé par l'arrêté ministériel N°427 du 05 mai 2014 un Conseil scientifique du PNC. Ce Conseil est un organe officiel composé de dix (10) membres choisis parmi les experts, les universitaires et les personnes ressources ayant une compétence dans les domaines de la protection, la conservation et la gestion des aires et des ressources naturelles protégées. Il est présidé par un des membres élu à la majorité simple. Le Conseil scientifique est un organe de conseil qui manquait à l'organigramme. Son existence renforce donc le potentiel de gouvernance du PNC.
3. **Autres structures et organes de gouvernance hors PNC** : l'essentiel du travail technique, mais aussi d'information, de sensibilisation, de formation ou d'animation est effectué par l'administration du PNC, en collaboration avec les autres acteurs institutionnels : les conservations et les circonscriptions des forêts, les autres services techniques des wilayas (agriculture, hydraulique, travaux publics, environnement, protection civile, services de sécurité, etc.), et accessoirement les APC (mais seulement dans le cadre de leurs programmes de développement communaux – PCD).

En fait il n'existe pas encore d'organismes paritaires, ni de charte collective comme les Chartes forestières.

¹⁵ Une 1^o Session ordinaire électorale a été organisée au sein du secteur de Chréa du PNC le Mardi 03 Juin 2014

La démarche participative pour une gouvernance améliorée

LA DEMARCHE PARTICIPATIVE DANS LE SITE PILOTE

Objectif de la démarche participative dans le site pilote

L'objectif de la composante 3 du projet est de *promouvoir la gouvernance et la gestion participative du Parc National de Chréa afin d'assurer une gestion durable de ses ressources naturelles*, avec le déroulement des étapes suivantes :

1. Le renforcement de la dimension participative dans l'élaboration/mise en œuvre du plan de gestion du parc¹⁶ ;
2. L'analyse de manière participative des menaces/opportunités (dans le parc et sa zone périphérique) et la recherche des alternatives pour réguler le flux de visiteurs et limiter la sur fréquentation ;
3. La valorisation, économique et participative des biens et services du Parc.

L'enjeu de l'approche participative est donc fondamental pour le site du PNC : il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions et les plans stratégiques visant d'une part la protection du site et de ses ressources et, d'autre part, la promotion de l'auto-développement des populations locales.

C'est là que résident les principales motivations qui nous ont conduits à mettre en place au cours de ce projet un ensemble d'actions d'information, de sensibilisation, de concertation, d'animation, de dialogue et d'esquisses de projets auprès d'une diversité d'acteurs.

Cette démarche nous a ainsi permis de mieux connaître l'écosystème et le site du parc ainsi que ses ressources et les problèmes auxquels il fait face. Par ailleurs, elle nous a permis de connaître les problématiques communes aux acteurs ainsi que leurs contradictions, les risques encourus et les enjeux partagés, notamment ceux liés aux trois grands objectifs du projet.

Les nouvelles structures de gouvernance à envisager

La Cellule d'animation rurale communale (CARC) : un cadre institutionnel déjà établi

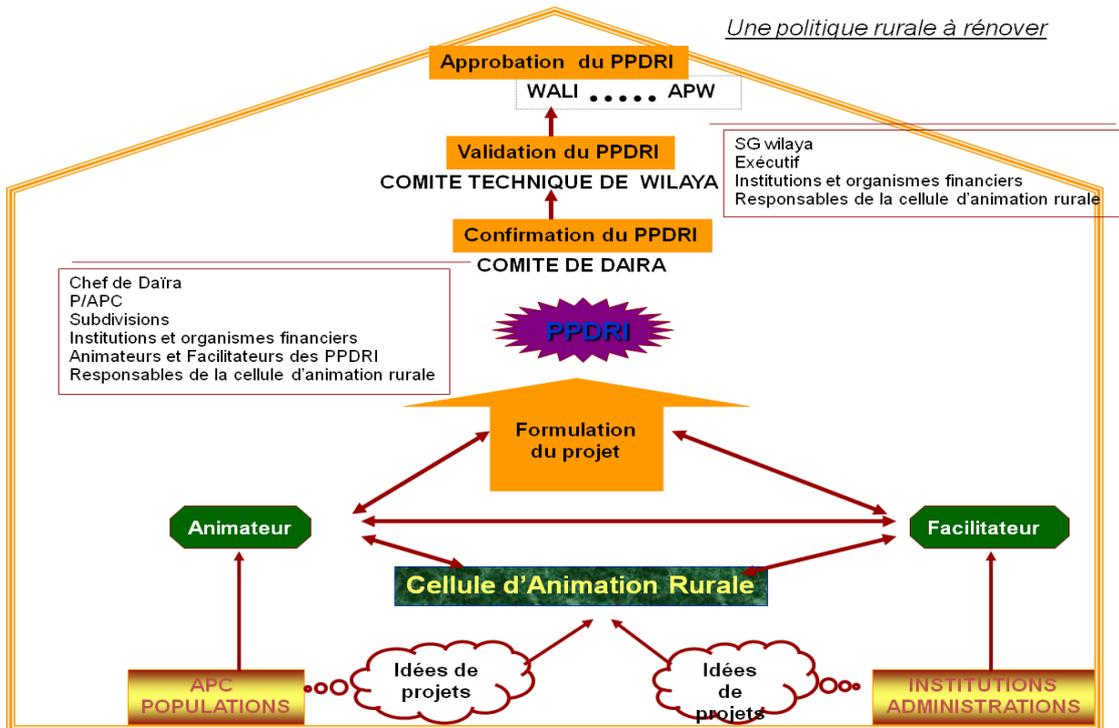
C'est une nouveauté dans l'univers rural des espaces forestiers et une première structure de gouvernance en milieu rural local.

Hors gestion du Parc et dans le cadre de la Politique de Renouveau Rural engagée par le MADR qui a permis le lancement de plusieurs *Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI)*¹⁷, il a été institué, à un niveau local au début des années 2000, une « *Cellule d'animation rurale communale (CARC)* ». La CARC a l'avantage d'être le creuset d'une véritable démarche participative incluant divers acteurs au niveau de chaque commune (par ex. celles incluses dans le territoire du parc). Elle est représentée par : les élus et les agents techniques communaux, les techniciens des différentes structures (forêts, agriculture, hydraulique, etc.), les représentants des populations et des communautés rurales locales, de la société civile organisée (associations), les animateurs et les facilitateurs, éventuellement des consultants, des chercheurs et des scientifiques. Elle est animée par à la fois un animateur (choisi parmi les représentants des populations locales) et par un facilitateur (choisi par un cadre de l'administration).

¹⁶ Il faut signaler que les trois Plans de gestion du PNC ont été élaborés de manière administrative, sans démarche participative ; il a été toutefois prévu de faire participer d'autres acteurs (les collectivités locales et les associations, notamment) pour exécuter le quatrième Plan de gestion

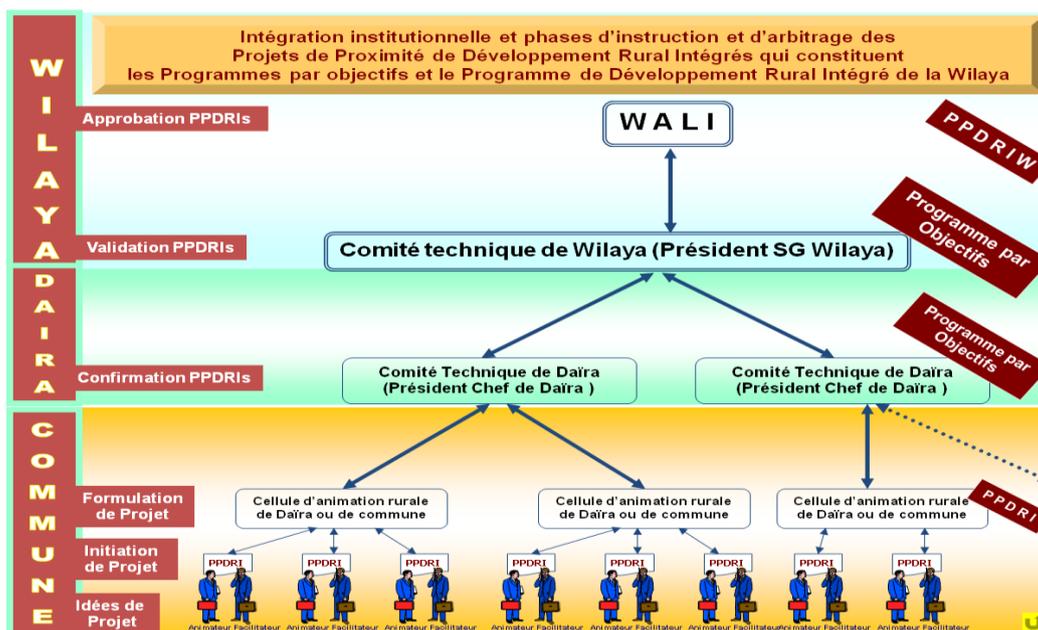
¹⁷ Les PPDRI sont des projets intégrés fédérateurs construits de bas en haut dans la responsabilité partagée entre les services de l'administration, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales. Ils mutualisent autour d'un des (04) thèmes fédérateurs retenus (-modernisation et/ou réhabilitation d'un village rural et amélioration de la qualité et des conditions de vie en milieu rural, -diversification des activités économiques en milieu rural, -amélioration de l'attractivité du territoire rural, -protection et valorisation des ressources naturelles et du patrimoine rural matériel ou immatériel) les efforts des acteurs publics et privés (administrations, élus, citoyens, organisations rurales...) pour la réalisation d'investissements à usage collectif financés sur les budgets des secteurs, des wilayas et des communes, des PCD et des investissements à usage individuel portés par des personnes physiques, soit autofinancés, soit faisant appel aux différents dispositifs de soutien de l'investissement. Sont également intégrés au projet, les dimensions de renforcement des capacités humaines impliquant la Formation professionnelle, l'éducation, des universitaires, les opérations de lutte contre l'analphabétisme, de prévention sanitaire, de solidarité et autres actions fédératrices.

Figure 13 : Processus de constitution et d'animation des PPDR



Source : MADR/MDDR

Figure 14 : Montage institutionnel des PPDR



Source : MADR/MDDR

La CARC comme structure d'animation locale des PPDR constitue ainsi un véritable cadre de concertation et de renforcement des capacités participatives des populations et des acteurs locaux, mais elle a été initiée essentiellement autour des projets à caractère agricole et d'infrastructure rurale pour les besoins collectifs, semi-collectifs et individuels des porteurs de projets (montage de micro entreprises agricoles et rurales, soutien aux femmes rurales dans le cadre des PPDR...). Elle a donc surtout la vocation et les missions urgentes : - de diversification des activités économiques en milieu rural, - d'amélioration de l'attractivité du territoire rural par le développement des infrastructures de base (ex. réfection des pistes, points d'eau, accès à l'eau potable, assainissement, habitat rural pour le retour des populations, nouvelles installations...) – et, accessoirement, de valorisation des ressources et du patrimoine rural matériel ou immatériel (préservation des bâtis, des sites et des produits historiques et culturels, valorisation des manifestations traditionnelles...).

La CARC en tant que organe institutionnel local pouvait certes évoluer et constituer un cadre de consultation et de concertation qui ressemblerait à un « *Comité des parties prenantes* ». La dynamique de gestion participative que voudrait impulser notre projet pouvait donc être enrichie par l'existence (officielle) d'un tel organe, d'autant plus que le PNC, entant qu'administration relevant du Ministère chargé des forêts et du Développement rural, a pour rôle d'animer et d'encourager, à l'intérieur du territoire du Parc, les initiatives de développement rural conçues et menées dans le cadre des PPDR.

Mais Le risque est qu'il serait probablement difficile de sensibiliser et surtout d'impliquer (pour faire participer) les membres de la CARC dans une démarche de gestion participative concernant des ressources naturelles forestières du PNC qui ne peut les intéresser parce que loin de leurs objectifs et leurs besoins identifiés dans leurs projets respectifs.

En fait, la CARC était un cadre institutionnel déjà établi. S'il est vrai que sa composition (qui devrait être élargie à d'autres acteurs) pourrait être une référence en matière de participation et d'organisation autour de projets concrets, elle reste encore, aux yeux de nombreux acteurs locaux (représentants des populations rurales, associations, universitaires), un cadre encore étroit proposé puis généralisé essentiellement par les pouvoirs publics pour des objectifs de réussite de la Politique de Renouveau rural. Les réunions que nous avons organisées dans les trois communes n'ont d'ailleurs pas pu réunir tous les membres des CARC, notamment ceux appartenant à d'autres organismes publics (habitat, environnement, travaux publics, agriculture, jeunesse et sports, tourisme...).

Il reste donc clair que ce type de cadre institutionnel ne fait pas l'unanimité au sein des différents acteurs. Les avis dans les différents ateliers ont été souvent partagés entre d'une part son maintien et son élargissement et, d'autre part, la création d'un autre cadre institutionnel local auquel pourrait cependant participer les actuels membres de la CARC.

De nouvelles structures à mettre en place

Les différents ateliers organisés tout au long du projet ont été riches en discussions et en critiques¹⁸.

A l'occasion de l'atelier du jeudi 12 mars 2015 (réf. Phase 1. Proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance locale. Activité 1.3. 1^o Réunion-discussion du Comité locale de gouvernance), l'option du maintien du CARC en tant que Comité de gouvernance locale a été donc écartée.

Les principales recommandations ont surtout permis de confirmer l'idée de création, parallèlement à la CARC, d'une nouvelle structure (comité) de gouvernance locale.

I. Un Comité de Gouvernance Locale (CGL)

La mise en place de ce nouveau comité apparaît comme étant nécessaire. Le CGL a été en fait l'émanation d'un groupe regroupant à la fois les membres de la CARC « élargie » (au niveau de chaque commune) et d'autres participants aux différents ateliers. Le CGL, qui pourrait être un Comité de suivi et d'évaluation, aurait pour rôles et pour missions :

- d'observateur et de veille écologique,
- de sensibilisation et d'éducation,

¹⁸ Voir : en Annexe N°5 :

Compte rendu de la journée d'étude, d'information et de sensibilisation : « Gouvernance et Gestion participative des espaces boisés, des biens et des services, site de Chréa » du Mercredi 22 Janvier 2014.

Compte rendu de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités-Ressources et enjeux du territoire du PNC », secteur N°2, site d'El Hamdania, du Mardi 11 Février 2014

Compte rendu de l'atelier N°3 « Formation-sensibilisation – Gouvernance et gestion participative des ressources naturelles du PNC, secteur de Chréa, du Jeudi 29 Mai 2014

Compte rendu de l'atelier N°4 « La Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa », Secteur d'El Hamdania du Jeudi 11 juin 2015

Compte rendu de l'atelier N°5. « Atelier Réunion-discussion du Comité locale de gouvernance » du : Jeudi 12 mars 2015

Compte rendu de l'atelier N°6 « La Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa, Secteur d'El Hamdania du Jeudi 11 juin 2015

Voir Synthèse des commentaires, critiques et propositions en annexe

- d'alerte et de veille technique,
- d'être une force de proposition,
- un réceptacle d'idées et de projets,
- et éventuellement un organe paritaire de gestion participative.

L'intérêt et le défi d'avoir ce type de comité local est :

- d'avoir à la disposition de l'administration du parc, des collectivités locales et des acteurs sociaux un comité (souple) de gouvernance au niveau local qui peut avoir la possibilité de poser les réels problèmes, d'interpeller les autorités et d'engager des actions concrètes sur le terrain ;
- de pouvoir discuter des questions spécifiques posées aux différents sites du parc et à leurs populations résidentes (notamment celles identifiées par le diagnostic participatif fait dans le cadre du projet) ;
- d'avoir la possibilité d'interpeller les autorités et de bien montrer les risques et les enjeux posés au parc (exemples des risques et des enjeux liés au foncier ou à la nécessité de mieux valoriser les biens et les services du parc) ;
- de pouvoir s'organiser pour engager, éventuellement en partenariat avec les membres de la CARC, des projets spécifiques ayant une portée de développement local mais durable (projets d'aménagement rural, de lutte contre les incendies, d'écotourisme, de production et de valorisation de ressources et de produits agricoles de terroir...).

Ainsi, même s'il garde le même statut d'organe consultatif et participatif, le CGL de par sa composition (plus élargie) et ses objectifs, dépasserait de loin les prérogatives de la CARC qui a essentiellement pour mission la prise en charge des projets – PPDRI - (collectifs, semi-collectifs et individuels) à caractère infrastructural et agricole des communautés rurales et des résidents de la commune.

Quel statut donner à ce comité ? A ce jour, deux hypothèses ont été retenues :

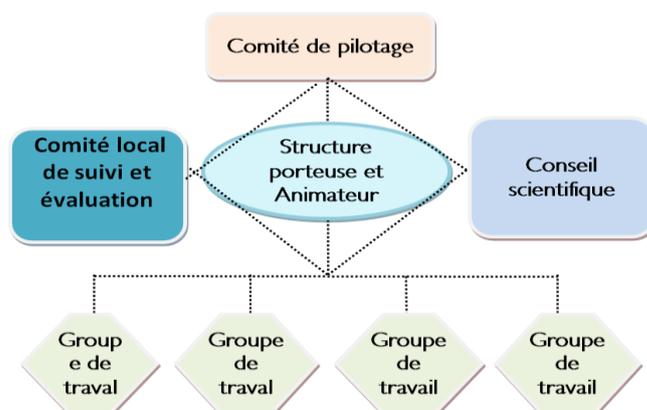
- soit un comité à statut officiel local, installé par un Arrêté du wali (préfet) de la wilaya (Blida et Médéa).
- soit un comité à statut associatif.

La question n'a pas été tranchée.

2. Les Groupes de travail thématique

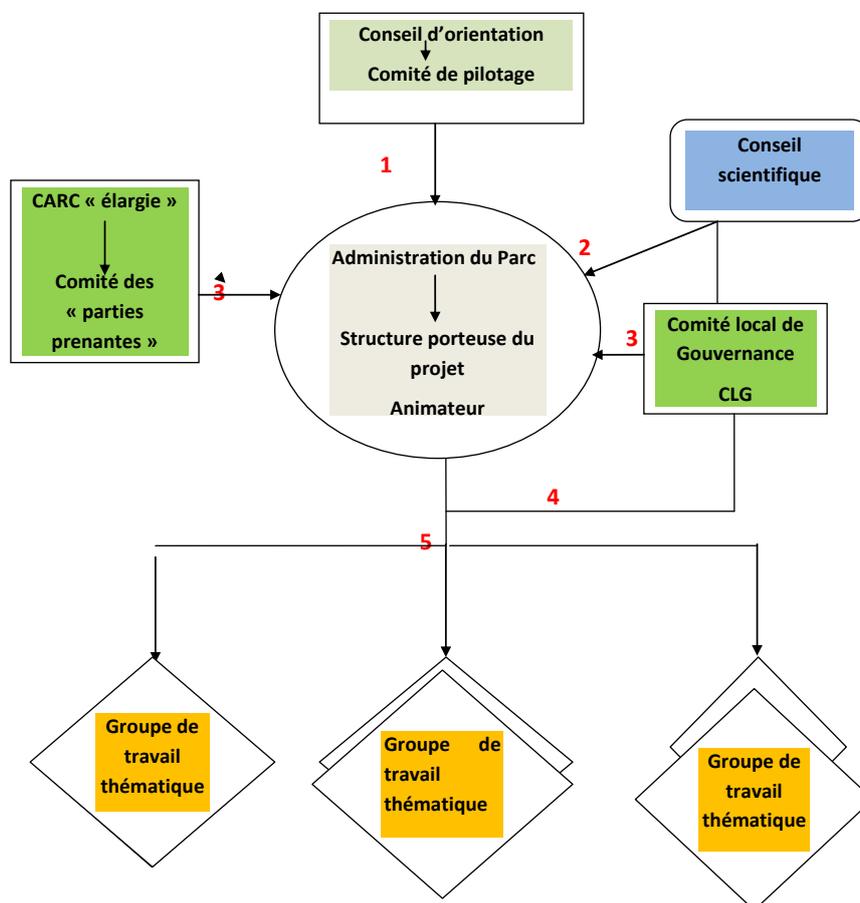
Ces groupes de travail peuvent être constitués dans le cadre du Conseil scientifique ou émaner du CGL. Ils pourraient se retrouver en réunions mensuelles et/ou trimestrielles, autour de thèmes divers, tels que : le processus de dégradation des ressources naturelles, les risques de pollution du site du PNC par des déchets solides, la sur fréquentation du site, l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles locales, la gouvernance et la gestion participative des ressources naturelles, etc.. Ces structures opérationnelles seraient composées : de consultants experts, d'universitaires et de chercheurs, de cadres d'organismes techniques (instituts, administrations techniques, laboratoires), de représentants d'associations, d'organisations professionnelles et de représentants des communautés rurales locales. Ils auraient un rôle de réflexion, d'animation d'ateliers thématiques, de soutien technique et de proposition.

Figure 15 : Exemple d'une structure de gouvernance pour la gestion participative des ressources naturelles



Exemple d'une structure de gouvernance pour la gestion participative des ressources naturelles

Figure I6 : Organigramme (à prévoir) des structures de gouvernance du PNC



1 = Relations Conseil d'orientation/Administration du PNC : Recommandations et avis sur les questions liées à l'orientation et à la mise en œuvre du Plan d'actions, des Plans de gestion et à l'élaboration des politiques du PNC. De par son caractère officiel (créé par décret ministériel) et la nature et la qualité de ses membres (représentants divers secteurs et nommés par décret ministériel), le Conseil d'orientation a aussi pour rôle de valider les orientations et les décisions de gestion en matière de conservation, de contrôle et d'aménagement des sites du parc.

La direction du PNC doit donc respecter ces orientations, et les actions de gestion lui incombent (pouvoir décisionnel quasi-total). La direction du PNC dispose pour cela d'un conseil de direction où siègent l'ensemble des cadres (dont une partie des femmes cadres).

2 = Relations Conseil scientifique/Administration du PNC : Actions de conseil, d'information, de sensibilisation pour le compte du PNC : contribuer à une meilleure connaissance des ressources et des patrimoines naturels, paysagers, culturels et humains présents sur le territoire du Parc ; concourir à développer des actions de recherche scientifique et culturelle ; apporter son conseil pour une meilleure protection-conservation et une bonne gestion des richesses floristiques, faunistiques, économiques et patrimoniales du territoire du Parc. Au cours des dernières réunions, il a été recommandé que le conseil scientifique soit plus impliqué dans les conseils, les orientations et la mise en œuvre des plans de gestion, ainsi que dans la démarche participative.

3 = Relations CARC « élargie »/ Administration du PNC : Relations de concertation mais aussi d'appui aux projets PDDRI prévus et mis en œuvre dans les communes du parc, notamment celles concernant la réalisation de petites infrastructures rurales (ouverture de pistes, ouvrages de protection des sols contre l'érosion, points d'eau etc...), la valorisation des ressources naturelle du parc au profit des populations résidentes, ainsi que celles engagées pour le de renforcement des capacités participatives des populations et des acteurs gravitant autour du PNC).

3 = Relations CLG/Administration du PNC : Relations de concertation, de conseil et d'appui. Cette relation peut évoluer à un niveau supérieur, avec des missions d'observation et de veille écologique, de sensibilisation et d'éducation,

d'alerte et de veille technique, de force de proposition, de réceptacle d'idées et de projets et d'organe paritaire de gestion participative. Le CLG peut parfaitement assumer la mission de suivi et d'évaluation.

4 = Relations CLG/Groupes thématiques : Les groupes thématiques sont issus du CLG ; ils ont un rôle de réflexion, d'animation d'ateliers thématiques, de soutien technique et, éventuellement, de gestion de projets.

5 = Relations Administration du PNC /Groupes thématiques : Pas de relations hiérarchiques. L'administration du PNC jouant un rôle de soutien administratif et logistique.

Identification des différences par rapport à la structure prévue dans la méthodologie

La configuration actuelle du système de gouvernance au niveau du parc n'a pas beaucoup changé par rapport à la configuration présentée dans le rapport méthodologique. Au niveau institutionnel et administratif, on trouve les mêmes structures et les mêmes missions dévolues à ces structures :

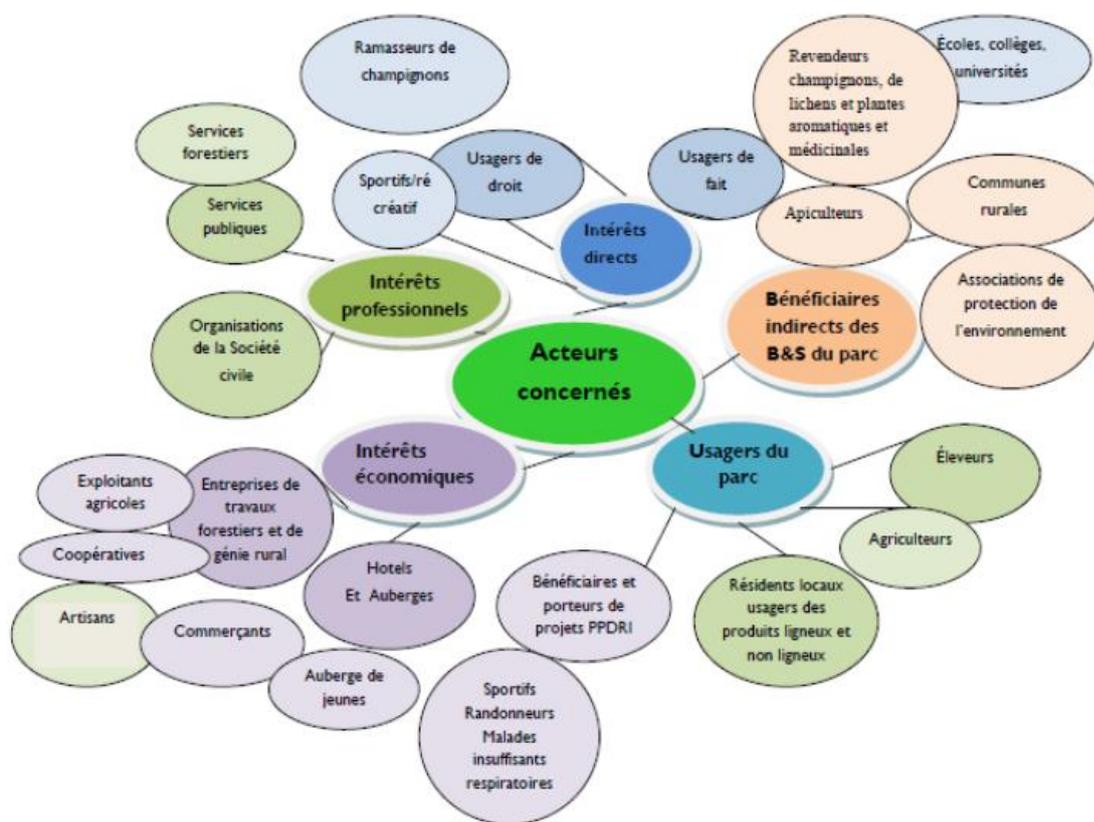
- La direction du parc et son organisation administrative (départements, secteurs techniques, services techniques) ;
- Un Conseil d'orientation présidé par un haut cadre de la DGF ou du MADR, dans lequel siège le directeur et le président du Conseil scientifique du parc ;
- Un Conseil scientifique.

Cependant, il y a eu proposition de quelques changements.

Les changements opérés :

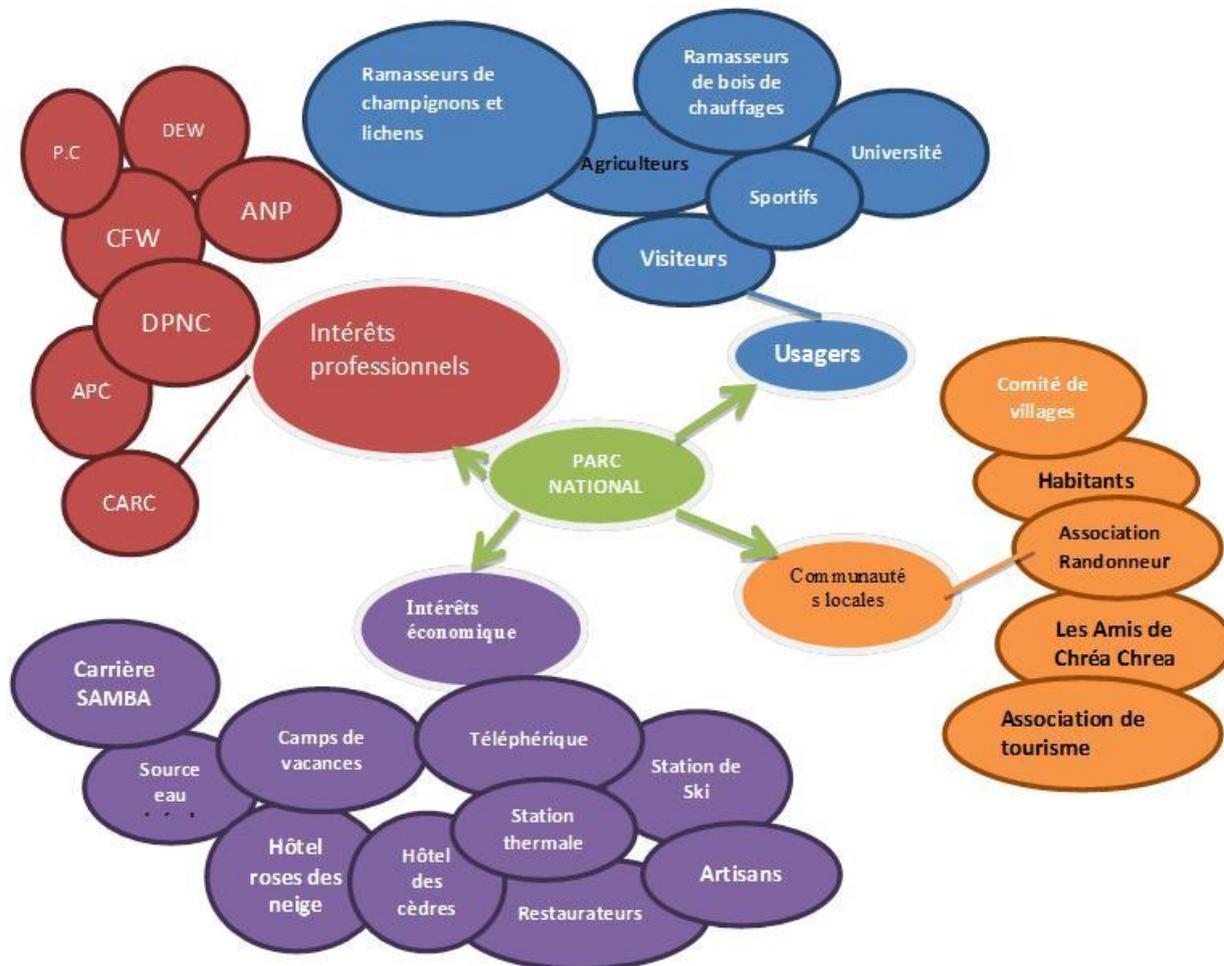
1. Le Conseil d'orientation et le Conseil scientifique qui avaient certes une existence légale n'étaient pas opérationnels au début du projet. Ces deux structures ont été réactivées récemment (voir comptes rendus : C.R du Conseil scientifique en annexe N°10 ; C.R du Conseil d'orientation en annexe N°11).
2. Au départ, lors du lancement du projet, de manière participative et en discutant avec les différents acteurs présents (notamment lors des premiers ateliers), il s'était avéré qu'on ne pouvait pas compter uniquement sur le modèle CARC, un modèle mettant en avant une structure étroite. Le principal argument avancé était celui de la faible participation des représentants des populations rurales locales qui ne trouvaient pas dans cette structure les réponses à leurs propres préoccupations et revendications (les plus importantes étant celles liées à la question foncière à laquelle les CARC s'adressent). **Mais il a été tout de même accepté l'idée de considérer la CARC comme un acquis : une structure locale –complémentaire d'autres structures de gouvernance locale - qu'il est nécessaire de consolider.**
3. Une autre différence par rapport à la phase de lancement du projet, est celle qui est liée à la réhabilitation du Conseil scientifique (dont la première réunion constitutive avec une nouvelle direction et de nouveaux membres s'est tenue pendant la période de la réalisation de notre projet). Il a été proposé ainsi que le conseil scientifique soit plus actif et plus présent sur le terrain, avec notamment des actions plus importantes en matière d'inventaire des ressources et des potentiels naturels, de recherche et d'analyse dans les domaines économiques (valorisation des biens et services) et sociaux (gestion participative et gouvernance) et d'interface avec l'université et les centres de recherche. **Lors de sa dernière réunion, le Conseil a d'ailleurs intégré dans sa démarche l'approche participative et ses membres ont prévu une autre session spéciale pour discuter de cette question. Il a été décidé aussi qu'en son sein, il était possible de créer des groupes de travail.**
4. Enfin, quelques changements ont été opérés dans la configuration de la cartographie des acteurs.

Figure 17 : Cartographie des acteurs du site pilote PNC avant le projet



Carte des acteurs

Figure 18 : Simulation - Cartographie d'acteurs du site pilote PNC après le projet



- ANP = Armée nationale populaire
- APC = Assemblée populaire communale (mairie –collectivité locale)
- CARC = Cellule d'animation rurale communale
- CFW = Conservation des forêts de la wilaya
- DEW = Direction de l'équipement de la wilaya
- DPNC = Direction du Parc national de Chréa
- PC = Poste de commandement de la protection civile

Identification des acteurs impliqués

Tableau 6 : Synthèse de l'identification des acteurs du site du PNC

Catégories et noms des acteurs	Objectifs de la participation / Intérêts	Rôle des acteurs dans la démarche participative	Composantes de la structure de gouvernance auxquelles ils participent
Ex. Usagers locaux			
Agriculteurs Éleveurs	Les principaux objectifs sont : la satisfaction de besoins alimentaires (autoconsommation), la défense de leurs intérêts de terroirs (ex. les revendications de parcelles de terres), et le renforcement des valeurs culturelles (traditions, coutumes fêtes).	Rôle actuellement faible : peu ou pas de participation à tous les aspects liés à la vie économique et sociale du site et des terroirs ruraux	CARC/PPDRI et aux groupes de travail ou ateliers thématiques Ateliers ou groupes de travail thématiques
Usagers de la forêt (chasseurs, braconniers)	Satisfaction de besoins alimentaires, de soins médicaux et d'énergie (cueillette, chasse de ressources à usage alimentaire et médicinal, ramassage de bois et utilisation de produits forestiers à usage de cuisson ou de chauffage) ; Intérêt économique (vente de bois, de produits non ligneux, de plantes aromatiques et médicinales, de gibier).	Peu visibles et rôle actuellement faible	Aucune participation
Visiteurs occasionnels, randonneurs, sportifs Organisations de la société civile (associations, comités, clubs sportifs et culturels)	Satisfaction des besoins de détente, de bien-être et de loisirs. Intérêt de bien-être personnel ou de groupe. Intérêt éducatif et intérêt sensibilisation et d'information pour la défense et la sauvegarde des ressources et des espaces boisés du parc (pour les comités et les associations).	Rôle actuellement faible : pas de participation à tous les aspects liés à la vie économique et sociale du site et des terroirs ruraux, hormis les associations à caractère écologique (ex. Association des Amis de Chréa, association « Ardnab », association des randonneurs).	Comité de gouvernance locale, Groupes de travail thématiques, éventuellement au Conseil scientifique.
Usagers économiques- Opérateurs			
Agriculteurs Éleveurs Artisans Restaurateurs Commerçants	Intérêt économique évident induit par : -les pratiques agricoles (mise en œuvre de systèmes de production agricoles destinée à la vente sur les marchés locaux) ; -les pratiques artisanales (mise en œuvre de systèmes de production d'objets artisanaux destinés à la vente aux touristes) ; -les services de restauration, d'hôtellerie et de commerce de proximité.	Rôle actuellement faible : pas de participation à la vie économique et sociale du site et des terroirs ruraux, hormis quelques agriculteurs familiaux regroupés dans des organisations rurales traditionnelles (comités de village représentés au sein des CARC).	CARC, Comités des parties prenantes (à travers leurs délégués), Ateliers ou groupes de travail thématiques.
Entreprises de réalisation des travaux forestiers et de génie rural	Intérêt économique : participation aux programmes d'aménagement du site et des terroirs ruraux	Aucun rôle actuellement	Éventuellement aux groupes de travail thématiques
Autres intérêts			
2. Agents de l'administration du PNC	Intérêt essentiellement technique et environnemental : missions de préservation et de conservation du site ; missions d'aménagement ; missions de sensibilisation. Implication et participation totale à tous les programmes et à toutes les actions de préservation, de conservation, et d'aménagement du site.	Rôle d'information, de sensibilisation, d'encadrement et d'orientation	Conseil d'orientation (le directeur) ; Conseil scientifique ; Comité de gouvernance locale Groupes de travail thématiques
3. Administrations techniques (Conservation des forêts, directions de l'agriculture, l'hydraulique, le tourisme, etc.)	Intérêts essentiellement techniques, économiques et environnementaux. En principe, implication et participation totale et régulière dans tous les plans et toutes les actions à caractère technique, environnemental, économique et social.	Rôles d'information, de soutien et d'encadrement technique	Représentants membres du Conseil d'orientation du PNC Groupes de travail thématiques CARC
4. Collectivités locales			
Assemblées Populaires Communales(APC) Assemblée populaire de	Intérêts essentiellement sociaux et environnementaux ; Autorités politiques, administratives et	Rôles politiques et acteurs institutionnels chargés de l'animation et l'encadrement des activités de développement.	CARC ; Comités des parties

wilaya (APW)	sociales menant des programmes et des plans de développement (Plans communaux de développement - PCD) et des plans d'aménagement de wilaya-PAW) ; Collectivités territoriales (représentées par des élus locaux).	En principe, implication et participation totale et régulière dans tous les plans et toutes les actions à caractères technique, environnemental, économique et social. Partenaires privilégiés du PNC.	prenantes ; APW : Représentants membres du Conseil d'orientation du PNC)
Communauté universitaire et de recherche			
USTHB (Université des sciences et de technologie Houari Boumediene d'Alger) Université de Blida 1 École normale supérieure (ENS) ENSA (ex. INA - Institut agronomique)	Communautés universitaires organisées par facultés, instituts, départements, unités et laboratoires de recherche ; Étudiants (à titre individuel ou en groupe) réalisant des recherches à caractère scientifique en vue de soutenances de mémoires et thèses (ingénieurs, masters, doctorat) ; Intérêts pédagogiques (sorties de groupes pédagogiques) ; intérêts techniques et scientifiques - intérêts en matière d'études et de recherche.	Rôles nécessaires d'éducation, d'information, de sensibilisation et d'appui scientifique et technique ; Faible participation aux programmes de développement ayant un caractère environnemental, de préservation des ressources naturelles et d'aménagement du site du PNC ; Actuellement, des relations dans le cadre de conventions scientifiques avec le PNC, mais pas de participation.	Conseil scientifique du parc ; Comité de gouvernance locale ; Groupes de travail thématiques.
Instituts techniques (INVA, ITAFV, ITELV)			
Chambres d'agriculture	Défense des intérêts des agriculteurs et des artisans ; Intérêt économique.	Rôle de médiation technique et économique ; Rôle d'animation et d'encadrement technique.	Comité de gouvernance locale
Organisations de la société civile			
Communautés rurales Associations des producteurs Associations écologiques et de protection de l'environnement Associations locales et comités de villages	Communautés représentant les agriculteurs, les éleveurs et les artisans, associations de producteurs et associations sportives, culturelles, écologiques et de protection de l'environnement résidents dans les sites du parc (comités de village, comités de douars). Défense des intérêts de leurs membres, ayant un fort besoin d'organisation pour participer de manière active aux instances de gouvernance et de gestion du parc.	Rôles multiples des représentants: - usagers des espaces et des ressources du PNC ; -des producteurs agricoles et éleveurs ; Forte vocation à participer à tous les plans et à toutes les tâches de préservation, de conservation et d'aménagement du site, ainsi qu'à toutes les actions d'éducation environnementale et de sensibilisation	CARC Comité de gouvernance locale Groupes de travail thématique

Phases de la démarche participative

Objectif spécifique 1. Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc.

Dans le cadre de cet objectif, nous avons initié et mis en œuvre un ensemble d'actions portant sur l'état des lieux de l'existant (diagnostic « expert »), sur des activités d'implication et de participation des acteurs opérant ou vivant à l'intérieur ou à l'extérieur du parc et sur des réflexions sur les enjeux stratégiques.

Tableau 7

Phases	Activités	Résultats	Acteurs
Phase 1 : Proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance	<u>Etape 1.1.</u> Diagnostic « expert » : travaux de recherche bibliographique, de diagnostic, d'entretiens et de sorties de terrain, de capitalisation et d'analyse.	Résultats 1.1. Un rapport diagnostic expert (voir 1° partie Rapport diagnostic, pp.7-17).	<u>Les acteurs :</u> - La catégorie des acteurs institutionnels -La catégorie des acteurs opérateurs -La catégorie des acteurs représentants de la « société civile » Diverses personnes représentant plusieurs organisations locales communautaires (comités de villages, comités de douars)
	<u>Etape 1.2.</u> Identification-cartographie des acteurs	<u>Résultats 1.2.</u> Prise de contacts, sélection de candidats acteurs + PV de réunions et comptes-rendus (voir annexe 2 compte rendus et PV de réunions).	Compte rendu de l'atelier N°1. Photos + Liste des participants + Power point
	<u>Etape 1.3.</u> Organisation d'e l'atelier N°1 -journée d'étude et de sensibilisation sur la gouvernance et l'approche participative ainsi que l'explication des règles de participation (Atelier N°1 - Secteur du PNC de Chréa – village) –	<u>Résultats 1.3.</u> Compte-rendu Secteur du PNC de Chréa – (Voir compte-rendu de l'atelier N° 1. du 22/01/2014, annexe N°2, pp.2-4)	- 3 cadres du PNC versés dans le projet FFEM ; - membres du Conseil communal de Chréa (dont le président d'APC – maire) - 6 membres de la CARC représentant des administrations techniques ; - 9 représentants des riverains ; 5 associations : « Amis de Chréa », « Ardneb », « Amel Chréa », « Concorde », « Cèdre Chréa » et l'Office du tourisme
Phase 2 : Diagnostic territorial partagé : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.	<u>Etape 2.1.</u> 1. Diagnostic « expert » 2. Diagnostic participatif : organisation de l'atelier N°2 : « Menaces et opportunités : Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) dans la commune d'El Hamdania.	<u>Résultats 2.1.</u> Compte-rendu (voir compte-rendu de l'atelier N°2 du mardi 11 février 2014 « Menaces et opportunités » - (Secteur du PNC – El Hamdania village), Annexe pp.5-8.	Les membres de la CARC, représentants des secteurs des forêts, de l'hydraulique, de l'urbanisme, de l'agriculture... etc. Les représentants des collectivités locales (un secrétaire général Daira et deux élus de l'APC) et un chef des services techniques des secteurs des forêts, de l'hydraulique, de l'urbanisme, de l'agriculture... etc.
	<u>Etape 2.2.</u> Diagnostic participatif : organisation de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités : Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) dans la commune d'El Hamdania.	<u>Résultat 2.2</u> Compte-rendu (voir compte-rendu de l'atelier N°2 du mardi 11 février 2014 « Menaces et opportunités » - (Secteur du PNC – El Hamdania village).	Les représentants des collectivités locales (un secrétaire général de Daira et deux élus de l'APC) et un chef des services techniques ; Les membres représentant 7 communautés rurales (douars) ; Les membres d'une association sportive ; Des participants à titre individuel (essentiellement des petits agriculteurs et des jeunes résidents de la commune).
Phase 3 : Orientations stratégiques et plan d'actions	<u>Etape 3.1</u> Choix des orientations stratégiques, objectifs et plans d'actions participatives	Principaux enjeux et défis, les éléments - de stratégie et l'esquisse de plan d'action.	Expert, le staff du PNC et les personnes ressources

Objectif spécifique 2. Analyser les menaces/opportunités (dans le Parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc

Dans le cadre de cet objectif, nous avons initié et mis en œuvre un ensemble d'actions portant sur l'état des lieux de l'existant en matière de fréquentation des sites du parc, sur les risques encourus et leur impact sur les niveaux de dégradation des ressources du parc. Deux types d'actions ont été menés dans les trois communes du parc : l'organisation d'ateliers participatifs et l'engagement d'enquêtes participatifs auprès d'un large public composé de résidents et de riverains, de responsables techniques et administratifs et de visiteurs du parc.

Tableau 8

Phases	Activités	Résultats	Acteurs
Phase 4 : Diagnostic partagé (thème : sur-fréquentation) : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.	<p>Étape 4.1.</p> <p>1. Diagnostic « expert » (thème : sur-) : - biblio, capitalisation, etc. (thème : sur fréquentation).</p> <p>2. Planification de la participation des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacts, visites et préparation-organisation de 3 enquêtes sur le thème de la sur fréquentation (3 enquêtes totalement réalisées) ; - Conception-élaboration de modèles de questionnaires (voir Annexe N°11. Questionnaires d'enquêtes) ; - Réalisation de deux enquêtes participatives qui portent sur la « sur-fréquentation » dans les communes de Chréa et El Hamdania. <p>3. Diagnostic participatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des résultats de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités » ; - Identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques ; - Organisation d'un atelier (N°3) : « Gouvernance et Gestion participatives des Ressources naturelles » dans la commune de Chréa. 	<p>Résultat 4.1.</p> <p>Rapport diagnostic « expert » (voir 1^e partie Rapport diagnostic, pp.7-17) sur la sur fréquentation.</p> <p>Rapports de synthèse - Compte - rendus des 3 enquêtes participatives (Annexe N°9- Résultats d'enquêtes « Sur fréquentation » et Annexe N°10. Synthèses Résultats Enquêtes « Biens et Services ») - Questionnaires (Annexe N°11. Questionnaires d'enquêtes)</p>	Expert + équipe du PNC
	<p>Étape 4.2. Planification de la participation des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Contacts, visites et préparation-organisation de 3 enquêtes sur le thème de la sur fréquentation ; - Conception-élaboration de modèles de questionnaires (voir questionnaires remplis en annexe) ; Réalisation de deux enquêtes participatives qui portent sur la sur-fréquentation » dans les communes de Chréa El Hamdania. 	<p>Résultat 4.2.</p> <p>Rapports de synthèse - Compte - rendus des enquêtes participatives - Questionnaires.</p>	
	<p>Étape 4.3.</p> <p>Diagnostic participatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des résultats de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités » ; - Identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques ; - Organisation d'un atelier (N°3) : « Gouvernance et Gestion participatives des Ressources naturelles » dans la commune de Chréa. 	<p>Résultats 4.3.</p> <p>Rapport diagnostic + grille d'analyse AFOM sur le thème de la sur fréquentation.</p> <p>Compte-rendu de l'atelier (voir comptes-rendus en annexe)</p>	<p>Les membres de la CARC, les représentants secteurs des forêts, de l'hydraulique, de l'urbanisme, de l'agriculture etc....</p> <p>Les représentants des collectivités locales (un secrétaire général Daira et deux élus de l'APC d'El Hamdania) et un chef des services techniques ;</p> <p>Les membres représentant 7 communautés rurales (douars = comités de villages) et les membres d'une association sportive ;</p> <p>Des participants à titre individuel (essentiellement des petits agriculteurs et des jeunes résidents de la commune).</p>
Phase 5 : Proposition d'actions pour réguler la sur-fréquentation	Propositions d'actions :	Compte-rendu de l'Atelier N°3. «Gouvernance et gestion participatives des ressources naturelles » - situation et quelques éléments pour un plan d'action (voir Annexe N°4 Compte rendus d'ateliers participatifs).	Expert + équipe du PNC + Personnes ressources.

Objectif spécifique 3. Valoriser de manière participative les biens et services du Parc.

Dans le cadre de cet objectif, nous avons tenté d'identifier de façon participative les biens et les services disponibles et les possibilités de leur valorisation. Il s'agit de faire :

- l'analyse des informations et le ciblage des biens et services potentiels identifiés dans la composante 2 du projet FFEM, approche nécessitant une réunion de coordination avec l'équipe de la composante 2;
- l'analyse des résultats des enquêtes menées sur le terrain sur le thème de la "Valorisation des biens et services des espaces boisés du Parc » et les compte rendus d'ateliers organisés avec divers participants (dont les représentants des groupements villageois, les associations locales, les universitaires et les techniciens).

Tableau 9

Phases	Activités	Résultats	Acteurs
Phase 6 : Synergie avec la composante 2.	<p><u>Etape 6.1.</u> 1° Journée - réunion de coordination avec la composante 2. _Identification et analyse des biens et services ciblés par l'équipe de la Composante 2 (Arbousier comme bien et ressource naturelle ; Singe Magot ; Sources en eau). Identification et analyse des biens et services ciblés par l'équipe de la Composante 2 (résultats des 3 enquêtes et des 2 ateliers sur « la valorisation des biens et services » dans les 3 communes du parc . Présenter des démarches (de la composante 2 et de la composante 3) et des actions de valorisation participative des biens et services. Impulser des idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR.</p>	<p>Résultat 6.1. Rapport de la réunion de coordination (voir rapport en annexe).</p>	<p>Point focal du projet (DGF) + Référénts thématiques des composantes 2 et 3. Experts composante 2 et composante 3.</p>
Phase 7 : Valorisation participative des biens et services.	<p><u>Etape 7.1.</u> Organisation de 2 ateliers participatifs : - Atelier N°4 portant sur la valorisation des biens et services effectué dans une des communes du Parc, la commune de Chréa ; - Atelier N°5 portant sur le thème de la valorisation des biens et services dans la commune de Hammam Mélouane. 2. Engagement de 3 enquêtes participatives au niveau des communes d'El Hamdania, Chréa et Hammam Mélouane portant sur la valorisation des biens et services</p>	<p>Comptes-rendus d'ateliers (voir comptes-rendus Ateliers N°4 et N°5).</p>	<p>Membres du Conseil communal d'El Hamdania et de Hammam Mélouane; Membres des CARC El Hamdania ; Représentants des riverains ; Cadres et chefs de secteurs du PNC ; Membres d'associations écologiques et de protection de l'environnement ; 2 élèves-ingénieurs agroéconomistes (pour le mémoire d'ingénieur agroéconomiste).</p>
	<p><u>Étape 7.2.</u> Engagement de 3 enquêtes participatives au niveau des communes d'El Hamdania, Chréa et Hammam Mélouane portant sur la valorisation des biens et services</p>	<p>Rapports des 3 enquêtes réalisées au niveau des communes d'El Hamdania, Chréa et Hammam Mélouane portant sur la valorisation des biens et services ; - Questionnaires d'enquêtes.</p>	<p>-2 Enquêteurs élèves-ingénieurs agroéconomistes ; -Représentants des riverains ; -Cadres et chefs de secteurs du PNC ; -Touristes-visiteurs des sites du parc.</p>

Tableau 10 : Phases et activités de la démarche participative : identification des différences par rapport à la méthodologie prévue initialement

Objectifs/Étapes	Rapport méthodologique	Rapport final	Observations
	Intitulé	Intitulé	
Objectif spécifique 1	Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux.		
Phase 1	Phase 1. Proposition de la mise en place de la « structure » de gouvernance		
Étape 1.1	Diagnostic « expert » Identification des acteurs : Prise de contacts, cartographie d'acteurs, sélection de candidats acteurs (travail collégial expert + parc Chréa + DGF éventuellement)	Diagnostic « expert » - Travail de recherche bibliographique, de diagnostic, d'entretiens et de sorties de terrain, de capitalisation et d'analyse.	Pas de grandes différences, mais étape divisée en deux : Étape 1.1. Diagnostic « expert » Étape 1.2. « cartographie d'acteurs »+ sélection de candidats acteurs
Étape 1.2.		Étape 2. Identification-cartographie des acteurs: 1°/ Prise de contacts, sélection de candidats acteurs (travail collégial) 2°/ Conception d'une cartographie d'acteurs (voir schéma Cartographie d'acteurs + Voir plus haut le tableau des catégories d'acteurs et leurs modes de participation)	
Étape 1.3	Planification de la participation des acteurs Journée d'étude et de sensibilisation sur la gouvernance et approche participatives + explication des règles de participation (avec la participation du Conseil d'orientation)	Organisation d'une journée d'étude et de sensibilisation (Atelier N°1 - Secteur du PNC de Chréa – village)– Thème : « Gouvernance et Gestion participatives des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chréa » : Actions d'information et de sensibilisation	Pas de différences
Phase 2.	Diagnostic territorial partagé : identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques		
Étape 2.1	Diagnostic « expert »- biblio, capitalisation Activités : Révision bibliographique (+ enquêtes) ; identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; analyse par l'expert des PPDR, plan de gestion, PV du conseil d'orientation.	Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation Activités : révision bibliographique ; identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; analyse par l'expert des PPDR, plan de gestion. Un rapport diagnostic expert (voir 1° partie Diagnostic)	Pas d'enquêtes organisées
Étape 2.2	Diagnostic participatif Activités : Un atelier « Menaces et opportunités » (dans le parc et sa zone périphérique). Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) ; Entretiens directs	Diagnostic participatif. organisation de l'atelier N°2 : « Menaces et opportunités » : identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) dans la commune d'El Hamdania. Résultat :- Compte-rendu de l'atelier N°2 du mardi 11 février 2014 « Menaces et opportunités » - (Secteur du PNC – El Hamdania village).	Pas de différences
Phase 3	Orientations stratégiques et plan d'actions		
Étape 3.1	Choix des orientations stratégiques, objectifs et plan d'actions participatif Utiliser les actions prévues dans le plan de gestion et les mettre en œuvre de manière participative. Activités : Élaboration des choix stratégiques/plan d'actions + Test d'évaluation (questionnaire) Quelle activité ? (atelier, réunions ?)	Choix des orientations stratégiques, objectifs et plan d'actions participatif Résultats. Synthèse des enjeux et défis majeurs - Éléments de stratégie ; Évaluation des Plans de gestion du PNC ; Esquisse de plan d'action.	Pas de différences

Objectif spécifique 2	Analyser les menaces/opportunités (dans le Parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc).		
Phase 4.	Diagnostic partagé (thème : sur fréquentation)		
Étape 4.1	Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation, etc. (thème : sur fréquentation) Activités : révision bibliographique + sondage - enquête rapide (risques et enjeux environnementaux, sociaux et économiques)	Étape 4.1. Diagnostic « expert » (thème : sur fréquentation)- Diagnostic « expert » - biblio, capitalisation, etc. (thème : sur-fréquentation). Acteurs : Expert + Staff du PNC Résultat : Rapport diagnostic « expert » sur la sur fréquentation	Pas de sondage Diagnostic axé sur les rencontres
Étape 4.2	Planification de la participation des acteurs (qui est concerné/intéressé?) Activités : Contacts/entretiens et sélection des acteurs intéressés.	Planification de la participation des acteurs : -Contacts, visites et préparation-organisation de 3 enquêtes sur le thème de la sur fréquentation ; -Conception-élaboration de modèles de questionnaires (voir questionnaires remplis en annexe) ; -Engagement de 2 enquêtes participatives « sur-fréquentation » dans les communes de Chréa et El Hamdania. Résultats : -Rapports de synthèse - Comptes-rendus des 2 enquêtes participatives – Questionnaires.	Étape réservée à l'organisation et la réalisation des deux enquêtes portant sur « sur-fréquentation »
Étape 4.3	Diagnostic participatif (thème : sur-fréquentation) Activités : un atelier « Risques, menaces et opportunités » lié à la sur fréquentation dans le parc et sa zone périphérique ».	Étape 4.3. Diagnostic participatif : -Capitalisation des résultats de l'atelier N°2 « Menaces et opportunités » ; -Identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques ; -Organisation d'un atelier (N°3) : «Gouvernance et gestion participatives des ressources naturelles » dans la commune de Chréa. Résultats : Rapport diagnostic avec grille d'analyse SWOT sur le thème de la sur fréquentation Compte-rendu de l'atelier (voir comptes-rendus en annexe).	Différence : Étape particulièrement chargée
Phase 5	Proposition d'actions pour réguler la sur-fréquentation		
Étape 5.1	Activités : Un atelier : utiliser les actions prévues dans le plan de gestion et les résultats du diagnostic sur le thème de la sur-fréquentation et proposer d'un plan d'action.	Étape 5.1. Propositions d'actions: Acteurs : Expert + Staff du PNC +Personnes ressources Résultat : Compte-rendu de l'atelier N°3. «Gouvernance et gestion participatives des ressources naturelles » (situation et quelques éléments pour un plan d'action).d'actions)	
Objectif Spécifique 3	Valoriser de manière participative les biens et services du Parc.		
Phase 6.	Synergie avec composante 2		
Étape 6.1	Réunion de coordination avec la composante 2 Activités : Réunion de coordination avec la composante 2, analyse des informations et ciblage des biens et services potentiels identifiés dans la composante 2.	Étape 6.1. 1° Journée - réunion de coordination avec la composante 2. Identification et analyse des biens et services ciblés par l'équipe de la Composante 2 (1°/ Arbousier ; 2°/ Singe Magot ; 3°/Sources en eau) Impulser des idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR. Résultat : Rapport de la réunion de coordination (voir rapport en annexe).	Réunion fructueuse
Phase 7	Valorisation participative des biens et services		
Étape 7.1	Impulser des idées de projets à mettre en œuvre dans le cadre des PPDR. Activité 1. : Un Atelier de réflexion en vue d'identifier et de valoriser les biens et	Organisation d'ateliers participatifs : -Atelier N°4 portant sur la valorisation des biens et services effectué dans une des communes du Parc, la commune de Chréa ; - Atelier N°5 portant sur le thème de la valorisation	

	services (éventuellement, si l'information est disponible, les B&S identifiés dans la composante 2 pourront être utilisés).	des biens et services dans la commune de Hammam Mélouane. Acteurs –Participants : Membres du Conseil communal d'El Hamdania et de Hammam Mélouane ; Membres des CARC ; Représentants des riverains ; Cadres et chefs de secteurs du PNC ; Membres d'associations écologiques et de protection de l'environnement ; 2 étudiants élèves-ingénieurs agroéconomistes travaillant sur la composante 3 (pour le mémoire d'ingénieur agroéconomiste). Résultat : Comptes-rendus des ateliers (voir comptes-rendus Ateliers N°4 et N°5)	
Étape.7.2	Organisation d'enquêtes de terrain. Résultat 7.1B. Rapports d'enquêtes (dépouillement des résultats des enquêtes « BIENS ET SERVICES ».	Engagement de 3 enquêtes participatives au niveau des communes d'El Hamdania, Chréa et Hammam Mélouane et portant sur la valorisation des biens et services. Résultats : - Rapports de 3 enquêtes réalisées portant sur la valorisation des biens et services ; - Questionnaires d'enquêtes.	

DIAGNOSTIC, DEFINITION DES CHOIX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES

Organisation des ateliers/rencontres et modalités de mobilisation et concertation avec les acteurs (Voir Synthèse Ateliers participatifs en annexe N°3)

Les démarches participatives conçues et mises en place pour la réalisation de l'étude ont été :

1. Les **enquêtes rapides** lors de nos contacts sur le terrain avec les agents techniques, les administrateurs, les responsables des collectivités locales (APC) et quelques représentants de la population..
2. Les **diagnostics « expert »** - Travail de recherche bibliographique, de diagnostic, d'entretiens et de sorties de terrain, de capitalisation et d'analyse.
3. Les 5 **ateliers thématiques** :
 - Atelier n°1 « Gouvernance et gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chréa » - commune de Chréa ;
 - Atelier N°2 « Menaces et opportunités » : identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux, sociaux et économiques) – commune d'El Hamdania ;
 - Capitalisation des résultats de l'atelier N°2 et Atelier N°3. «Gouvernance et gestion participative des ressources naturelles du Parc de Chréa »- commune de Chréa ;
 - Atelier N°4 portant sur la valorisation des biens et services – Commune d'El Hamdania ;
 - Atelier N°5 portant sur la valorisation des biens et services – Commune de Hammam Mélouane.
4. Lancement des enquêtes avec questionnaires (2 enquêtes sur le thème « sur-fréquentation » et 3 enquêtes sur le thème « Valorisation des biens et services »).
5. Réunion de coordination Composante 3 – Composante 2.

Ressources et choix stratégiques identifiés

Les ressources du territoire identifiées avec l'aide des acteurs : forces, faiblesses, opportunités du développement durable et menaces qui pèsent sur le territoire (cf. Tableau AFOM ci-dessous)

Les principales ressources naturelles identifiées et confirmées avec l'aide des acteurs

Le PNC est un espace riche en biodiversité, mais également un espace fragile et fortement sollicité. C'est aussi un ensemble d'écosystèmes variés ayant un impact écologique et des effets positifs sur le plan socio-économique (voir plus haut Tableau AFOM N°2. « Ressources naturelles », p.12)

Les biens et services identifiés dans le parc : (résultats des enquêtes participatives)

Une série d'enquêtes sur le thème des « BIENS ET SERVICES » ont été organisées et encadrées par l'expert national au niveau des communes d'El Hamdania, de Hammam Mélouane et de Chréa (voir synthèse Enquêtes Biens et services en annexe N °10).

Ces enquêtes ont été réalisées sur le terrain entre les mois de mai et juin 2014, en plusieurs passages. Le but de ces enquêtes est de recueillir :

- le maximum d'avis sur l'existence (ou non) de biens et services disponibles (ou offerts) au niveau des différents sites des trois communes du parc
- les opinions sur la valeur de ces biens et services et sur leur impact aussi bien sur le parc que sur le bien-être des populations résidentes et des visiteurs.

1. Les biens agricoles

- Des produits avicoles, des fruits (amandes, figues, olives, pêches, abricots et grenades), des légumes et du miel ; rarement des produits agricoles transformés.
- Des fruits et légumes « bio », des œufs et du lait, produits dans le cadre d'une expérience pilote engagée entre le parc, une ONG de promotion de l'agriculture biologique « Torba » et un petit exploitant agricole résident dans la partie Sud-est du site du parc (zone de Sidi Serhane – Commune de Hammam Mélouane).

Les usages : La majorité des enquêtés pratique l'arboriculture fruitière, la polyculture – élevage et l'apiculture, avec une production de produits maraîchers, de fruits, de miel, d'œufs, de poulet, et parfois de fourrages pour les animaux. La performance des systèmes de production agricole est jugée comme faible à très faible, mais l'impact de la pratique agricole est considéré par près de la moitié des enquêtés comme positif. L'essentiel des produits issus de cette petite agriculture familiale est autoconsommé sur place ou vendu sur le marché local.

2. Les services et leur impact

Une majorité d'enquêtés considère comme positif l'impact des biens et services offerts aux populations par le parc. Il existe certes des opinions inverses, mais l'aspect « valeur positive » l'emporte largement.

Plusieurs personnes interrogées déplorent cependant le manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services liés aux loisirs, à la détente, au sport et aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Tableau II : Synthèse des enquêtes opinions : État des lieux, disponibilité et impact sur les usagers des biens et services par commune

Communes	Chr�ea	El Hamdania	Hamam M�elouane
1. Biens			
Ressources naturelles	Ch�ene li�ege ch�ene vert, champignon, truffe, c�edre.	Ch�ene li�ege, ch�ene vert, champignon, truffe. c�edre..	ch�ene li�ege, ch�ene kerm�es, pin d'Alep.
Produits agricoles bruts	Figues, autres fruits, miel.	Figue, autres fruits, miel.	C�er�eales, fruits, l�egumes, miel, produits avicoles.
Produits agricoles bio			L�egumes, fruits, œufs, produits laitiers
Produits agricoles transform�es			Fromage de ch�evre
2. Services			
Disponibilit�e – Valeur			
Paysage forestier	Important : Il attire les faveurs de plus de la moiti�e des r�epondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien-�etre de l'homme.	Important : Il attire les faveurs de plus de 74 % des r�epondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien-�etre de l'homme.	Important : Il attire les faveurs de plus de 75 % des r�epondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien-�etre de l'homme.
Services hydriques (sources, plans d'eau, rivi�eres, autres...)	Tr�es importants (81 % des r�eponses favorables)	Moyennement importants (44 % des r�eponses favorables)	Tr�es importants (88 % des r�eponses favorables)
Ressources v�eg�etales et foresti�eres	Moyennement importantes (44 % des r�eponses favorables)		
Services touristiques	Tr�es importants (74 % des r�eponses favorables)	Importants (64,5 % des r�eponses favorables)	Tr�es importants (94 % des r�eponses favorables)
Services de transport	Faibles (37 % des r�eponses favorables)	Tr�es faibles (moins de 1 % des r�eponses favorables)	Importants (82 % des r�eponses favorables)
Services de d�etente et de loisirs	Tr�es faibles (15 % des r�eponses favorables)	N�eant	Assez importants (65 % des r�eponses favorables)
Services �a caract�ere sportif	Tr�es importants (74 % des r�eponses favorables)	Faibles (17 % des r�eponses favorables)	Moyennement importants (53 % des r�eponses favorables)
Services culturels	N�eant	N�eant	Moyennement importants (59 % des r�eponses favorables)
Actions d'information sensibilisation-vulgarisation	N�eant	N�eant	N�eant
sur les usagers	Valeurs importantes et impact positif pour 74 % des r�epondants. Peu d'impact pour 26 % des r�epondants. Probl�eme : manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services.	Valeurs importantes et impact positif pour 69 % des r�epondants. Peu d'impact pour 16,5 % des r�epondants. Probl�eme : manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services.	Valeurs importantes et Impact positif pour 65 % des r�epondants. Peu d'impact pour 35 % des r�epondants. Probl�eme : manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services.

Source : Enqu etes de terrain r ealis ees dans le cadre du projet FFEM, mi-juin 2014

3. Les ressources humaines, économiques et sociales

Le PNC est un territoire humanisé, il est habité par une population rurale et par quelques résidents partiels. Le système d'organisation sociale au sein des 11 communes et de plusieurs douars (villages) est basé sur de petites communautés rurales et sur des familles. Devant une situation de dégradation de leur environnement naturel et devant l'aggravation de leurs conditions économiques et sociales, les populations habitant ces villages réagissent diversement, et souvent selon les moyens dont ils disposent. Leurs actions n'étant par ailleurs pas formalisées, elles mettent en avant différentes « stratégies ». Les plus en vue parmi ces « stratégies » sont :

- **Les « stratégies de survie »** : Elles sont développées par les collectivités vivant dans des zones difficiles ou enserrées dans un ensemble de risques écologiques et économiques plus ou moins graves. Cette « stratégie de survie » peut malheureusement se traduire par des actions de nature négative. Une partie des chefs de familles accentuent alors la pression sur les ressources en procédant à des cueillettes illicites de bois ou de ressources non ligneuses, à des pratiques de labours à la lisière des forêts; tout cela se faisant dans une ambiance d'antagonismes avec l'administration forestière, même si cette dernière tend à réduire et à circonscrire ses interventions dans les zones défrichées.
- **Les « stratégies passives d'attente »** : On observe aussi une sorte d'absence ou de faiblesse de réponses de la part d'une partie de la population locale résidente dans le site qui se plaît ainsi dans une position d'attente. Les « attentes » et les besoins prioritaires exprimés se retrouvent certes un peu partout chez toutes les couches de la population rurale, mais ils sont exprimés de manière vive et récurrente par une partie de la population, notamment celle qui espère être assistée totalement (une bonne partie de ces attentes ont été exprimées par les participants aux ateliers participatifs, voir annexe N°3 – Ateliers participatifs) - . Mais si la plupart de ces « attentes » sont légitimes et rendent compte de la dégradation des conditions de vie de ces populations, du mauvais fonctionnement des infrastructures ou de la faiblesse des programmes de développement dans leurs zones, d'autres sont largement exagérées.
- **Les « stratégies de groupes »** : Dans le monde rural, il y a toujours eu des réactions et des « stratégies » de groupe, fondés sur la communauté des moyens et la recherche d'un maximum de sécurité. Dans cette région, nous avons certes noté des « stratégies de groupe » assez positives, mais nous avons été aussi les témoins de réactions assez négatives faites de revendications intempestives et de refus de collaboration dans les processus de mise en œuvre de démarches ou de projets participatifs. Ces « stratégies de groupes » sont malheureusement couplées aux « stratégies d'attente et/ou de revendications » de groupes particuliers refusant le dialogue et mettant en avant l'exigence de résolution définitive de leurs doléances. **Parmi les principales « attentes-revendications » des groupes en question, on note essentiellement celles liées à la résolution rapide (et sans conditions)¹⁹ de la question foncière (essentiellement par leur octroi par l'administration d'actes de propriétés des terrains qu'ils occupent).** Ce comportement, observé lors de nos rencontres et ateliers, a été parfois source de blocage de dialogue entre les représentants des populations « revendicatrices » et les représentants de l'administration. Cette situation a d'ailleurs constitué le principal frein pour s'engager dans une démarche participative.
- **Les « stratégies familiales »** : Des « stratégies » qui seraient en grande partie basées sur la valorisation de la force de travail familiale, souvent à l'extérieur du site et hors du secteur agricole. Pour les groupes ayant adopté ce type de « stratégies », c'est la pluriactivité et la mobilité qui semblent être les orientations stratégiques les plus en vue. Mais une partie de ces « familles » semble – récemment - s'orienter vers une valorisation des ressources locales par des tentatives d'investissement, notamment dans le domaine de l'arboriculture et l'élevage et, parfois, dans les domaines du tourisme et du commerce de proximité. Ces « stratégies familiales » devraient être mieux connues et mieux étudiées dans l'avenir. **La famille continue ainsi à occuper une place importante dans le monde rural et il serait opportun de lui accorder davantage de crédit et l'appui nécessaire. Il serait alors intéressant d'initier des projets participatifs avec comme entité-type la cellule familiale.**

Le parc continue par ailleurs d'être fortement visité par une population urbaine de plus en plus croissante d'année en année, souvent de façon anarchique ou peu organisée. L'administration du parc a engagé pour cela d'importants moyens pour canaliser les flux de visiteurs et pour mettre à la disposition des touristes des infrastructures de détente et de loisirs.

Mais cela semble ne pas suffire et les constats effectués (voir diagnostic et résultats des enquêtes de la phase **“Sur fréquentation”** (voir Annexe N°9. – Résultats d'enquêtes « Sur fréquentation ») montrent que la situation peut évoluer négativement. D'où la mise en œuvre d'un plan d'urgence et d'un ensemble d'actions de grande ampleur.

¹⁹ Doléances qui se transforment parfois par des ultimatums donnés aux pouvoirs publics.

Tableau I2 : Tableau AFOM N°3. «Ressources humaines, économiques et sociales »

Points Forts	Points faibles
<p>Le PNC est :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un site pilote d'importance régionale, nationale et mondiale ; -un site à potentiel agricole, sylvicole et pastoral à mettre en valeur ; -un parc habité et situé dans un milieu rural dynamique ; -existence d'une nouvelle dynamique de la part des groupes voulant réoccuper leurs espaces et investir au niveau de leurs terres d'été et hiver ; -un site à potentiel touristique typique des zones méditerranéennes (forêt, plan d'eau, montagne) à explorer ;. Une région de grande valeur éco-touristique (Station ou Pôle d'attraction d'hiver pour sports de montagne, loisirs des neiges, lieu d'évasion et de détente). -richesses thermales avec des lieux de détente et d'évasion en nature comme à Magtaa lazreg (Hamam Mélouane). 	<p>Des problèmes fonciers qui menacent la stabilité du milieu et la bonne gestion du territoire.</p> <p>Litiges dus à une situation historique de non règlement des problèmes fonciers (indivision, possession de parcelles de terres sans titre de propriété...), etc.)</p> <p>Instabilité de la population résidente malgré un attachement à la terre.</p> <p>Forte dispersion de la population et parfois un enclavement des zones de vie (par manque d'infrastructures essentiellement).</p> <p>Activités économiques encore faibles et inadéquates. Très faible valorisation des ressources végétales locales (plantes alimentaires, aromatiques et médicinales).</p> <p>Population active faible reflet des faibles opportunités d'emploi, notamment chez les jeunes et dans les zones éparses.</p> <p>Une activité touristique marquée par sa nature saisonnière (hiver et printemps).</p> <p>Une situation de faible implication – participation – organisation des populations locales.</p> <p>Faiblesse en matière d'organisation.</p> <p>Conflits d'intérêts : population locale/Conservation des forêts.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Lancement d'études et d'actions d'aménagement des infrastructures d'accueil des visiteurs.</p> <p>Lancement de projets d'aménagement de parcs récréatifs et de loisirs dans les environs du parc national.</p> <p>Redynamisation du programme de développement rural intégré PPDRI, ce qui peut favoriser la création de nouveaux cadres institutionnels au niveau local.</p> <p>Grandes opportunités en matière de valorisation des produits « bio » et de produits de terroir, typiques de la région et qui pourraient faire l'objet d'un processus de labellisation (produits de l'arboriculture rustique : figes, raisins de table, grenades, amandes, châtaignes, lait de chèvre et fromage de chèvre, fromage de brebis, miel de montagne, poulet fermier, viande de lapins, etc.).</p> <p>Un fort potentiel en matière de relance de l'artisanat traditionnel des petits métiers liés au tourisme local.</p>	<p>Un périmètre urbain « zone périphérique » étant situé au milieu de la cédraie «zone tampon ».</p> <p>Présence d'une commune de 7 000 ha avec 4 500 habitants au cœur de la cédraie naturelle.</p> <p>Aggravation des effets de la sur fréquentation.</p> <p>Augmentation des formes de déprédation due à l'augmentation des cueillettes ou de prélèvements illicites ou non organisés des plantes et des animaux.</p> <p>Incendies de forêts (une superficie de près de 1 000 ha incendiée entre 2005 et 2009).</p> <p>L'urbanisation.</p>

Les enjeux et les défis

Le PNC est au cœur d'enjeux importants et fait face à de grands défis.

- Un premier grand défi : Mettre fin à la *sur-fréquentation* et diminuer ainsi la pression anthropique exercée sur les écosystèmes du Parc.
- Un deuxième défi : La mise en œuvre d'une gouvernance participative.
- Le troisième défi : La valorisation des biens et services du parc.

Axes, orientations stratégiques et objectifs de développement du territoire identifiés par les acteurs et la gestion spécifique des ressources

Changer de stratégies et changer de politique, telle pourrait être l'orientation à prendre pour l'avenir, et ce compte tenu des risques qu'encourent le site et les acteurs.

Les éléments de stratégie

1. **Une prise de conscience collective des risques et des enjeux** : au cours des débats initiés au sein des ateliers, il a été noté une sensibilité affichée quant aux risques et menaces encourus par le territoire, ses espaces et ses écosystèmes. **Cette prise de conscience collective pourrait constituer – au départ - un levier important et un argument de poids** : - pour sensibiliser aussi bien les usagers que les pouvoirs publics ; - pour agir de façon concertée ; - et pour dégager plus de moyens d'action.
2. **La réduction de la pression sur les ressources et de la sur fréquentation du parc** : cette question importante qui a fait l'objet de débats intenses a permis de faire des propositions intéressantes. Une des propositions consiste à agir à l'extérieur du site, dans ses zones d'influences (aux alentours du Parc), afin de développer et fournir des alternatives de détente, de récréation et de proximité qui permettront d'atténuer la pression sur le Parc. D'autres propositions non moins intéressantes ont été identifiées lors de nos enquêtes de terrain (voir Annexe N°6. Synthèse Enquêtes participatives).
3. **La prise en considération des communautés locales comme acteurs clés du développement et comme parties intégrantes des problèmes à résoudre, ce qui suppose leur mobilisation et leur implication** : c'est une hypothèse de départ qui a été testée dans le cadre de rencontres diverses, d'ateliers et d'enquêtes participatives. Les résultats ont été intéressants et souvent positifs, en particulier ce qui concerne le niveau de conscience des représentants de ces communautés quant aux risques et aux enjeux qui concernent la situation du parc et l'intérêt affiché par ces derniers pour réhabiliter le site et ses ressources. **Mais la démarche engagée n'a pas toujours été facile à conduire, notamment lorsqu'il s'agissait d'impliquer (pour les faire participer) les représentants des communautés locales à des actions collectives.** La plupart de ces représentants mettent en avant le règlement de la question foncière et la satisfaction de leurs revendications concernant les droits de propriété sur les parcelles de terres qu'ils occupent au sein du parc.
4. **La prise en compte, dans toute démarche, pour assurer une meilleure gouvernance du site, des contraintes et problèmes objectifs posés par les acteurs locaux** : les rencontres, les débats et les résultats d'enquêtes ont largement montré qu'il y avait des visions contradictoires entre celle de l'administration d'une part et celle véhiculée par les divers groupes et représentants des populations locales, d'autre part. On assiste d'un côté à une conception "centralisée" et "sectorielle" de développement et d'aménagement du site forestier et, de l'autre une conception "terre à terre" d'exploitation des ressources du site par les riverains ou par les représentants des comités de villages. **Les riverains posent souvent des problèmes difficiles à résoudre comme celui du foncier, leur position divergeant parfois avec les objectifs et les orientations non seulement de l'administration mais aussi du projet.**
5. **La décentralisation des actions et des programmes dans le cadre d'une véritable politique de développement local** : même si le concept de la décentralisation n'est pas effectif et opérationnel sur le terrain, dans le cas des zones rurales et des sites forestiers et montagneux en Algérie, il existe déjà des structures, des plans de développement et des politiques locales visant un minimum de décentralisation des actions : - des collectivités locales : assemblées populaires communales – APC, assemblées populaires de wilayas, APW ; - des cellules d'animation rurale communale – CARC ; - des plans de développement communal – PCD ; des projets de proximité de développement rural local – PPDR ; - des comités intersectoriels, etc. Les activités du projet ont permis de réunir dans une démarche locale (3 communes constituant les 3 zones essentielles du site), intersectorielle et participative plusieurs acteurs.

Il existe donc une base (background) à partir de laquelle il serait possible d'agir et de monter des actions à caractère local et participatif.
6. **La mise en œuvre d'une gouvernance participative liée à la nécessité absolue de revitaliser les sites et d'engager sérieusement des activités agricoles et rurales visant l'amélioration des conditions de vie des populations locales** : celle-ci devrait passer par la mise en place de structures ou organes de gestion impliquant et faisant participer le maximum d'acteurs sociaux. Une des actions importantes du projet a été d'engager un ensemble de réflexions pour aboutir à la proposition de un (ou plusieurs) organes de gouvernance locale. En plus d'un CARC

« élargi », il a été proposé la création d'un autre organe plus dynamique et plus participatif à savoir le *Comité de gouvernance locale (CGL)* ainsi que des *groupes de travail thématique*.

Les Plans de gestion du parc

Pour mettre en œuvre les éléments de stratégie, il est nécessaire de concevoir et d'appliquer sur le terrain des plans de gestion. Or, le PNC a déjà conçu et mis en place ce type de plans.

Nous avons eu accès à ces plans de gestion, élaborés par l'administration du parc, mais soumis à la discussion et l'évaluation des différents acteurs et partenaires (Conseil d'orientation, secteur des forêts, associations). L'examen des trois derniers plans ainsi que du prochain plan (2015-2019) a donné les éclairages suivants :

Le 1^o Plan de gestion du programme quinquennal (2000-2004) : au cours de ce plan, des infrastructures ont été installées afin d'assurer la gestion de proximité (au niveau des secteurs de gestion de Chréa, El Hamdania et Hammam Melouane). Les volets «*sensibilisation* » et «*écodéveloppement* » ont constitué les axes les plus importants.

Le 2^e Plan de gestion (2005-2009) : ce plan a été réalisé dans un contexte difficile d'une évolution vers un flux massif de populations touristiques qui a eu un impact négatif sur les habitats naturels du parc national (en l'occurrence la cédraie de Chréa), ainsi que des pressions enregistrées sur les espèces et les écosystèmes fragiles (aire du singe Magot au niveau des gorges de la Chiffa). Au cours de cette période, une démarche et des actions prioritaires de **protection des ressources naturelles (notamment la réhabilitation de la cédraie)** ont été mises en place.

Le 3^e plan de gestion (2010-2014) : c'est l'axe de **développement de l'écotourisme** qui est devenu une priorité dans la gestion du parc national de Chréa tout en renforçant la protection de la biodiversité.

Le 4^e Plan (2015-2019) : Un Plan de gestion plus rationnel et plus intégré : l'administration du PNC, après un diagnostic technique partiel, a défini les grandes lignes d'un nouveau plan de gestion pour le quinquennat 2015-2019. Les éléments du diagnostic technique recueillis concernant ce plan de gestion prévisionnel sont les suivants :

1. Une insuffisance en matière de connaissances scientifiques concernant les ressources naturelles ;
2. Une fréquentation massive du public (à laquelle on n'a pas trouvé de solution);
3. La non-conformité des limites du parc aux textes réglementaires ;
4. La faiblesse et/ou l'absence de gouvernance.

Ce plan de gestion prévisionnel, qui va être adopté par le prochain Conseil d'orientation, devra donc insister sur les aspects les plus importants comme :

- le reclassement de certaines zones du parc (pour corriger la situation induite par la non-conformité des limites du parc aux textes réglementaires) ;
- la relance des inventaires scientifiques ;
- la réduction des risques encore importants dus à la persistance des pressions sur les écosystèmes ;
- et la concrétisation des règles et des objectifs en matière de gouvernance (nécessité de mettre en place de nouvelles formes de gouvernance pour améliorer les conditions de gestion des ressources du Parc.

Ce plan devra donc être revu et enrichi à la lumière des nouveaux éléments apportés par la démarche engagée et les résultats des enquêtes de terrain et des ateliers thématiques. Il devra certainement axer ses activités sur les questions liées à la place de l'homme dans cet ensemble d'écosystèmes, à la gouvernance et la gestion participative des ressources du parc.

Le projet FFEM aura eu ainsi un impact et une série d'influences réelles sur la gestion et le mode de fonctionnement du parc. Mais tout cela est un processus qui nécessite du temps et de grands efforts en matière d'information, de sensibilisation et de vulgarisation des principes et des démarches à caractère participatif.

PLANIFICATION PARTICIPATIVE ET PLAN D'ACTIONS

L'arbre à solutions

L'analyse des contraintes et des problèmes posés et représentés dans un arbre à problèmes (voir arbre à problèmes en annexe N°15) nous a permis d'élaborer de manière synthétique une configuration en termes d'arbre à solutions qui reprend en grande partie l'ensemble des propositions faites au cours des ateliers et lors des enquêtes participatives. Cette configuration qui ne prétend présenter que les solutions envisagées dans les domaines technique et organisationnel est axée sur les objectifs souhaités suivants :

- Garder et protéger la vocation « réserve de biosphère » ;
- Minimiser la pression sur les ressources naturelles et lutter contre les effets de la dégradation et la sur fréquentation ;
- Permettre une valorisation économique des ressources locales et agir sur les aspects socioéconomiques.

Mais cela suppose de grands efforts en matière de :

- création et d'aménagement d'espaces verts et des espaces de détente hors parc ;
- règlement du problème foncier ;
- un travail en collaboration avec tous les acteurs au niveau du parc et hors parc pour tracer de véritables plans d'actions communs ;
- l'engagement de plans d'actions basés sur le renforcement des capacités des acteurs locaux.

Pour un plan d'action réaliste et cohérent

Des actions à mener à court terme

Les analyses diagnostiques, les résultats d'ateliers et les enquêtes participatives et l'examen de l'arbre à problèmes nous ont permis de faire les propositions suivantes :

- **Mettre fin à la sur-fréquentation et diminuer la pression anthropique exercée sur les écosystèmes du Parc :** les enquêtes participatives ont montré que les avis sont assez partagés concernant cette question de limitation de la fréquentation du parc.
Il a été avancé les propositions-scénarios suivantes (voir Annexe N°12. Résultats graphiques des enquêtes d'opinion).
 - **Scénario 1.** Agir d'abord à l'extérieur du site en mettant en place **un plan d'urgence de création de nouvelles aires de détente, de récréation et de proximité.**
 - **Scénario 2.** Mener des actions fortes d'information du public, mais aussi des actions de sensibilisation qu'il faudrait aussi renforcer avec des actions de vulgarisation et de démonstration.
 - **Scénario 3.** Réserver seulement une partie du parc aux visiteurs, avec une meilleure organisation des visites et le paiement de l'entrée au parc.
- **Engager une série d'enquêtes et des inventaires sur les principales ressources végétales et animales du Parc,** et ce pour une meilleure connaissance et de bonnes informations sur l'état réel de l'écosystème du PNC et sur les conditions de sa sauvegarde et de son usage par les différents acteurs. La première réunion du Conseil scientifique a abordé de manière partielle cette question **et il est donc prévu de mettre en place des comités ou des groupes de travail thématiques, et de lancer aussi de nouvelles conventions de coopération scientifique avec des laboratoires et des centres de recherche.** L'objectif étant de combler le retard en matière de connaissances scientifiques dans ces domaines.
- **Engager des études sur les aspects socioéconomiques,** et ce pour avoir une meilleure appréciation du contexte socio-économique (peu exploré). Une étude socioéconomique est à engager dans les délais les plus courts.
- **Élaborer des cartes de répartition des ressources du parc,** plus particulièrement, une carte mellifère, une carte des plantes aromatiques et médicinales, ainsi qu'une carte pastorale indispensable pour les populations d'éleveurs riverains du parc.
- **D'autres propositions d'idées intéressantes et de projets, telles que :**
 - Une lutte plus forte et plus continue contre les incendies de forêts ;
 - L'installation de pépinières forestières et arboricoles avec des espèces locales spécifiques ou adaptées ;

- intensifier les efforts pour la réalisation d'espaces verts hors parc pour atténuer le flux de visiteurs au niveau du PNC.

Valorisation des atouts et des opportunités à moyen et long termes

Les différentes analyses portant sur les forces et faiblesses (Ref. matrices AFOM élaborées de manière participative ont permis de dégager les perspectives de projets suivants) :

- **En matière de tourisme, engager des projets d'aménagement de nouveaux sites pour touristes**, mais aussi et surtout susciter l'aide des pouvoirs publics ou des bailleurs de fonds pour l'investissement dans le développement d'un tourisme « populaire » (« gîtes ruraux », itinéraires et pistes pour randonnées, etc.).
- **La question de la valorisation des ressources végétales et des produits agricoles à travers la transformation** : ce qui nécessite des actes d'investissement dans des projets dans la petite agro-industrie rurale locale.
- **La question spécifique de la valorisation des plantes médicinales** : proposition d'aide à la création de pépinières, avec des actions de sensibilisation et de formation, notamment en direction des jeunes résidents, fils d'agriculteurs (actions pouvant facilement être lancées dans le cadre des PPDR) et des aides destinées aux jeunes souhaitant créer des micro-entreprises - (notamment dans le cadre des dispositifs existants – soutien à l'emploi des jeunes ANSEJ ou microcrédit – ANGEM).
- **Le lancement, avec l'aide des pouvoirs publics, de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs, mais dans le cadre familial** : à ce sujet, il a été convenu avec les animateurs CARC des PPDR et les chefs de secteur du PNC de suivre et d'appuyer les candidats à ce type d'associations ou groupements coopératifs. Par ailleurs, l'aide des chambres d'agriculture à l'octroi de cartes d'agriculteurs et le suivi par la formation et la vulgarisation est plus que nécessaire.
- **Dans le cadre du Conseil d'orientation du parc, mettre en place - dans un premier temps - un comité de réflexion et de proposition** aux pouvoirs publics (d'abord à la DGF puis au MADR) un avant projet de loi visant la résolution du contentieux foncier. Cette proposition concernera éventuellement l'octroi des titres **d'usufruitiers** ou de **concessionnaires** aux agriculteurs réellement établis sur des parcelles de terre. A cette étape, c'est le Conseil d'orientation dans sa forme classique²⁰ qui pourrait entreprendre ce genre d'actions.

Concernant la question du cadre institutionnel local, il a été envisagé d'approfondir la réflexion avec les participants les plus impliqués. Les cadres les plus appropriés sont :

1. **En premier lieu le Conseil d'orientation.** Ce conseil est un organe officiel auquel participe divers secteurs et organisations ; en son sein il est tout à fait possible d'engager une réflexion visant la consolidation du cadre institutionnel local. Il a d'ailleurs été proposé que soient inscrites à la prochaine session de ce conseil les questions de la gestion participative et de la gouvernance.
2. **Le CARC.** Ce comité local dispose déjà d'un règlement intérieur et d'une démarche. Au niveau communal, il existe un calendrier de réunions périodiques de ses membres, mais pour discuter et prendre des décisions liées à la stricte mise en œuvre des PPDR. Dans l'avenir, il serait utile d'élargir le CARC à d'autres représentants d'associations et de populations locales pour aborder d'autres questions hors PPDR.
3. **La direction du PNC :** A la fin du projet FFEM et dans le cadre de la mise en œuvre du prochain plan de gestion, la direction du PNC mettra en place un ou plusieurs groupes de discussion ou fera faire appel pour consultation ou avis les membres du conseil scientifique ou des experts confirmés pour confirmer la mise en place d'un Comité de gouvernance locale (CGL).

²⁰ Rappel : le Conseil d'orientation du PNC est créé officiellement par arrêté ministériel (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural) et est présidé par le représentant du MADR ou par le Directeur général des forêts (DGF) ou son représentant. Il est composé des différentes structures ministérielles (agriculture, forêts, ressources en eau, aménagement du territoire et environnement, santé, jeunesse et sport..., etc.), les collectivités locales, ainsi que des représentants d'autres corps (armée nationale- ANP, services de sécurité, universités, centres de recherche, associations, etc.)

Tableau 13 : Relations entre facteurs d'analyse «AFOM»

		Approches internes		
		Valorisation des atouts	Réduction de contraintes	
		<p>Valorisation des biens et services. Implication et renforcement des associations et des communautés rurales locales. Installation de pépinières forestières et arboricoles avec des espèces locales spécifiques ou adaptées Promouvoir l'écotourisme et le tourisme populaire avec le développement du logement chez l'habitant et des gîtes ruraux.</p>	<p>Favoriser la coopération entre les acteurs et encourager la participation dans des organes de gouvernance locale.</p>	<p>Régler définitivement le problème foncier et ce en promulguant une loi octroyant des titres d'usufruitiers ou de concessionnaires aux agriculteurs réellement établis sur des parcelles de terre.</p> <p>Inciter les riverains à exploiter rationnellement les ressources du parc en les aidants à monter des projets viables, dans le cadre de groupements coopératifs ou associatifs. Implication sérieuse des APC de la région pour généraliser les P.P.D.R.I. Le lancement ou la création, avec l'aide des pouvoirs publics, de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs.</p>
Approches externes	Liste des opportunités	<p>Travailler en partenariat avec les centres de recherches et universités ; Conception de projets de valorisation des biens et services avec l'aide des ONG ou des bailleurs de fonds internationaux.</p>	<p>Développer la communication sur les atouts et les avantages du parc en mettant en avant ses richesses. Former les associations par les ONG dans le domaine GCP et valoriser les produits de terroir.</p>	<p>Les programmes de développement régionaux (FAO, Plan bleu, FFEM, FIDA) peuvent apporter de l'aide et du soutien pour améliorer le niveau de vie des habitants locaux.</p>
	Listes des menaces	<p>Orienter les visiteurs vers d'autres sites hors Parc ; Application sévère des lois et des sanctions pour mieux protéger les ressources naturelles.</p>		<p>La nécessité d'une implication complète et concrète des acteurs concernés pour minimiser les menaces et les faiblesses et réduire les contraintes, et ce notamment dans le cadre de programmes unis mettant en avant les interventions urgentes pour le développement des services fournis par le site.</p>
		<p>Intensifier les efforts pour la réalisation des espaces verts hors parc pour atténuer le flux de visiteurs au niveau du PNC. Organisation des séminaires, colloques et conférences animés par les scientifiques et les universitaires. Plus d'informations et une communication adaptée en direction des investisseurs qui veulent investir hors parc, dans les domaines de l'économie des loisirs et de l'écotourisme. Renforcement des lois et règlements pour mieux protéger le site.</p>		

Plan d'actions à développer et proposition de modèles de gouvernance participative

La synthèse du plan d'actions à développer à l'issue de cette étude comprend (voir annexe N°10 Tableau Synthèse – Plan d'actions et proposition de ressources et de structure de gouvernance) :

- Les actions concrètes à développer,
- Les ressources à mobiliser,
- Les indicateurs de suivi/évaluation,
- La structure de gouvernance mise en œuvre pour le suivi postérieur des actions prévues et recommandées.

Intégration de la démarche participative

Notre projet est entièrement consacré à l'intégration et/ou au renforcement de la démarche participative dans un site naturel et un territoire ayant des atouts indéniables mais faisant face à d'importantes contraintes et menaces. Toutes les initiatives et toutes les actions engagées dans les différentes phases du projet incluent et intègrent la démarche participative.

Dès le départ, nous avons mis en place les éléments techniques et les conditions nécessaires pour expérimenter la démarche participative.

Les différentes étapes de l'implémentation de la démarche participative (voir plus haut Analyse Diagnostique participatif par objectif spécifique)

- Une combinaison de rencontres, de sorties sur le terrain et de travail collégial a été mise en œuvre avec le directeur du PNC (réfèrent thématique) et son équipe ainsi qu'avec le point focal du projet FFEM.
- Sur le site et lors de nos multiples sorties sur le terrain pour réaliser les actions de diagnostic (« diagnostic expert » et « diagnostic partagé »), différentes approches ont été menées pour impliquer, former, animer, sensibiliser et convaincre divers acteurs et diverses organisations « parties prenantes » de l'importance du projet et la nécessité d'une démarche participative.
- En matière d'organisation des ateliers participatifs : concertation préalable ; ciblage partagé des participants ; choix concerté des lieux des différents ateliers ; animation coordonnée des ateliers et organisation logistique et médiatique des ateliers partagée.
- En matière de coordination des travaux : contacts directs ; échanges permanents d'informations, de données, de documentations et de courriers emails ; déplacements sur le terrain ; contacts avec les communautés rurales et les autres acteurs ; analyses et partages d'idées ; convergence des vues.
- En matière de diagnostic technique : Identification partagée des ressources ; identification conjointe des acteurs, des visions et des attentes des acteurs ; identification et caractérisation collective des risques, des menaces, des atouts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Les principales réunions déterminantes pour l'intégration de la démarche participative²¹ :

- Deux principales réunions de lancement du projet
- Deux forums de discussion par skip avec le coordinateur Plan bleus et les experts régionaux du projet dont la FAO.
- Plusieurs réunions d'explication, d'information, de sensibilisation et de coordination au niveau du PNC
- Plusieurs réunions de coordination et de préparation des rencontres, des ateliers et des sorties sur le terrain entre le consultant expert national et le réfèrent thématique.
- Plusieurs rencontres et réunions de travail avec le point focal du projet.
- Une réunion-atelier avec le point focal, l'expert et le réfèrent thématique de la composante 2.
- Trois visites et rencontres de travail sur le site d'une exploitation agricole menant une expérience pilote d'agriculture biologique avec l'ONG « Torba ».
- Organisation de cinq ateliers thématiques avec différents acteurs représentant les administrations techniques des secteurs agricole, hydraulique, artisanal, forestier, aménagement du territoire et de l'environnement, le tourisme, la culture, ainsi qu'avec les collectivités locales (maires et représentants des APC des 3 communes du parc, les animateurs des cellules d'animation rurale locales (CARC), les représentants d'associations écologiques et de protection de l'environnement, des comités de villages et des organisations traditionnelles rurales, des citoyens (agriculteurs – éleveurs-artisans) (Voir comptes-rendus des ateliers).
- Organisation d'un atelier thématique avec la composante 2

²¹ Voir Principales réunions en annexe N°19

- Organisation d'un atelier final de restitution des principaux résultats : diagnostic, choix stratégiques et plan d'actions de développement et de gestion participative
- Participation au premier conseil scientifique du PNC et élection de son président et de son bureau.
- Participation au premier conseil d'orientation du PNC
- Participation au deuxième conseil d'orientation du PNC
- Organisation de deux rencontres –ateliers « Comité de gouvernance locale ».
- Organisation d'une série d'enquêtes de terrain sur les thèmes « sur-fréquentation » et « valorisation des biens et services ».
- Rencontres et réunions directes avec des citoyens et des organisations locales dans les communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane.

Les outils utilisés pour implémenter la démarche participative

- Des modèles de cartographie d'acteurs et d'identification de leur identité, leur rôle, leurs missions actuelles (et futures) et leurs systèmes d'organisation. Ces modèles peuvent être dupliqués et/ou adaptés dans d'autres projets ou dans d'autres sites (voir plus haut Cartographies d'acteurs avant et après le lancement du projet, pages 36-37).
- Des formes adaptées de prise de contact avec les différents acteurs et des méthodes d'organisation des séances et ateliers d'information et de sensibilisation aux risques et aux enjeux liés aux espaces boisés fragiles comme le PNC, et à l'intérêt de leur conservation et de la valorisation de leurs ressources pour le bien de la communauté.
- Des techniques pédagogiques d'information, de sensibilisation, d'animation (et parfois de formation) que nous avons été contraints d'utiliser pour faire passer les messages.
- Des méthodes et des techniques d'enquêtes et d'entretiens directs facilitant l'analyse et le diagnostic.
- Des ateliers thématiques qui se sont transformés en de véritables « focus groups » qui ont permis l'intervention de divers acteurs qui nous ont aidés à définir et à classer les problèmes (notamment ceux liés à la sur fréquentation et à l'afflux touristique au niveau du parc, au foncier, à la dégradation des ressources naturelles, aux usages agricoles, aux conflits entre les usages de conservation et de protection et les usages de cueillette-chasse-élevage-pratiques agricoles, à l'organisation des actions de gestion et d'aménagement du parc, à la participation des secteurs autres que ceux des forêts et du PNC, à l'organisation citoyenne, etc.), mais aussi les attentes et les besoins.
- Des méthodes de vulgarisation de techniques et de « succès stories » (exemple cité de la « forêt modèle »)

Valeur ajoutée de la démarche participative FFEM

Initiatives avant le projet

Notre projet est arrivé au cours d'une phase transitoire faite de réformes et de remise en cause des anciennes pratiques, même si la démarche sectorielle n'a pas été totalement abandonnée.

Cette phase nous a permis de constater certes l'existence d'un corps forestier organisé, sur le plan de la gestion encore de façon hiérarchique et centralisée, et d'un ensemble de missions de service public orientées vers les actions de protection-conservation-aménagement. Mais elle nous a aussi permis de noter de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques, dont la plupart ont été induites par les nouvelles mesures prises en faveur du monde rural dès les années 2000 et qui ont essayé de mettre au centre des préoccupations des pouvoirs publics les acteurs sociaux vivant en zones rurales (particulièrement en zones forestières et montagneuses).

Au lancement du projet, nous étions donc en présence d'une administration, de programmes et de méthodes de gestion émanant d'une politique forestière fortement intégrée à la Politique de Renouveau Rural qui a permis le lancement de plusieurs *projets de proximité de développement rural (PPDRI)* et l'institution des *Cellules d'animation rurale communale (CARC)* » qui vont avoir l'avantage d'être le creuset de démarches participatives.

Situation à la fin du projet

1. Le projet a apporté tout d'abord de nouvelles idées et introduit une nouvelle conception de gestion des **espaces boisés**. Mais il a aussi fait ressortir les besoins et les attentes (d'une partie importante des acteurs consultés) en matière de résolution des risques et de valorisation des atouts de ces espaces autrement que par les injonctions administratives.
2. Lors de nos contacts, enquêtes, sessions de dialogue, ateliers et autres réunions, nous avons découvert une **forte disponibilité** (de la part des participants représentant les différentes secteurs ainsi que les représentants des communautés et des populations locales) pour écouter et comprendre la démarche participative, une

démarche qui n'était pas étrangère à certains d'entre eux, mais qui n'était pas toujours bien comprise et utilisée dans les programmes et les actions.

3. **Au cours des différentes phases du projet, nous avons noté aussi l'existence de cadres de discussion et de dialogue (Conseil d'orientation, conseil scientifique, comités intersectoriel et CARC).** Ces cadres étaient pour nous intéressants et utiles, mais il fallait les évaluer en vue de les renforcer.
4. **Nous avons précisé qu'on était face à une situation de faible implication – participation – organisation des acteurs locaux.** Si les agents du parc et quelques représentants des collectivités locales et des représentants de villages (organisés souvent de façon informelle) étaient présents et intéressés lors des rencontres, les autres catégories d'acteurs (administrateurs et techniciens des autres secteurs, universitaires, agents de la wilaya, associations, commerçants, etc.) étaient souvent absentes, peu intéressées et donc peu impliquées.
5. **La deuxième année du projet a cependant permis de réunir, d'intéresser et d'ouvrir le dialogue avec un maximum d'acteurs,** comme il a permis d'identifier, de cibler divers projets et diverses actions à caractère participatif (voir plus haut : Enjeux, éléments de stratégie et Plans d'action).
6. **Sur le plan de l'organisation institutionnelle, la configuration envisagée est celle d'un Parc national disposant :**
 - **d'une administration composée de départements et de secteurs d'activités (situation inchangée) ;**
 - **d'organes statutaires** qui disposent désormais de plus de souplesse et de liberté pour impliquer et faire participer un maximum d'acteurs, soit:
 - **un Conseil d'orientation** qui pourrait évoluer en un Comité de pilotage et dont les membres émanant de plusieurs secteurs doivent s'impliquer davantage ;
 - **un Conseil scientifique** qui doit évoluer aussi en un véritable organe de conseil et d'expertise (y compris pour les questions liées à la gestion participative, à la conception, à l'élaboration, au montage et au suivi-évaluation de projets économiques à caractère participatif) ;
 - **des CARC renforcées et élargies ;**
 - **un Comité de Gouvernance locale (à instituer officiellement) ;**
 - **des groupes de travail thématiques (qui restent à installer).**

Présentation des synergies

SYNERGIES AVEC LES AUTRES COMPOSANTES DU PROJET

Synergies avec les programmes et les projets du secteur forestier

Depuis les années 90 et surtout depuis les années 2000 (avec le lancement de la Politique de Renouveau Rural), le secteur forestier a initié et mis en place de nouveaux programmes et projets expérimentant l'approche participative et visant l'intégration de la population riveraine des forêts et autres secteurs. Les résultats et les leçons tirées de ces initiatives peuvent constituer des acquis importants. Deux types de projets peuvent entrer dans cette catégorie et peuvent constituer des éléments de synergie pour notre projet :

Les projets d'Emploi rural (EMPLOI RURAL1 et EMPLOI RURAL2)²²

Les Projets d'Emploi rural, lancés en Algérie dès le début des années 90, ont concerné les zones rurales défavorisées de montagnes et de forêts, là où existent des espaces et des ressources naturelles fragiles et sous tension ainsi que des populations rurales relativement pauvres qui méritent un accompagnement et des aides en matière de développement. La démarche adoptée dès le départ a été résolument participative visant à mettre en place des projets de petite dimension avec implication des populations locales, dans un processus de développement rural durable et participatif. Les méthodes adoptées ont été des références pour enrichir notre projet ; elles concernaient essentiellement les actions de sensibilisation continues des populations riveraines et de renforcement des capacités des jeunes ruraux et des organisations communautaires ainsi que des organismes techniques locaux, l'organisation de réunions de groupes et d'ateliers thématiques, la constitution d'organes de consultation et de discussion, la mise en route de projets (semi-individuels et collectifs) concrets ayant un caractère participatif et visant essentiellement l'emploi rural.

Les projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI)

Les PPDRI, dans leur logique et leur philosophie et dans leurs modes d'action, s'apparentent à des projets de terrain, visant l'intégration des acteurs des sites et des espaces concernés. Ils ont aussi une vocation à mobiliser les moyens et les acteurs dans une démarche participative. Les PPDRI sont soutenus par l'État par un ensemble de dispositifs réglementaires, techniques, juridiques et financiers afin d'assurer le bon déroulement des projets et l'adhésion des populations²³. Le fait d'avoir au niveau des communes et zones du PNC des PPDRI dont la teneur et la consistance devaient se discuter à l'intérieur d'une organisation à caractère participatif (la CARC) a été pour nous l'occasion pour mieux expliquer la démarche du projet (notamment en termes de démarche participative) et pour mieux intégrer les acteurs.

Synergies avec les différentes composantes du projet FFEM

Synergies avec les Composantes 1 et 4

Avec ces composantes, il ya peu de synergie ; les actions ne se réalisent pas dans le même site du projet, elles s'effectuent dans un espace semi-aride (la zone steppique de Senalba dans la région des Hautes plaines steppiques de Djelfa - centre - sud) différent de l'espace montagneux et humide de la région de Chréa – Atlas blidéen.

- **Pour la composante 1** : Ce sont les résultats qui concernent plus particulièrement les actions concrètes qui seraient mises en œuvre dans le cadre de la protection et la conservation des ressources.
- **Pour la composante 4** : La synergie pourrait éventuellement s'articuler autour des aspects fonciers/droits d'usage, organisation des populations, afin de développer des projets collectifs visant à stocker du carbone.

Pour la composante 2

La synergie entre la composante 3 et la composante 2 est évidente puisqu'elle a été confirmée lors de la réunion-atelier qui s'est déroulée en novembre 2014 (voir le compte-rendu du Jeudi 27 Novembre 2014 en annexe N°8.). Pour la composante 3, la synergie attendue avec la composante 2 concernait les questions liées aux types de biens et services identifiés, à leur valeur économique et à leur impact sur les usagers-consommateurs (résidents, exploitants, acheteurs,

²² Les PER sont des projets d'emploi rural et de développement financés en partie par la Banque mondiale et mis en œuvre dans les régions montagneuses des régions ouest et centre

²³ Voir programmes PPDRI par commune en annexe (commune incluses dans le part)

touristes-visiteurs, autres usagers). Au cours de cette réunion, nous avons présenté les différentes opinions et avis des résidents et des visiteurs enquêtés (voir comptes-rendus des 3 enquêtes participatives « biens et services ») sur les types, les usages et la valeur des ressources, biens et services offerts par le parc. De son côté, l'experte de la composante 2 a présenté les usages et la valeur de trois biens et services choisis comme biens et services types (l'arbose, le singe Magot et les sources d'eau). Il y a eu convergence des points de vue, notamment sur l'identification, la valorisation et l'évaluation économique et sociale de ces biens et services et de leur impact sur la vie des populations.

Quelques propositions ont été faites. Elles concernent :

- La nécessité d'élaborer des cartes d'identification des principaux biens, ressources naturelles et services du parc.
- En matière d'organisation de la cueillette d'un bien naturel comme l'arbose, établir des contrats avec les cueilleurs, et ce dans un cadre organisé et participatif. Ce type de contrats pourrait être élaboré dans le cadre du système d'amodiatio déjà existant au niveau du secteur des forêts. –
- S'inspirer de l'exemple de « la forêt modèle »²⁴ pour mettre en place des plans de gestion participatifs.

²⁴ Les Forêts Modèles sont des réseaux d'espaces forestiers présentant les attributs suivants : 1°/ un partenariat inclusif, dynamique et transparent ; 2°/ un engagement envers la gestion durable des forêts ; 3°/ un territoire suffisamment large et représentatif des divers usages et valeurs forestières d'une région déterminée ; 4°/ une structure de gouvernance représentative, participative, transparente et responsable ; 5°/ un programme d'activités qui reflète les valeurs et les attentes des partenaires ainsi que les enjeux de gestion et de développement du territoire ; 6°/ un partage de connaissances et d'expériences, de renforcement des capacités et de réseautage à l'échelle régionale, nationale et internationale, notamment par le biais des réseaux régionaux et du réseau national (Ref. Plan bleu, Optimiser la production des biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - La gouvernance participative au service de la gestion multifonctionnelle des espaces boisés méditerranéens », Rapport technique, Avril 2014, p.39)

Analyse critique de l'approche participative

APPORTS ET LIMITES DE L'ETUDE

Les apports de l'étude

L'étude a permis d'aboutir à un ensemble de résultats intéressants et instructifs. Parmi les plus importants, on compte :

1. Des résultats ayant un caractère informatif et méthodologique :

- Cartes de situation géographique du parc,
- Carte des limites du parc,
- Carte du taux de boisement du parc,
- Carte des ressources hydriques,
- Diagramme de la biodiversité dans le parc²⁵,
- Des fiches techniques et comptes rendus de 2 enquêtes participatives sur le thème de la « sur fréquentation »,
- Des fiches ressources et comptes rendus de 3 enquêtes participatives sur le thème « Biens et services »,
- Tableau AFOM N°1. « Ressources naturelles »,
- Tableau AFOM N°2. « Ressources humaines, économiques et sociales », - Tableau: Évolution des Objectifs du PNC au cours des 4 plans de gestion,
- Tableau de synthèse. Enquêtes opinions : État des lieux, disponibilité et impact sur les usagers des Biens et services par commune,
- Compte-rendu de réunion avec la Composante 2

2. Des résultats pouvant servir à approfondir les analyses et les diagnostics

- Un rapport diagnostic expert (voir 1^o partie Rapport diagnostic),
- Conception d'une cartographie d'acteurs + tableau des catégories d'acteurs et leurs modes de participation),
- Un compte-rendu Atelier N°1. Secteur du PNC de Chréa,
- Un compte-rendu Atelier N°2. Secteur du PNC – El Hamdania village,
- Un compte-rendu Atelier N°3. Secteur du PNC de Chréa,
- Un compte-rendu Atelier N°4. Secteur du PNC – El Hamdania village,
- Un compte-rendu Atelier N°5. Secteur du PNC de Chréa,
- Une synthèse des enjeux et défis majeurs- Éléments de stratégie + Esquisse de plan d'action,
- Un rapport de synthèse - Comptes-rendus des 3 enquêtes participatives,
- Un rapport diagnostic + grille d'analyse SWOT sur le thème de la sur fréquentation,
- Un rapport de la réunion de coordination avec la composante 2 (voir rapport en annexe),
- Questionnaires d'enquêtes,
- Un compte-rendu de la proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance.

3. Les résultats ayant un caractère stratégique et pouvant servir à élaborer des politiques et des programmes de développement de gestion participative

- Une certaine prise de conscience quant à l'intérêt de la démarche participative ;
- Une meilleure connaissance des écosystèmes et du site du parc ainsi que ses ressources et les problèmes auxquels ils font face ;
- La possibilité de faire remonter à la surface les problématiques communes aux acteurs ainsi que leurs contradictions, les risques encourus et les enjeux partagés ;
- De nouvelles méthodes d'appréciation et de valorisation des biens et services du parc ;
- Une nouvelle configuration du système de gouvernance du site :
 - des organes statutaires (le Conseil d'orientation, le Conseil scientifique et la Direction du PNC) ;

²⁵ Voir cartes et diagrammes dans le corps du texte et en annexe

- des organes de gouvernance participatifs (la CARC renforcée, le Comité de gouvernance locale, les groupes de travail thématiques).

Les limites de l'étude

L'étude a permis d'arriver à plusieurs résultats, mais elle a été complexe à réaliser vu l'originalité de sa méthodologie et le contexte difficile dans lequel elle a été réalisée.

Même si on nous avons été d'accord avec les lignes directrices de la méthodologie, nous avons pris le soin au début du projet de signaler quelques remarques (malheureusement non consignées dans le rapport), parmi lesquels, on cite :

- l'existence de différences qui pouvaient exister entre le site algérien et les autres sites : même si on se trouvait dans un site méditerranéen, le site algérien avait des caractéristiques spécifiques ;
- la dimension participative qui constituait la trame principale de l'étude, même si elle a été intégrée dans la plupart des démarches et programmes de développement (y compris celles du secteur forestier), n'était pas toujours comprise ; cette démarche, bien qu'intéressante, ne constituait souvent pas une priorité pour les gestionnaires étant donné l'urgence des problèmes qu'ils ont à régler (dégradation des écosystèmes, incendies de forêts, exécution de programmes dans les délais, faire face à des flux importants de visiteurs, etc.) ;
- la démarche participative nécessitait l'implication et la participation réelle et concrète de tous les acteurs résidents ou riverains du parc, ce qui, dans les conditions institutionnelles et sociales au départ du projet, ne pouvait pas se traduire par des résultats tangibles ;
- l'écart entre les conceptions sectorielles et « centralisées » de l'administration d'une part et celle des usagers et autres résidents, d'autre part, est trop grand pour espérer conduire une telle démarche dans un délai de temps aussi court (le délai du projet) : la gouvernance participative en Algérie (et notamment dans les zones rurales et les espaces boisés) est un processus encore en formation et les acteurs qui doivent l'encadrer nécessitent un soutien et un accompagnement sur le long terme²⁶ ;
- les conditions matérielles du déroulement des activités du projet devaient être optimales étant données les contraintes objectives d'accès aux zones difficiles, de manque de communication entre les administrations, les collectivités locales et les populations etc.

En dépit de ces remarques, nous avons engagé le projet et essayé de suivre le plan tracé et les recommandations formulées à différentes étapes par nos partenaires du Plan bleu, les experts régionaux, mais aussi le point focal et le référent thématique.

D'autres limites relevées dans l'étude concernent :

- la faible disponibilité des données (notamment celles liées aux aspects institutionnels et aux aspects économiques) ;
- l'insuffisance en matière de connaissances scientifiques concernant les ressources du site ;
- les limites de faisabilité par rapport au cadre institutionnel établi, même si celui-ci a beaucoup évolué ;
- une limite structurelle liée au blocage induit par le problème foncier qui a des conséquences négatives sur la crédibilité des organes de gouvernance et institutions locales à mettre en place et sur la participation des populations.

DIFFICULTES RENCONTREES ET RECOMMANDATIONS/SOLUTIONS TROUVEES

Les principales difficultés rencontrées

- Difficultés de déplacements et d'accès aux zones difficiles du site du parc : problème de disponibilité de véhicule tout terrain.
- Difficultés à faire participer les populations et leurs représentants, malgré les campagnes de sensibilisation et contacts directs - démonstration sur les risques de dégradation du site et des conséquences sur la vie des populations locales sur site.
- Les faibles options en matière de lutte contre la sur fréquentation du parc et l'augmentation de la menace sur ses ressources naturelles.

²⁶ Concernant les populations et leurs représentants, il a été signalé déjà dans le rapport diagnostic les éléments suivants : - une situation de faible implication – participation – organisation des populations locales, - une faible implication dans les actions engagées par les pouvoirs publics (actions engagées par l'administration du parc ou par le secteur des forêts, notamment), et ce en dépit des campagnes d'information et de sensibilisation ; - une faiblesse en matière d'organisation : les populations locales ne sont pas toujours organisées autour de projets concrets et ont du mal à participer à des réalisations ayant un caractère collectif ; - les institutions à caractère associatif sont encore floues, elles commencent à peine à s'ébaucher ; - les groupements sociaux arrivent difficilement à s'organiser, faute d'informations, de réseaux de communication et de soutien matériel (Ref. Rapport méthodologique et rapport diagnostic).

- Difficultés à réunir suffisamment d'acteurs crédibles (notamment des acteurs représentant les résidents du parc et les représentants des autres secteurs hors secteur forestier).
- Difficulté d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de gestion (réellement) participatif du parc. En fait les quatre plans de gestion proposés et engagés par le PNC ont été conçus par des techniciens et des experts et rédigés de manière technique. Il a été extrêmement difficile pour les discuter en détail avec les participants aux ateliers (notamment avec les représentants des résidents et des communautés rurales locales).
- **Les doléances et revendications insistantes à caractère foncier qui ont gêné considérablement le déroulement des ateliers. Ce type de difficultés risque de retarder, voire de remettre en cause la crédibilité de la démarche mise en place.**
- Le peu de visibilité des acteurs de la société civile (communautés rurales, groupements villageois, organisations professionnelles agricoles, associations...).

Les principales leçons tirées de cette étude

- **La notion de participation** qui n'est pas souvent bien comprise et qui nécessite beaucoup d'informations et beaucoup d'explications, comme elle appelle aussi une décentralisation des pouvoirs de décision.
- **La prise en compte des problèmes posés et des stratégies mises en œuvre par les populations locales.** Les rencontres, les débats et les résultats d'enquêtes ont largement montré qu'il y avait des contraintes objectives (notamment le **problème foncier**), ainsi que des comportements et des stratégies dont il faut tenir compte (« **stratégies de survie** », « **stratégies passives d'attente** », « **stratégies de groupes** », « **stratégies familiales** »).
- **Une certaine prise de conscience collective et une sensibilité affichée quant aux risques et menaces encourus par le territoire, ses espaces et ses écosystèmes.** Cette prise de conscience collective pourrait constituer **un levier important et un argument de poids** pour engager des programmes de sensibilisation à grande échelle et pour dégager des moyens importants.
- **La confrontation des idées (souvent contradictoires) entre différents acteurs** ayant différents intérêts qui a permis de sortir **avec une option de structure de gestion participative viable et obtenant le consensus général (le comité de gouvernance locale)**. Les débats intenses concernant l'utilité et l'intérêt d'une telle structure de gestion ont permis ainsi de situer les risques à laisser les situations empirer et les avantages à s'associer pour développer de nouveaux programmes d'aménagement et de développement du site.

Les recommandations et les approches qui peuvent faire l'objet d'une valorisation (et d'une duplication) ultérieure dans d'autres espaces concernent :

L'aspect méthodologique :

- **la démarche participative** qui doit être soutenue et renforcée par plus d'études et plus de moyens (notamment en guides, « succès stories », expertises locales, échanges d'expériences entre sites, entre régions et pays, entre experts, etc.);
- **les approches stratégiques** qui doivent être largement disponibles pour être utilisées et/ou adaptées à différents sites et différents contextes.

L'aspect renforcement des capacités : un aspect souvent omis dans ce type d'études : la réalité du terrain démontre chaque jour la faiblesse et l'indigence (aussi bien de la part des administrateurs et techniciens que des représentants de la société civile) en matière de connaissance des règles les plus élémentaires de diagnostics ou d'élaboration-identification des éléments de projets ou d'actions de développement, de dialogue ou de concertation ; ce qui impose, avant toute initiative, de mettre en place de véritables plans de formation, d'études, de suivi et d'évaluation (plus particulièrement à l'occasion du lancement de plans de gestion).

L'aspect action (plans de gestion, programmes d'information, de sensibilisation, soutien au montage de projets, etc.) :

- tenir compte des risques et des contraintes d'ordre structurel qui peuvent évoluer en risques d'instabilité ou de crise sociale ou écologique qu'il est nécessaire de traiter en priorité (cas particulier de la contrainte foncière) ;
- tenir compte de la contrainte institutionnelle : l'inexistence de cadres institutionnels solides et crédibles au niveau local ;
- tenir compte des enjeux liés à l'équilibre entre les prélèvements et les aménagements.

Autres recommandations ;

- Susciter l'aide des pouvoirs publics ou des bailleurs de fonds pour l'investissement dans le développement d'un tourisme « populaire » (« gîtes ruraux », itinéraires et pistes pour randonnées, etc.)
- Engager des actes d'investissement dans la petite agro-industrie rurale locale pour valoriser les ressources végétales et les produits agricoles à travers la transformation.
- Aide à la création de pépinières, avec des actions de sensibilisation et de formation, notamment en direction des jeunes résidents, fils d'agriculteurs (actions pouvant facilement être lancées dans le cadre des PPDRI ou des dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes – ANSEJ – ou de création de micro-entreprises dans le cadre du micro crédit – ANGEM),
- Encouragement à la création de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs, mais dans le cadre familial.
- Mettre en place un comité de réflexion et de proposition pour régler le contentieux foncier et proposer la promulgation d'une loi (décret, arrêté ministériel) octroyant des titres d'usufruitiers ou de concessionnaires aux agriculteurs réellement établis sur des parcelles de terre.
- Renforcer le partenariat avec l'organisation « Torba » pour la promotion de l'agriculture biologique, et élargir l'expérience pilote de production de fruits et légumes biologiques à l'ensemble des terroirs agricoles du parc
- Travailler en partenariat avec les centres de recherches et universités.
- Aide d'ONGs ou d'organismes ou bailleurs de fonds internationaux à la conception de projets de valorisation des biens et services.

Le projet se veut être pilote ; ses potentialités, sa démarche et son plan d'action peuvent donc constituer des bases intéressantes pour l'expérimenter et le reproduire dans d'autres sites et d'autres régions.

Parmi les conditions nécessaires pour le faire, nous recommandons ce qui suit :

- tirer les leçons des difficultés de terrain quant à l'intégration et à l'implication des acteurs locaux dans ce type de projet ;
- agir avec plus de réalisme quant à l'engagement d'une démarche nouvelle dans un milieu contraignant ;
- donner plus d'importance à l'aspect scientifique et à l'expertise locale ;
- donner plus de moyens d'investigations et plus de temps ;
- donner plus de moyens pour renforcer les capacités des organisations locales (actions de sensibilisation, de vulgarisation, de formation, d'études et de suivi des organisations professionnelles, coopératives, associations, communautés rurales).

Concernant la question du cadre institutionnel local, il a été proposé deux scénarios qu'il serait utile d'analyser ; ce comité serait composé des participants les plus impliqués, et dans le cadre d'un groupe restreint (quelques membres de la CARC, membres d'associations, personnes ressources).

Parmi les trois options présentées pour lutter contre la sur fréquentation, **une option semble être la plus partagée, c'est celle qui consistait à agir en dehors de la zone du parc pour réaliser des aires de détente et de loisirs et pour réduire le flux important de visiteurs.**

Valorisation et réplique de la démarche participative

Nous avons affaire tout d'abord à un site pilote qui peut constituer un espace privilégié pour concevoir et appliquer sur le terrain de véritables plans de gestion participatifs.

Nous avons signalé au début de notre rapport que le MADR et la DGF (mais aussi d'autres organismes officiels comme notamment les ministères de l'environnement et de l'aménagement du territoire) se sont mobilisés et se sont organisés pour mener une politique en matière de conservation et de gestion participative des espaces boisés et des aires protégées. Pour cela, il a été mis en place un ensemble d'organismes techniques, des réglementations et des lois spécifiques, des plans d'organisation, de développement et de gestion, comme il a été mis en place une architecture institutionnelle (MADR-DGF-PNC-Conseil d'orientation-Conseil scientifique-départements techniques, CARC).

Mais nous avons aussi noté que l'application sur le terrain n'était pas toujours effective. Parmi les difficultés rencontrées dans l'implication des populations dans une démarche de gestion participative, certaines sont imputables à l'administration qui a du mal à modifier la nature de ses interventions qui restent parfois assez rigides. De leur côté, les populations rencontrent des difficultés à s'insérer dans de nouveaux rapports, elles ne trouvent aucun intérêt à s'impliquer dans les nouvelles démarches dites « participatives » induites par des projets dans leurs zones (voir plus haut : 5.2. limites de l'étude).

Notre première valeur ajoutée a été donc de sensibiliser et de faire remonter à la surface les contraintes objectives, mais aussi les enjeux quant à l'application d'une démarche participative dans un contexte aussi complexe que celui d'un site fragile comme le PNC. En effet, nous avons à travers les divers contacts, réunions, ateliers et enquêtes, montré que l'application d'approches participatives impliquait le recours à des outils adaptés à chaque situation rencontrée et que la participation appelait une décentralisation des pouvoirs de décision et présentait donc des exigences en matière institutionnelle et d'organisation en vue d'associer les attentes et demandes.

Notre deuxième valeur ajoutée a été de faire confronter les idées (souvent contradictoires) entre différents acteurs ayant différents intérêts, et de sortir avec une option d'une structure de gestion participative viable et obtenant le consensus général. Les débats intenses concernant l'utilité et l'intérêt d'une telle structure de gestion ont permis ainsi de situer les risques à laisser les situations empirer et les avantages à s'associer pour développer de nouveaux programmes d'aménagement et de développement du site.

Notre troisième valeur ajoutée a été de caractériser et de cibler trois questions importantes que les décideurs doivent prendre en charge dans leurs politiques de gestion des espaces boisés :

1. **La question de la sur fréquentation du parc** et la nécessité de canalisation et/ou d'orientation des visiteurs à travers notamment des projets ou des actions d'envergure de création de nouvelles aires de détente et de loisirs. Il est nécessaire de faire un choix décisionnel pour une des options émanant de notre diagnostic participatif.
2. **La question foncière qui constitue (et constituera) un élément de blocage et un sérieux goulot d'étranglement à toute initiative visant des projets à caractère participatif ou autres.** Notre recommandation d'un comité de réflexion et de proposition d'une loi favorisant l'octroi de titres de concessions aux agriculteurs résidents devrait permettre de débloquer la situation.
3. **La question de la valorisation des biens et des services du parc.** Les résultats de nos enquêtes ainsi que les avis recueillis dans les différents ateliers ont montré que pour valoriser ces biens et ces services, de manière efficiente et dans le cadre d'une démarche participative, il fallait :
 - Approfondir les connaissances en matière de potentiel existant, ce qui suppose l'engagement de la part des décideurs des études d'inventaires et des recherches sur la typologie, la répartition zonale, les usages et les pratiques, la valeur économique de ces biens et services (les résultats de nos enquêtes qualitatives et ceux présentés dans le cadre de la composante 2 constituent déjà un premier bilan). **Ceci implique d'autres projets d'études**
 - Réunir les conditions structurelles (quelle structure ou organe de gouvernance locale ?), institutionnelles (quels acteurs institutionnels impliquer et responsabiliser ?), économiques et financières pour monter des projets durables et participatifs de valorisation des ressources naturelles, de production de biens agricoles et de services au profit des résidents locaux. **Cela implique, là aussi, des initiatives pour aider à monter des projets.**

COMMENT CETTE ETUDE VA ETRE VALORISEE/UTILISEE AU NIVEAU NATIONAL ET/OU REGIONAL ?

L'étude est exhaustive et concerne plusieurs aspects liés la situation du site, en termes d'atouts et de potentiels, de contraintes et de risques, mais aussi en termes d'organisation et de gestion.

L'étude se veut un exercice d'identification et de présentation d'un certain nombre de problèmes cruciaux ainsi qu'une série de solutions à prendre en charge et qui pourraient être dupliquées dans d'autres sites similaires.

Cette étude donne un éclairage sur des questions importantes comme la gestion participative et la gouvernance dans un site riche en biodiversité mais un site habité et régulièrement visité. Cet éclairage, effectué à partir d'une série d'actions d'études, d'informations, de sensibilisation et d'investigation, a permis de mettre en exergue des orientations stratégiques, des conseils et une esquisse de plans d'actions qui peuvent être largement valorisés dans d'autres sites et dans un autre contexte, à l'échelle local, national et/ou régional.

Les éléments identifiés et qui peuvent faire l'objet d'une valorisation ultérieure dans d'autres espaces concernent :

1. **L'aspect méthodologique** : la démarche utilisée dans le cadre de cette étude est une démarche participative qui a utilisé, dans la mesure du possible, les techniques les plus modernes en matière de contacts directs, de dialogue, d'animation, de diagnostic et de travail en groupe ; les résultats en termes de bases de données, d'outils techniques (diagnostic participatif, méthode MARP, approche AFOM, questionnaires, bases de sondage, etc.) et d'approches stratégiques peuvent largement être disponibles pour être utilisées et/ou adaptées à d'autres sites et d'autres contextes.
2. **Le contenu des rapports, des comptes-rendus et des synthèses élaborés et qui donnent une image assez fidèle de la situation, à savoir** :
 - les risques encourus par le site et les éléments à prendre en compte dans toute démarche de résolution de tels risques (cas particulier du risque lié à la sur fréquentation) ;
 - les contraintes d'ordre structurel qui peuvent évoluer en risques d'instabilité ou de crise sociale ou écologique qu'il est nécessaire de traiter en priorité (cas particulier de la contrainte foncière) ;
 - la contrainte institutionnelle : l'inexistence de cadres institutionnels solides au niveau local ;
 - les enjeux liés à l'équilibre entre les prélèvements et les aménagements dans un site fragile ;
 - la nécessaire mise en œuvre de plans et de démarches participatives de valorisation et de promotion des ressources, des biens et services.
3. **Les éléments de stratégie et les modèles de plans d'action à mettre en œuvre**

CETTE ETUDE VA-T-ELLE ETRE REPLIQUEE DANS D'AUTRES SITES ?

L'étude a été conduite selon une démarche pilote et testée dans un site pilote, sa duplication et la reproduction de ses principales actions sont largement possibles dans d'autres sites similaires (ex. les autres parcs nationaux et les aires protégées).

A l'occasion de la présentation des grands axes de notre étude lors du 3^{ème} Atelier national sur les réserves de biosphère (réserves MAB/UNESCO), de nombreux participants (directeurs de parcs nationaux et membres du comité algérien MAB-UNESCO) ont considéré que **notre étude et la démarche de « gestion et gouvernance participative d'une réserve de biosphère »** étaient intéressantes et devaient faire l'objet d'une duplication dans d'autres réserves de biosphère.

Le projet étant pilote, il serait donc nécessaire de penser à le reproduire dans d'autres régions du pays et dans d'autres pays, et cela en :

- tirant les leçons des difficultés de terrain et des incohérences (cités dans les rapports des ateliers et des enquêtes) quant à l'intégration et à l'implication des acteurs locaux dans ce type de projet ; il est nécessaire d'agir donc avec plus de réalisme et de tenir compte des difficultés à réunir des acteurs dans différentes structures de gouvernance locales ;
- en donnant plus d'importance à l'aspect scientifique et à l'expertise locale ;
- donnant plus de moyens d'investigations et des délais d'études plus longs ;
- donnant plus de moyens pour renforcer les capacités des individus et des organisations locales (actions de sensibilisation, de vulgarisation, de formation, d'études et de suivi des organisations professionnelles, coopératives, associations, communautés rurales).

Conclusion

L'approche participative est une démarche qui conduit à une gestion concertée des solutions retenues en vue de répondre aux besoins et attentes des populations locales. Sa mise en œuvre impose l'apprentissage d'un mode d'intervention nouveau et la promotion d'un mode de gouvernance qui donnerait plus de poids et plus de responsabilités aux structures et acteurs locaux.

Pour un site forestier et une grande réserve de biosphère comme le parc de Chréa, il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions visant d'une part sa protection et, d'autre part, la valorisation de toutes ses potentialités naturelles et humaines. C'est ce que nous avons tenté de faire à travers ce travail de diagnostic et de recherche de perspectives stratégiques.

Le travail que nous avons accompli dans le cadre de ce projet a été avant tout un exercice intéressant expérimentant une démarche et des méthodes tendant à impliquer et à faire participer divers acteurs dans un processus de réflexion sur la situation d'un site naturel soumis à d'importantes pressions, mais disposant d'importants atouts en matière de valorisation de ses biens et services.

Ce travail nous a permis aussi d'analyser – de manière participative - les risques et les enjeux qui entourent ce site, de dialoguer et de faire remonter à la surface un certain nombre de problèmes, comme il nous a ouvert la voie vers la proposition de pistes visant une gouvernance participative, ainsi que la réhabilitation et la valorisation des ressources et des systèmes de production d'activités en son sein.

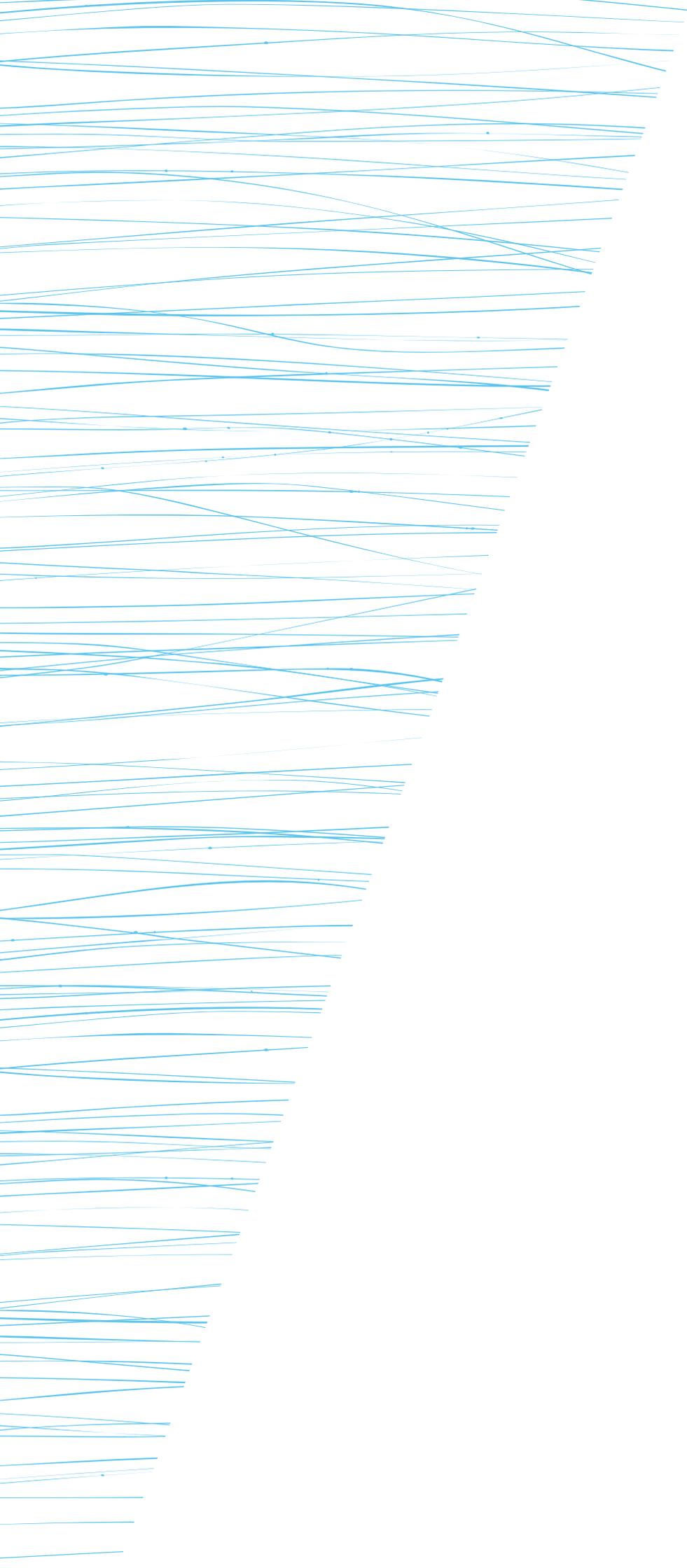
Les enquêtes que nous avons menées dans les trois communes du parc et qui ont touché un nombre important d'acteurs (populations locales avec différentes catégories sociales et socioprofessionnelles, ainsi que des visiteurs), ont en effet permis de lever le voile sur une situation difficile entourée de risques et de menaces, mais aussi d'atouts et d'opportunités à faire valoir. Les débats lors des ateliers participatifs nous ont permis aussi de diagnostiquer comment sont gérées les ressources et comment se situent les différentes relations entre les différents acteurs.

A l'issue de ce travail, nous avons abouti aux conclusions globales suivantes :

- Nous avons apprécié **l'existence de plans de gestion au niveau du parc**, mais ces plans devront être revus et enrichis à la lumière des nouveaux éléments apportés par les résultats des enquêtes de terrain et des ateliers thématiques. Ils devront surtout axer leurs activités sur les questions liées à la place de l'homme dans cet ensemble d'écosystèmes, sur la gouvernance et sur une gestion concertée des ressources du parc.
- Nous avons noté la convergence des idées et l'accord général sur la nécessité de **réduire la pression sur les ressources et sur la fréquentation du parc**, et ce par la mise en place d'un plan d'urgence : - de création de nouvelles aires de détente, de récréation et de proximité ; - d'information, de sensibilisation, de vulgarisation et de démonstration.
- Même si cela a été difficile à concevoir au départ, il y a eu un consensus pour la mise en œuvre **d'une gouvernance participative** liée à la nécessité absolue de revitaliser les sites et d'engager sérieusement des activités agricoles et rurales visant l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Mais ce consensus ne peut être viable que s'il est mené entre tous les acteurs (administration du PNC, Conservations des forêts, autres structures techniques, collectivités locales, organisations locales) et l'engagement de grands efforts en matière :
 - **de règlement du problème foncier** (avec la constitution d'un comité de réflexion et de proposition d'une loi favorisant l'octroi de titres de concessions aux agriculteurs résidents);
 - **d'officialisation du comité de gouvernance locale ; - d'engagement de plans d'actions basés sur le renforcement des capacités des acteurs locaux.**
- Pour valoriser les biens et les services du parc, de manière efficiente et dans le cadre d'une démarche participative, il est nécessaire de mettre en place les conditions et les moyens pour :
 - **approfondir les connaissances en matière de potentiel existant** (c'est-à-dire l'engagement de la part des décideurs des études d'inventaires et des recherches sur la typologie, la répartition zonale, les usages et les pratiques, la valeur économique de ces biens et services) ;
 - **et de réunir les conditions structurelles, institutionnelles, économiques et financières pour monter des projets durables et participatifs** de valorisation des ressources naturelles, de production de biens agricoles et de services au profit des résidents locaux.

Bibliographie

- RAPD. Journal officiel de la RADP. Loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement du territoire et développement durable. Ligne directrice n°1 : Vers un territoire durable qui vise la conservation des sols et la préservation des écosystèmes
- MATE. PNAED, Rapport général, MATE, Alger, janvier 2002
- DGF/FAO. Projet PCT/ALG/3101 (A). Stratégie nationale d'aménagement et de développement des ressources forestières et alfatières – Analyse diagnostique du secteur forestier. FAO/DGF, Alger, Décembre 2006
- DGF/FAO. Projet FOSA.FAO/DGF, Alger, 2002
- MADR/MDDR. Politique de Renouveau rural, Rapport général, Alger, 2003
- APC de Chréa. Bilan des incendies de forêts de la commune de Chréa – 2005-2009 (APC de Chréa)
- Parc de Chréa. Bilan, d'activités, Blida, 2014
- Parc de Chréa. Plans de gestion, Blida, 2014
- PNC 2010 : plan de gestion 3 du parc national de Chrea 2010-2014.
- Les guides du Parc National de Chrea.
- PDAU Chera final 2012 : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Chrea.
- PDAU El-Hamdania 2012 : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune d'El-Hamdania.
- PDAU Hammam Mellouane : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Hammam Mellouén.
- RGPH 2008** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
1. APC de Chrea.
 2. APC de Hammam Melouéne.
 3. APC d'El-hamdania.
 4. Subdivision agricole de Guarouaou
- Sites internet :
- www.ffem.fr (Fonds Français pour l'Environnement Mondial).
- www.planbleu.org (Organisme pour l'environnement et le développement Méditerranéen).
- www.fao.org. Food and Agriculture Organization of the United Nations
- www.parcnationalchrea.dz (Parc national de Chréa)





Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



RAPPORT TECHNIQUE Annexes

Optimiser la production
des biens et services
par les écosystèmes
boisés méditerranéens
dans un contexte de
changements
globaux

Avril 2016



**Améliorer la gouvernance des
espaces boisés méditerranéens à
travers la mise en oeuvre de
démarches participatives**

Parc National de Chréa - Algérie

Ce rapport a été rédigé dans le cadre du projet « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux » financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) sur la période 2011-2016, sous la maîtrise d'ouvrage du Plan Bleu et du Secrétariat du Comité Silva Mediterranea (FAO).



Ministère Algérien de l'Agriculture et du Développement rural

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée (Plan Bleu) ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part du Plan Bleu ou de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimés dans ce produit d'information sont celles de(s) l'auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Plan Bleu ou de la FAO.

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du copyright, à condition de faire mention de la source. Le Plan Bleu serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications qui ont utilisé ce matériel comme source. Il n'est pas possible d'utiliser la présente publication pour la vente ou à toute autre fin commerciale sans demander au préalable par écrit l'autorisation du Plan Bleu.

ISBN 978-92-5-209421-0 (FAO)

© Plan Bleu, 2016

Publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Plan Bleu pour l'Environnement et le Développement en Méditerranée.

Crédit photo : Nelly Bourlion

AUTEUR DU RAPPORT

Zoubir Sahli, Expert national, Universitaire/Consultant à l'Université de Blida I

Contact : sahlizbiir@gmail.com

EQUIPE NATIONALE

Abdelmalek Abdelfettah, Point focal, Directeur d'étude chargé de la coopération internationale à la Direction générale des forêts

Contact : a_abdelfettah@hotmail.com

Ramdane Dahel, Référent thématique, Directeur du Parc national de Chréa

Contact : dahelramdane@hotmail.fr

APPUI TECHNIQUE

Magali Maire, Expert Forestier, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Département Forêt, Division des Politiques et Ressources Forestières (FOA), Italie - (Appui technique depuis 2015)

Contact : magali.maire@fao.org

A également contribué :

Dr. Fabrice Gouriveau, Expert régional, Équipe de Coopération Internationale (Direction des Affaires Internationales) au Centre de Recherche Forestière de Catalogne (CTFC), Espagne

Contact : fabrice.gouriveau@ctfc.es

COORDINATION ET MAITRISE D'OUVRAGE

Nelly Bourlion, Chargée de programmes Écosystèmes forestiers, biodiversité, Plan Bleu. France

Contact : nbourlion@planbleu.org

CITATION

Sahli Z. (2016). *Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives, Parc National de Chréa, Algérie. Annexes.* Plan Bleu, Valbonne.

Cette publication est téléchargeable sur le site du Plan Bleu et de la FAO : www.planbleu.org - www.fao.org

Les méthodes et analyses utilisées ainsi que les résultats et conclusions exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement le point de vue des experts impliqués dans ce projet et engagent seulement l'auteur.

Table des matières

Auteur du rapport.....	2
Equipe Nationale.....	2
Appui technique et relectures.....	2
Coordination et maitrise d’ouvrage.....	2
Citation.....	2
Table des matières	3
Encadrés, figures et tableaux.....	4
Annexes.....	6
Annexe 1. Organigramme du PNC.....	6
Annexe 2. Les Secteurs de conservation au sein du PNC	7
Annexe 3. Compte rendus d’Ateliers participatifs	8
Annexe 4. Synthèse Ateliers participatifs.....	21
Annexe 5. Compte rendu Atelier N°5. Réunion avec la Composante 2	24
Annexe 6. Atelier N°6. Réunion-discussion du Comité locale de gouvernance.....	26
Annexe 7. COMPTE RENDU Atelier N°7 – Thème : Les principaux résultats.....	28
Annexe 8. Récapitulatif des ateliers et des enquêtes réalisés	30
Annexe 9. Résultats d’enquêtes « Sur fréquentation »	31
Annexe 10. Synthèses Résultats Enquêtes « Biens et Services ».....	37
Annexe 11. Synthèse Atelier « Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa - Secteur d’El Hamdania ».....	40
Annexe 12. Synthèse Enquêtes participatives.....	47
Annexe 13. Questionnaires Enquêtes.....	48
Questionnaire biens et services du parc national de Chréa	48
Questionnaire Sur fréquentation et impact sur la gestion des ressources naturelles du Parc National de Chréa.....	53
Annexe 14. Résultats graphiques des enquêtes d’opinion	58
Annexe 15. Lettres et autres documents.....	62
Annexe 16. Arbre à problème – Arbre à solutions	64
Annexe 17. Plans de gestion du PNC.....	65
Annexe 18. Principaux PPDRi dans les communes du Parc.....	67
Annexe 19. Tableau Synthèse – Plan d’actions et proposition de ressources et de structure de gouvernance.....	68
Annexe 20. Les principales réunions déterminantes pour l’intégration de la démarche participative	71
Annexe 21. Compte rendu du Conseil scientifique	72
Annexe 22. Compte rendu du Conseil d’orientation.....	74

Encadrés, figures et tableaux

Encadré 1 : Compte rendu atelier n°1 journée d'étude, d'information et de sensibilisation « Gouvernance et Gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chréa » - Secteur du Parc national de Chréa- Algérie - Mercredi 22 Janvier 2014.....	8
Encadré 2 : Compte rendu atelier n°2 « Menaces et Opportunités. Ressources et enjeux du territoire » - Secteur N°2 du Parc national de Chréa. Site d'EL HAMDANIA. Algérie - Mardi 11 Février 2014.....	11
Encadré 3 : Compte rendu atelier n°3 - formation-sensibilisation «Gouvernance et Gestion participative des Ressources naturelles du Parc de Chréa » - Secteur du Parc national de Chréa – Algérie - Jeudi 29 Mai 2014.....	15
Encadré 4 : Compte rendu atelier n°4 - Thème : Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa - Secteur d'El Hamdania – Algérie.....	18
Encadré 5 : Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives.....	24
Encadré 6 : Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives - Compte rendu.....	26
Encadré 7 : Diagnostic, choix stratégiques et plan d'actions de développement et de gestion participative - Secteur d'El Hamdania - Parc national de Chréa - Algérie.....	28
Encadré 8 : Analyse des résultats de l'enquête « Sur fréquentation du PNC » - Partie Secteur de CHREA.....	31
Encadré 9 : Analyse des résultats de l'enquête « Sur fréquentation du PNC » - Partie Secteur El Hamdania.....	34
Encadré 10 : Synthèse Atelier « Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa - Secteur d'El Hamdania ».....	40
Encadré 11 : Analyse enquêtes « Biens et services » - communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane.....	41
Encadré 12 : Analyse enquêtes « Biens et services » - communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane.....	43
Encadré 13 : Analyse enquêtes « Biens et services » - communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane.....	45
Encadré 14 : Lettre au wali de Blida.....	62
Encadré 15 : Lettre à Monsieur le Directeur Général des Forêts, Monsieur YETTOU Abdelkader, Point focal du Projet FFEM/Plan Bleu.....	63
Encadré 16 : Procès verbal de réunion du conseil scientifique - 1 ^{ère} session ordinaire - Exercice 2014.....	72
Encadré 17 : procès verbal de réunion du conseil d'orientation - 1 ^{ère} session ordinaire - exercice 2014.....	74
Encadré 18 : Récapitulatif des recommandations.....	76
Figure 1 : Organigramme du PNC.....	6
Figure 2 : Les Secteurs de conservation au sein du PNC.....	7
Figure 3 : Opinions sur le risque d'utilisation des RN du parc comme combustible.....	58
Figure 4 : Opinion sur les différents risques encourus par les RN du parc.....	58
Figure 5 : Opinions sur les visites touristiques et leur impact sur le PNC.....	59
Figure 6 : Opinions sur les moyens d'aménagement et de sécurité du PNC.....	59
Figure 7 : Opinions sur les actions à entreprendre pour limiter la dégradation des ressources naturelles.....	60
Figure 8 : Les services offerts par le site du PNC (taux par type de service offert).....	60
Figure 9 : Arbre à problèmes du site du PNC.....	64
Figure 10 : Arbre à solutions du site du PNC.....	64
Tableau 1 : Synthèse Ateliers participatifs.....	21
Tableau 2 : Récapitulatif des ateliers et des enquêtes réalisés.....	30
Tableau 3 : Synthèses Résultats Enquêtes « Biens et Services ».....	37
Tableau 4 : Synthèse Enquêtes participatives.....	47
Tableau 5 : Opinions sur quelle stratégie adopter pour réduire le risque sur les RN du PNC.....	59
Tableau 6 : Tableau récapitulatif des services offerts au niveau PNC (taux par type de service offert).....	61
Tableau 7 : Evaluation à travers les PG I, II et III de l'axe Protection des Ressources Naturelles.....	65
Tableau 8 : Evaluation à travers les PG I, II et III de l'axe Ecodéveloppement et Valorisation Patrimoniale.....	66
Tableau 9 : Commune de Chréa : Programme PPDRI 2010 - Nombre de ménages concernés : 110.....	67
Tableau 10 : Commune de Chréa : Programme PPDRI 2014 - Nombre de ménages concernés : 74.....	67

Tableau 11 : Tableau Synthèse – Plan d'actions et proposition de ressources et de structure de gouvernance.....68
Tableau 12 : Les principales réunions déterminantes pour l'intégration de la démarche participative.....71

Annexes

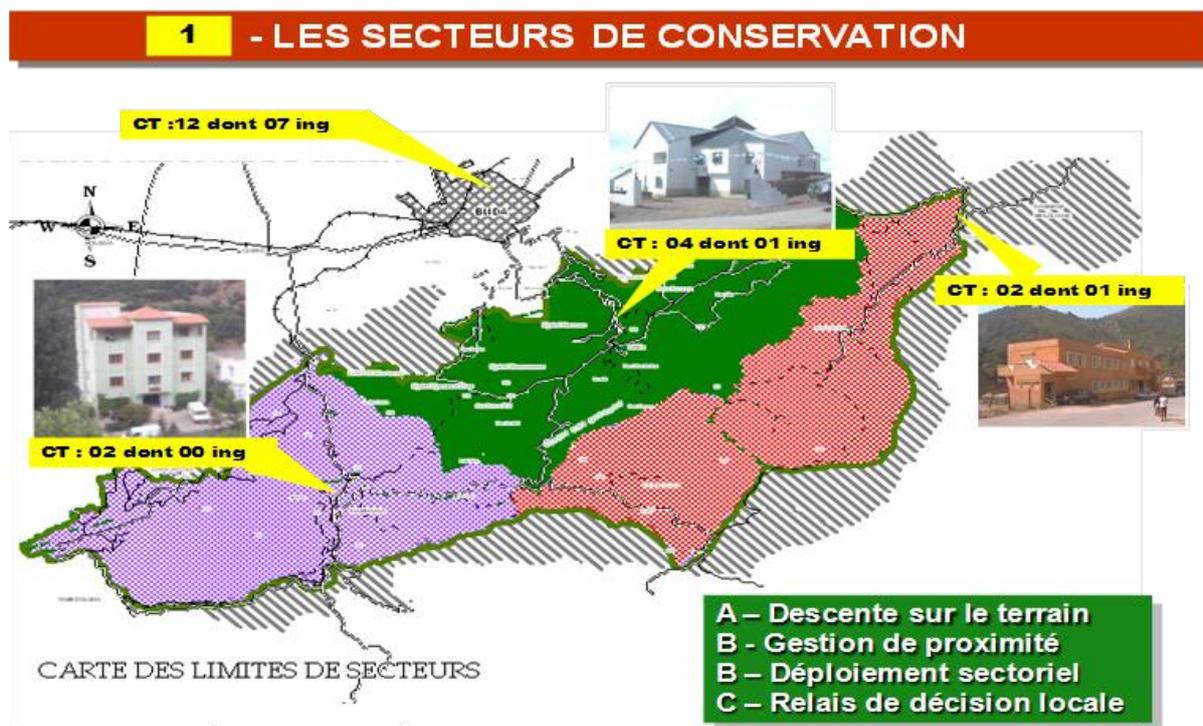
ANNEXE 1. ORGANIGRAMME DU PNC

Figure 1 : Organigramme du PNC



ANNEXE 2. LES SECTEURS DE CONSERVATION AU SEIN DU PNC

Figure 2 : Les Secteurs de conservation au sein du PNC



CT = Corps techniques

ANNEXE 3. COMPTE RENDUS D'ATELIERS PARTICIPATIFS

Encadré 1 : Compte rendu atelier n°1 journée d'étude, d'information et de sensibilisation « Gouvernance et Gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chréa » - Secteur du Parc national de Chréa- Algérie - Mercredi 22 Janvier 2014

Projet : Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives - Démarche participative

Organisation de la Première journée d'étude, d'information et de sensibilisation sur le projet : « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives »

Thème : « Gouvernance et Gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chréa »

Date : Mercredi 22 Janvier 2014

Lieu : Salle de conférence du secteur du Parc national de Chréa (PNC) – Commune de Chréa (wilaya de Blida)

Organisateurs : La Direction du Parc de Chréa en collaboration avec l'expert national du projet. L'Assemblée populaire communale (APC –Mairie) de Chréa

Animateur : Zoubir SAHLI, expert national du projet. **Participants** (Cf. liste des participants).

- Membres du Conseil communal de Chréa : 04 personnes
- Membres de la Cellule communale d'animation rurale (CARC : 06 personnes : Secteurs des travaux publics, de l'hydraulique, de l'agriculture, des forêts, de l'urbanisme...)
- Représentants des riverains : (douars : Bouhandas, Bouhartit, Beni Sbiha, Kerrach, Hannous, Hakou Ferraoun, Beni Ali, Oued Aberrar, Marmoucha)
- Associations : 05 (Amis de Chréa, Amel Chréa, Concorde, Cèdre Chréa, Office du tourisme)
- Cadres du PNC versés dans le projet FFEM : 03
- Autres participants (étudiants en fin d'études, indépendants)

Programme de la journée :

10h-11h15. Allocution d'ouverture par M. Amar Beskra, président de l'APC de Chréa

10H15-10H45. Intervention de M. Ramdane Dahel, Directeur du Parc national de Chréa : Présentation des objectifs et des missions de l'administration du Parc de Chréa et de l'intérêt du projet FFEM/Plan bleu/Parc National de Chréa.

10H45-11H30. Intervention et animation de la journée par M. Zoubir Sahli, expert national (voir Présentation en power point)

- Présentation du projet FFEM/Plan bleu/Parc National de Chréa, de ses objectifs, des résultats attendus et de la démarche qui serait mis en œuvre pour le réaliser. Présentation de la journée «Gouvernance et gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chréa» : Constat, explication des règles de gouvernance et de gestion des ressources naturelles, des méthodes et des règles d'implication, de participation et d'organisation des acteurs.

11H30. 14H. Débats : Animation des débats par M. Z. SAHLI, expert national

Dans le cadre des activités de la première phase du projet FFEM/Plan bleu/Parc National de Chréa (Objectif spécifique 1. Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux. Activité 1.2), nous avons organisé une journée d'étude, d'information et de sensibilisation sur le projet FFEM/Plan bleu/Parc National de Chréa portant sur le thème de la « *Gouvernance et gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chréa* ».

Cette journée a été organisée le Mercredi 22 janvier 2014 à 10H dans la salle de conférence du Parc national de Chréa de la commune de Chréa, et ce en présence d'une trentaine de participants représentant divers secteurs techniques, administratifs, diverses organisations de la société civile, ainsi que les représentants des collectivités locales. Le projet et le thème de la rencontre ont été présentés à l'assistance par l'expert national - animateur qui a utilisé pour l'occasion un langage simple (en arabe dialectal). La présentation a tourné autour des points suivants (voir présentation en power point) : 1°/ Le parc de Chréa avec l'identification : des contraintes, des risques et des menaces, mais aussi des atouts ainsi que des cinq (05) enjeux majeurs auxquels devrait faire face le parc. Les grandes lignes du projet FFEM/Plan bleu/PNC – Composante 3. 2°/ L'explication des notions de « participation, de « gestion participative, de « gouvernance », d'implication et de participation des acteurs », ainsi que des conditions de leur réalisation

La journée a été tout d'abord intéressante dans le sens où elle a drainé un nombre important de participants qui ont tenu à assister jusqu'à la fin. Elle a été ensuite riche et fructueuse puisqu'elle a suscité un grand intérêt de la part de l'assistance dont une grande partie a participé au débat durant près de trois heures. L'animateur a ainsi été fortement questionné et tenu à apporter des réponses claires aux diverses questions. Les principaux axes ou sujets sensibles abordés, aussi bien lors des présentations que lors du débat concernaient essentiellement :

1. **Les risques et les grandes menaces des incendies de forêt qui pèsent sur le parc** : plusieurs intervenants (notamment les représentants des associations locales, les membres de l'APC et les techniciens du parc) ont repris ce sujet sensible et l'ont lié à d'autres menaces (dégradation des ressources naturelles, ruine des agriculteurs arboriculteurs et apiculteurs qui ont vu leurs vergers et leurs ruches détruits, menaces sur les habitations...)
2. **La question du foncier, et notamment du foncier agricole** : Cette question très complexe et sensible semble focaliser l'attention de la majorité des participants, plus particulièrement les représentants des populations et de l'APC. Les interventions ont été souvent véhémentes et revendicatives ; la plupart considère que le non règlement de la question foncière et l'absence de titres de propriété sont les causes essentielles de l'exode des populations et leur non implication dans les actions de protection et de conservation du parc, la non valorisation des ressources naturelles et la faiblesse de la production agricole. Cette question rend difficile, voire impossible le dégagement d'assiettes foncières pour les projets d'habitat rural selon le président d'APC, voire la non réalisation de projets d'investissements agricoles et touristiques. Cette question rend par ailleurs difficile le dialogue entre les représentants des populations et des agriculteurs d'une part et les différents compartiments de l'administration, d'autre part.
3. **La question de la sur fréquentation du parc et du « tourisme sauvage »** que l'administration du parc, les représentants des populations locales et des membres de l'APC considèrent comme un enjeu sur lequel il faut se pencher sérieusement. Il a été expliqué que cette question était inscrite comme sujet à traiter, notamment dans le cadre de la deuxième phase du projet (**Objectif spécifique 2. Analyser les menaces/opportunités (dans le Parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc. Activité 2.2**), notamment dans le cadre d'ateliers participatifs.
4. **Les insuffisances en matière de connaissance des ressources du parc**, ce qui nécessite, selon des participants techniciens, l'élaboration de cartes de répartition de ces ressources, plus particulièrement : une carte mellifère, une carte des plantes aromatiques et médicinales, ainsi qu'une carte pastorale indispensable pour les populations d'éleveurs riverains du parc.
5. **La situation particulière de la commune, une commune assez répulsive, malgré ses potentialités**, une commune qui est caractérisée par la faiblesse de ses activités économiques.
6. **Les atouts qui caractérisent cette zone** : sa richesse en biodiversité, la volonté et la disponibilité des populations à participer à des projets concrets. Les atouts et les opportunités en matière de développement et de valorisation des biens (essentiellement les ressources naturelles, mais aussi et surtout les produits agricoles de terroir) ont été mis en avant. Un exemple de valorisation de biens et de produits de terroir local a été évoqué : un plat végétarien typique de la zone, composé par plus de 60 plantes aromatiques et médicinales, appelé « Hemmama », et sur lequel il est possible de développer des événements culturels et la valorisation d'un produit éco-touristique.
7. **Les réalisations en termes de projets à caractère collectif ou semi-collectifs**, notamment celles réalisées ou programmées dans le cadre : 1°/ des Plans communaux de développement (PCD) et 2°/ des projets de proximité de développement rural (PPDRI), tels que les projets d'infrastructure, d'accès à l'eau potable et de rénovation des réseaux d'eau potable, de retenues collinaires, de confection de pistes et de points d'eau, avec cependant les très faibles réalisations de projets à caractère individuel, faute essentiellement de règlement des problèmes fonciers.

8. *Enfin, la question du comment faire a beaucoup intéressé les participants* puisque des questions ont été posées à l'animateur sur les démarches à adopter et leur clarification (ce qui a été fait), mais surtout sur le rôle de la CARC (élargie) en tant que cellule d'animation rurale pouvant prendre en charge les doléances des acteurs. Il a été expliqué que la CARC était déjà un cadre institutionnel déjà établi. La plupart des participants ont considéré que sa composition (qui devrait être élargie à d'autres acteurs) pourrait être une référence en matière de participation et d'organisation autour de projets concrets.

Cette première rencontre donne donc déjà un aperçu sur l'intérêt de la CARC en tant que cadre institutionnel local, un cadre qui pourrait ainsi évoluer en comité des parties prenantes pouvant constituer dans l'avenir une structure de « gouvernance participative locale ».

A la fin de la rencontre, une partie importante des participants a souhaité : l'approfondissement des analyses des problèmes évoqués ; la présence et l'implication des responsables administratifs (à un niveau de directeur) des différents services (agriculture, forêts, hydraulique, tourisme, cadastre, domaines...). Il a été procédé enfin à des rencontres et des discussions informelles entre différents personnalités et différentes organisations, ainsi que l'échange de coordonnées pour les besoins des différentes enquêtes-diagnostiques à effectuer pendant le projet. La rencontre s'est terminée vers 14 heures par la prise de parole du Président de l'APC de Chréa et le Directeur du PNC qui ont souhaité plein succès à notre parcours et plus de projets concrets. Fait à Alger, le 25/01/2014 (Z. SAHLI Expert national).

Encadré 2 : Compte rendu atelier n°2 « Menaces et Opportunités. Ressources et enjeux du territoire » - Secteur N°2 du Parc national de Chréa. Site d'EL HAMDANIA. Algérie - Mardi 11 Février 2014

Projet : Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives - Démarche participative

Organisation de l'atelier N°2 du projet : « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives »

Thème : *Menaces et Opportunités - Ressources et enjeux du territoire » du Parc National de Chréa »*

Date : Mardi 11 Février 2014

Lieu : Salle de conférence du secteur N°2 du Parc national de Chréa (PNC) – Commune d'El Hamdania (wilaya de Médéa)

Organisateurs :

- La Direction du Parc de Chréa en collaboration avec l'expert national du projet. L'Assemblée populaire communale (APC –Mairie) d'El Hamdania

Animateur : Zoubir SAHLI, expert national du projet

Participants : 31 personnes (Cf. liste des participants).

- Membres de la Cellule d'animation rurale communale (CARC) (représentants des secteurs des forêts, de l'hydraulique, de l'urbanisme, de l'agriculture...). Le Secrétaire général de la Daira de Ouzra (wilaya de Médéa), arrondissement dont dépend la commune d'El Hamdania. Membres du Conseil communal : deux élus de l'APC d'El Hamdania (Vice-présidents) et un chef des services techniques. Membres représentant 07 communautés rurales (douars) : Beni Messaoud, Tiberguent, Galzi, Sidi Ali, Tiguersift, Zaatit, Djerrah. Membres d'une association sportive. Participants à titre individuel (essentiellement des petits agriculteurs et des jeunes résidents de la commune)

Programme de l'atelier :

10h-11h15. Allocution d'ouverture par M. le Secrétaire général de la daira d'Ouzra (wilaya de Médéa)

10h15-10h45. Intervention de M. Ramdane Dahel, Directeur du Parc national de Chréa : Présentation des objectifs et des missions de l'administration du Parc de Chréa et de l'intérêt du projet FFEM/Plan bleu/Parc National de Chréa pour la commune d'El Hamdania.

10h45-11h30. Intervention et animation de la journée par M. Zoubir Sahli, expert national (voir Présentation en power point)

- Présentation du projet FFEM/Plan bleu/Parc National de Chréa, de ses objectifs, des résultats attendus et de la démarche qui serait mise en œuvre pour le réaliser. Présentation de la journée «Menaces et Opportunités-Ressources et enjeux du territoire » : Constat, situation de la commune d'El Hamdania et son insertion dans le parc de Chréa ; les contraintes et les risques qui l'entourent ; les atouts et les opportunités en matière de développement agricole et rural local dans le cadre d'une démarche de gestion participative et durable des ressources de la commune et du parc.

11h30. 14h. Débats : Animation des débats par M. Z. SAHLI, expert national

Dans le cadre des activités de la première phase du projet FFEM/Plan bleu/Parc National de Chréa (Objectif spécifique 1. Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux. Phase 2. Diagnostic territorial partagé Activité 2.2 « Atelier Menaces et opportunités »), nous avons organisé un atelier sur le projet FFEM/Plan bleu/Parc National de Chréa portant sur le thème de la «Menaces et opportunités – Ressources et enjeux du territoire du Parc National de Chréa – cas du site d'El Hamdania». Cet atelier a été organisé le Mardi 11 Février 2014 à 10h dans la salle de conférence du secteur d'El Hamdania du Parc national de Chréa de la commune d'El Hamdania, et ce en présence de plus de trente personnes représentant divers secteurs techniques, administratifs, les représentants des collectivités locales (élus et chef des services techniques), les membres de la Cellule d'animation rurale communale CARC (représentant divers secteurs et les collectivités locales), une association locale, les communautés et les comités de 07 villages ruraux (douars), ainsi que de nombreuses personnes présentes à titre individuel.

Le projet et le thème de la rencontre ont été présentés à l'assistance par l'expert national - animateur qui a utilisé pour l'occasion un langage simple (en arabe dialectal). La présentation a tourné autour des points suivants :

- Les grandes lignes du projet FFEM/Plan bleu/PNC – Composante 3.
- Le parc de Chréa avec l'identification : de son importance au niveau local, national et international ; la place de la commune d'El Hamdania dans le parc, son importance, ses contraintes, mais aussi les risques et les menaces
- La présentation des principaux atouts et des opportunités qui peuvent s'offrir aux populations dans les domaines du développement agricole et de la promotion et le développement des activités de services dont l'éco-tourisme.
- L'urgence en matière d'organisation des populations rurales autour d'associations crédibles, leur implication dans le processus de développement rural durable et surtout leur pleine participation dans le projet FFEM/Parc de Chréa.

L'atelier s'est déroulé dans de bonnes conditions en présence d'une population importante (plus de 30 participants). L'importance de la participation et le type de personnes participantes (essentiellement des petits agriculteurs et éleveurs résidents réels ou partiels dans les sites ruraux de la commune) a donné une caractéristique particulière à cet atelier, puisque ce sont essentiellement les questions des infrastructures rurales (en particulier les routes et les pistes agricoles, l'électrification, l'accès au gaz...) pour désenclaver les sites agricoles ; du foncier agricole ; des incendies de forêts ; des aides et de soutien à l'agriculture (et surtout à l'arboriculture fruitière et à l'apiculture) ; de la réhabilitation des ressources hydriques pour les besoins de l'irrigation et l'accès à l'eau potable ...). L'animateur a beaucoup insisté sur l'importance de l'équilibre à faire entre d'une part la gouvernance et la gestion participative des ressources naturelles du parc et le développement d'activités agricoles et rurales, d'autre part. Il a insisté aussi sur l'importance de l'implication des acteurs locaux et leur pleine participation. Ce qui lui a valu beaucoup de questions auxquelles il a été apporté des réponses claires ; les intérêts et les préoccupations de la majorité des participants (notamment les agriculteurs) n'étant pas toujours au même niveau que ceux des pouvoirs publics.

Compte tenu de la qualité des participants et de leurs besoins, les principaux axes ou questions sensibles abordés lors du débat concernaient essentiellement :

1. **L'enclavement des villages et des sites ruraux et la faiblesse des accès infrastructurels** (routes, pistes agricoles à réhabiliter, relief tourmenté, enneigement, absence d'ouvrages d'art tels les ponts et les viaducs...).
2. **L'absence de moyens d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'électrification et au gaz.**

Ces deux sujets sensibles sont abordés en fait à travers des questions posées avec insistance surtout aux représentants des pouvoirs publics et aux collectivités locales. Ce type de questions récurrentes, malgré l'existence de programmes locaux (plans communaux de développement, programmes sectoriels, PPDRI...), qui prennent en partie ces questions, semblent certes ne pas être au centre des enjeux entourant la gouvernance et la gestion participative des espaces boisés du parc. Mais elles sont souvent posées par les acteurs locaux (essentiellement les populations résidentes) comme des contraintes importantes pouvant à la fois bloquer le processus de développement rural durable entamé par les pouvoirs publics (à travers notamment les PPDRI) et à rendre peu effectif la participation de cette même population. Il a été compris ainsi que l'enjeu principal est la recherche de la stabilité de la population rurale résidente (notamment agricole) au sein des sites, ainsi que le retour de celle qui a migré pour des raisons sécuritaires ; la réhabilitation et/ou le renforcement des bases infrastructurelles étant les conditions préalables.

3. **La question de la valorisation des ressources naturelles indispensables au déclenchement d'un processus de mise en place d'une vie agricole et rurale :**

- la question du règlement de la question foncière, restée souvent en suspens et qui empêche bon nombre d'agriculteurs vivant sur des terres dont ils réclament la propriété mais qui n'ont pas d'actes, ni d'autorisations pour les mettre en valeur ; la réhabilitation des sources et autres ressources hydriques, ainsi que les aides à des forages de puits ; l'enrichissement des ressources végétales locales utiles par l'engagement de programmes d'installation de pépinières forestières et arboricoles, avec le développement d'espèces spécifiques ou adaptées à la zone, telles : le caroubier, l'arbousier, l'eucalyptus.... ; l'engagement de véritables projets d'aménagement et de mise en valeur agricole des sites montagneux.

4. **La réhabilitation de l'habitat rural à travers des aides pour le retour et la stabilisation des populations :** C'est une question importante qui est en partie prise en charge (mais de façon administrative) par les pouvoirs publics dans le cadre d'un volet des PPDRI. Cependant, cette question est devenue récurrente et semble constituer une autre condition pour la stabilisation de la population. Les représentants des populations la pensent aussi dans le cadre d'un processus de création de petites agglomérations pouvant constituer des milieux de vie utiles à la lutte contre les incendies et à la généralisation d'activités de valorisation des ressources et produits de terroir.

5. **La question du tourisme :** La commune d'El Hamdania englobe divers sites ; le seul site visité par les touristes est celui longeant la route nationale Alger-Médéa où se trouve le chef lieu de la commune, un site qui a vu un développement rapide, le long de la route, d'activités de restauration et d'hôtellerie et l'aménagement (par la Wilaya et l'administration du PNC) d'un parc d'attraction, de loisirs, de détente et de vente de produits artisanaux ; l'administration du PNC a également mis en place au niveau de ce parc un éco musée, avec des actions d'information et de sensibilisation auprès du public. Le reste du territoire de la commune est occupé par des sites montagneux difficiles d'accès, mais dont certains sont favorables pour des aménagements dans le cadre d'un « tourisme vert ». Les participants – surtout les agriculteurs - ne sont pas tous hostiles à une dynamique touristique dans leur commune, mais redoutent les conséquences d'un tourisme de masse dont ils voient déjà les effets. Certains d'entre eux proposent cependant l'engagement de projets d'aménagement de nouveaux sites pour touristes, mais aussi et surtout des aides pour le développement d'un tourisme « populaire » (« gites ruraux », itinéraires et pistes pour randonnées ...), notamment au niveau de deux zones : la zone de « Msennou » et de « Taga » où existe un plateau avec une vue panoramique idéale.

6. **Les questions de la participation et de l'organisation des acteurs locaux :** L'atelier a montré qu'on a affaire, plus que dans le site de Chréa, à une situation de faible implication – participation – organisation des acteurs locaux. En fait, hormis les représentants de l'administration du parc, quelques techniciens et deux vice-présidents de l'APC d'El Hamdania, l'essentiel des participants était composé d'agriculteurs ou de représentants de villages (organisés souvent de façon informelle); les autres catégories d'acteurs (universitaires, agents de la wilaya, associations, commerçants...) étaient absentes et donc non concernées, et ce malgré les invitations qui ont été lancées à certains d'entre eux. Il a été constaté aussi à travers les débats :

- une faible implication dans les actions engagées par les pouvoirs publics (actions engagées par l'administration du parc ou par le secteur des forêts, notamment) et ce en dépit des campagnes d'information et de sensibilisation ; une faiblesse en matière d'organisation : les populations locales ne sont pas toujours organisées autour de projets concrets et ont du mal à participer à des réalisations ayant un caractère collectif.

Il est utile de signaler aussi que la question de la gestion des ressources naturelles et du développement rural est le fait des acteurs institutionnels, essentiellement le fait de l'administration des forêts, du PNC ou d'autres organismes publics. Il a été expliqué que les populations devaient s'impliquer et s'organiser. Il a été expliqué aussi que l'avènement des PPDRI et l'institutionnalisation des CARC pourraient leur servir comme cadres pour la mise en œuvre d'une dynamique de développement rural local et pour l'initiation de projets à partir de leurs besoins.

Il a été constaté lors des débats que certains d'entre eux n'avaient pas suffisamment d'informations sur ces processus, d'autres n'étaient pas encore organisés autour de projets concrets. Enfin, la majorité exprimait surtout des griefs contre les administrations qui ne les accompagnent pas suffisamment. En fait, comme partout ailleurs, la participation des acteurs locaux, qui suppose leur implication, n'a pas été souvent à l'ordre du jour faute d'organisation et de structuration des différents acteurs (agriculteurs, résidents des villages, opérateurs, collectivités locales, associations...).

A la fin de l'atelier, nous avons été tout de même satisfaits pas la participation d'un nombre importants de personnes.

Les principales leçons recueillies au cours de cet atelier sont :

- un intérêt évident pour des rencontres et des discussions autour de projets comme le projet FFEM/Plan bleu/Parc de Chréa qui s'est traduit par une forte participation à l'atelier (et ce jusqu'à la fin), par la curiosité et les nombreuses questions pertinentes sur les situations difficiles que vivent les acteurs (essentiellement les populations d'agriculteurs vivant dans les sites de la commune) ;
- une sensibilité affichée quant aux risques et menaces encourus par le territoire et ses espaces et ses écosystèmes ;

- une sensibilité quant aux opportunités offertes par un milieu riche ;
- une volonté de comprendre les enjeux de gouvernance et de gestion participative, mais liés à la nécessité absolue de revitaliser les sites et d'engager sérieusement des activités agricoles et rurales visant l'amélioration des conditions de vie des populations locales ;
- une certaine prise de conscience en ce qui concerne la nécessité de s'organiser ;
- la qualité des interventions de quelques personnes ressources (essentiellement deux personnes représentant les douars « Msennou » et « Galzi » ;
- des propositions d'idées intéressantes et de projets, tels que :
 - une lutte plus forte plus continue contre les incendies de forêts ;
 - l'installation de pépinières forestières et arboricoles avec des espèces locales spécifiques ou adaptées ;
 - la nécessité de l'éco-tourisme et du tourisme populaire, avec le développement du logement chez l'habitant et des gîtes ruraux ;
 - une journée - sortie de découverte dans les différents sites montagneux de la commune ;
 - le lancement ou la création, avec l'aide des pouvoirs publics, de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs, mais dans le cadre strictement familial : à ce sujet, il a été convenu avec les animateurs des PPDR et le chef de secteur du PNC de suivre et d'appuyer les candidats à ce type d'associations ou groupements coopératifs.

Il a été procédé enfin à des rencontres et des discussions informelles entre différentes personnalités et différentes organisations, ainsi que l'échange de coordonnées pour les besoins des différentes enquêtes-diagnostiques à effectuer pendant le projet.

La rencontre s'est terminée vers 13H30 heures par la prise de parole de l'animateur et du Directeur du PNC qui ont souhaité plein succès à notre parcours et plus de projets concrets.

Fait à Alger, le 15/02/2014

Z. SAHLI - Expert national

Encadré 3 : Compte rendu atelier n°3 - formation-sensibilisation «Gouvernance et Gestion participative des Ressources naturelles du Parc de Chréa » - Secteur du Parc national de Chréa – Algérie - Jeudi 29 Mai 2014

Projet : Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives - Démarche participative

Organisation de l'Atelier N°3. FORMATION-SENSIBILISATION du projet « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - *Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives* »

Thème : « Gouvernance et Gestion participative des Ressources naturelles du Parc de Chréa »

Objectifs :

1. Initier les participants à l'approche participative
2. Sensibiliser les participants à la dimension participative dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion du parc
3. Faire prendre conscience de l'existence d'une nouvelle dynamique de gouvernance mettant en place de nouvelles institutions locales

Date : Jeudi 29 Mai 2014

Lieu : Salle de conférence du secteur du Parc national de Chréa (PNC) – Commune de Chréa (wilaya de Blida)

Organisateur : Le Parc National de Chréa en collaboration avec l'expert national du projet « FFEM/Plan Bleu/DGF/Parc national de Chréa ».

Animateur-Formateur : M. Zoubir SAHLI, expert national du projet « FFEM/Plan Bleu/DGF/Parc national de Chréa »

Participants (Cf. liste des participants).

- Membres du Conseil communal de Chréa
- Membres de la Cellule communale d'animation rurale (CARC)
- Représentants des riverains
- Cadres et chefs de secteurs du PNC
- Membres d'associations écologiques et de protection de l'environnement
- 02 Etudiants élèves ingénieurs agroéconomistes travaillant sur la composante 3 (pour le mémoire d'ingénieurs agroéconomistes)

Note de Présentation :

Les problèmes environnementaux sont devenus assez préoccupants au cours de ces dernières années, suite aux multiples effets des actions de l'homme sur les écosystèmes les plus fragiles, tels que les écosystèmes forestiers et les espaces boisés du Parc national de Chréa. D'un autre côté, nous avons affaire à des milieux encore assez riches en diversité et en apports tangibles en ressources utiles pour l'homme. Cette richesse est certes susceptible d'être mise en valeur pour répondre à des besoins économiques et sociaux, mais elle doit être mieux protégée et mieux valorisée en tenant compte de l'indispensable équilibre entre les prélèvements opérés sur mêmes ressources et leur conservation.

Que faire alors pour rendre visible cet équilibre indispensable sinon impliquer l'homme lui-même pour le rendre responsable et acteur d'un véritable développement durable ?

Le Parc national de Chréa est un complexe d'écosystèmes forestiers et paysagers abritant une diversité biologique importante. C'est un territoire utile qui dispose d'atouts importants comme c'est l'exemple type d'espace en crise auquel il est nécessaire de porter non seulement une attention particulière en matière de sauvegarde de sa diversité biologique, mais aussi un intérêt en matière de développement de toutes ses potentialités naturelles et humaines, à travers une démarche basée sur une nouvelle gouvernance et une gestion participative de ses ressources naturelles. L'approche participative est une démarche qui conduit à une gestion concertée des solutions retenues en vue de répondre aux besoins et attentes des populations locales. Elle vise l'amélioration des

conditions de vie des populations tout en assurant le développement local sur une base durable à leur profit.

La mise en œuvre de l'approche participative impose donc l'apprentissage d'un mode d'intervention nouveau comme elle suppose aussi la promotion d'un mode de gouvernance qui donnerait plus de poids et plus de responsabilités aux structures et acteurs locaux. L'enjeu de l'approche participative est donc fondamental pour le site du Parc de Chréa : il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions et les plans de gestion visant d'une part la protection du site et de ses ressources et, d'autre part, la promotion de l'auto-développement des communautés vivant sur le site du parc et une prise en charge active de leur propre avenir. C'est ce que propose d'initier et de développer, au cours d'une journée de formation-sensibilisation l'atelier N°3 de la composante 3 du projet « FFEM/Plan Bleu/DGF/Parc national de Chréa »¹

PROGRAMME	
9H30	Ouverture de l'Atelier par le Directeur du PNC
10H-11H	Formation – Thème N°1 « La Gestion participative des ressources naturelles» par : M Z. SAHLI
11H-12H	Formation – Thème N°2 « La Gouvernance » par : M Z. SAHLI
12H-12H30	Formation – Thème N°3 « Application au cas du PNC » par : M Z. SAHLI
12H30- 13H30	Repas
13H30- 15H30	Débat - Etat des lieux- Orientations pour la mise en place d'organes de gouvernance et de gestion participative
16H30	Clôture

Le jeudi 29 Mai 2014 a été organisée au sein de la salle de conférence du secteur de Chréa du PNC un atelier de formation-animation au profit d'un groupe de personnes représentant les principaux acteurs intervenant dans le cadre du projet FFEM/Plan bleu/PNC-Composante 3. « *Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives* » (voir liste des participants en annexe) ; un atelier de sensibilisation mais aussi de renforcement des capacités des participants en matière de connaissance des démarches de « gestion participative des ressources naturelles » et de « gouvernance » d'un espace aussi important que le Parc de Chréa, objet du projet en question..

La journée a été tout d'abord intéressante dans le sens où elle a drainé un nombre intéressant de participants, et ce malgré des absences notables qui ont concerné surtout certains membres de la Cellule d'animation rurale communale (CARC), représentants des administrations des forêts, de l'hydraulique, du tourisme, de la jeunesse et des sports, du transport.....

Cette journée de formation-animation a abordé les trois thèmes suivants : La « Gestion participative des ressources naturelles » d'un espace boisé. La « Gouvernance » d'un espace boisé. Application au cas d'un espace boisé, le Parc national de Chréa.

Cette journée a été riche et fructueuse puisqu'elle a suscité un grand intérêt de la part de l'assistance qui voulait avoir plus d'informations et de précisions sur les concepts de « gestion participative » et de « gouvernance » et dont une grande partie a participé au débat durant près de trois heures. L'animateur a ainsi été fortement questionné et tenu à apporter des réponses claires aux diverses questions.

Les principaux axes ou sujets sensibles abordés lors du débat concernaient essentiellement :

I. La question de la participation effective des acteurs :

-les modalités de participation de la part des acteurs non institutionnels qui ne trouvent pas souvent de cadre adéquat pour le faire et dont certains notent leur exclusion et leur marginalisation ; la participation qui semble cependant trouver peu d'échos auprès des représentants des agriculteurs et riverains du parc qui ont, encore une fois, posé le problème du foncier qui entrave leur évolution (instabilité, faiblesse de l'investissement...) et empêche leur adhésion à tout projet dans la zone du parc : cette question foncière a d'ailleurs focalisé l'attention d'un grand nombre de personnes ; une partie importante du débat a par ailleurs été consacrée à l'écoute d'un

¹Dont l'objectif est de « promouvoir la gouvernance et la gestion participative du Parc national de Chréa afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles ».

certain nombre de revendications et de griefs posés par ces représentants concernant surtout leur place réelle dans les projets en cours en tant qu'habitants de la zone alors qu'ils ne disposent, selon eux, d'aucun droit sur leurs terres.

2. La faiblesse de projets à caractère participatif dans la zone du parc, une zone rurale pourtant prioritaire en matière de lancement de projets de proximité de développement rural (PPDRI) ; l'institution d'une CARC – comme principal cadre institutionnel local pour booster les PPDRI – ne semble pas avoir permis l'implémentation de ce type de projet ; le président de l'APC (maire) a fortement critiqué la démarche et a estimé que la commune et les ruraux de la zone n'ont bénéficié que de faibles apports en matière de PPDRI ; il a aussi déploré la faiblesse de la participation des membres du CARC.
3. La question de la gouvernance qui a intéressé de nombreux participants qui ont émis le vœu que soit précisé le cadre de concertation et d'action pour lancer de véritables projets de développement et de gestion participative. L'animateur, après avoir précisé les éléments et le cadre institutionnel nécessaire pour engager une gouvernance dans le cadre du projet en question, a proposé que soit discuté deux options :
 - l'option d'une CARC renforcée
 - l'option d'un comité ad-hoc représenté par un panel de personnes appartenant au CARC et à d'autres personnes ressources (CARC élargi)

La réponse n'a pas été donnée clairement, mais l'option d'un CARC renforcé semble suivre son chemin.

A la fin de l'atelier, les participants ont été intéressés et ont émis le souhait d'une multiplication de ce genre de rencontres.

Concernant la question du cadre institutionnel local, il a été envisagé de tenir un autre atelier avec les participants les plus impliqués, mais dans le cadre d'un groupe restreint (quelques membres du CARC, membres d'associations, personnes ressources). Cet atelier serait consacré : au renforcement et à la confirmation d'un cadre institutionnel local (CARC élargi ?) ; et à la discussion du Plan de gestion du parc pour les années à venir

Les activités de l'atelier ont été clôturées vers 15H30.

Z. SAHLI –Expert national

Encadré 4 : Compte rendu atelier n°4 - Thème : Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa - Secteur d'El Hamdania – Algérie

Organisation de l'Atelier N°4 du projet « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - **Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives** » - Thème : **Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa - Secteur d'El Hamdania**

Objectifs :

Rappel des objectifs de l'étude, notamment dans sa partie « risques, menaces et opportunités » en matière d'identification et de valorisation des biens et services offerts par l'espace et les écosystèmes du Parc national de Chréa dans sa zone centrale : le secteur d'El Hamdania

Identifier avec les participants les principaux biens et services du secteur d'El Hamdania

Sensibiliser les participants à la dimension de la richesse du Parc en ressources diverses (ressources naturelles, biens agricoles et artisanaux, services pouvant être offerts aux visiteurs)

Faire prendre conscience de l'existence de nouvelles opportunités pour mieux valoriser ces ressources en mettant en place des procédures et des démarches de montage de petits projets économiques

Date : Jeudi 19 Juin 2014

Lieu : Salle de conférence du secteur du Parc national de Chréa (PNC) – Secteur d'El Hamdania, commune d'El Hamdania (wilaya de Médéa)

Organisateur : Le Parc National de Chréa en collaboration avec l'expert national du projet « FFEM/Plan Bleu/DGF/Parc national de Chréa ».

Animateur-Formateur : M. Zoubir SAHLI, expert national du projet « FFEM/Plan Bleu/DGF/Parc national de Chréa »

Participants (Cf. liste des participants).

- Membres du Conseil communal d'El Hamdania
- Membres de la Cellule communale d'animation rurale (CARC)
- Représentants des riverains
- Cadres et chefs de secteurs du PNC
- Membres d'associations écologiques et de protection de l'environnement
- 02 Etudiants élèves ingénieurs agroéconomistes travaillant sur la composante 3 (pour le mémoire d'ingénieurs agroéconomistes)

Note de Présentation : Le Parc national de Chréa est un complexe d'écosystèmes forestiers et paysagers abritant une diversité biologique importante. C'est l'exemple type d'espace auquel il est nécessaire de porter un intérêt en matière de développement de toutes ses potentialités naturelles et humaines, à travers une démarche basée sur une nouvelle gouvernance et une gestion participative de ses ressources naturelles. Le Parc – notamment dans sa partie centrale – dispose d'un certain nombre d'atouts en matière de richesse en biodiversité et l'existence de biens naturels (plantes endémiques, plants alimentaires, aromatiques et médicinales, gibier, ressources hydriques, ressources ligneuses et non ligneuses...). Sur le plan économique, ce sont les activités agricoles qui semblent encore dominer chez les populations encore résidentes et qui leur donnent la possibilité de produire des biens agricoles et alimentaires. Les sites agricoles du Parc font tout de même vivre une population résidente et non résidente; ils demeurent encore une base agraire qui permet une variété d'agro-écosystèmes, producteurs de patrimoine et de produits de terroir.

Les populations peuvent vivre d'autres revenus et développer ainsi un artisanat traditionnel (poterie, tapis, vannerie, vêtements à tisser à base de laine). Par ailleurs, il est certain que c'est l'activité touristique, intégrée à l'environnement et à la culture locale, qui peut être une nouvelle opportunité dans l'avenir. C'est l'activité apparemment la plus dynamique au niveau de la région. Le flux touristique que connaît le PNC est dû à la richesse paysagère, faunistique et floristique de la région, avec : les gorges de la Chiffa et ses cascades, la réserve du singe magot, l'aire de détente et de petit commerce artisanal de poterie au niveau d'El Hamdania, le lac de haute

altitude de Tamesguida. Cette richesse floristique, faunistique, hydrique, paysagère, agricole, artisanale et touristique ne peut être que bénéfique pour la promotion du Parc et son rayonnement futur. Néanmoins, un certain nombre de contraintes restent encore à lever et il est nécessaire d'en discuter comme il est indispensable de tracer une ligne directrice pour mieux valoriser toutes ces ressources locales et au bénéfice des acteurs locaux. C'est ce que propose d'initier et de développer, l'atelier N°4 de la composante 3 du projet « FFEM/Plan Bleu/DGF/Parc national de Chréa »²

PROGRAMME

9H30	Ouverture de l'Atelier par le Directeur du PNC
10H-11H30	Présentation de la session sous forme d'une intervention en power point sur le thème : « Le Parc national de Chréa : la zone d'El Hamdania – La Valorisation des biens et des services » par : M Z. SAHLI, expert national
11H30-12H30	Repas
12H30- 14H30	Débat
15H	Clôture

Le jeudi 19 Juin 2014 a été organisée au sein de la salle de conférence du secteur d'El Hamdania du PNC l'atelier N°4 intitulé « Le Parc national de Chréa : la zone d'El Hamdania - La Valorisation des biens et des services » au profit d'un groupe de personnes représentant les principaux acteurs intervenant dans le cadre du projet FFEM/Plan bleu/PNC-Composante 3. « Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives » (voir liste des participants en annexe); un atelier de sensibilisation mais aussi d'échanges et de propositions d'idées en vue d'identifier et de mettre en place les démarches permettant de mieux valoriser les ressources, les biens et les services offerts par le Parc de Chréa, essentiellement au niveau de sa partie centrale, la zone Ouest, El Hamdania.

La journée a été tout d'abord intéressante, mais il ya eu quelques absences notables qui ont concerné surtout certains membres de la Cellule d'animation rurale communale (CARC), représentant les administrations de l'agriculture, de l'hydraulique, du tourisme, de la jeunesse et des sports, du transport....L'intervention de l'animateur au cours de cette journée a porté sur les thèmes suivants (voir présentation en power point) :

La Zone d'El – Hamdania comme une zone centrale dans le dispositif de gestion du Parc de Chréa. L'occupation des sols dans la zone (85 % du taux de boisement) avec une richesse en biodiversité forestière et faunistique ; une richesse hydrique ; un réservoir phytogénétique ; une richesse en produits forestiers non ligneux ; une richesse en plantes aromatiques et médicinales ; une richesse en gibier et en poissons d'eau douce ; une zone relativement pauvre en terres agricoles, mais une zone propice au développement – par le soutien et la réhabilitation des systèmes de production vivriers - de produits de terroir d'une grande qualité ; l'artisanat : une activité traditionnelle et une pratique identitaire et typique à la région ; une activité pouvant constituer une base économique servant à couvrir les besoins quotidiens des artisans et de leurs familles et à compléter leurs revenus. Le Parc de Chréa et la zone d'El Hamdania : Lieu de vie et de promotion sociale et culturelle. Cette journée a été riche et fructueuse puisqu'elle a suscité un grand intérêt de la part de l'assistance. Il ya eu à l'issue de l'intervention de l'animateur un débat fructueux. Avec une présence de plus de 16 personnes, dont une bonne partie représentant la société civile (associations écologiques et de protection de l'environnement, membres de l'APC, animateur du CARC.), il a été possible de présenter les grands axes de l'atelier et surtout d'échanger sur des idées fort intéressantes, notamment celles qui ont trait à la connaissance et à l'identification des ressources naturelles – grande richesse de la zone -, mais aussi à leur valorisation. La question des services et la façon de les promouvoir sans porter atteinte à l'environnement du Parc ont eu une part importante dans les discussions au cours du débat. L'animateur a ainsi été fortement questionné et tenu à apporter des réponses claires aux diverses questions.

Les principaux axes ou sujets sensibles abordés lors du débat concernaient essentiellement :

1. La question de l'identification et la localisation des ressources naturelles : une question importante qui est désormais posée essentiellement aux scientifiques qui, hormis quelques résultats de recherche et quelques inventaires, ne se sont pas encore bien impliqués
2. La question des conditions d'exploitation des ressources naturelles

² dont l'objectif est de « promouvoir la gouvernance et la gestion participative du Parc national de Chréa afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles ».

3. **La production agricole et ses contraintes**, notamment la contrainte foncière qui reste l'un des facteurs de blocage qui empêche que soient étendues les pratiques agricoles et que soit généralisée la production de produits typiques à la zone ; une suggestion a été faite concernant l'achat des terres par l'Etat et leur redistribution à de véritables agriculteurs résidents sur la base de contrats
4. **La question de la prise de conscience des atouts mais aussi des risques et des menaces sur l'environnement et les ressources du Parc** ; celle-ci devant se faire en grande partie grâce à des programmes très denses et durables d'éducation à l'environnement
5. **La question de la participation** – et notamment la participation de la société civile – qui manque et sur laquelle il faudrait plus d'actions
6. **La nécessité de sortir sur le terrain pour voir réellement la réalité des agriculteurs sur place et leurs problèmes**, et de mener avec eux des petits projets pilotes d'exploitation et de valorisation de systèmes de production producteurs de produits agricoles de terroir
7. **La question de la valorisation des ressources végétales et des produits agricoles à travers la transformation**, ce qui nécessite des actes d'investissement dans la petite agro-industrie rurale locale
8. **Sur la question spécifique de la valorisation des plantes médicinales**, il ya eu des propositions de créations de pépinières, avec des actions de sensibilisation et de formation, notamment en direction des jeunes résidents, fils d'agriculteurs
9. **La question du tourisme et les craintes qu'il suscite**, puisqu'il est devenu ces dernières années un tourisme de masse qu'il faudrait juguler ; la création d'aires de détente et de loisirs hors du parc a été préconisée comme solution.
10. **Enfin tout le monde a été d'accord pour l'organisation à l'échelle locale, et ce à travers la création d'un groupe d'action locale concerté** ; sur ce point il ya eu un débat concernant l'efficacité de la CARC comme cellule d'animation rurale au niveau communale. Dans ce cadre, quelle efficacité cette cellule aura – t – elle dans l'avenir dans le cadre du projet ?

A la fin de l'atelier, les participants ont été intéressés et ont émis le souhait d'une multiplication de ce genre de rencontres. Les activités de l'atelier ont été clôturées vers 15H00.

Fait à Blida, le 19/06/2014 - Z. SAHLI –Expert national

ANNEXE 4. SYNTHÈSE ATELIERS PARTICIPATIFS

Tableau I : Synthèse Ateliers participatifs

Communes	Sujet de l'atelier	Date	Organisateurs	Type de participants / Groupe ciblé	Nombre de participants	Problèmes rencontrés et solutions trouvées	Accords obtenus et actions concertées
Chrèa	Atelier N°1. Journée de « Sensibilisation sur la gouvernance et l'approche participative des espaces boisés, des biens et des services du Parc National de Chrèa »	22/01/2014	PNC + Expert	Cadres du PNC + Membres du Conseil communal de Chrèa (dont le président d'APC – maire) + Membres de la CARC + Représentants des riverains + Représentants associations	23	Difficulté à réunir plus de personnes et de structures associatives	Approfondissement des analyses des problèmes évoqués Exigence de la présence et l'implication des responsables administratifs (à un niveau de directeur) Rôle nécessaire de la CARC en tant que cellule d'animation pouvant prendre en charge les doléances des acteurs. La CARC comme Comité des parties prenantes pouvant constituer dans l'avenir une structure de « gouvernance participative locale
El Hamdania	Atelier N°2 Menaces et opportunités Identification des ressources et des enjeux du territoire (environnementaux sociaux et économiques)	11/02/2014	PNC + Expert	Membres de la CARC + Représentants des collectivités locales + chef des services techniques + Membres représentant 07 communautés rurales + Membres d'une association sportive+ Participants à titre individuel (essentiellement des petits agriculteurs et des jeunes résidents de la commune)	28	Difficulté à réunir plus de personnes et de structures associatives	Nécessité absolue de revitaliser les sites et d'engager sérieusement des activités agricoles et rurales - Nécessité de s'organiser Propositions d'idées de projets, tels que : -Lutte plus forte et plus continue contre les incendies de forêts -Installation de pépinières forestières et arboricoles avec des espèces locales spécifiques ou adaptées -Projets d'éco-tourisme et du tourisme populaire, avec le développement du logement chez l'habitant et des gîtes ruraux -Lancement, de petites associations ou groupements coopératifs d'intérêts communs, dans le cadre strictement familial
Chrèa	Atelier :Capitalisation des résultats de l'atelier N°2 Menaces et opportunités Identification et partage des visions et attentes des acteurs, et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques	10/03/2014	PNC + Expert	Expert + Staff du PNC + membres des CARC + Collectivités locales + Quelques agents techniques d'autres secteurs	15		
Chrèa, El Hamdania et ammam Mélouane	-Contacts, visites et préparation-organisation de 3 enquêtes sur le thème de la sur fréquentation - Conception-élaboration de modèles de questionnaires (voir questionnaires remplis en annexe)	04/04/2014	PNC + Expert	<u>Acteurs</u> : + Membres associatifs + Représentants des populations rurales + Touristes-visiteurs des sites du parc + Quelques commerçants des 3 communes		Problèmes logistiques	

Chr�ea	Atelier N�3 : Gouvernance et Gestion participative des Ressources naturelles du Parc de Chr�ea	29/05/2014	PNC + Expert	Membres de la CARC + Repr�esentants des collectivit�s locales (un secr�taire g�n�ral Da�ra et deux �lus de l'APC De Chr�ea et un chef des services techniques+ Membres repr�esentant 07 communaut�s rurales (douars) + Membres d'une association sportive+ Participants � titre individuel (essentiellement des petits agriculteurs et des jeunes r�sidents de la commune)		Difficult� � r�unir plus de personnes et de structures associatives	Pr�ciser le cadre de concertation et d'action pour lancer de v�ritables projets de d�veloppement et de gestion participative Proposition de deux options : 1�-Option d'une CARC renforc�e 2�-Option d'un comit� ad-hoc repr�esent� par un panel de personnes appartenant au CARC et � d'autres personnes ressources Proposition de tenir un autre atelier
El Hamdania	Atelier N�4 portant sur la valorisation des biens et services	19/06/2014	PNC + Expert	Membres du Conseil communal d'El Hamdania + Membres de la Cellule communale d'animation rurale (CARC) + Repr�esentants des riverains+ Cadres et chefs de secteurs du PNC+ Membres d'associations �cologiques et de protection de l'environnement+ 2 Etudiants �l�ves ing�nieurs agro�conomistes			Mener des actions s�rieuses d'identification et de localisation des ressources naturelles Pr�ciser et codifier les conditions d'exploitation des ressources naturelles Achat des terres par l'Etat et leur redistribution � de v�ritables agriculteurs r�sidents sur la base de contrats Engager des �tudes diagnostiques sur le terrain pour voir r�ellement la r�alit� des agriculteurs Engager de petits projets pilotes d'exploitation et de valorisation de syst�mes de production de produits agricoles de terroir Aide de l'tat pour favoriser la valorisation par la transformation et l'investissement dans la petite agro- industrie rurale locale Cr�ations de p�pini�res pour valoriser les plantes aromatiques et m�dicinales, avec des actions de sensibilisation et de formation, notamment en direction des jeunes r�sidents, fils d'agriculteurs
Si�ge du PNC	R�union de pr�paration et de lancement de 3 enqu�tes participatives au niveau des communes d'El Hamdania, Chr�ea et Hammam M�louane et portant sur la valorisation des biens et services	20/06/2014		2 Enqu�teurs -�l�ves ing�nieurs agro�conomistes - Cadres et chefs de secteurs du PNC			

Chréa	1° Journée - réunion de coordination avec la composante 2. Identification et analyse des biens et services	27/11/2014		Point focal du projet (DGF) Référénts thématiques des composantes 2 et 3 Expert Composante 2 et composante 3			Convergence des points de vue sur les questions de l'identification, la valorisation et l'évaluation économique et sociale des biens et services du parc et leur impact sur la vie de la population. Nécessité d'élaborer des cartes d'identification des biens – ressources naturelles – et services du parc Etablir des contrats avec les cueilleurs, et ce dans un cadre organisé et participatif ; contrats pouvant être élaborés dans le cadre du système d'amodiation déjà existant au niveau du secteur des forêts. S'inspirer de l'exemple de « la forêt modèle » pour mettre en place des plans de gestion participatifs.
Siège du PNC	2° Journée - réunion de coordination avec la composante 2. Identification, analyse et proposition des biens et services	25/05/2015					
Hamam Mélouane	Atelier N°5 portant sur la valorisation des biens et services	05/06/2015		Membres du Conseil communal de Hamam Mélouane+ Membres de la Cellule communale d'animation rurale (CARC)+ Représentants des riverains+ Cadres et chefs de secteurs du PNC+ Membres du Centre culturel communal		Peu d'intérêt affiché par l'APC	

ANNEXE 5. COMPTE RENDU ATELIER N°5. REUNION AVEC LA COMPOSANTE 2

Encadré 5 : Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives

Compte rendu Activités 6.1.
Réunion de coordination avec la composante 2
Analyse des informations et ciblage des biens et services potentiels identifiés dans la composante 2.

Date : Jeudi 27 Novembre 2014 – Heure : 13H

Lieu : Secteur de Chréa du Parc national de Chréa

Participants :

- Mr Abdelfettah : Cadre de la DGF - Point focal (DGF)
- Mr Dahel : Directeur du Parc national de Chréa (PNC) - Référent thématique de la Composante 3
- Mr Sahli : Expert national – Composante 3
- Mme Azzi : Cadre de la DGF – Référent thématique de la Composante 2
- Mme Belkhira : Expert national – Composante 2
- Le Chef de secteur Chréa (PNC)

Objectifs :

- Rencontre d'échanges d'informations entre la Composante 2 et la Composante 3
- Etat des lieux et état d'avancement du travail des deux composantes
- Réunion de coordination pour trouver des lignes de convergence entre les deux composantes

Déroulement de la réunion :

Le Jeudi 28 Novembre 2014 a été organisée une réunion d'échange d'informations et de coordination entre les différents acteurs animateurs des composantes 2 et 3 du projet FFEM/Plan bleu « *Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux* ».

1. Ouverture de la séance par Mr Abdelfettah, point focal du projet FFEM/Plan bleu
2. Prise de parole par Mr Dahel, Directeur du PNC et référent thématique de la composante 3 du projet qui a souhaité la bienvenue aux participants et qui a fait un bref exposé sur la situation du PNC et sur les axes et les actions engagés dans le cadre de la composante 3 dans le parc.
3. Intervention de Mme Azzi, Référent thématique de la composante 2 du projet qui a situé les grandes lignes du projet et les actions effectuées dans le cadre de la composante 2
4. Intervention de Mme Belkhira, Expert national de la composante 2 « *Estimation de la valeur économique et sociale des biens et services rendus par les écosystèmes forestiers du parc national de Chréa* », qui a situé le travail de la composante 2 et qui a donné plus de détails sur les objectifs, la démarche et les actions entreprises au cours des phases 1 et 2 du projet. L'expert national a ainsi détaillé plus particulièrement les aspects méthodologiques (choix des zones, choix des biens et des services à évaluer, les enquêtes, les interviews des personnes ressources...), mais aussi les avantages et les contraintes liés à la quantification des valeurs des biens et des services forestiers. Trois biens et services ont été ciblés, à savoir : l'arboise comme bien naturel cueilli par les populations, le singe magot comme animal local rendant un service de récréation et l'eau de source du parc comme bien et en même temps élément de service utile à la population.

La démarche utilisée, outre la recherche à caractère bibliographique et documentaire, est basée sur une série d'enquêtes de terrain.

Pour ce qui concerne l'arboise, l'enquête a montré la nécessité de quantifier la ressource et le calcul de son coût/bénéfice, ainsi que la nécessité d'organiser sa cueillette, de préférence de manière participative.

Pour ce qui concerne le singe magot, sa présence est une opportunité qu'il faudrait renforcer en relation avec un développement touristique organisé.

Pour ce qui concerne l'eau de source du parc, l'orientation a été celle de l'évaluation de ses méthodes de purification. Cet aspect a été difficile à mettre en place vu la difficulté d'avoir des informations fiables auprès des différents services s'occupant de la question de l'eau (pas ou peu d'informations sur les coûts de purification de l'eau).

Un débat a suivi et a été centré essentiellement sur : l'opportunité du choix des types de biens et services et la façon d'appréhender leur évaluation (comment ont été choisis ces BSS, selon quelle méthode ? Quelle réalité sur le terrain ?).

5. Intervention de Mr Sahli, Expert national de la Composante 3 « *Développement de modes de gouvernance participative et territoriale au sein de ces écosystèmes forestiers du PNC* », avec :

- Un exposé avec projection d'un power point relatant les objectifs, les différentes activités prévues ainsi que le déroulement des actions de la Composante 3
- La démarche et les méthodes de contact avec les populations et (investigations, enquêtes par questionnaires)
- L'organisation de 4 ateliers thématiques
- L'engagement d'une série d'enquêtes dans les trois communes du parc (Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane) portant deux principaux de la composante 3. : « La sur fréquentation du parc » et « la valorisation des biens et services du parc »
- La présentation des résultats du dépouillement des enquêtes et l'explication de l'état des lieux de l'existant, des problèmes, des risques et des enjeux.

Un débat a suivi et qui a permis à l'expert de donner plus de détails et plus de précisions sur les trois axes du projet concernant la composante 3, à savoir

- *Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux.*
- *Analyser les menaces/opportunités (dans le Parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc)*
- *Valoriser de manière participative les biens et services du Parc.*

A l'issue de la réunion, les participants ont essayé de faire converger les points de vue, particulièrement sur la question de l'identification, la valorisation et l'évaluation économique et sociale des biens et services du parc et leur impact sur la vie de la population.

Quelques propositions ont été faites :

1. La nécessité d'élaborer des cartes d'identification des principaux biens – ressources naturelles – et services du parc
2. En matière d'organisation de la cueillette d'un bien naturel comme l'arboise, établir des contrats avec les cueilleurs, et ce dans un cadre organisé et participatif. Il a été proposé que ce type de contrats pourrait être élaboré dans le cadre du système d'amodiation déjà existant au niveau du secteur des forêts.
3. Il a recommandé de s'inspirer de l'exemple de « la forêt modèle » pour mettre en place des plans de gestion participatifs.

Z. SAHLI, Expert national

ANNEXE 6. ATELIER N°6. REUNION-DISCUSSION DU COMITE LOCALE DE GOUVERNANCE

Encadré 6 : Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives - Compte rendu

Objectifs spécifique I. Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux

Phase I. Proposition de mise en place de la « structure » de gouvernance

Activité 1.3. 1° Réunion-discussion du Comité locale de gouvernance

Résultats : 1.3 : Compte de réunion du Comité local de gouvernance

Atelier N°5. : Comité de gouvernance locale

Date : Jeudi 12 mars 2015 – Heure : 10H

Lieu : Salle de conférence de la Conservation des forêts de la wilaya de Blida

Participants :

- Mr Abdelfettah : Directeur de la coopération internationale à la DGF - Point focal de la Composante3. (DGF)
- Mr Dahel Ramdane : Directeur du Parc national de Chréa (PNC) - Référent thématique de la Composante 3
- Mr Sahli Zoubir ; Expert national – Composante 3
- M. Beskra Amar – Président de l'APC (Maire) de Chréa
- Mr Souam Mohamed – Chef de Service Conservation des forêts de Blida
- Mme Mahieddine Nafissa – Ingénieur DGF
- Mme Chaouch F/Zohra – Enseignante chercheur – Université de Blida
- M. Hennouni Nassreddine – Juriste – Enseignant chercheur – Université de Blida
- M. Kheddouci Rabah – Ecrivain
- M. Khechna Yacine – Président de l'association des « Amis de Chréa »

Objectif : Rencontre-Atelier de réflexion et de constitution d'un Comité local de gouvernance

Déroulement de l'atelier-réunion :

Ouverture de la réunion par M. R. Dahel – Directeur du PNC et référent thématique du projet – Composante 3 qui a rappelé à l'assistance les grandes lignes du projet, son avancement et son importance au niveau national et local. M. Dahel a insisté sur l'implication des différents acteurs dans la réflexion et l'accompagnement des activités du parc, notamment à l'issue du projet FFEM/Plan bleu/Parc de Chréa. Il a rappelé aussi que les questions de la participation et la gouvernance sont au cœur même du projet qui est un projet pilote devant, par la suite, être un exemple pour d'autres sites. Pour cela, il est nécessaire que soit réfléchi et mise en place une instance de gouvernance locale dans laquelle il est prévu la participation effective de plusieurs acteurs.

La deuxième intervention a été celle de M. Z Sahli, expert national Composante 3..

M. Sahli a présenté un exposé en power point (ci-joint une copie) où il a rappelé les grandes lignes du projet, son état d'avancement, les principales étapes et activités du projet, les résultats obtenus, ainsi que les principaux enjeux et défis concernant plus spécifiquement les questions de gestion participative d'un espace boisé (le parc de Chréa) et de gouvernance locale. Cette intervention a permis aux participants non seulement d'être au même niveau d'information, mais de prendre aussi la mesure de l'importance d'une gestion participative d'un site aussi important et aussi riche que le parc de Chréa.

Le débat : Un débat a été par la suite engagé et qui a porté essentiellement sur les points suivants :

- Le retour vers les problèmes qui restent à résoudre au niveau du parc : notamment la contrainte foncière qui rend difficile les relations entre populations résidentes d'une part et l'administration, d'autre part, le tourisme de masse et sa tendance négative
- L'intérêt d'un tel comité local de gouvernance
- La motivation des membres participants et leur mode d'insertion dans un tel comité
- Les aspects juridiques et réglementaires (statutaires) de constitution d'un tel comité.
- L'aspect médiatique qu'il faudrait renforcer ; le comité local peut être une structure pouvant élargir le champ de la médiation des actions du projet

Des clarifications ont été données par le référent thématique et par l'expert sur :

- Les étapes franchies par le projet et l'intérêt qu'il a suscité auprès des différents partenaires
- Les deux grands résultats auxquels a abouti le projet : 1°/ son aspect pilote et reproductible et 2°/ la constitution d'un comité local de gouvernance qui va survivre au projet
- L'intérêt et le défi d'avoir à la disposition de l'administration du parc, des collectivités locales et des acteurs sociaux un comité de gouvernance au niveau local qui peut avoir la possibilité de poser les réels problèmes, d'interpeller les autorités et d'engager des actions concrètes sur le terrain

A la fin du débat, il a été discuté du point suivant :

Quel statut donner à ce comité ? Deux hypothèses ont été retenues :

1. Un comité à statut officiel local, installé par un Arrêté du wali (préfet) de la wilaya de Blida
2. Un comité à statut associatif

La question n'a pas été tranchée et laissée mûrir à la prochaine rencontre.

A la fin de la réunion, il a été décidé de participer à la journée internationale des forêts (invités par l'association des Amis de Chréa)

La réunion-atelier a été clôturée à 13H.

Pour le Comité
Le Secrétaire de séance
M. Z. Sahli, Expert national

ANNEXE 7. COMPTE RENDU ATELIER N°7 – THEME : LES PRINCIPAUX RESULTATS

Encadré 7 : Diagnostic, choix stratégiques et plan d'actions de développement et de gestion participative - Secteur d'El Hamdania - Parc national de Chréa - Algérie

Organisation de l'Atelier N°7 du projet « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - **Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives** »

Thème : Les principaux résultats : Diagnostic, choix stratégiques et plan d'actions de développement et de gestion participative - Secteur d'El Hamdania

Objectifs :

- Rappel des Objectifs de gestion/développement sur le site pilote du Parc national de Chréa :
- Rappel des objectifs et des enjeux de l'approche participative sur le site pilote du Parc national de Chréa
- Résumé des éléments de diagnostic, des enjeux et des défis
- Les principaux résultats en termes de choix stratégiques et de plans d'action

Date : Jeudi 03 Septembre 2015

Lieu : Salle de conférence du secteur du Parc national de Chréa (PNC) – Secteur d'El Hamdania, commune d'El Hamdania (wilaya de Médéa)

Organisateur : Le Parc National de Chréa en collaboration avec l'expert national du projet « FFEM/Plan Bleu/DGF/Parc national de Chréa ».

Animateurs :

M. Zoubir SAHLI, expert national du projet - composante 3

Participants (Cf. liste des participants).

- Membres du Conseil communal et services techniques des communes d'El Hamdania et de Chréa
- Représentants des riverains
- Cadres et chefs de secteurs du PNC
- Représentant du secteur des ressources en eau
- Représentant du secteur du tourisme
- Un professeur représentante du conseil scientifique du PNC
- Président de l'association « Les Amis de Chréa »
- Universitaires

PROGRAMME

10H00	Ouverture de l'Atelier par le Directeur du PNC-référent thématique du projet
10H15-12H	Présentation et animation de l'Atelier N°7- session Composante 3 sous forme d'une intervention en power point sur le thème : « Les principaux résultats : Diagnostic, choix stratégiques et plan d'actions de développement et de gestion participative des ressources du Parc national de Chréa , du projet « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux » - Composante 3: Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives- Démarche participative » - Secteur d'El Hamdania par : M Z. SAHLI, expert national
12H-13H	Débat et validation des résultats
13H	Clôture de l'atelier et repas

Déroulement de l'atelier

A l'issue du projet en question, nous avons organisé l'atelier N°7, une réunion de présentation des résultats à un comité élargi composé de représentants de secteurs techniques et d'institutions, de collectivités locales, d'associations et de personnes ressources. Cette réunion qui devait se diviser en deux parties, une partie de présentation des résultats de l'étude et validation et une autre partie avec la composante2, n'a pas pu se dérouler selon le programme tracé ; les responsables de la composante2 ayant décidé de différer leur intervention.

Notre réunion qui avait pour objet de présenter les principaux résultats de l'étude et leur validation s'est déroulée dans de bonnes conditions. Elle a consisté à faire un état des lieux et une présentation succincte des résultats des principales activités du projet.

Nous avons abordé avec les participants tout d'abord le rappel des éléments du diagnostic et des choix stratégiques envisagés dans le cadre de la gestion participative du Parc national de Chréa.

Nous avons tenu à rappeler aussi l'intérêt de la démarche participative et la nécessité d'avoir des cadres de gouvernance adaptés à cette démarche au niveau du PNC ;

Par la suite, nous avons passé en revue :

- Les différentes étapes de la composante 3 du projet
- Le contexte général et le choix du territoire ciblé
- Les atouts et les opportunités et leur valorisation à moyen et long termes
- Les contraintes, les risques et les menaces
- Les enjeux et les défis
- Les structures et les nouveaux mécanismes de gouvernance de la démarche participative
- Les outils de la gouvernance participative utilisés
- Les éléments de stratégie
- La proposition d'un plan d'action réaliste et cohérent
- Les conditions de valorisation des atouts et des opportunités à moyen et long termes
- Les valeurs ajoutées et les apports de l'étude
- Les limites et les difficultés rencontrées
- Des recommandations utiles

Cette présentation a suscité de l'intérêt et a permis d'engager un débat intéressant.

Les questions de la valorisation des ressources locales, notamment à travers des activités de service – et plus particulièrement du tourisme vert -, ainsi que celles liées à la valorisation des ressources naturelles sans porter atteinte à l'environnement du Parc, ont eu une part importante dans les discussions au cours du débat.

L'animateur a également été fortement questionné et tenu à apporter des réponses claires aux diverses questions, notamment à celles liées :

- aux solutions à apporter à la réduction de la sur fréquentation du parc (trois scénari ont été proposés) ;
- aux aides à apporter par les pouvoirs publics aux jeunes ruraux qui veulent s'engager dans des processus de création d'activités de production ou de services.
- à la participation – et notamment la participation de la société civile – qui manque et sur laquelle il faudrait plus d'actions

A la fin de la réunion, l'ensemble des participants ont validé les résultats présentés dans le cadre de ce projet.

Les activités de l'atelier ont été clôturées à 13H.

Fait à El Hamdania, le 04/09/2015

Z. SAHLI –Expert national

ANNEXE 8. RECAPITULATIF DES ATELIERS ET DES ENQUETES REALISES

Tableau 2 : Récapitulatif des ateliers et des enquêtes réalisés

	Intitulé	Lieu	Date
Ateliers			
Atelier N°1	Journée-atelier de sensibilisation et d'information « Gouvernance et Gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du Parc de Chréa »	Chréa	<u>22 Janvier 2014</u>
Atelier N°2	Atelier « Menaces et Opportunités - Ressources et enjeux du territoire » du Parc national de Chréa »	El Hamdania	<u>15 Février 2014.</u>
Atelier N°3	Atelier Formation – sensibilisation sur « la Gouvernance et la Gestion participative des Ressources naturelles du Parc de Chréa »	Chréa	<u>Jeudi 29 Mai 2014</u>
Atelier N°4	Atelier « Valorisation des biens et services du Parc national de Chréa »	El Hamdania	<u>Jeudi 19 Juin 2014</u>
Atelier N°5	Atelier –Comité de gouvernance locale	Blida	<u>Mardi 2105</u>
Atelier N°6	Atelier « Valorisation des biens et services »	Hammam Mélouane	<u>Jeudi 11 Juin 2015</u>
Atelier N°7	Atelier : Principaux résultats : Diagnostic, choix stratégiques et plan d'actions de développement et de gestion participative des ressources du Parc national de Chréa	El Hamdania	<u>Jeudi 03 Septembre 2015</u>
Enquêtes			
Enquête N°1	« Enquête sur fréquentation »	El Hamdania	<u>Mai - Juin 2014</u>
Enquête N°2	« Enquête sur fréquentation »	Chréa	<u>Mai - Juin 2014</u>
Enquête N°3	Enquêtes « Biens et Services	El Hamdania	<u>Mai - Juin 2014</u>
Enquête N°4	Enquêtes « Biens et Services »	Chréa	<u>Mai - Juin 2014</u>
Enquête N°5	Enquêtes « Biens et Services »	Hammam Mélouane	<u>Juin 2014</u>

ANNEXE 9. RESULTATS D'ENQUETES « SUR FREQUENTATION »

Encadré 8 : Analyse des résultats de l'enquête « Sur fréquentation du PNC » - [Partie Secteur de CHREA](#)

31. Commune PNC – CHREA : 1 % de visiteurs

32. Hors commune PNC : Une majorité de visiteurs provenant de la région Centre :

80 CENTRE (80 %)

10 OUEST (13 %)

6 EST + SUD = (6 %)

1. Motivation des visites au PNC :

- Ce qui motive le plus la plupart des visiteurs du parc est certainement les sorties en famille, en partie pour la détente et la promenade (58 % des cas) : ceci paraît assez clair vu l'affluence de groupes venus en familles (souvent nombreuses) aux abords du parc
- Viennent ensuite d'autres motivations individuelles ou de groupes comme certes les promenades, mais aussi la pratique du sport, prendre l'air et se détendre (pour quelques visiteurs malades ou des personnes âgées) : ces motivations concernent plus de 42 % des cas.

2. Les cas de cueillette ou de prélèvement des ressources végétales :

- **Une très grande majorité de visiteurs** déclare ne prélever ni ne cueillir des ressources végétales dans le PNC (**pas de Cueillette ni prélèvement : 84 %**)
- **Une minorité (17 %)** déclare cueillir des végétaux, essentiellement des plantes aromatiques et médicinales, du bois mort, mais aussi des champignons. Il existe cependant, selon les responsables du parc, quelques personnes qui s'adonnent à la cueillette illicites de lichens pour sa revente de manière informelle.

3. Les cas de chasse d'animaux sauvages :

Une très grande majorité de visiteurs déclare ne pas chasser d'animaux sauvages dans le PNC (**Pas de chasse : 98 %**)

Quelques habitués du parc déclarent pratiquer la chasse comme amateur (gibier d'oiseaux essentiellement) - **Chasse : 3 %**

4. Première visite au PNC ou non :

- **Pour la majorité (64 %)**, ce n'est pas la première fois qu'ils visitent le Parc de Chréa, un parc très connu, ayant une grande réputation tant l'échelle locale et régionale qu'à l'échelle nationale et qui drainent une population nombreuse
- **Une partie déclare cependant visiter une première fois le parc (36 %)**, du fait de sa réputation. Généralement les personnes ou les groupes qui déclarent visiter pour la première fois le parc représentent des populations venues en groupe ou en famille et ayant pour origines des régions lointaines, essentiellement l'est, l'ouest et surtout le sud du pays.

Fréquences :

- Une fois par an (25 %)- Une fois par mois (10 %) - Chaque saison d'hiver (le parc de Chréa étant réputé pour son enneigement la période d'hiver), et chaque saison de printemps (16 %)- Invariablement dès que l'occasion se présente pour plus de la moitié des personnes interrogées (51 %)

5. Visites pour activités sportives :

Une majorité ne vient pas au parc pour pratiquer des activités sportives (69 %). Même si on relève l'existence de groupes pratiquant des sports de plein air (notamment des randonnées organisées surtout par des associations écologiques ou des clubs sportifs) – soit à peine 31 % -, les personnes interrogées ne semblent pas considérer le parc comme un espace pour pratiquer des sports.

6. Visites pour pratiquer des activités de loisirs et de détente :

Une très grande majorité de visiteurs (près de 100 % des personnes interrogées) déclare venir au parc essentiellement pour pratiquer des activités de loisirs et de détente, sans toutefois préciser quel type d'activités de loisirs et de détente.

7. Moyens de transport utilisés :

L'utilisation de véhicules à moteurs (voitures légères, voitures 4X4, voitures utilitaires, bus, motocycles) est très courant ; la route menant au parc est souvent surchargée, ainsi que les chemins menant vers les lieux de détente et de promenades. Ce qui influe souvent négativement sur les écosystèmes et sur la tranquillité des lieux.

- Une majorité de visiteurs arrive au parc en voiture utilitaire, en voiture 4x4, en bus (54 %) ou en voiture Diesel, utilisant un carburant polluant, notamment le gaz oil.
- Presque la moitié des visiteurs (43 %) arrive au parc en voiture légère dont une majorité en voiture à essence (plus 60%).
- Le reste est composé de visiteurs arrivant au parc à pied (3 %) dont une grande partie ceux habitant la commune de Chréa ou, accessoirement ou pendant certaines fêtes ou meetings, des groupes de personnes pratiquant des randonnées pédestres.

Remarque importante : L'utilisation de véhicules à moteurs (pour arriver au parc et pour se promener à l'intérieur du parc) est devenue depuis quelque temps une pratique courante, et ce même lors de fêtes traditionnelles, regroupements ou meetings.

Un exemple édifiant nous a été donné au cours de la journée du 1^o Mai 2014 qui est une journée de fête traditionnelle, organisée par les villages de la région, en un espace précis appelé « El Haoudh » (la « dépression ») dans les profondeurs forestières du parc où se sont pratiquées au cours de cette journée diverses activités folkloriques, culturelles et sportives (voir photos).

Au cours de cette journée – pendant la quelle nous avons complété nos enquêtes –, nous avons constaté une arrivée massive de personnes au parc. Ce grand regroupement a malheureusement entraîné une forte concentration de tous types véhicules à moteurs (et notamment des véhicules fonctionnant au gaz oil) à l'intérieur de divers espaces forestiers.

C'est donc là une preuve importante et tangible des impacts négatifs (pollution, piétinement des végétaux, dégradation, animaux dérangés etc.) et des risques sur la stabilité des ressources du parc du fait essentiellement de la forte concentration des personnes et de l'arrivée massive des véhicules à moteur.

8. Utilisation des ressources forestières comme combustible :

La grande majorité des visiteurs déclare ne pas utiliser les ressources forestières comme combustible : 75 %

Seule une petite partie déclare parfois utiliser le bois mort ou des branchages de sous bois : 25 %

9. Opinions sur la conscience à l'interdiction d'utilisation des ressources forestières comme combustible :

Une majorité des visiteurs déclare être au courant de l'interdiction d'utilisation des ressources forestières comme combustible : 58 %

Mais il reste tout de même une bonne partie des personnes qui déclare ne pas être au courant (42 %), des personnes qui ignorent souvent l'intérêt et l'importance des écosystèmes forestiers et la nécessité de leur protection et conservation.

Ceci constitue un constat malheureux qui rend certainement compte de l'état d'indigence en matière d'éducation à l'environnement, mais aussi de la faiblesse criante en matière d'information et de sensibilisation en général.

10. Opinion générale sur la visite au PNC :

Les visites au parc sont pourtant souvent considérées par les visiteurs comme utiles, agréables et bénéfiques pour la santé physique et morale de la personne :

- Utiles et agréables (pour 26 % des répondants)
- Bénéfiques pour la santé physique et morale (pour 21 %).
- Les visites au parc sont à la fois utiles et agréables et bénéfiques sur le plan sanitaire (53 %)

11. Opinions sur la fréquentation du PNC

Les opinions sur les fréquences de fréquentation du parc sont assez partagées, mais il est clairement constaté que le public visitant le parc est pleinement conscient de la forte fréquentation du parc. On trouve :

- Ceux qui pensent que le parc est sur fréquenté : 54 % (formés essentiellement par les habitants de la commune, de la ville de Blida ou de quelques habitués de la nature).
- Ceux qui pensent qu'il est fortement fréquenté : 17 %.

On d couvre donc l  une majorit  de personnes qui pensent que le parc est tr s fr quent  (71 %).

- Ceux qui pensent qu'il est moyennement fr quent  (17 %),
- et ceux qui pensent qu'il est partiellement fr quent  (12 %)

12. Opinions sur les menaces sur les ressources foresti res du PNC

Les personnes interrog es d clarent en majorit  conscientes des menaces qui p sent sur les ressources naturelles (plus de 65 % des r pondants), ce qui est d j  un indice int ressant sur le degr  de conscience du public du parc.

On rel ve cependant que 35 % des personnes interrog es pensent qu'il n'existe aucune menace qui p se sur les ressources du parc (ce qui est important !). L  aussi, il y a lieu de noter l'ignorance ou le manque d'information – et parfois l'inconscience – du public visitant le parc concernant la fragilit  du parc et de ses  cosyst mes, et surtout concernant les risques de d gradation des ressources du parc.

Les visiteurs conscients des risques avancent plusieurs arguments et raisons :

- La fr quentation massive et la d gradation du milieu  cologique : 31 % des cas
- Les incendies de for ts : 20 % des r pondants
- L' rosion des sols, le d frichement : 20 % des cas
- Autres causes : 29 % des cas.

13. Opinions sur les visites touristiques et leur impact sur le PNC :

Les opinions sur l'impact des visites touristiques au parc sont assez partag es :

- Ceux qui que l'impact est largement positif : 40 %
- Ceux qui consid rent que l'impact est n gatif : 35 %, notamment pendant les vacances et les week end
- Ceux qui consid rent qu'il y a   la fois des impacts positifs et des impacts n gatifs (25 %)

14. Opinions sur les moyens d'am nagement et de s curit  du PNC

- Une l g re majorit  des visiteurs interrog s consid re que les moyens d'am nagement et de s curit  mis en place ne sont pas suffisants : 53 % des r pondants
- Moins de la moiti  consid re que les moyens mis en place sont suffisants : 40 % des r pondants
- 7 % consid rent que les moyens mis en place sont utiles mais assez insuffisants.

15. Strat gie de limitation de la fr quentation du PNC

Les avis sont assez partag s concernant cette question de limitation de la fr quentation du parc.

Malgr  leur engouement, une partie visiteurs semble  tre consciente des risques. Les personnes faisant de ce groupe pr conisent une meilleure strat gie de gestion du parc, avec :

- La n cessit  de r server seulement une partie du parc aux visiteurs : pour 27 % des r pondants
- Une meilleure organisation des visites du parc : pour 26 % des personnes interrog es
- Une meilleure organisation des visites du parc, avec paiement de l'entr e au parc : 25 % des r pondants
- Une partie est sans opinion pr cise : 22 % des cas

16. Moyens de limitation :

L'ensemble des visiteurs interrog s consid rent que les visites du parc doivent  tre assez encadr es, avec les r sultats suivants :

- 56 % consid rent qu'il faut absolument des visites guid es au parc
- 20 % pensent, qu'en plus des visites guid es, il faut aussi introduire des visites p dagogiques
- 24 % consid rent qu'il faut des visites s lectives

17. Quelles actions entreprendre pour limiter la d gradation des ressources naturelles du PNC ?

Les avis des visiteurs interrog s montrent tout de m me leur degr  d'int r t pour des actions de limitation de la d gradation des ressources naturelles du parc, on trouve :

- Une majorit  de personnes qui consid rent qu'il est n cessaire de mener des actions fortes d'information du public, mais aussi des actions de sensibilisation qu'il faudrait aussi renforcer avec des actions de vulgarisation et de d monstration sur site : 72 % des cas
- Ceux qui pr f rent qu'il faut agir en dehors du parc par d'autres, avec aussi des actions de limitation de certains acc s ou parties du parc : 28 % des cas.

Encadré 9 : Analyse des résultats de l'enquête « Sur fréquentation du PNC » - Partie Secteur El Hamdania

31. Commune PNC : 1 % de visiteurs

32. Hors commune PNC : Une majorité de visiteurs provenant de la région Centre :

80 CENTRE (81 %)

10 OUEST (10 %)

6 EST (6 %)

2 SUD (2 %)

1. Motivation des visites au PNC :

- Ce qui motive le plus la plupart des visiteurs du parc est certainement les sorties en famille pour la détente et la promenade (plus de 78,5 % des cas) : ceci paraît assez clair vu l'affluence de groupes venus en familles (souvent nombreuses) aux abords du parc
- Viennent ensuite d'autres motivations individuelles comme certes les promenades, mais aussi la pratique du sport, prendre l'air et se détendre (pour quelques visiteurs malades ou des personnes âgées) : ces motivations concernent plus de 21 % des cas.

2. Visite pour la cueillette ou le prélèvement des ressources végétales :

Une très grande majorité de visiteurs déclare ne prélever ni ne cueillir des ressources végétales dans le PNC

- Pas de Cueillette ni prélèvement : 95 %
- Cueillette : 5 %

3. Visite pour chasse d'animaux sauvages :

Une très grande majorité de visiteurs déclare ne pas chasser d'animaux sauvages dans le PNC

- Pas de chasse : 97 %
- Chasse : 3 %

4. 1^o Visite au PNC ou non :

- Pour la grande majorité (80 %), ce n'est pas la 1^o fois qu'ils visitent le PNC

Fréquences :

- Au moins une fois par semaine (40 %)
- Une fois par mois (30 %)
- Une fois par an (30 %)
- Pour une minorité, c'est la 1^o fois : 20 %

5. Visites pour activités sportives :

Une majorité ne vient pas au parc pour pratiquer des activités sportives (56 %)

Une minorité vient au parc pour pratiquer des activités sportives de plein air (43 %)

6. Visites pour pratiquer des activités de loisirs et de détente :

Une très grande majorité de visiteurs vient au parc pour pratiquer des activités de loisirs et de détente (81 %)

Le reste ne pratique aucune activité (20 %)

7. Moyens de transport utilisés :

Une majorité arrive au parc en voiture légère (75 %) dont plus de la moitié en voiture à essence (60 %) et près de 20 % en voiture Diesel

Le reste est composé de visiteurs arrivant au parc :

- En voiture utilitaire (15 %) fonctionnant essentiellement au diesel
- En bus (9 %) fonctionnant au diesel

- Rarement des personnes arrivant   pied

8. Utilisation des ressources foresti res comme combustible :

La tr s grande majorit  des visiteurs d clare ne pas utiliser les ressources foresti res comme combustible : 89 %

Seule une toute petite partie d clare parfois utiliser le bois mort ou des branchages de sous bois : 11 %

9. Opinions sur la conscience   l'interdiction d'utilisation des ressources foresti res comme combustible :

Une grande majorit  des visiteurs d clare  tre au courant de l'interdiction d'utilisation des ressources foresti res comme combustible : 77 %

Mais il reste tout de m me une minorit  qui d clare ne pas  tre au courant (23 %), ce qui pose le probl me d'information

10. Opinion g n rale sur la visite au PNC :

Les visites au parc sont souvent consid r es par les visiteurs comme utiles et agr eables par une majorit  d'entre eux (75 %)

- utiles (par 46 % des r pondants)
- agr eables (par 19 % des r pondants)

Certains pensent que les visites au parc sont b n fiques pour la sant  physique et morale (20 % des r pondants)

Une toute petite minorit  pense que les visites au parc sont   la fois utiles et agr eables et b n fiques sur le plan sanitaire (5 %)

11. Opinions sur la fr quentation du PNC

Les opinions sur les fr quences de fr quentation du parc sont assez partag es, on trouve :

- ceux qui pensent que le parc est sur fr quent  : 39 %
- ceux qui pensent qu'il est moyennement fr quent  : 35 %
- ceux qui pensent qu'il est fortement fr quent  : 17 %
- ceux qui pensent qu'il est partiellement fr quent  : 8 %

12. Opinions sur les menaces sur les ressources foresti res du PNC

Les personnes interrog es d clarent en majorit  conscientes des menaces qui p sent sur les ressources naturelles (plus de 78 % des r pondants), ce qui est d j  un indice int ressant sur le degr  de conscience du public du parc.

Seule une minorit  d clare ne pas en  tre consciente (22 % des r pondants)

Les visiteurs conscients des risques avancent plusieurs arguments et raisons :

- une partie non n gligeable cite la d gradation du milieu  cologique et les incendies de for ts : 32 % des r pondants
- une autre partie cite les probl mes de pollution et des d chets solides : 27 % des r pondants
- d'autres citent diverses raisons comme la fr quentation massive (13 % des cas)
- d'autres citent l' rosion des sols, le d frichement (28 % des cas)

13. Opinions sur les visites touristiques et leur impact sur le PNC :

Les opinions sur l'impact des visites touristiques au parc sont assez partag es, m me s'il ya une l g re majorit  pour les gens qui consid rent que cet impact est positif (55 %)

Une autre cat gorie consid re que l'impact de ces visites est souvent n gatif vu l'affluence du public (notamment pendant les vacances et les week end) et les risques sur les ressources naturelles (40 %)

Enfin une petite minorit  consid re qu'il y a   la fois des impacts positifs et des impacts n gatifs (5 %)

14. Opinions sur les moyens d'am nagement et de s curit  du PNC

- Une l g re majorit  des visiteurs interrog s consid re que les moyens d'am nagement et de s curit  mis en place ne sont pas suffisants : 55 % des r pondants
- Moins de la moiti  consid re que les moyens mis en place sont suffisants : 45 % des r pondants

15. Stratégie de limitation de la fréquentation du PNC

Malgré leur engouement, les visiteurs semblent être conscients des risques. Ils préconisent une meilleure stratégie de gestion du parc, avec :

- Une meilleure organisation des visites du parc : pour 54 % des personnes interrogées
- La nécessité de réserver seulement une partie du parc aux visiteurs : pour 29 % des répondants
- Enfin, une minorité (17 %) considère qu'il faut faire payer aux visiteurs l'entrée du parc

16. Moyens de limitation :

L'ensemble des visiteurs interrogés considère que les visites du parc doivent être assez encadrées, avec les résultats suivants :

- Plus de 60 % considèrent qu'il faut absolument des visites guidées au parc
- 30 % pensent, qu'en plus des visites guidées, il faut aussi introduire des visites pédagogiques
- Enfin une toute minorité (10 %) considère qu'il faut des visites sélectives

17. Quelles actions entreprendre pour limiter la dégradation des ressources naturelles du PNC ?

Les avis des visiteurs interrogés sont très partagés, on trouve :

- Ceux qui considèrent qu'il est nécessaire de mener des actions fortes d'information du public, mais aussi des actions de sensibilisation : 30 %
- Ceux qui préfèrent qu'on renforce les actions d'information et de sensibilisation par des actions de vulgarisation et de démonstration sur site (22 %) : l'exemple du petit éco musée du site d'El Hamdania est apprécié, mais il manque d'animation, de vulgarisation et de démonstration ; un effort est à faire en matière d'utilisation de moyens audiovisuels (écran, films documentaires en boucle, explication sonores et démonstratifs...); la présence permanente d'un animateur serait utile
- Ceux qui jugent qu'il faut agir en dehors du parc par d'autres actions : 21 %
- Ceux qui pensent qu'il faut agir en dehors du parc, mais engager aussi des actions de limitation de certains accès ou parties du parc : 27 %

ANNEXE 10. SYNTHESES RESULTATS ENQUETES « BIENS ET SERVICES »

Tableau 3 : Synth ses R sultats Enqu tes « Biens et Services »

Communes	EL HAMDANIA	HAMMAM MELOUANE	CHREA
Identification des enqu�t�s			
	48 personnes : *Fellahs, : 62 % *Commer�ants : 29 % La commune �tant par excellence une zone de terroirs agricoles et un passage touristique offrant des possibilit�s de d�veloppement de commerce de souvenirs et de restauration rapide.	17 personnes : *6 fellahs : 35 % * 7 Commer�ants : 41 % * 4 Retrait�s : 23,5 % La commune �tant par excellence une zone de terroirs agricoles et un passage touristique offrant des possibilit�s de d�veloppement de commerce de souvenirs et de restauration rapide.	27 personnes : *Commer�ants : 33 % f *Fonctionnaires * Retrait�s de la fonction publique : 37 % * Quelques jeunes sans emploi : 18,5 % La commune �tant par excellence une zone touristique et de vill�giature
Identification de ressources naturelles et des produits agricoles			
	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources foresti�res : c�dre, pin d'Alep, ch�ne vert, ch�ne li�ge, ch�ne kermes et thuya de Barbarie - Les ressources non ligneuses comme les champignons et les truffes - Quelques produits forestiers comme les ch�taignes et les glands - Les plantes m�dicinales : nombreuses et diversifi�es dans la zone - les sources en eau et les plans d'eau - Les ressources animales comme le li�vre, le singe et le sanglier ; - Les ressources issues de la production agricole comme : les produits avicoles, les fruits (amandes, figues, olives, les p�ches, les abricots et les grenades), les l�gumes et le miel ; - Rarement des produits agricoles transform�s 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources foresti�res : c�dre, pin d'Alep, ch�ne vert, ch�ne li�ge, ch�ne kermes et thuya de Barbarie ; -Quelques produits forestiers comme les ch�taignes et les glands -Les plantes m�dicinales (thym, fidjel, tasselgha, rayhane, magramane, ivette, armoise, thym, menthe...) - Les sources en eau et les plans d'eau ; - Les ressources animales comme le li�vre, le sanglier et les poissons d'eau douce - Les ressources issues de la production agricole comme : les produits avicoles, les fruits (notamment les amandes, figues, olives, les p�ches, les abricots et les grenades), les l�gumes et le miel, le lait de ch�vre - Des produits agricoles transform�s comme le fromage de ch�vre 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources foresti�res : c�dre, pin d'Alep, ch�ne vert, ch�ne li�ge, ch�ne kermes et thuya de Barbarie ; - Les ressources non ligneuses comme les champignons et les truffes ; - Quelques produits forestiers comme les ch�taignes et les glands - Les plantes m�dicinales qui sont assez nombreuses et diversifi�es dans la zone ; - Les sources en eau et les plans d'eau ; - Les ressources animales comme le li�vre, le porc �pic, le sanglier, et quelques poissons d'eau douce - Les ressources issues de la production agricole comme : les fruits : amandes, figues, olives, p�ches, abricots, grenades), les l�gumes et le miel - Rarement des produits agricoles transform�s (comme le fromage de ch�re)
Les Services			
Les services hydriques	Les sources et les fontaines d'eau dans les foyers identifi�es par pr�s de la moiti� des r�pondants (44 %)	Les sources et les fontaines d'eau identifi�es par une grande majorit� de r�pondants (88 %)	Les sources et les fontaines d'eau identifi�es comme des ressources importantes par une tr�s grande majorit� des r�pondants (81 %)
Les services touristiques	Quelques commodit�s mises � la disposition du public le long de la route des « ruisseaux des singes » et l'aire de repos et de d�tente � la sortie de la commune) �voqu�s par plus de 64 % des r�pondants	-Une station thermale et un espace de vill�giature de grande important attirant des milliers de visiteurs. -Une grande destination touristique ayant attir� l'attention de plus de 94 % des personnes enqu�t�es ;	-Village de Chr�a et ses alentours connus pour leur caract�re essentiellement touristique ; les services offerts et les commodit�s install�es (pistes de randonn�es, station de ski, aménagement pour la pratique des sports d'hiver et les t�l�si�ges, ainsi que les services de restauration et d'h�bergement), plus de 74 % des r�pondants.
Les services � caract�re sportifs Le reste des services	Cit�s par seulement 17 % des r�pondants Services peu ou pas du tout cit�s (services culturels, de d�tente et de loisirs, et de transport).	cit�s que par la moiti� des r�pondants L'aspect « loisirs et d�tente » cit� par plus de 65 % des personnes enqu�t�es L'aspect culturel (li� probablement � l'organisation de f�tes traditionnelles) cit� par 59 % des r�pondants	Cit�s par 74 % des r�pondants ; la station de Chr�a attire en effet de nombreux visiteurs qui y trouvent quelques installations propices au d�veloppement du sport. Les services culturels, de d�tente et de loisirs) cit�s par � peine 15 % d'enqu�t�s

Les Usages et les pratiques			
Les usages des sites forestiers	75 % de personnes qui déclarent cueillir régulièrement plusieurs espèces ou produits d'espèces végétales forestières ou autres pour des besoins alimentaires, médicinales ou autres. 1°/ les espèces et les produits d'espèces forestières et arbustives (arbousier, jujubier, châtaignier, genévrier, lentisque, glands de chêne...) 2°/ les espèces médicinales (mélilot, armoise, centaurée, lavande sauvage, thym, globulaire, ciste, menthe...); 3°/ les espèces non ligneuses à usage alimentaire (champignon, truffe).	47 % de personnes qui déclarent cueillir régulièrement plusieurs espèces ou produits d'espèces végétales forestières ou autres pour des besoins alimentaires, médicinales ou autres. 1°/ les espèces et les produits d'espèces forestières et arbustives (arbousier, jujubier, châtaignier, genévrier, lentisque, glands de chêne, bois mort...) 2°/ les espèces médicinales (mélilot, armoise, centaurée, lavande sauvage, thym, globulaire, ciste, menthe...)	44 % de personnes qui déclarent avoir un usage régulier des ressources de la forêt. 1°/ les espèces et les produits d'espèces forestières et arbustives (arbousier, jujubier, châtaignier, genévrier, lentisque, glands de chêne...) 2°/ les espèces médicinales (mélilot, armoise, centaurée, lavande sauvage, thym, globulaire, ciste, menthe...); 3°/ les espèces non ligneuses à usage alimentaire (champignon, truffe).
La chasse aux ressources animales	Plus de tiers des enquêtés ont déclaré pratiquer la chasse dans le parc, et ce pour chasser essentiellement des animaux utiles (perdrix, lièvre), mais aussi des animaux nuisibles (porc épic, sanglier)	Quelques enquêtés ont déclaré pratiquer la chasse dans le parc, et ce pour chasser essentiellement des animaux utiles (perdrix, lièvre), mais aussi des animaux nuisibles (porc épic, sanglier)	Quelques enquêtés déclaré pratiquer la chasse dans le parc, et ce pour chasser (ou pêcher) essentiellement des animaux utiles (perdrix, lièvre, poissons d'eau douce), mais aussi des animaux nuisibles (porc épic, sanglier)
L'usage de l'eau et utilisation régulière des sources d'eau	Il concerne la très grande majorité des répondants (près de 90 % des cas)	La très grande majorité des répondants (près de 90 % des cas)	La très grande majorité des répondants (près de 89 % des cas)
Les usages agricoles	64,5 % de répondants dont 62 % de petits agriculteurs mais aussi 29 % de commerçants déclarent pratiquer l'arboriculture fruitière, la polyculture – élevage et l'apiculture, avec une production de produits maraichers, de fruits, de miel, d'œufs et de poulet, et parfois de fourrages pour les animaux. La performance de ces systèmes de production agricole est jugée comme faible à très faible, mais l'impact de la pratique agricole est considéré par près de la moitié des enquêtés comme positif. L'essentiel des produits issus de cette petite agriculture familiale est autoconsommé sur place ou vendu sur le marché local.	41 % de répondants dont 62 % de petits agriculteurs mais aussi 29 % de commerçants déclarent avoir de la terre et pratiquer la céréaliculture, l'arboriculture fruitière, l'élevage avicole et l'apiculture, avec une production de fruits, de viande, de lait, de céréales, de légumes, de miel, d'œufs. La performance de ces systèmes de production agricole est jugée comme faible à très faible, mais l'impact de la pratique agricole est considéré par près de la moitié des enquêtés comme positif. L'essentiel des produits issus de cette petite agriculture familiale est autoconsommé sur place ou vendu sur le marché local	La zone de Chréa n'étant pas un espace agricole, les usages en vue de la production agricole sont donc rares. Deux seules personnes qui ont déclaré avoir de la terre et pratiquer une activité agricole, une pratique effectuée à temps partiel pour produire quelques fruits et légumes destinés en très grande partie pour l'autoconsommation familiale. La performance des systèmes de production agricole est jugée comme étant faible à très faible, mais l'impact de la pratique agricole est considéré comme positif.
La valeur des principaux services offerts aux populations par le parc			
Du paysage forestier	Il attire les faveurs de plus de 75 % des répondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien être de l'homme	Il attire les faveurs de plus de 80 % des répondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien être de l'homme	Il attire les faveurs de plus de la moitié des répondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien être de l'homme
Des sources d'eau	Leur disponibilité et leur qualité sont citées par plus de 71 % des répondants	Leur disponibilité et leur qualité sont citées par plus de 94 % des répondants	Leur disponibilité et leur qualité ne sont citées que par 37 % des répondants
Des ressources végétales et forestières	Plus de la moitié des répondants ont montré de l'intérêt pour ces ressources et ont considéré que le parc dispose d'une grande richesse floristique qu'il faudrait valoriser, notamment les ressources non ligneuses et les plantes médicinales	Plus de 68 % des répondants ont montré de l'intérêt pour ces ressources et ont considéré que le parc dispose d'une grande richesse floristique qu'il faudrait valoriser, notamment les ressources non ligneuses et les plantes médicinales	Plus de la moitié des répondants ont montré de l'intérêt pour ces ressources et ont considéré que le parc dispose d'une grande richesse floristique qu'il faudrait valoriser, notamment les ressources non ligneuses et les plantes médicinales
Des services touristiques	Cités par une majorité des enquêtés, mais peu d'entre eux savent réellement la valeur réelle de tels services (à peine 31 % des cas recensés)	Cités par une majorité des enquêtés, mais peu d'entre eux savent réellement la valeur réelle de tels services (moins de la moitié des cas recensés)	Même si les services touristiques (infrastructures de base, commodités, lieux de détente et de loisirs, pistes de randonnées...) sont cités par une majorité des enquêtés, moins de la moitié d'entre eux savent réellement la valeur réelle de tels services (à peine 48 % des cas recensés)
Des services à caractère sportif	A peine le quart de la population enquêtée qui cite l'existence de tels	Entre 37 à 47 % de la population enquêtée qui citent l'existence de tels services et qui	Plus de moitié la population enquêtée cite l'existence de tels services et confirme la

et de loisirs	services et confirme la nécessité de leur donner plus de valeur et plus de moyens pour les développer	confirment la nécessité de leur donner plus de valeur et plus de moyens pour les développer.	nécessité de leur donner plus de valeur et plus de moyens pour les développer.
Des actions d'information – sensibilisation-vulgarisation	Le public ne semble pas encore convaincu par les actions de d'information – sensibilisation-vulgarisation; il ne semble d'ailleurs pas donner beaucoup d'importance à la valeur de ce genre d'actions. L'enquête a révélé que seuls 33 % de la population enquêtée est sensible à ce type de service puisqu'elle recommande de lui donner plus de moyens.	Le public n'est pas encore convaincu par les actions de d'information – sensibilisation-vulgarisation; il ne semble d'ailleurs pas donner beaucoup d'importance à la valeur de ce genre d'actions. L'enquête a révélé que seuls 35 % de la population enquêtée est sensible à ce type de service puisqu'elle recommande de lui donner plus de moyens.	Le public n'est pas encore convaincu par les actions de d'information – sensibilisation-vulgarisation ; il ne semble d'ailleurs pas donner beaucoup d'importance à la valeur de ce genre d'actions. L'enquête a révélé que seuls 34 % de la population enquêtée est sensible à ce type de service puisqu'elle recommande de lui donner plus de moyens.
Des autres services (transport, services culturels)	Leur existence et leur valeur ne sont cités que par une minorité des répondants (14 à 25 % des cas), notamment l'existence d'actions culturelles traditionnelles	le transport : la zone de Hammam Méluane est bien desservie par divers moyens de transport les services à caractère culturel : Leur existence et leur valeur ne sont cités que par seulement 26 % des cas, notamment l'existence d'actions culturelles traditionnelles	14 % pour les services culturels, notamment l'existence d'actions culturelles traditionnelles (comme celle de la journée du 1° Mai, organisée par les villages de la région, en un espace précis appelé « El Haouadh » (la « dépression ») et 33 % pour les services de transport
Les impacts			
Les impacts des biens et services offerts aux populations par le parc	Une majorité des cas (69 %) se dégage concernant les impacts positifs des biens et services offerts aux populations par le parc. Il existe certes des opinions inverses 16,5 % des cas), mais l'aspect valeur positive l'emporte largement ; plusieurs personnes interrogées déplorent cependant le manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services liés aux loisirs, à la détente, aux sports et aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.	Une majorité des cas (65 %) se dégage concernant les impacts positifs des biens et services offerts aux populations par le parc. Il existe certes des opinions inverses, mais l'aspect valeur positive l'emporte largement ; plusieurs personnes interrogées déplorent cependant le manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services liés aux loisirs, à la détente, aux sports et aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	Une majorité des cas (74 %) se dégage concernant les impacts positifs des biens et services offerts aux populations par le parc. Il existe certes des opinions inverses 18,5 % des cas), mais l'aspect valeur positive l'emporte largement ; plusieurs personnes interrogées déplorent cependant le manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services liés aux loisirs, à la détente, aux sports et aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

ANNEXE 11. SYNTHÈSE ATELIER « VALORISATION DES BIENS ET SERVICES DU PARC NATIONAL DE CHREA - SECTEUR D'EL HAMDANIA »

Encadré 10 : Synthèse Atelier « Valorisation des biens et services du Parc national de Chr ea - Secteur d'El Hamdania »

Avec une pr sence de plus de 16 personnes, dont une bonne partie repr sant la soci t  civile (associations  cologiques et de protection de l'environnement, membres de l'APC, animateur du CARC..), il a  t  possible de pr senter les grands axes de l'atelier et surtout d' changer sur des id es fort int ressantes, notamment celles qui ont trait   la connaissance et   l'identification des ressources naturelles – grande richesse de la zone –, mais aussi   leur valorisation. La question des services et la fa on de les promouvoir sans porter atteinte   l'environnement du Parc ont eu une part importante dans les discussions au cours du d bat.

Les principaux axes ou sujets sensibles abord s lors du d bat concernaient essentiellement :

1. **La question de l'identification et la localisation des ressources naturelles** : une question importante qui est d sormais pos e essentiellement aux scientifiques qui, hormis quelques r sultats de recherche et quelques inventaires, ne se sont pas encore bien impliqu s
2. **La question des conditions d'exploitation des ressources naturelles**
3. **La production agricole et ses contraintes**, notamment la contrainte fonci re qui reste l'un des facteurs de blocage qui emp che que soient  tendues les pratiques agricoles et que soit g n ralis e la production de produits typiques   la zone ; une suggestion a  t  faite concernant l'achat des terres par l'Etat et leur redistribution   de v ritables agriculteurs r sidents sur la base de contrats
4. **La question de la prise de conscience des atouts mais aussi des risques et des menaces sur l'environnement et les ressources du Parc** ; celle-ci devant se faire en grande partie gr ce   des programmes tr s denses et durables d' ducation   l'environnement
5. **La question de la participation** – et notamment la participation de la soci t  civile – qui manque et sur laquelle il faudrait plus d'actions
6. **La n cessit  de sortir sur le terrain pour voir r ellement la r alit  des agriculteurs sur place et leurs probl mes**, et de mener avec eux des petits projets pilotes d'exploitation et de valorisation de syst mes de production producteurs de produits agricoles de terroir
7. **La question de la valorisation des ressources v g tales et des produits agricoles   travers la transformation**, ce qui n cessite des actes d'investissement dans la petite agro-industrie rurale locale
8. **Sur la question sp cifique de la valorisation des plantes m dicinales**, il ya eu des propositions de cr ations de p pini res, avec des actions de sensibilisation et de formation, notamment en direction des jeunes r sidents, fils d'agriculteurs
9. **La question du tourisme et les craintes qu'il suscite**, puisqu'il est devenu ces derni res ann es un tourisme de masse qu'il faudrait juguler ; la cr ation d'aires de d tente et de loisirs hors du parc a  t  pr conis e comme solution.
10. **Enfin tout le monde a  t  d'accord pour l'organisation   l' chelle locale, et ce   travers la cr ation d'un groupe d'action locale concert ** ; sur ce point il ya eu un d bat concernant l'efficacit  de la CARC comme cellule d'animation rurale au niveau communale. Dans ce cadre, quelle efficacit  cette cellule aura – t – elle dans l'avenir dans le cadre du projet ?

A la fin de l'atelier, les participants ont  t  int ress s et ont  mis le souhait d'une multiplication de ce genre de rencontres.

Encadré II : Analyse enquêtes « Biens et services » - communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane

Une série d'enquêtes sur le thème des «BIENS ET SERVICES »a été organisée et encadrée par l'expert national au niveau des communes de El Hamdania, de Hammam Mélouane et de Chréa. Ces enquêtes ont été réalisées sur le terrain par les deux étudiants-élèves ingénieurs agroéconomistes entre le mois de mai et juin 2014, en plusieurs passages. Les entretiens ont ciblé une partie des personnes résidentes dans les sites, mais aussi sur quelques visiteurs habitués des lieux. Des Modèles de questionnaires ont été élaborés en prenant en compte plusieurs volets, à savoir l'identification de la personne questionnée, son âge, sexe, sa résidence, sa profession, son moyen de locomotion (voir questionnaire en annexe)... Le but de ces questionnaires est de recueillir le maximum d'avis sur l'existence (ou non) de ressources, de biens et de services disponibles (ou offerts) au niveau des différents sites des trois communes du parc ; leurs opinions sur la valeur de ces biens et services et sur leur impact aussi bien sur le parc que sur le bien être des populations résidentes et des visiteurs.

Synthèse Résultats Enquêtes « Biens et Services » - Commune d'El Hamdania :

1. L'enquête a concerné 48 personnes, en grande majorité des résidents permanents au niveau du centre de la commune et de quelques hameaux ruraux de la commune.
2. Parmi les enquêtés, on trouve une majorité de petits agriculteurs (fellahs, représentant plus de 62 % du total enquêtés), ainsi que des commerçants (29 % du total des enquêtés) ; la communes étant par excellence des zones abritant des terroirs agricoles et un passage touristique offrant des possibilités de développement de commerce de souvenirs et de restauration rapide.
3. **En matière d'identification de ressources existantes au niveau de leur commune**, les personnes interrogées citent volontiers :
 - les ressources forestières qui font la richesse du parc et de ses nombreux sites : soit les essences nobles comme : le cèdre, le pin d'Alep, le chêne vert, le chêne liège et, à un moindre degré, le chêne kermes et le thuya de Barbarie ;
 - les ressources non ligneuses comme les champignons et les truffes ;
 - quelques produits forestiers comme les châtaignes et les glands
 - les plantes médicinales qui sont assez nombreuses et diversifiées dans la zone ;
 - les sources en eau et les plans d'eau ;
 - parfois des ressources animales comme le lièvre, le singe et le sanglier ;
 - les ressources issues de la production agricole comme : les produits avicoles, les fruits (notamment les amandes, figues, olives, les pêches, les abricots et les grenades), les légumes et le miel ;
 - rarement des produits agricoles transformés
4. **Les services identifiés sont essentiellement** :
 - **les services hydriques** (en fait les sources disponibles et les fontaines d'eau dans les foyers) identifiées et considérées comme utiles par près de la moitié des répondants (44 %) ;
 - **les services touristiques** (en fait, les quelques commodités mises à la disposition du public le long de la route des « ruisseaux des singes » et l'aire de repos et de détente à la sortie de la commune) évoqués par plus de 64% des répondants ;
 - **les services à caractère sportifs** (pistes de randonnées, notamment) cités par seulement 17 % des répondants ;
 - **Le reste des services** qui pourraient être rendus par le parc sont très peu ou pas du tout cités (services culturels, de détente et de loisirs, et de transport).
5. **Les usages des sites forestiers par les résidents et les visiteurs** :
 - **La cueillette des ressources végétales** : Elle concerne plus de 75 % de personnes qui déclarent cueillir régulièrement plusieurs espèces ou produits d'espèces végétales forestières ou autres pour des besoins alimentaires, médicinales ou autres. Les espèces les plus citées peuvent être classées en trois groupes :
 - o les espèces et les produits d'espèces forestières et arbustives (arbousier, jujubier, châtaignier, genévrier, lentisque, glands de chêne....) ;
 - o les espèces médicinales (méliilot, armoise, centaurée, lavande sauvage, thym, globulaire, ciste, menthe...); 3% les espèces non ligneuses à usage alimentaire (champignon, truffe).
 - **La chasse aux ressources animales** : Bien que la chasse soit interdite ou réglementée dans les sites du parc, plus de tiers des enquêtés ont déclaré pratiquer la chasse dans le parc, et ce pour chasser essentiellement des

- animaux utiles (perdreux, lièvre), mais aussi des animaux nuisibles (porc épic, sanglier)
- **L'usage de l'eau et utilisation régulière des sources d'eau** : Il concerne la très grande majorité des répondants (près de 90 % des cas)
- **Les usages agricoles** : Même si les sites d'El Hamdania sont considérés comme des zones de petite agriculture familiale, une grande partie des enquêtés (64,5 % de répondants dont 62 % de petits agriculteurs mais aussi 29% de commerçants) déclare pratiquer une agriculture basée essentiellement sur l'arboriculture fruitière, la polyculture – élevage et l'apiculture, avec une production essentiellement basée sur des produits maraichers, des fruits, du miel, des œufs et du poulet, et parfois du fourrages pour les animaux.

La performance de ces systèmes de production agricole est jugée comme étant faible à très faible, mais l'impact de la pratique agricole est considéré par près de la moitié des enquêtés comme positif.

L'essentiel des produits issus de cette petite agriculture familiale est autoconsommé sur place ou vendu sur le marché local.

6. La valeur des principaux services offerts aux populations par le parc :

La plupart des principaux services offerts par le parc sont jugés assez favorablement. On compte ainsi :

- **Le paysage forestier** : Il attire les faveurs de plus de 75 % des répondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien être de l'homme
- **Les sources d'eau** : Leur disponibilité et leur qualité sont citées par plus de 71 % des répondants
- **Les ressources végétales et forestières** : Plus de la moitié des répondants a montré de l'intérêt pour ces ressources et a considéré que le parc dispose d'une grande richesse floristique qu'il faudrait valoriser, notamment les ressources non ligneuses et les plantes médicinales
- **Les services touristiques** : Même si les services touristiques (infrastructures de base, commodités, lieux de détente et de loisirs, pistes de randonnées....) sont cités par une majorité des enquêtés (qui considèrent que le parc est devenu désormais une destination touristique de premier plan), peu d'entre eux savent réellement la valeur réelle de tels services (à peine 31 % des cas recensés)
- **Les services à caractère sportif et de loisirs** : A peine le quart de la population enquêtée cite l'existence de tels services et confirme la nécessité de leur donner plus de valeur et plus de moyens pour les développer.
- **Les actions d'information – sensibilisation-vulgarisation entamée et/ou mise en place au niveau du parc** : Malgré quelques efforts fait ces dernières années dans ces domaines, le public n'est pas encore convaincu par les actions de d'information – sensibilisation-vulgarisation entamée et/ou mise en place au niveau du parc ; il ne semble d'ailleurs pas donner beaucoup d'importance à la valeur de ce genre d'actions. L'enquête a révélé que seuls 33 % de la population enquêtée est sensible à ce type de service puisqu'elle recommande de lui donner plus de moyens.
- **Les autres services (transport, services culturels)** : Leur existence et leur valeur ne sont cités que par une minorité des répondants (14 à 25 % des cas), notamment l'existence d'actions culturelles traditionnelles (comme celle de la journée du 1^o Mai, organisée par les villages de la région, en un espace précis appelé « El Haouhdh » (la « dépression »)

7. Les impacts des biens et services et services offerts aux populations par le parc : Une majorité des cas (69%) se dégage concernant les impacts positifs des biens et services offerts aux populations par le parc. Il existe certes des opinions inverses (16,5 % des cas), mais l'aspect valeur positive l'emporte largement ; plusieurs personnes interrogées déplorent cependant le manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services liés aux loisirs, à la détente, aux sports et aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Encadré 12 : Analyse enquêtes « Biens et services » - communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane

Une série d'enquêtes sur le thème des «BIENS ET SERVICES »a été organisée et encadrée par l'expert national au niveau des communes de El Hamdania, de Hammam Mélouane et de Chréa. Ces enquêtes ont été réalisées sur le terrain par les deux étudiants-élèves ingénieurs agroéconomistes entre le mois de mai et juin 2014, en plusieurs passages. Les entretiens ont ciblé une partie des personnes résidentes dans les sites, mais aussi sur quelques visiteurs habitués des lieux. Des Modèles de questionnaires ont été élaborés en prenant en compte plusieurs volets, à savoir l'identification de la personne questionnée, son âge, sexe, sa résidence, sa profession, son moyen de locomotion (voir questionnaire en annexe)... Le but de ces questionnaires est de recueillir le maximum d'avis sur l'existence (ou non) de ressources, de biens et de services disponibles (ou offerts) au niveau des différents sites des trois communes du parc ; leurs opinions sur la valeur de ces biens et services et sur leur impact aussi bien sur le parc que sur le bien être des populations résidentes et des visiteurs.

Synthèse Résultats Enquêtes « Biens et Services » - Commune de Hammam Mélouane :

1. L'enquête a concerné 17 personnes, en grande majorité des résidents permanents au niveau du centre de la commune et de quelques hameaux ruraux de la commune.
2. Parmi les enquêtés, on trouve 6 petits agriculteurs (fellahs, représentant plus de 35 % du total enquêtés), 7 commerçants (41 % du total des enquêtés) et 4 retraités (23,5 %) ; la commune étant par excellence des zones abritant des terroirs agricoles et un passage touristique offrant des possibilités de développement de commerce de souvenirs et de restauration rapide.
3. **En matière d'identification de ressources existantes au niveau de leur commune**, les personnes interrogées citent volontiers :
 - les ressources forestières qui font la richesse du parc et de ses nombreux sites : soit les essences nobles comme : le cèdre, le pin d'Alep, le chêne vert, le chêne liège et, à un moindre degré, le chêne kermes, le sisnou et le thuya de Barbarie ;
 - quelques produits forestiers comme les châtaignes et les glands
 - les plantes médicinales qui sont assez nombreuses et diversifiées dans la zone (thym, fidjel, tasselgha, rayhane, magramane, ivette, armoise, thym, menthe...)
 - les sources en eau et les plans d'eau ;
 - parfois des ressources animales comme le lièvre, le sanglier et les poissons d'eau douce
 - les ressources issues de la production agricole comme : les produits avicoles, les fruits (notamment les amandes, figues, olives, les pêches, les abricots et les grenades), les légumes et le miel, le lait de chèvre
 - des produits agricoles transformés comme le fromage de chèvre
4. **Les services identifiés sont essentiellement :**
 - les services hydriques (en fait les sources disponibles et les fontaines d'eau dans les foyers) identifiées et considérées comme utiles par une grande majorité de répondants (88 %) ; la commune étant connue pour ses rivières, ses eaux thermales et ses plans d'eau;
 - les services de transport sont cités par une majorité de répondants (82 % des cas), la commune étant facile d'accès et desservie par divers moyens de transport
 - les services touristiques : Hammam Mélouane est une station thermale et un espace de villégiature de grande importance attirent des milliers de visiteurs des régions centre, est et sud du pays. C'est une grande destination touristique et les quelques services disponibles ont attiré l'attention de plus de 94 % des personnes enquêtées ;
 - les services à caractère sportifs ne sont cités que par la moitié des répondants ;
 - Le reste des services qui pourraient être rendus par le site de Hammam Mélouane sont diversement appréciés :
 - l'aspect « loisirs et détente » (probablement lié aux services offerts par la station thermale mais aussi par les promenades et les possibilités de camping le long de la rivière et des cours d'eau) est cité par plus de 65 % des personnes enquêtées ;
 - l'aspect culturel (lié probablement à l'organisation de fêtes traditionnelles dans la zone) est cité par 59 % des répondants
5. **Les usages des sites forestiers par les résidents et les visiteurs :**
 - **La cueillette des ressources végétales :** Elle concerne plus de 47 % de personnes qui déclarent cueillir régulièrement plusieurs espèces ou produits d'espèces végétales forestières ou autres pour des besoins alimentaires, médicinales ou autres. Les espèces les plus citées peuvent être classées en deux groupes : 1°/ les espèces et les produits d'espèces forestières et arbustives (arbousier, jujubier, châtaignier, genévrier, lentisque,

glands de chêne, bois mort....) ; 2°/ les espèces médicinales (mélilot, armoise, centaurée, lavande sauvage, thym, globulaire, ciste, menthe...)

- **La chasse aux ressources animales** : Bien que la chasse soit interdite ou réglementée dans les sites du parc, quelques enquêtés ont déclaré pratiquer la chasse dans le parc, et ce pour chasser essentiellement des animaux utiles (perdrix, lièvre), mais aussi des animaux nuisibles (porc épic, sanglier)
- **L'usage de l'eau et utilisation régulière des sources d'eau (rivière, source d'eau, puits, lac et plans d'eau)** : Il concerne la très grande majorité des répondants (près de 90 % des cas)
- **Les usages agricoles** : Même si les sites de Hammam Mélouane sont considérés comme des zones de petite agriculture familiale, une grande partie des enquêtés (41 % de répondants dont 62 % de petits agriculteurs mais aussi 29 % de commerçants) déclare avoir de la terre et pratiquer une agriculture basée essentiellement sur la céréaliculture, l'arboriculture fruitière, l'élevage avicole et l'apiculture, avec une production essentiellement basée sur les fruits, la viande, le lait, les céréales, les légumes, le miel, les œufs et le. La performance de ces systèmes de production agricole est jugée comme étant faible à très faible, mais l'impact de la pratique agricole est considéré par près de la moitié des enquêtés comme positif.

L'essentiel des produits issus de cette petite agriculture familiale est autoconsommé sur place ou vendu sur le marché local.

6. La valeur des principaux services offerts aux populations par le parc :

La plupart des principaux services offerts par le parc sont jugés assez favorablement. On compte ainsi :

- **Le paysage forestier** : Il attire les faveurs de plus de 75 % des répondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien être de l'homme
- **Les sources d'eau** : Leur disponibilité et leur qualité sont citées par plus de 94 % des répondants
- **Les ressources végétales et forestières** : Plus de 68 % des répondants a montré de l'intérêt pour ces ressources et a considéré que le parc dispose d'une grande richesse floristique qu'il faudrait valoriser, notamment les ressources non ligneuses et les plantes médicinales
- **Les services touristiques** : Même si les services touristiques (infrastructures de base, commodités, lieux de détente et de loisirs, station thermale, lieux de camping le long de la rivière...) sont cités par une majorité des enquêtés (qui considèrent que le parc est devenu désormais une destination touristique de premier plan), peu d'entre eux savent réellement la valeur réelle de tels services (moins de la moitié des cas recensés)
- **Les services à caractère sportif et de loisirs** : Entre 37 à 47 % de la population enquêtée cite l'existence de tels services et confirme la nécessité de leur donner plus de valeur et plus de moyens pour les développer.
- **Les actions d'information – sensibilisation-vulgarisation entamée et/ou mise en place au niveau du parc** : Malgré quelques efforts fait ces dernières années dans ces domaines, le public n'est pas encore convaincu par les actions de d'information – sensibilisation-vulgarisation entamée et/ou mise en place au niveau du parc ; il ne semble d'ailleurs pas donner beaucoup d'importance à la valeur de ce genre d'actions. L'enquête a révélé que seuls 35 % de la population enquêtée est sensible à ce type de service puisqu'elle recommande de lui donner plus de moyens.
- **Les autres services** :
 - le transport : la zone de Hammam Mélouane est bien desservie par divers moyens de transport
 - les services à caractère culturel : Leur existence et leur valeur ne sont cités que par seulement 26 % des cas, notamment l'existence d'actions culturelles traditionnelles

7. **Les impacts des biens et services et services offerts aux populations par le parc** : Une majorité des cas (65 %) se dégage concernant les impacts positifs des biens et services offerts aux populations par le parc. Il existe certes des opinions inverses, mais l'aspect valeur positive l'emporte largement ; plusieurs personnes interrogées déplorent cependant le manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services liés aux loisirs, à la détente, aux sports et aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Encadré 13 : Analyse enquêtes « Biens et services » - communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane

Une série d'enquêtes sur le thème des «BIENS ET SERVICES »a été organisée et encadrée par l'expert national au niveau des communes de El Hamdania, de Hammam Mélouane et de Chréa. Ces enquêtes ont été réalisées sur le terrain par les deux étudiants-élèves ingénieurs agroéconomistes entre le mois de mai et juin 2014, en plusieurs passages. Les entretiens ont ciblé une partie des personnes résidentes dans les sites, mais aussi sur quelques visiteurs habitués des lieux. Des Modèles de questionnaires ont été élaborés en prenant en compte plusieurs volets, à savoir l'identification de la personne questionnée, son âge, sexe, sa résidence, sa profession, son moyen de locomotion (voir questionnaire en annexe)... Le but de ces questionnaires est de recueillir le maximum d'avis sur l'existence (ou non) de ressources, de biens et de services disponibles (ou offerts) au niveau des différents sites des trois communes du parc ; leurs opinions sur la valeur de ces biens et services et sur leur impact aussi bien sur le parc que sur le bien être des populations résidentes et des visiteurs.

Synthèse Résultats Enquêtes « Biens et Services » - Commune de Chréa :

1. L'enquête a concerné 27 personnes, essentiellement des résidents permanents au niveau du centre de la commune et de quelques hameaux ruraux de la commune.
2. Parmi les enquêtés, on trouve des commerçants (33 % du total des enquêtés), des fonctionnaires et des retraités de la fonction publique (37 % des cas) et quelques jeunes sans emploi (18,5 %) ; la communes étant par excellence une zone touristique et de villégiature, ses résidents n'ont pas beaucoup de relations avec les activités agricoles et rurales..
3. **En matière d'identification de ressources existantes au niveau de leur commune**, les personnes interrogées citent volontiers :
 - les ressources forestières qui font la richesse du parc et de ses nombreux sites : soit les essences nobles comme : le cèdre, le pin d'Alep, le chêne vert, le chêne liège et, à un moindre degré, le chêne kermes et le thuya de Barbarie ;
 - les ressources non ligneuses comme les champignons et les truffes ;
 - quelques produits forestiers comme les châtaignes et les glands
 - les plantes médicinales qui sont assez nombreuses et diversifiées dans la zone ;
 - les sources en eau et les plans d'eau ;
 - parfois des ressources animales comme le lièvre, le porc épic, le sanglier, et quelques poissons d'eau douce
 - les ressources issues de la production agricole comme : les fruits (notamment les amandes, figues, olives, les pêches, les abricots et les grenades), les légumes et le miel ; la zone n'étant pas spécialement un espace voué à l'agriculture
 - rarement des produits agricoles transformés (comme le fromage de chèvre)
4. **Les services identifiés sont essentiellement** :
 - **les services hydriques** (en fait les sources disponibles et les fontaines d'eau dans les foyers) identifiées comme des ressources importantes et considérées comme utiles par une très grande majorité des répondants (81 %) ;
 - **les services touristiques** : le village de Chréa et ses alentours sont connus pour leur caractère essentiellement touristique ; les services offerts et les commodités installées tout le long de l'année (pistes de randonnées, station de ski, aménagement pour la pratique des sports d'hiver et les télésièges, ainsi que les services de restauration et d'hébergement sont cités comme utiles et importants par plus de 74 % des répondants.
 - **Les services de transport**, même s'ils ne sont pas courants, sont cités par au moins le tiers des enquêtés
 - **les services à caractère sportifs** (pistes de randonnées, notamment) cités par seulement une majorité de 74 % des répondants ; la station de Chréa attire en effet de nombreux visiteurs qui y trouvent quelques installations propices au développement du sport.
 - **Le reste des services** qui pourraient être rendus par le parc sont très peu ou pas du tout cités (services culturels, de détente et de loisirs) ; on compte à peine 15 % d'enquêtés qui ont apprécié l'existence de quelques commodités pour la détente et la villégiature.
5. **Les usages des sites forestiers par les résidents et les visiteurs** :
 - **L'usage de la forêt** : L'enquête a montré certes qu'il y avait à peine 44 % de personnes interrogées qui ont déclaré avoir un usage régulier des ressources de la forêt. Or, l'on sait que l'ensemble des visiteurs utilisent ou cueillent – directement ou indirectement – les ressources de la forêt
 - **La cueillette des ressources végétales** : Elle concerne en fait plusieurs personnes qui cueillent ainsi régulièrement plusieurs espèces ou produits d'espèces végétales forestières ou autres pour des besoins alimentaires, médicinales ou autres (plantes pour la décoration). Les espèces les plus citées peuvent être classées en trois groupes : 1° les espèces et les produits d'espèces forestières et arbustives (arbusier, jujubier, châtaignier, genévrier, lentisque,

glands de chêne....); 2°/ les espèces médicinales (mélilot, armoise, centaurée, lavande sauvage, thym, globulaire, ciste, menthe...); 3°/ les espèces non ligneuses à usage alimentaire (champignon, truffe).

- **La chasse aux ressources animales** : Bien que la chasse soit interdite ou réglementée dans les sites du parc, quelques enquêtés ont déclaré pratiquer la chasse dans le parc, et ce pour chasser (ou pêcher) essentiellement des animaux utiles (perdre, lièvre, poissons d'eau douce), mais aussi des animaux nuisibles (porc épic, sanglier)
- **L'usage de l'eau et utilisation régulière des sources d'eau** : Il concerne la très grande majorité des répondants (près de 89 % des cas)
- **Les usages agricoles** : La zone de Chréa n'étant pas un espace agricole, les usages en vue de la production agricole sont donc rares. La qualité de la plupart des enquêtés (essentiellement des fonctionnaires, des commerçants et des retraités) montre ainsi la faiblesse des usages agricoles. On a recensé ainsi deux seules personnes qui ont déclaré avoir de la terre et pratiquer une activité agricole, une pratique effectuée à temps partiel pour produire quelques fruits et légumes destinés en très grande partie pour l'autoconsommation familiale. La performance des systèmes de production agricole est jugée comme étant faible à très faible, mais l'impact de la pratique agricole est considéré comme positif.

6. La valeur des principaux services offerts aux populations par le parc :

La plupart des principaux services offerts par le parc sont jugés assez favorablement. On compte ainsi :

- **Le paysage forestier** : Il attire les faveurs de plus De la moitié des répondants qui lui donnent beaucoup de valeur pour le bien être de l'homme
- **Les sources d'eau** : Leur disponibilité et leur qualité ne sont cependant citées que par 37 % des répondants
- **Les ressources végétales et forestières** : Plus de la moitié des répondants a montré de l'intérêt pour ces ressources et a considéré que le parc dispose d'une grande richesse floristique qu'il faudrait valoriser, notamment les ressources non ligneuses et les plantes médicinales
- **Les services touristiques** : Même si les services touristiques (infrastructures de base, commodités, lieux de détente et de loisirs, pistes de randonnées....) sont cités par une majorité des enquêtés (qui considèrent que la station de Chréa est devenue désormais une destination touristique de premier plan), moins de la moitié d'entre eux savent réellement la valeur réelle de tels services (à peine 48 % des cas recensés)
- **Les services à caractère sportif et de loisirs** : Plus de moitié la population enquêtée cite l'existence de tels services et confirme la nécessité de leur donner plus de valeur et plus de moyens pour les développer.
- **Les actions d'information – sensibilisation-vulgarisation entamée et/ou mise en place au niveau du parc** : Malgré quelques efforts fait ces dernières années dans ces domaines, le public n'est pas encore convaincu par les actions de d'information – sensibilisation-vulgarisation entamée et/ou mise en place au niveau du parc ; il ne semble d'ailleurs pas donner beaucoup d'importance à la valeur de ce genre d'actions. L'enquête a révélé que seuls 34 % de la population enquêtée est sensible à ce type de service puisqu'elle recommande de lui donner plus de moyens.
- **Les autres services (transport, services culturels)** : Leur existence et leur valeur ne sont cités que par une minorité des répondants :
 - 14 % pour les services culturels, notamment l'existence d'actions culturelles traditionnelles (comme celle de la journée du 1^{er} Mai, organisée par les villages de la région, en un espace précis appelé « El Haoudh » (la « dépression »)
 - et 33 % pour les services de transport

7. Les impacts des biens et services et services offerts aux populations par le parc : Une majorité des cas (74 %) se dégage concernant les impacts positifs des biens et services offerts aux populations par le parc. Il existe certes des opinions inverses 18,5 % des cas), mais l'aspect valeur positive l'emporte largement ; plusieurs personnes interrogées déplorent cependant le manque d'investissement dans la valorisation des ressources naturelles et dans les services liés aux loisirs, à la détente, aux sports et aux actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

ANNEXE 12. SYNTHÈSE ENQUÊTES PARTICIPATIVES

Tableau 4 : Synthèse Enquêtes participatives

Communes	Sujet de l'atelier	Date	Organisateur	Type de participants / Groupe ciblé	Nombre de participants	Problèmes cités	Actions à mener
El Hamdania	Enquête « sur fréquentation »	05-06/2014	Expert	Hors commune Région centre= 81 % Région ouest = 10 % Région est = 6 % Région sud =2 % 1 % déclarent résidents permanents au niveau du centre de la commune et de quelques hameaux ruraux de la commune	103 personnes		Organiser des visites au PNC (54 %). Réserver une partie du parc aux visiteurs (29 %) Faire payer l'entrée du parc avec une somme symbolique (une minorité) ; l'argent des visites réinvesti dans la protection du parc. Visites organisées et guidées (plus de 30 %) dont 10 % des visites pédagogiques
Chrèa	Enquête « sur fréquentation »	05-06/2014		Visiteurs hors commune=82 %. résidents permanents = 18 % Origine : Région centre =76 %. Région ouest =10 % Région sud = 8 % Région est =6 %	82 personnes		-Mener des actions fortes d'information, de sensibilisation, de vulgarisation et de démonstration 76. % -Agir en dehors du parc par d'autres actions (16%) Limiter certains accès ou partie du parc (9 %)
Hamam Mélouane				Visiteurs hors commune (84 %) Résidents permanents (16 %)			Nécessaire de mener des actions fortes d'information du public, mais aussi des actions de sensibilisation : 63. % Renforcer les actions de vulgarisation et de démonstration sur site (29 %) -Agir en dehors du parc (8 %).
El Hamdania	Enquête « Biens et services »	05-06/2014		Essentiellement des résidents permanents au niveau du centre de la commune et de quelques hameaux ruraux de la commune	48 personnes		
Chrèa	Enquête « Biens et services »	05-06/2014		Essentiellement des résidents permanents au niveau du centre de la commune et de quelques hameaux ruraux de la commune.	27 personnes		
Hamam Mélouane	Enquête « Biens et services »	05-06/2014		En grande majorité des résidents permanents au niveau du centre de la commune et de quelques hameaux ruraux de la commune.	17 personnes		

ANNEXE 13. QUESTIONNAIRES ENQUETES

Questionnaire biens et services du parc national de Chr ea

1. Personne interrog ee :

Nom : Pr enom : Age :

Activit e : **المهنة**

Fellah : / Eleveur : / Artisan : / Commer ant : /

Transporteur : / Aide familial : / Femme au foyer :

Sans emploi : / Autre : (pr cisez) :

R sidence : Douar :

Commune : Wilaya :

Territoire couvert (ou zone d'activit e) **منطقة النشاط**

La wilaya : / La commune :

Le Douar : / Autre (citez) :

Nombre de m tres (ou kilom tre) parcouru : **المسافة المقطوعة بالمتر او كم**

Moyens de d placement utilis  : **وسيلة النقل**

2. Ressources et biens identifi s dans la zone d'activit  :

Pourriez-vous identifier les ressources naturelles et les biens disponibles dans votre zone d'activit  ? Citez par ordre de priorit  : **هل يمكنكم احصاء الثروات الطبيعية المتوفرة في منطقة نشاطكم**

Ressources naturelles موارد طبيعية: موارد طبيعية	Produits agricoles bruts منتوج فلاحي خام : منتوج فلاحي خام	Produits agricoles transform�s منتوج فلاحي مصنع: منتوج فلاحي مصنع
1.....	1.....	1.....
2.....	2.....	2.....
3.....	3.....	3.....
4.....	4.....	4.....
Produits ligneux منتوج غابي- اشجار: منتوج غابي- اشجار	Produits artisanaux منتوج حرفي: منتوج حرفي	Produits non ligneux منتوج غابي نباتي (champignons...): منتوج غابي نباتي (champignons...)
1.....	1.....	1.....
2.....	2.....	2.....
3.....	3.....	3.....
4.....	4.....	3.....

Autres ;(citez) :

Services ayant une valeur disponible dans votre zone d'activit  :

Pourriez-vous citer des services ayant une valeur et qui sont disponibles dans votre zone d'activit  ? Citez : **هل يمكنكم احصاء الخدمات الموجودة في منطقتكم**

- Services hydriques (sources, plans d'eau, rivi res, autres...)
- Services touristiques-
- Services de transport
- Services de loisirs et de d tente
- Services culturels
- Services   caract re sportif

- مصلحة الموارد المائية
- المصالح السياحية
- مصالح النقل
- مصالح الترفيه والاستجمام
- المصالح الثقافية
- مصالح ذو طابع رياضي

- Autres (citez)

اخرى

3. Les usages et les pratiques

- La pratique de la chasse: نشاط الصيد

Pratiquez-vous régulièrement la chasse ? هل تمارس الصيد بانتظام ? OUI/نعم:.....NON/لا:.....

Si OUI Comment وكيف?.....? أين/أين - :اذ نعم OUI

Pendant combien de temps المدة المستغرقة؟ما هي المدة المستغرقة؟.....

Pour attraper quel gibier من الفرائس أي نوع من الفرائس لاصطياد أي نوع من الفرائس :

-
-
-

Fréquences des prises de gibier وتيرة صيد الفرائس:

- 1 fois par jour - مرة في اليوم
- 1 fois par semaine - مرة في الاسبوع
- 1 fois par mois - مرة في الشهر
- 1 fois tous les 3 mois - مرة في ثلاث اشهر
- Autre (citez) - اخرى

Les produits de la chasse servent-ils à quoi تستعمل حصيلة الصيد في

- A l'alimentation de la famille - غذاء للعائلة
- A la vente - في سوق المنطقة / au marché de la région - في السوق / في المكان - للبيع
- A la transformation - للتحويل / Autre (citez) - اخرى

Pensez-vous que la pratique de la chasse est pour vous (classez par ordre de priorité) كيف ترى في نظرك نشاط الصيد:

- Indispensable :..... - لا يمكن الاستغناء عنه
- Nécessaire :..... - لازمة
- Utile :..... - مفيدة
- Inutile :..... - غير مفيدة
- Préjudiciable à l'environnement :..... - مضر للبيئة
- Grave :..... - خطير
- Autre (citez) :..... - اخرى

- Les usages de la forêt :

Êtes-vous un usager de la forêt et du parc هل انتم من مستعملي ثروات الغابة و الحاضرة

OUI/نعم:..... NON/لا:.....

Si OUI : Quels sont vos principaux usages الاساسية الاساسية (citez par ordre de priorité) : اذا نعم OUI :

- La cueillette des plantes aromatiques et médicinales قطف الاعشاب الطبية
Lesquelles ? (citez par ordre de priorité)/
o 1.....
o 2.....
o 3.....
- Les ressources non ligneuses de la forêt منتوج غابي نباتي غير الاشجار : lesquelles (citez par ordre de priorité) :
o 1.....
o 2.....
o 3.....

- Les autres ressources (citez par ordre de priorité) :

- o 1.....
- o 2.....

• Les usages de l'eau :

اذكر بترتيب الاولوية Citez par ordre de priorité vos usages de ressources hydriques dans votre zone d'activité
لاستعمالكم الموارد المائية في منطقتكم:

- Usages pour l'eau potable : استعمال الماء الشروب SI OUI : اذا نعم

Quelle ressource (citez par ordre de priorité) أي منبع

- o Source :.....منبع -
- o Puits :.....بئر -
- o Rivière :.....وادي -
- o Lac :.....بحيرة -
- o Autre.....اخرى -

- Usages pour l'irrigation : استعمال للري SI OUI : lesquelles ?

- o Source d'eau d'irrigation :.....منبع المياه -
- o Importance : Capacités :.....الاهمية -
- o Fréquences d'irrigation (citez) :.....وتيرة الري -
- o Surfaces irriguées :.....مساحة الارض المسقية -

• Autres usages (citez par ordre de priorité) : استعمالات اخرى

.....
.....

o Que pensez-vous des services offerts par les ressources en eau : ما هو رأيكم في الخدمات المقدمة فيما يخص موارد المياه

- o Vitaux : حيوية -
- o Indispensables : لا يمكن الاستغناء عنها -
- o Utiles : مفيدة -
- o Nécessaires : لازمة -
- o Insuffisants : ناقصة -
- o Inutiles : غير مفيدة -
- o Autre (citez) : اخرى -

• Les pratiques agricoles :

- Possédez-vous une terre agricole que vous exploitez : هل تملكون ارض زراعية مستغلة

OUI : نعم... NON : لا...

- SI OUI : اذا نعم

- o Superficie utilisée : - المساحة المستخدمة
- o Niveau de fertilité : درجة الخصوبة
- o Très bon : جيدة جدا Bon : جيدة.....
- o Moyen : متوسطة.....
- o Faible : ضعيفة جدا Très faible : ضعيفة.....
- o Nul : منعدمة.....

- **Quel système de production pratiquez-vous؟-ما هو نظام الإنتاج المعمول به؟**
- o Système d'agriculture sèche (céréaliculture) :..... -زراعة الحبوب
 - o Système d'agriculture irriguée :(Citez la surface irriguée.....) - زراعة تعتمد على الري
 - o Système de monoculture céréalière :..... -زراعة فردية للحبوب
 - o Système de polyculture-élevage :..... -زراعة متنوعة رعوية
 - o Système d'élevage -ارض رعوية
 - o Arboriculture:..... -زراعة الاشجار المثمرة
 - o Autre (citez) :..... - اخرى
- **Que produisez vous ماذا تنتجون؟**
- o Des produits végétaux :منتجات نباتية citez par ordre de priorité :
 - 1.....
 - 2.....
 - o Des produits animaux :منتجات حيوانية citez par ordre de priorité :
 - 1.....
 - 2.....
- **Quelle est la destination de vos produits agricoles ما هي وجهة منتجاتكم الفلاحية؟**
- o L'autoconsommation familiale -التغذية الذاتية للعائلة
 - o Le troc et les échanges de proximité -التبادل الجوارى
 - o Le stockage de sécurité -التخزين لتحقيق الامن الغذائى
 - o L'approvisionnement en semences et en plants -استقدام الحبوب و
 - o L'alimentation animale -اغذية الانعام
 - o La vente de proximité -البيع الجوارى
 - o La vente sur les marchés -البيع فى الاسواق
 - o La transformation-distribution -التحويل و التوزيع
- **Vos systèmes de production agricole sont-ils هل انماط الانتاج الزراعى :**
- o Performants :..... -فى المستوى
 - o Efficaces :..... -مجدية
 - o Modernes :..... -متقدمة
 - o Utiles :..... -مفيدة
 - o Inutiles :..... -غير مجدية
- Ou
- o Archaiques..... - عشوائية
 - o Traditionnelles..... - تقليدية
 - o Peu efficaces..... - غير مقنعة
 - o Inutiles..... - غير مجدية
 - o Autre (citez) :..... - اخرى
- **Vos techniques de production agricole ont-elles هل تقنياتكم فى الانتاج الزراعى تؤثر على الحظيرة الوطنية؟**
- o Très Important :..... -جد معتبر
 - o Important :..... - معتبر
 - o Moyennement important :..... - متوسط الاعتبار

- Faible :..... -ضعيف
 - Préjudiciable :..... - مضر
 - Négatif :..... - سلبي
 - Grave :..... - خطير
 - Autre (citez) :..... - اخرى
- Vos pratiques et vos systèmes de production agricole ont-ils sur vous et sur votre famille un impact **هل تقنياتكم وانماطكم في الانتاج الزراعي تؤثر عليكم و على عائلتكم** ?
- Positif - ايجابيا
 - Moyennement positif - ايجابيا عموما
 - Faiblement positif - ايجابيا قليلا
 - Négatif - سلبي

Justifiez **علل** :

4. Les services offerts par le milieu du Parc :

Êtes-vous conscients que le Parc offre à ses habitants et à ses visiteurs des services qui ont de la valeur **هل انتم واعون بان الحظيرة الوطنية تقدم لسكانها خدمات ثمينة** ?

- NON لا:..... OUI نعم:.....
- SI OUI إذا نعم:

Quels sont les principaux services offerts par le Parc (citez et classez par ordre de priorité) **ما هن الخدمات الاساسية المقدمه من طرف الحظيرة** :

- Le paysage forestier - المناظر الغابية
- Les sources en eau - ينابيع المياه
- Les ressources végétales (citez par ordre de priorité) : - الموارد النباتية
- Le bois الخشب
- Les autres ressources forestières الموارد الغابية الاخرى
- Les ressources non ligneuses الموارد النباتية خارج الاشجار
- Autres اخرى
- Les ressources animales (citez par ordre de priorité) : -الموارد الحيوانية
- Les productions agricoles locales - المنتجات الفلاحية المحلية
- Les produits de terroir المنطقة الخاصة بالمنطقة
- Les produits agricoles transformés - المنتجات الفلاحية المحلية المحولة
- Les produits forestiers transformés - المنتجات الغابية المحولة
- Les produits de l'artisanat rural traditionnel
- Les infrastructures et les commodités installées par l'administration du parc (citez par ordre de priorité) - المنشآت والحاجات الاساسية المنصبة من طرف ادارة الحظيرة
-
- Les activités de sensibilisation, de vulgarisation et d'information - النشاطات التوعوية والتحسيسية
- Les activités culturelles traditionnelles relevant du patrimoine historique et culturel de la région du parc - النشاطات الثقافية و التقليدية النامية عن تاريخ منطقة الحظيرة
- Les actions d'animation culturelle et sportive organisées au sein du parc
- Les services de transport - خدمات النقل
- Autres (citez) - اخرى

Quels sont les principaux impacts et conséquences des services offerts ? (citer par ordre de priorité): ما هن التاثيرات

والنتائج المحصل عليها من الخدمات المقدمة

- Impacts très positifs
- Impacts positifs
- Impacts moyennement positifs
- Impacts faiblement positifs
- Impacts négatifs

- تأثيرات جد ايجابية
- تأثيرات ايجابية
- تأثيرات ايجابية عموما
- تأثيرات ايجابية قليلا
- تأثيرات سلبية

Justifiez علل:.....

Questionnaire Sur fréquentation et impact sur la gestion des ressources naturelles du Parc National de Chréa

Nom :Prénom :Age :

Profession :.....

Résidence :.....

- Commune du PNC :
 - Résidence permanente
 - Résidence temporaire/ si oui combien de mois par an
- Hors commune du PNC : Commune de la wilaya :
 Laquelle :.....

Genre de l'interviewé(e) :

- Masculin
- Féminin

Motivation des visites du PNC :

- Prendre l'air
- Se détendre
- Se promener
- Pratiquer un sport/ si oui le quel ?
- Faire des randonnées
- Admirez le paysage
- Apprendre sur les écosystèmes forestiers/ si oui comment ?.....
- Prendre des photos ou films
- Pique nique
- Activité culturel
- Visites guidé

Visitez-vous le parc :

- Seul
- En couple
- En famille
- En groupe

Si oui à quels fréquences et a combien de personnes ?.....

Visitez-vous le parc pour prélever ou cueillir des végétaux ou des ressources végétales :

- Non
- Oui / Si oui :
 - Quelles ressources, quelles espèces?
 - Quel endroit précis?
 - A quelle fréquence?.....

Ressources végétales non ligneuse

- Champignons
- Lichens
- Plantes aromatiques, si oui précisez?.....
- Plantes médicinales, si oui précisez?
- Fleurs, si oui précisez?
- Fruits sauvages, si oui précisez?
- Autres.....

Ressources végétales ligneuse

- Bois mort
- Bois de chauffage
- Bois industriel
- Branches
- Troncs
- Racines
- Petite arbre, si oui précisez l'espèce
- Autres précisez.....

Visitez-vous le parc pour prélever ou chasser des animaux sauvages :

- Non
- Oui / Si oui:

Quels animaux? Quelle espèce?.....

- Oiseau
- Reptiles
- Batraciens
- Mammifères
- Œufs d'oiseau
- Autres.....

A quels endroits précis?.....

A quelle fréquence?.....

Visitez-vous le parc pour la première fois :

- Non
- Oui

Si oui quelles sont les fréquences de vos visites :

- Quotidienne
- Une fois par semaine
- Une fois par par mois
- Une fois par an
- Chaque saison d'hiver
- Chaque saison de printemps
- Chaque saison d'été
- Chaque saison automne

Quels sont les moyens de transport utilisé pour visiter le PNC :

- Marche a pied
- Vélo
- Voiture légère
- Tout terrain
- Mini bus
- Car scolaire
- Bus
- Voiture utilitaire
- Autres.....

Quel est sa puissance, sa marque et le carburant utiliser ?.....

Utilisez-vous les ressources forestières comme combustible :

- Non
- Oui

Si oui les quelles ?.....

- Bois mort
- Branche d'arbre
- Tronc d'arbre
- Racine
- Sous bois
- Liège
- Autres.....

Savez vous qu'il est interdit d'utiliser ces ressources comme combustible :

- Non
- Oui

Si oui pour quoi le faire ?.....

Que pensez-vous de votre visite au parc :

Classer votre réponse de 1 à 10

- Utile
- Agréable

- Bénéfique pour la santé physique
- Bénéfique pour la santé morale

Pensez vous que le parc est :

- Pas du tout fréquente
- Partiellement fréquente
- Moyennement fréquente
- Fortement fréquente
- Sur fréquente

Pourquoi ? Justifier.....

Pensez vous que les ressources naturels sont menacé :

- Non
- Oui

Si oui par quelle forme de menace ?

- Fréquentation massive
- Dégradation du milieu écologique
- Incendie de forêt
- Cueillette illicite ou vol de végétaux
- Vol d'animaux
- Erosion et dégradation du sol
- Rareté des ressources en eau
- Pollution de l'eau
- Embroussaillage
- Défrichement
- Pertes des espèces, des races et des souches
- Surpâturage
- Autres précisez.....

Les visites touristique au parc entraînent t'elle des impacts :

- Positif / Comment ?.....
- Négatif
 - Quel impact?
 - Comment ?.....
 - Pour quoi ?.....

Les moyens d'aménagement et de sécurité du parc sont ils suffisant :

- Oui
- Non

Si non que faudrait il faire ? Précisez

.....

.....

.....

Pour limiter la sur fréquentation que faudrait t'il faire selon vous :

- Fermer le parc totalement a toute visite
- Fermer le parc partiellement
- Réserver une petite partie du parc aux visiteurs
Si oui quelle partie du parc ?
- Faire payer aux visiteurs l'entré du parc ?
Si oui comment ?
- Organiser les visites du parc :
Si oui à travers quoi ?
- Visite guidées
- Visite pédagogique
- Visite sélective
- Autre (précisez)

Quelles actions doit on mener pour limiter la dégradation des ressources naturels du parc du fait de la sur fréquentation :

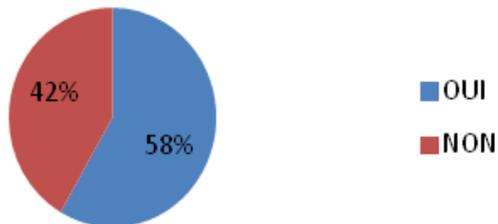
- Action d'information du public
- Action de sensibilisation
- Action de vulgarisation et de démonstration
- Intervention hors parc
- Action de limitation de certains accès ou parc

ANNEXE 14. RESULTATS GRAPHIQUES DES ENQUETES D'OPINION

Figure 3 : Opinions sur le risque d'utilisation des RN du parc comme combustible

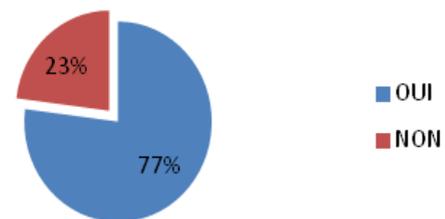
Question 1 : Savez vous qu'il est interdit d'utiliser ces ressources comme combustible : Non/Oui

CHREA



Question 2 : Etes vous conscients des risques occasionnés à la forêt ? : Non/Oui

HAMDANIA



HAMMAME MELOUANE

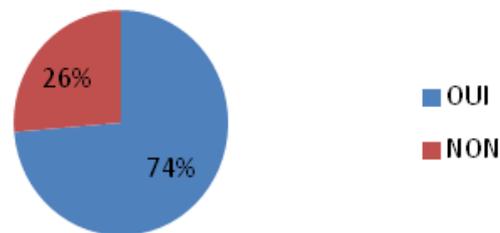
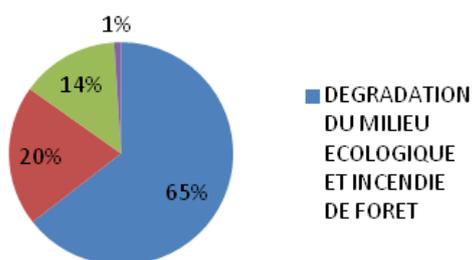
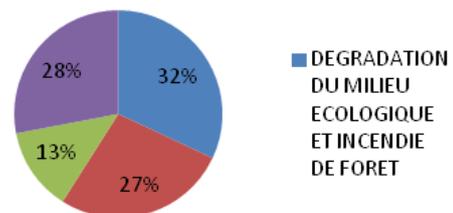


Figure 4 : Opinion sur les différents risques encourus par les RN du parc

CHREA



HAMDANIA



HAMMAME MELOUANE

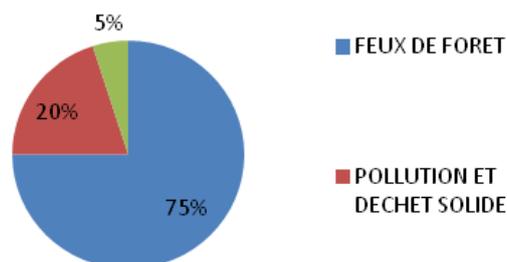


Figure 5 : Opinions sur les visites touristiques et leur impact sur le PNC

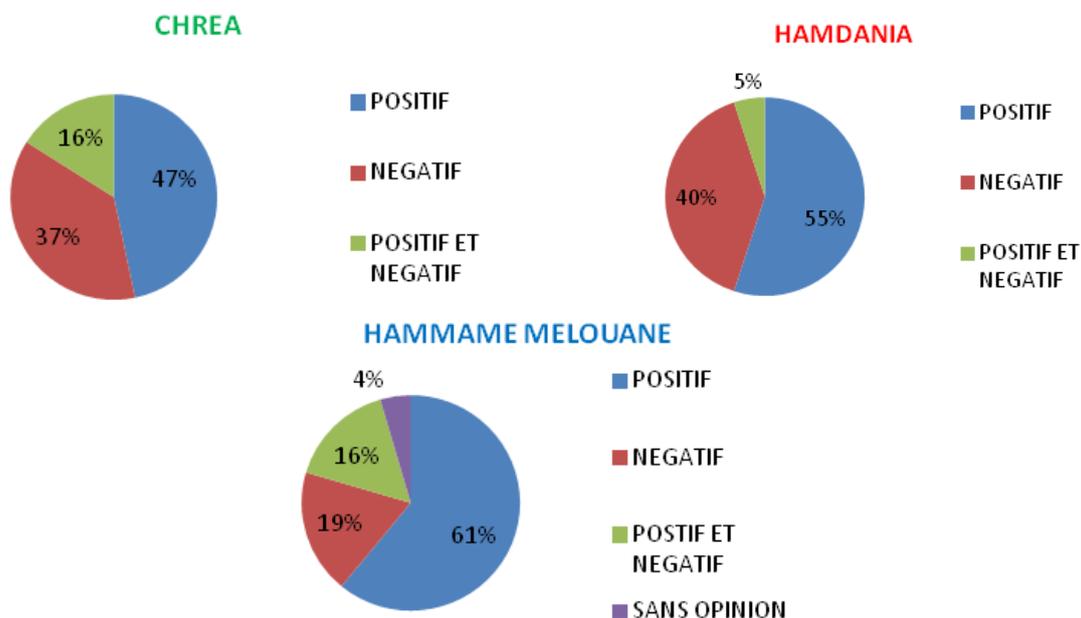


Figure 6 : Opinions sur les moyens d'aménagement et de sécurité du PNC

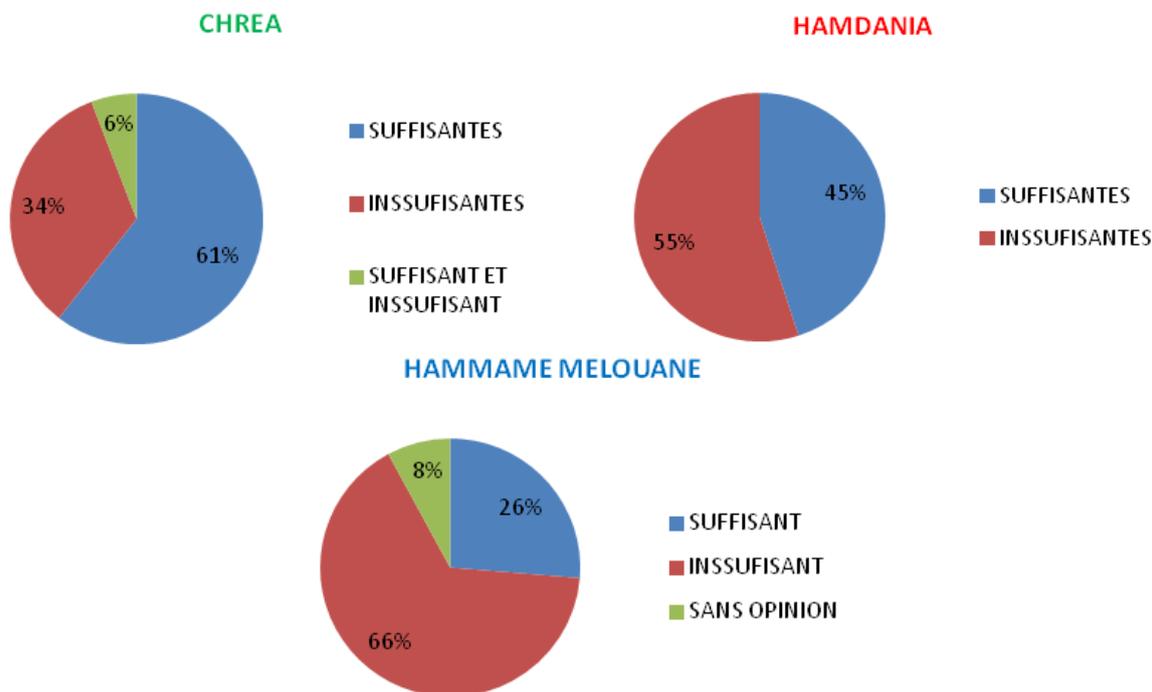


Tableau 5 : Opinions sur quelle stratégie adopter pour réduire le risque sur les RN du PNC

	CHREA	HAMDANIA	HAMMAME MELOUANE
Faire payer aux visiteurs l'entrée au parc	89 %	17 %	45 %
Réserver une petite partie du parc aux visites	16 %	29 %	16 %
Organisation des visites guidées dans le parc	n/a	54 %	16 %

Figure 7 : Opinions sur les actions à entreprendre pour limiter la dégradation des ressources naturelles

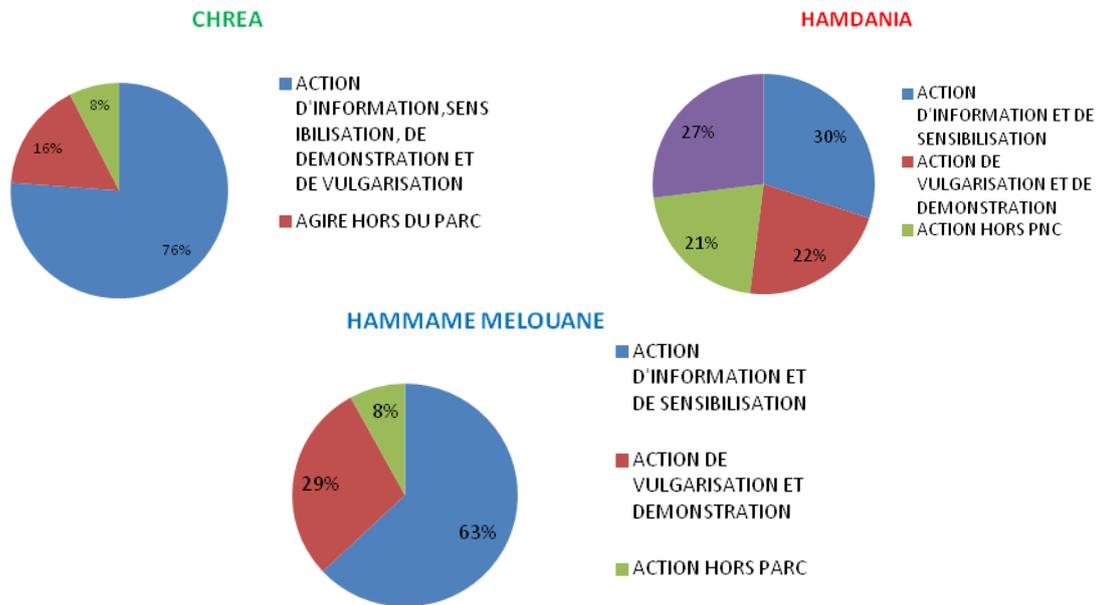
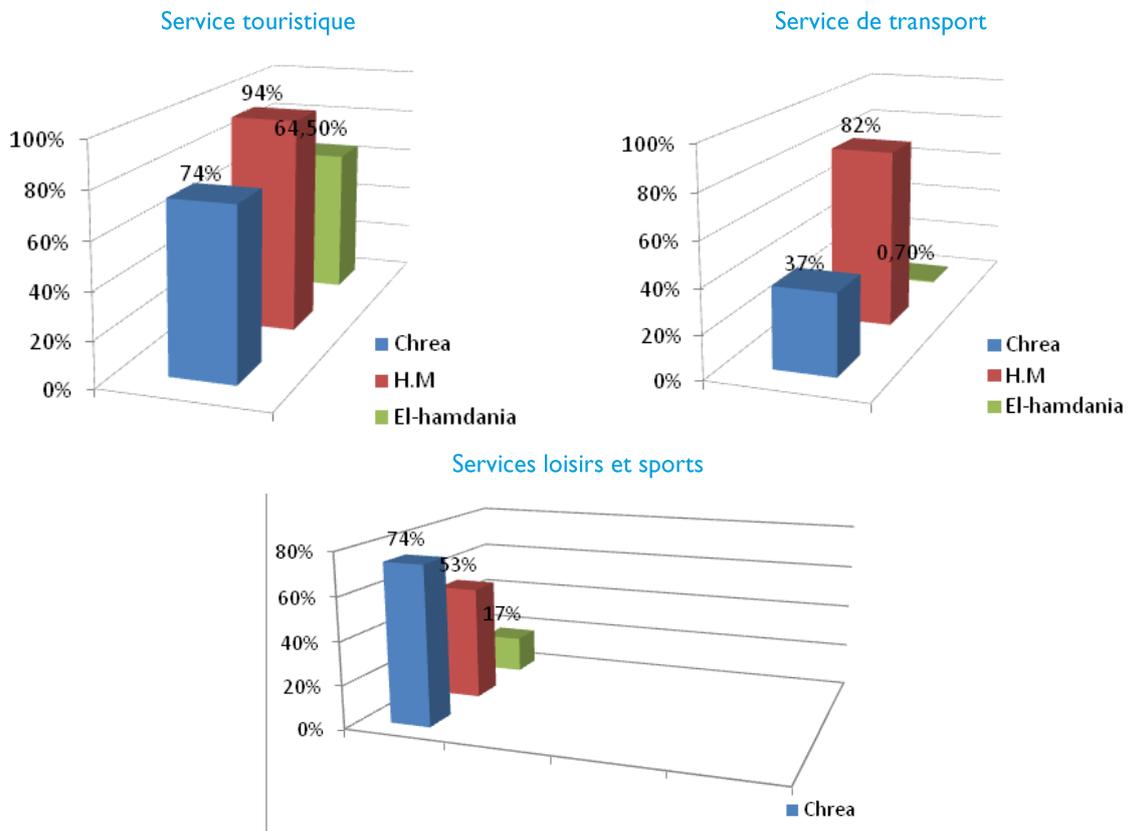


Figure 8 : Les services offerts par le site du PNC (taux par type de service offert)



Source : Enquête « Biens et services, 2014

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des services offerts au niveau PNC (taux par type de service offert)

service offert par le milieu du Parc	El-hamdania	Chrea	Hemam-melouen
Paysage forestier	75%	59%	76%
Sources d'eau	71%	37%	94%
Ressources végétales	50%	26%	68%
produits forestiers	25%	-%	29%
Ressources non ligneuses	37,5%	44%	41%
Services touristiques	94%	74%	64,50%
Services sportifs	17%	74%	53%
Services de détente	-%	-%	47%
Services culturels	59%	-%	-%
Rivière et source en eau	33%	22%	70,5%
Transport	37%	0,7%	82%
Actions de sensibilisation- information	33%	33%	35%

Source : Enquête « Biens et services, 2014

ANNEXE 15. LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Encadré 14 : Lettre au wali de Blida

Objet : Projet Parc de Chréa/FFEM/Plan bleu : « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives »

Monsieur le Wali,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, dans le cadre du renforcement des activités du Parc National de Chréa, en coopération avec le Fonds mondial de l'Environnement (FFEM) et le Plan Bleu et en collaboration avec la Direction Générale des Forêts, notre administration a bénéficié d'un projet à caractère local et régional portant sur la gestion participative et la gouvernance de l'espace du parc de Chréa.

Ce projet international dont l'une des composantes est « l'amélioration de la gouvernance à travers la mise en œuvre de démarches participatives » concerne l'ensemble du territoire du parc de Chréa, et plus particulièrement ses trois zones potentielles dans les communes de Chréa et de Hammam Mélouane (wilaya de Blida) et d'El Hamdania (wilaya de Médéa).

L'objectif principal de ce projet est de : « Promouvoir la gouvernance et la gestion participative du Parc National de Chréa afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles. Plus particulièrement, il s'agit :

1. de renforcer la dimension participative dans l'élaboration/mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux ;
2. d'analyser les menaces/opportunités (dans le Parc et sa zone périphérique) et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs ;
3. d'analyser les conditions et les moyens de valorisation participative des biens et services du Parc.

Comme vous le savez, les problèmes environnementaux sont devenus assez préoccupants au cours de ces dernières années, suite aux multiples effets des actions de l'homme sur les écosystèmes les plus fragiles, tels que les écosystèmes forestiers et les espaces boisés du Parc national de Chréa. D'un autre côté, nous avons affaire à des milieux encore assez riches en diversité et en apports tangibles en ressources utiles pour l'homme. Cette richesse est certes susceptible d'être mise en valeur pour répondre à des besoins économiques et sociaux, mais elle doit être mieux protégée et mieux valorisée en tenant compte de l'indispensable équilibre entre les prélèvements opérés sur mêmes ressources et leur conservation. Que faire alors pour rendre visible cet équilibre indispensable sinon impliquer l'homme lui-même pour le rendre responsable et acteur d'un véritable développement durable ? Comme vous le savez aussi, le Parc national de Chréa est un complexe d'écosystèmes forestiers et paysagers abritant une diversité biologique importante et un territoire utile qui dispose d'atouts importants ; mais c'est l'exemple type d'espace auquel il est nécessaire de porter non seulement une attention particulière en matière de sauvegarde de sa diversité biologique, mais aussi un intérêt en matière de développement de toutes ses potentialités naturelles et humaines, à travers une démarche basée sur une nouvelle gouvernance et une gestion participative de ses ressources naturelles. La mise en œuvre de l'approche participative impose donc l'apprentissage d'un mode d'intervention nouveau comme elle suppose aussi la promotion d'un mode de gouvernance qui donnerait plus de poids et plus de responsabilités aux structures et acteurs locaux. Il s'agit de favoriser la participation des acteurs dans les actions et les plans de gestion visant d'une part la protection du site et de ses ressources et, d'autre part, la promotion de l'auto-développement des communautés vivant sur le site du parc et une prise en charge active de leur propre avenir. C'est ce que propose d'initier et de développer ce projet. La composante 3 du projet en question est animée par un expert national, M. Zoubir SAHLI, Ingénieur agronome, Docteur en Economie rurale et spécialiste en développement rural durable et en développement local, en coordination avec l'administration du Parc et la DGF. Il a pour tâche d'animer et de coordonner les activités du projet.

Trois ateliers thématiques ont été réalisées avec différents acteurs impliqués dans la vie du Parc, comme les cadres du PNC et de la Conservation des forêts, les membres des Cellules d'animation rurale des PPDR de chaque commune, les collectivités locales des APC, les associations et les groupements villageois, ainsi des scientifiques et des personnes ressources. D'autres rencontres, ainsi que d'autres ateliers thématiques et des cycles de formation-animation seront lancés au cours des mois à venir. Vu l'importance du projet et l'intérêt qu'il suscite au sein des participants, nous souhaiterions élargir son audience et organiser à la fin de cette année un séminaire international. Pour cela, nous comptons beaucoup sur votre appui et votre aide.

Encadré 15 : Lettre à Monsieur le Directeur Général des Forêts, Monsieur YETTOU Abdelkader, Point focal du Projet FFEM/Plan Bleu

Objet : Atelier - Journée d'information et de sensibilisation sur le projet FFEM/Plan bleu « Optimiser la production de biens et services par les écosystèmes boisés méditerranéens dans un contexte de changements globaux - Composante 3 : Améliorer la gouvernance des espaces boisés méditerranéens à travers la mise en œuvre de démarches participatives

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet FFEM/Plan bleu/DGF/Parc de Chréa cité en objet et conformément à la note méthodologique et au programme d'activités élaborés conjointement par l'expert national, le référent thématique et les représentants du Plan Bleu, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance l'organisation du premier atelier-journée d'étude et de sensibilisation sur les questions de gouvernance et de gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du parc de Chréa.

Cet atelier se déroulera le mercredi 22 janvier 2014 au sein du secteur du parc de Chréa. Il réunira autour de l'expert national (animateur) et le référent thématique (Directeur du Parc) dudit projet, le Président et les membres du Conseil communal de l'APC de Chréa, les membres de la Cellule communale d'animation rurale - CARC (DTP, DHW, DSA, DUCH, CFORETS, PNC), les cadres du PNC versés dans le projet FFEM, les représentants des populations locales et les associations locales de protection de l'environnement.

Cette première rencontre concerne l'Objectif spécifique N°1 du projet : « Renforcer la dimension participative dans l'élaboration / mise en œuvre du plan de gestion du parc en impliquant les acteurs locaux » et vise à mettre en œuvre des actions d'information et de sensibilisation sur les notions de gouvernance et de gestion participative des espaces boisés, des biens et des services du parc de Chréa. Les résultats qu'on pourrait espérer seraient une meilleure information-sensibilisation à la démarche participative et la proposition d'une structure de gouvernance des écosystèmes du Parc de Chréa.

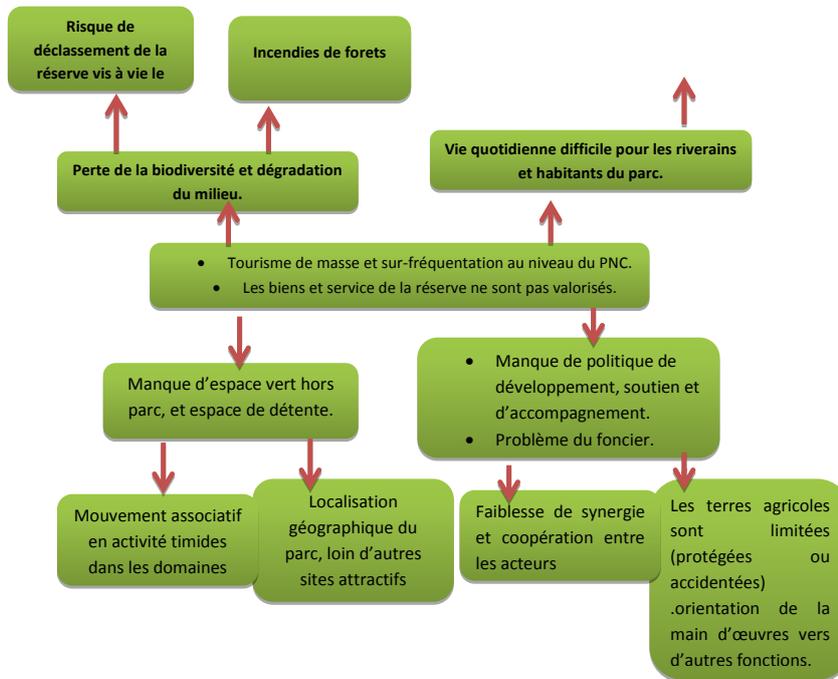
Veillez, monsieur le Directeur, agréer l'assurance de notre haute considération.

Z. SAHLI, expert national

M. R. Dahel, Directeur du Parc national de Chréa, référent thématique

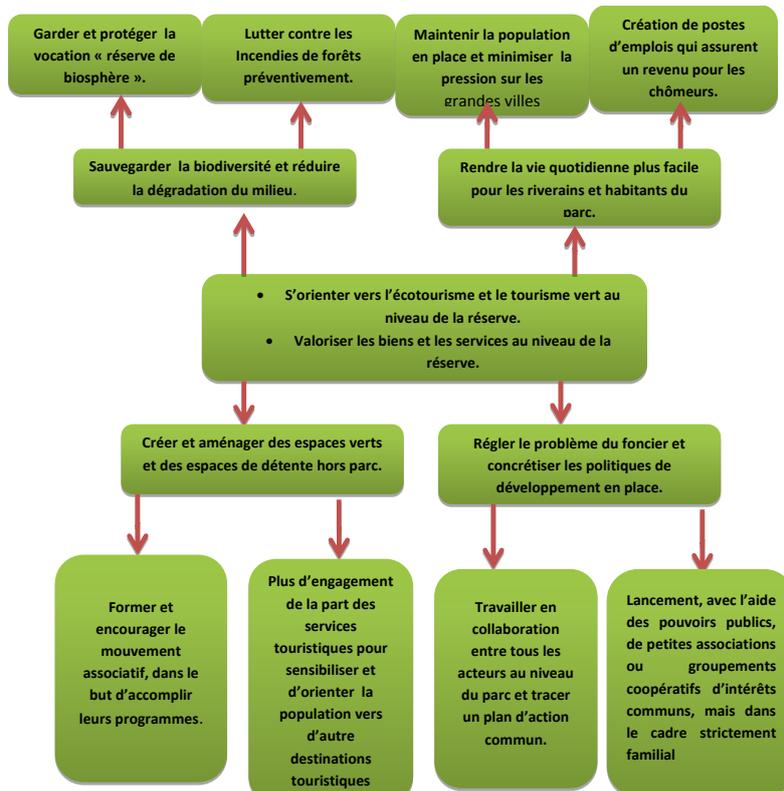
ANNEXE 16. ARBRE A PROBLEME – ARBRE A SOLUTIONS

Figure 9 : Arbre à problèmes du site du PNC



Source : établi par nous même

Figure 10 : Arbre à solutions du site du PNC



Source : établi par nous même

Annexe 17. PLANS DE GESTION DU PNC

Tableau 7 : Evaluation à travers les PG I, II et III de l'axe Protection des Ressources Naturelles

Objectif opérationnel	Résultats	Insuffisances	Contraintes	Observations
Protection des ressources naturelles	<p>Actualisation de l'inventaire faunistique du parc est passé de 564 à 689 espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mammifères de 25 à 31 - Reptiles de 9 à 13 - Amphibiens de 8 à 11 - Insectes de 364 à 470 - Oiseaux 121 à 129 	<p>Inventaires restent incomplets, diversité non recensée;</p> <p>Manque d'études d'inventaires.</p> <p>Personnels non formés</p> <p>Une étude inscrite sur les habitats naturels n'a pas aboutie</p>	<p>Connaissance insuffisante du milieu naturel</p> <p>Manque d'études difficulté des reliefs (territoires inaccessibles)</p>	<p>Les études menées par les universitaires s'intéressent aux aspects biotechnologiques</p> <p>Non implication de la communauté universitaire dans la stratégie de conservation des espaces naturels</p> <p>Absence des critères de classement des espèces sur les listes rouges</p>
	<p>Actualisation de l'inventaire floristique du parc est passée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétaux de 792 à 1153 espèces - Lichens de 0 à 29 - Menacées : 25 - Protégées 14 à 37 - Endémiques à 62 - Rares à 136 - Médicinales 186 à 200 - Orchidées 26 à 38 - Richesse Biogéographique 62 			
	<p>Suivi de l'état sanitaire des peuplements</p> <p>Suivi des infestations par la chenille processionnaire</p> <p>Installation de 05 stations de suivi et d'observation</p> <p>20000 nids prélevés (4000 nids /an)</p> <p>Suivi du dépérissement du Cèdre : nombre d'arbres dépéris 92</p> <p>Suivi de l'infestation par <i>Lymantria dispar</i> (03 stations d'observation)</p>	<p>Traitement insuffisant, sujets de cèdre très hauts</p> <p>Peu d'effectifs peu de moyens</p> <p>Adhésion insuffisante de la communauté universitaire dans la stratégie de conservation</p>	<p>infestations persistantes</p> <p>Terrain difficile</p> <p>Infestations sur les cimes des sujets de cèdre</p>	<p>Collaboration avec le département de zoologie ENSA et USDB (04 magisters, 02 doctorats)</p>
Protection des ressources naturelles	<p>Suivi et soins de la faune protégée : Hyène, singes, cigogne, rapaces</p> <p>Suivi de l'avifaune :</p> <p>Circaète, cormoran, canard col vert...etc.</p> <p>Suivi des maladies contagieuses: grippe aviaires, des mortalités subites de la faune.</p>	<p>Formation insuffisante du personnel approches non maîtrisées</p> <p>Manque d'études scientifiques</p>	<p>Difficulté du terrain (grotte, falaises escarpées)</p>	

Source : PNC

Tableau 8 : Evaluation à travers les PG I, II et III de l'axe Ecodéveloppement et Valorisation Patrimoniale

Objectif opérationnel	Résultats	Insuffisances	Contraintes	Observations
Ecodéveloppement et valorisation patrimoniale	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation de sites et développement de l'écotourisme : - Aménagement d'aires de repos (09) - Réalisation de tables (320) - Réalisation de bancs (600) - Réalisation de la signalisation (320) - Aménagement de sentiers écotouristiques (04) - Travaux de confortement de pont (01) 		<p>Surcharges sur les sites aménagés</p> <p>Accroissement du nombre de visiteurs</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'amélioration des revenus des ménages ruraux - Construction de bassins d'eau (09) - Construction d'abreuvoirs (04) - Distribution de plants fruitiers (65000) - Distribution de ruches (24000) 	<p>Non retour des populations vers les zones désertées</p> <p>Disparition du savoir faire local par les jeunes</p>	<p>Arrière pays du parc non encore accessible</p> <p>Foncier non cadastré</p>	<p>03 Programmes PPDRl lancés au profit des zones habitées (versant nord)</p>

Source : PNC

Annexe 18. PRINCIPAUX PPDR DANS LES COMMUNES DU PARC

Tableau 9 : Commune de Chréa : Programme PPDR 2010 - Nombre de ménages concernés : 110

Thème fédérateur	Nombre de ménages	Actions	Volume physique	Source de financement
Modernisation des villages ruraux	50	Rénovation et extension du réseau AEP, site : Col des Fougères	200 ML	PCD
		Revêtement des routes pour le Sky Club, site : Col des Fougères	1,3 KM	PCD
		Réalisation du réseau d'électricité, site : Douar Hacour	2.000 ML	PSD-DMI
		Réalisation du réseau d'électricité, site : Douar Hanous	6.400 ML	
Protection et valorisation des ressources naturelles	20	Travaux sylvicoles	200 HA	PSD-PNC
		Réalisation de points d'eau	1 Unité	
		Fixation mécanique des talus	2.000 M3	
		Réalisation de sentiers pédestres	5 Km	
Diversification des activités économiques	40	Appui activité : Apiculture	30 Unités	FSA-EPEA
		Appui activité : Elevage ovin	10 Unité	

Tableau 10 : Commune de Chréa : Programme PPDR 2014 - Nombre de ménages concernés : 74

Thème fédérateur	Sites – localités	Nombre de ménages	Actions	Volume physique	Source de financement
Modernisation des villages ruraux	Oued Aberrar-Hakkou Feraoun	14	Aménagement et revêtement route Oued Aberrar-Chréa	1,5 Km	PCD
			Correction torrentielle	100 m3	FDRMVTC
			Captage et aménagement des sources	1 Unité	FDRMVTC
			Aménagement et revêtement route : Douar Hakou Feraoun Aménagement et revêtement route	6 km	PCD
Protection et valorisation des ressources naturelles	Chréa-Ghellai-Kerrache	60	Reconstitution de la cédraie Haoudh	50 Ha	PSD-PNC
			Aménagement de piste Kerrache	7 km	PSD-PNC
			Correction torrentielle Kerrache	200 m3	PSD-PNC
			Réalisation de la signalisation	40 Unités	PSD-PNC
			Aménagement et création d'une aire récréative	1 Unité	PSD-PNC
			Travaux sylvicoles	200 Ha	PSD-PNC
			Plantation fruitière	25 Ha	FDRMVTC
			Ouverture piste reliant la zone de Ghzar BOussen au Douar Kerrache	3 Km	
			Ouverture de piste au Douar Ghallai	5 km	PCD
Etude et réalisation de réseau AEP à Chréa et réhabilitation de sources	2000 ML	PCD			

Source : PNC/APC

Annexe 19. TABLEAU SYNTHÈSE – PLAN D’ACTIONS ET PROPOSITION DE RESSOURCES ET DE STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Tableau 11 : Tableau Synthèse – Plan d’actions et proposition de ressources et de structure de gouvernance

	Identification des actions	Ressources à mobiliser	Calendrier	Indicateurs de suivi/évaluation	Structures de gouvernance proposées
Objectif spécifique 1. Renforcer la dimension participative dans l’élaboration/mise en œuvre du plan de gestion du parc.					
Esquisse de plan d’action	Un Plan de gestion plus rationnel et intégré	Toutes les ressources humaines et matérielles du PNC + Moyens de Conservation des forêts des wilayas de Blida et Médéa. Moyens de déplacement dans les différentes zones et sites. Moyens de communication. Appareils d’enregistrement et de photographie.	Plan de gestion 2015-2019	Rapports et comptes-rendus de suivi Correspondances officielles Indicateurs de performance par zone, par secteur et par commune	Administration du PNC Conseil d’orientation Groupe de gouvernance locale
	Une série d’enquêtes et des inventaires sur les principales ressources végétales et animales du Parc			Résultats d’enquêtes Rapports d’inventaires	Conseil scientifique Groupes de travail thématique
	Nouvelles conventions de coopération scientifique avec des laboratoires et des centres de recherche.	Appareils de projection (data show, GPS) Cartes thématiques Photos satellites Bases de données informatiques Enquêteurs (trices) Topographes Ecologistes Forestiers Aménagistes Socio-économistes Hydrauliciens Architectes – paysagistes	2015-2016	Conventions et contrats de partenariat Correspondances officielles	Administration du PNC Conseil d’orientation Conseil scientifique
	Une étude de révision du schéma directeur du parc national de Chréa. <u>Résultats attendus</u> : - Établissement des principaux outils de gestion : délimitation géographique, zonage, répartition du territoire en secteurs de gestion, schéma directeur d’aménagement, plan de gestion. -Acquisition des outils de gestion technique et de la collaboration sectorielle -Élaboration des orientations de gestion	Spécialistes en communication Juristes Spécialistes en droit foncier	Juin 2015 Juin 2016	Conventions et contrats de partenariat Correspondances officielles Plan cartographie Questionnaires d’enquêtes Plan de sondage Plan d’action Schéma directeur Plan d’action Zoning Plan de gestion Chronogramme des travaux par zone et par secteur	Administration du PNC Conseil d’orientation Secteurs du parc
	Une étude socioéconomique				
	Une étude de stratégie de communication + un plan de communication et de sensibilisation		Juin 2015 Juin 2016	Conventions et contrats de partenariat Correspondances officielles Questionnaires d’enquêtes Rapport Diagnostic Rapport d’évaluation Plan de communication Programme de communication –	Administration du PNC Conseil d’orientation Conseil scientifique

				sensibilisation	
	Une étude sur l'aménagement des infrastructures d'accueil des visiteurs.	Ressources humaines et matérielles du PNC + moyens de Conservation des forêts des wilayas de Blida et Médéa+ Moyens des APC + Moyens des directions de wilayas Moyens de déplacement dans les différents zones et sites Moyens de communication Appareils d'enregistrement et de projection (data show, GPS) Cartes thématiques Photos satellites Bases de données informatiques		Conventions et contrats de partenariat Correspondances officielles Questionnaires d'enquêtes Rapport Diagnostic Rapport d'évaluation	
	Engager des projets d'aménagement de nouveaux sites pour développer le tourisme « populaire » (gîtes ruraux, itinéraires et pistes pour randonnées ...). etc...	Moyens dégagés par les APC (PCD) et les wilayas. Investisseurs privés.	Plan de gestion (2015-2019)	Rapports et comptes rendus de suivi Correspondances officielles Indicateurs de performance par zone, par secteur, par commune	Administration du PNC APC Comité de gouvernance locale CARC
Objectif spécifique 2. Analyser les menaces/opportunités et rechercher des alternatives pour réguler le flux de visiteurs du parc					
Propositions d'actions	En relation avec l'achèvement de nouvelles structures de détente et de loisirs hors parc, mise en place d'un plan de communication et d'orientation des visiteurs.	Financement sur budget de la wilaya	Plan de gestion (2015-2019)	Correspondances officielles Plan de communication Rapports diagnostics	Administration du PNC APC
	Actions d'envergure envers les pouvoirs publics pour renforcer les lois et le règlement afin de mieux protéger le site.		2015-2016	Correspondances officielles Comptes-rendus d'enquêtes	Administration du PNC Conservation des forêts DGF
	Trois options : 1°/Agir d'abord à l'extérieur du parc en préparant des sites de détente et de loisirs ; 2°/Mener des actions fortes d'information, de sensibilisation, de vulgarisation et de démonstration ; 3°/Réserver une seule partie du parc aux visiteurs, avec une meilleure organisation des visites et le paiement à l'entrée au parc.	Financement sur budget de la wilaya Moyens dégagés par les APC (PCD) Ressources humaines et matérielles du PNC	Plan de gestion (2015-2019)	Rapport Diagnostic Rapport d'évaluation Correspondances officielles	Administration du PNC Secteurs du parc APC
Objectif Spécifique 3. Valoriser de manière participative les biens et services du Parc.					
Propositions d'actions	Renforcer le partenariat avec l'organisation « Torba » pour	Ressources humaines et matérielles du PNC	2014-2016	Conventions et contrats de	Administration du PNC

	la promotion de l'agriculture biologique.	Moyens techniques et contribution des adhérents-clients de l'ONG « Torba »		partenariat Rapport Diagnostic Rapport d'évaluation Correspondances officielles Bilan des productions et des ventes	Secteurs du parc Cellule de gestion faisant intervenir le PNC, l'ONG « Torba » et le propriétaire de l'exploitation agricole
	Renforcer et élargir l'expérience pilote de production de fruits et légumes biologiques à l'ensemble des terroirs agricoles du parc.	Exploitation agricole + moyens techniques et matériels Formateurs Vulgarisateurs mobilisés			
	Engager des études pour l'élaboration : -d'une carte mellifère, -d'une carte des plantes aromatiques et médicinales.	Ressources humaines et matérielles du PNC Mobilisation de chercheurs et universitaires Questionnaires d'enquêtes Protocoles d'expérimentations			
	Lancer en partenariat avec de jeunes investisseurs la création de pépinières de plantes aromatiques et médicinales, avec des actions de sensibilisation et de formation	Moyens de déplacement dans les différents zones et sites Matériel de laboratoire Moyens de communication	Plan de gestion (2015-2019)	Correspondances officielles Conventions et contrats de partenariat Rapport Diagnostic Rapport d'évaluation Demandes de financements	Administration du PNC Secteurs du parc Conseil d'orientation Conseil scientifique
	Travailler en partenariat avec les centres de recherche et des universités. Conception de projets, de valorisation des biens et services avec l'aide des ONG, d'organismes ou de bailleurs de fonds internationaux.	Appareils d'enregistrement et de projection (data show, GPS) Cartes thématiques Photos satellites Bases de données informatiques			
Autres propositions d'actions	Mise en place d'un cadre institutionnel local.		2015	Correspondances officielles Rapport Diagnostic Rapports d'ateliers participatifs	Administration du PNC Conseil d'orientation - Conseil scientifique
	Redynamisation du programme de développement rural intégré PPDR.	Ressources humaines et matérielles du PNC Moyens de déplacement dans les différents zones et sites Moyens des circonscriptions et conservations forestières Moyens des subdivisions et directions des services agricoles	Plan de gestion 2015-2019	Conventions et contrats de partenariat Rapport Diagnostic Rapport d'évaluation Correspondances officielles Bilan des actions de soutien et d'animation agricole et rurale Indicateurs de performance par zone, par secteur et par commune	Administration du PNC Secteurs du parc CARC Comité de gouvernance locale

Annexe 20. LES PRINCIPALES REUNIONS DETERMINANTES POUR L'INTEGRATION DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE

Tableau 12 : Les principales réunions déterminantes pour l'intégration de la démarche participative

Intitulé de la réunion	Lieu et date	Participants
Deux principales réunions de coordination au niveau de la DGF	Début du projet 2013	Coordination du projet FFEM/Plan bleu et un expert régional, des représentants de la DGF, du point focal, du Directeur du PNC et du référent thématique de la composante du projet.
Plusieurs réunions d'explication, d'information, de sensibilisation et de coordination au niveau du PNC : direction générale et sièges des trois secteurs du PNC (Chréa, El Hamdania, Hammam Mélouane).	Début du projet ; 2013-2014	En présence de l'expert national
Organisation de deux forums de discussion par skip avec le coordinateur Plan bleus et les experts régionaux du projet dont la FAO.	Fin 2014	L'expert national, référent thématique + coordinateur Plan bleus et les experts régionaux du projet dont la FAO.
Plusieurs rencontres en présence des présidents d'APC (maires) des communes de Chréa, d'El Hamdania et de Hammam Mélouane	Début du projet Et courant 2014	En présence des présidents d'APC (maires) des communes de Chréa, d'El Hamdania et de Hammam Mélouane chef de daïra, ainsi qu'avec divers représentants des directions techniques (forêts, agriculture, hydraulique, tourisme, environnement...) et des associations
Plusieurs réunions de coordination et de préparation des rencontres, des ateliers	Période du projet	
Sorties sur le terrain entre le consultant expert national et le référent thématique	Période du projet	
Plusieurs rencontres et réunions de travail avec le point focal du projet	Début du projet	
Une réunion-atelier avec le point focal, l'expert et le référent thématique de la composante 2.	Jeudi 27 Novembre 2014	Point focal, experte et le référent thématique de la composante 2. Réfèrent thématique et expert de la composante 2
Trois visites et rencontres de travail sur le site d'une exploitation agricole menant une expérience pilote d'agriculture biologique avec l'ONG « Torba ».	Courant du projet Et 2015	
Organisation de cinq ateliers thématiques avec différents acteurs	Voir différentes dates	Représentants les administrations techniques des secteurs agricole, hydraulique, artisanal, forestier, aménagement du territoire et de l'environnement, le tourisme, la culture, ainsi qu'avec les collectivités locales (maires et représentants des APC des 3 communes du parc, les animateurs des cellules d'animation rurale locales (CARC), les représentants d'associations écologiques et de protection de l'environnement, des comités de villages et des organisations traditionnelles rurales, des citoyens (agriculteurs – éleveurs-artisans)
Participation au premier conseil scientifique du PNC et élection de son président et de son bureau.		
Organisation de deux rencontres –ateliers « Comité de gouvernance locale ». (Voir comptes-rendus des ateliers).		
Participation au Conseil d'orientation du PNC.		
Organisation d'une série d'enquêtes de terrain sur le thème de la « sur-fréquentation »		
Organisation d'une série d'enquêtes de terrain sur le thème de la « valorisation des biens et services ».		
Rencontres et réunions directes avec des citoyens et des organisations locales dans les communes de Chréa, El Hamdania et Hammam Mélouane.		

ANNEXE 21. COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Encadré 16 : Procès verbal de réunion du conseil scientifique - 1ère session ordinaire - Exercice 2014

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
PARC NATIONAL DE CHREA

Date : Mardi 03 juin 2014, à 10 h 00

Lieu : Salle de conférences du Siège de secteur de Chréa, Col des fougères

L'an deux mille quatorze, et le trois du mois de juin, s'est tenue à dix heures (10h00), dans la salle de conférences du siège du Secteur de Chréa (Col des fougères), la 1^{ère} Session ordinaire du Conseil scientifique du Parc national de Chréa.

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution du directeur du parc national
2. Présentation du Parc national de Chréa
3. Election du Président du Conseil scientifique
4. Avant-projet de règlement intérieur du Conseil scientifique
5. Divers

QUORUM : 10/10 (liste des présents ci-jointe)

I. ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU PARC NATIONAL

Après avoir constaté le quorum, le directeur du Parc national de Chréa a pris la parole en demandant aux membres de procéder aux présentations d'usage en un tour de table avant d'entamer les points inscrits à l'ordre du jour.

Une fois terminées les présentations, et après avoir remercié les intervenants, le directeur s'est à son tour présenté et pris la parole dans une allocution introductive dans laquelle il a soulevé la problématique de la longue absence du conseil scientifique au niveau des parcs nationaux, l'importance de cet organe dans l'orientation et le cadrage des actes scientifiques, et aussi son implication effective attendue dans la prise en charge qualitative et pertinente des préoccupations techniques, scientifiques et de recherche.

2. PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE CHREA

Dans son exposé en PowerPoint, le Directeur a donné un aperçu global sur le parc national de Chréa et a successivement abordé les points suivants :

- L'historique de création du parc national
- La localisation biogéographique
- Les ressources naturelles et leur valeur patrimoniale
- Les particularités du parc national
- Le déploiement territorial
- Le schéma directeur d'aménagement
- Le plan de gestion
- Le conseil d'orientation
- Les partenaires du parc national
- Les fonctions écosystémiques du parc national dans sa zone d'influence
- Le statut de réserve de biosphère

Ce point de l'ordre du jour n'a pas été suivi d'un débat particulier.

3. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Après avoir terminé la présentation, le directeur a demandé aux membres de procéder à l'élection du Président du conseil. Il a expliqué en outre que le décret n° 13-374 du 09/11/2013 fixant le statut-type des parcs nationaux sous tutelle du ministère chargé des forêts prévoit dans son article 19 un mode d'élection à la majorité simple des membres du conseil. Pour ce faire, il suffit, a-t-il dit, de recenser les candidats qui désirent postuler à la présidence du conseil.

Après une riche discussion, le Dr SAHLI Zoubir, maître de conférence à l'Université Saad Dahleb de Blida, a été proposé à l'unanimité par levée de mains par l'ensemble de ses pairs. Une fois qu'il a exprimé de vive voix son consentement, il a été intronisé à la présidence du Conseil par des applaudissements et des félicitations de l'ensemble des membres.

4. PROPOSITION DE L'AVANT-PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL

Dans son allocution de prise de fonction, le Président du conseil a aussitôt remercié l'ensemble de ses pairs pour la confiance placée en lui, et les a rassurés de s'engager pleinement dans sa nouvelle fonction en consacrant toute son énergie pour mener à bien la mission de cet illustre conseil.

Il a ensuite proposé l'examen de l'avant-projet de règlement intérieur qui, a-t-il précisé, a été préparé aimablement par le Dr Nasr-Eddine HENOUNI. Il a demandé, par ailleurs, de transmettre par tous moyens les amendements jugés nécessaires au secrétariat du conseil avant la tenue de la prochaine réunion fixée unanimement, après un tour de table, durant la dernière semaine du mois de juin 2014.

5. DIVERS

Dans ce point, les questions suivantes ont été soulevées sans délibérations :

- Le plan de gestion 2015-2019
- Le programme scientifique
- La gouvernance participative
- Le tourisme de masse
- Les prochaines assises du parc national de Chréa (à organiser)
- Les problématiques de gestion

Après avoir terminé l'ordre du jour, le Président, n'ayant pas été sollicité pour la prise de parole, déclare la clôture du débat et lève la session à 13h35.

Le Président du Conseil

ANNEXE 22. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ORIENTATION

Encadré 17 : procès verbal de réunion du conseil d'orientation - 1^{ère} session ordinaire - exercice 2014

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
PARC NATIONAL DE CHREA

Date : Jeudi 25 décembre 2014, à 09 h 30

Lieu : Salle de conférences du siège du secteur de Chréa, Col des fougères-Chréa

L'an deux mille quatorze et le vingt-cinq du mois de décembre, s'est tenue à dix heures, au siège du Secteur de Chréa (Col des fougères, Chréa), sous la présidence de Monsieur Yettou Abdelkader, représentant de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, la première session ordinaire du Conseil d'orientation du Parc national de Chréa.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du Parc national de Chréa.
2. Bilans d'exécution du Budget de fonctionnement 2014- Présentation du projet de budget de fonctionnement de l'exercice 2015- Bilan d'exécution du programme d'équipement en cours.
3. Présentation du Plan de gestion n°4 (Programme prévisionnel 2015/2019).
4. Principales réalisations et contraintes de gestion 2000/2014.
5. Divers.

ETAIENT PRESENTS :

1. Mr ZITOUNI Mohamed Abdelhak : Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya de Blida
2. Mr YETTOU Abdelkader : Représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
3. Mr BISKRI Amar : Représentant des APC de la wilaya de Blida
4. Mr KEMOUNE Abdelkader : Représentant du Ministre de la pêche et des ressources halieutiques
5. Mr KHORCHAF Mahfoud : Représentant du Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement
6. Mr KHECHNA Yacine : Président de l'association des Amis de Chréa
7. Mr DJABOUBET Hassiba : Représentant du Ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière
8. Mr KASSIBA Mohamed : Représentant du Ministre des Ressources en eau
9. Mr MEDDAH Si Ali : Représentant du Ministre de l'intérieur et des collectivités locales
10. Mr BOUZIANE Ahmed Abi Ziane Ziane : Représentant du Ministre de la jeunesse et des sports
11. Mr SAHLI Zoubir : Président du Conseil scientifique du Parc national de Chréa

ETAIENT ABSENTS :

1. Mr SABRI Mohamed : Représentant du Ministre des finances.
2. Mr BIBI Moussa : Représentant du Ministre de l'énergie et des mines.
3. Mr REDHA LAMINE Mohamed : Représentant du Ministre des travaux publics.
4. Mr AYACHE Ahmed : Représentant du Ministre de la culture.
5. Mme CHAOUCH F/Zohra : Représentante du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
6. Mr GHOUL Mohamed : Représentant du Ministre du tourisme et de l'artisanat.
7. Mr AIT ANSAR Djamel : Représentant du Ministre de la Défense Nationale
8. Mme DERDAK Malika : Représentante du Ministre de l'éducation nationale
9. Mr HADID Salim : Représentant de la Direction générale des forêts et du Wali de Blida

QUORUM : 11/20.

SECRETARIAT : Assuré par Mr. Dahel Ramdane : Directeur du Parc National de Chréa.

OUVERTURE DE LA SESSION :

Après avoir constaté le quorum et souhaité bienvenue à l'assistance, le président du conseil a ouvert les travaux de la session en donnant la parole au Directeur du Parc national de Chréa, pour entamer les points inscrits à l'ordre du jour.

1. PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE CHREA :

Dans son exposé power point, Mlle Boumegouas Fatima Zohra, Conservateur divisionnaire des forêts, a permis aux nouveaux membres du conseil d'orientation d'avoir un aperçu global et illustratif sur :

- la localisation du parc national de Chréa ;
- son importance patrimoniale ;
- ses missions et rôles bioéconomiques et sociaux aux niveaux régional et national ;
- la place statutaire qu'il détient dans le réseau des réserves mondiales de biosphère.

Cette présentation a été suivie d'un débat ayant porté notamment sur :

- l'importance stratégique du parc national de Chréa ;
- le standing naturel élevé de ses richesses et potentiels ;
- la problématique des incendies ;
- la problématique du foncier ;
- la nécessité de conjuguer tous les efforts pour la protection et la valorisation des ressources naturelles.

A l'issue du débat, les recommandations suivantes ont été émises :

R1 : Réserver un point de l'ordre du jour de la session prochaine du conseil d'orientation à l'examen de la problématique des incendies et du dispositif de prévention et de lutte contre les feux de forêts.

R2 : Prévoir en coordination avec les conservations concernées, la mise en œuvre d'opérations sylvicoles urgentes, en vue d'assurer l'assainissement des forêts renfermant des bois morts et gisants.

2. PRESENTATION DU PLAN DE GESTION N°lv (Programme prévisionnel 2015/2019) :

Dans son intervention, Mlle MESSAOUD Nassima, conservateur principal des forêts, a donné un aperçu global sur la méthodologie adoptée pour l'élaboration du plan de gestion n°IV du parc national de Chréa.

Ainsi, elle a présenté en détails l'évaluation analytique des plans de gestion antérieurs, l'identification des orientations qui en découlent, le ciblage des problématiques, la matrice SWOT, les arbres à problèmes et à solutions, et enfin le plan opérationnel pour la période 2015-2019. Le débat qui s'en est suivi a porté notamment sur :

- la concertation avec les partenaires du parc national de Chréa ;
- la problématique de la gouvernance et la non implication des communautés locales.

La recommandation faite à l'issue du débat est la suivante :

R6 : Réserver un point de l'ordre du jour de la session prochaine du conseil d'orientation pour l'examen, dans le détail, du plan de gestion n° IV du parc national de Chréa.

3. LES PRINCIPALES REALISATIONS ET CONTRAINTES DE GESTION PERIODE 2000 – 2014 :

Dans la première partie de son exposé, Mr DAHEL Ramdane, Directeur du parc national de Chréa, a illustré par interposition de chiffres, graphes et commentaires, les principales réalisations obtenues durant la période couvrant l'application des 03 plans de gestion antérieurs, allant des années 2000 à 2014. Quant à la seconde partie, elle a été consacrée aux principales contraintes de gestion rencontrées :

Les principales réalisations :

- Préservation de l'intégralité biologique du parc national ;
- Naissance d'une cédraie dans le couloir Est de Ghellaie ;
- Développement d'une desserte praticable sur l'ensemble du territoire du parc national ;
- Développement d'une stratégie de gestion et de canalisation de la fréquentation touristique (création de pôles d'attraction, création d'une ceinture d'espaces récréatifs aux contrebas du parc national, incitation de l'intersectorialité et de la solidarité communale) ;
- Capitalisation d'une expérience de gestion de territoire classé non négligeable (bases de données, inventaires, Sig, plans de gestion).

Les principales contraintes rencontrées :

- Stagnation prononcée des effectifs statutaires et contractuels depuis l'an 2000 à ce jour ;
- Vétusté et grande obsolescence du parc automobile. A l'issue de cet exposé, le débat a porté sur :
- La problématique des postes budgétaires ;
- Le recours aux emplois dans le cadre du DAIP ;
- La problématique de la dotation théorique et de sa révision.

Les recommandations faites à l'issue du débat sont les suivantes :

R7 : Renforcer les effectifs budgétaires par l'emploi de la ressource humaine émergeant dans le cadre du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP).

R8 : Rappeler le Ministère de tutelle sur la nécessité de révision de la dotation théorique du parc auto.

4. DIVERS ;

Seule la question du règlement intérieur a été soulevée par le Président du Conseil et pour laquelle il a été fait la recommandation suivante :

R9 : Présenter lors de la session prochaine un projet de règlement intérieur du Conseil d'orientation.

Après avoir terminé l'ordre du jour, le Président, n'ayant pas été sollicité pour la prise de parole, déclare la clôture des travaux et lève la session à 14 heures.

Le Président du Conseil d'orientation

Encadré 18 : Récapitulatif des recommandations

R1 : Réserver un point de l'ordre du jour de la session prochaine du conseil d'orientation à l'examen de la problématique des incendies et du dispositif de prévention et de lutte contre les feux de forêts.

R2 : Prévoir en coordination avec les conservations concernées, la mise en œuvre d'opérations sylvicoles urgentes, en vue d'assurer l'assainissement des forêts renfermant des bois morts et gisants.

R3 : Prioriser dans la section III du budget de fonctionnement 2015, la prise en charge des travaux préventifs de DFCI dans les zones à risques et l'acquisition de moyens matériels nécessaires et adaptés pour la surveillance et la lutte contre les feux de forêts.

R4 : Anticiper la maturation des dossiers relatifs aux procédures de contractualisation des actions prévues dans le cadre de la section III.

R5 : Prendre les mesures et dispositions nécessaires pour l'achèvement, dans les meilleurs délais, du reste à réaliser du programme d'équipement en cours, pour l'assainissement de la nomenclature.

R6 : Réserver un point de l'ordre du jour de la session prochaine du conseil d'orientation pour l'examen, dans le détail, du plan de gestion n° IV du parc national de Chréa.

R7 : Renforcer les effectifs budgétaires par l'emploi de la ressource humaine émergeant dans le cadre du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP).

R8 : Rappeler le Ministère de tutelle sur la nécessité de révision de la dotation théorique du parc auto.

R9 : Présenter lors de la session prochaine un projet de règlement intérieur du Conseil d'orientation.

Le Président du Conseil d'orientation

